This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A 492466

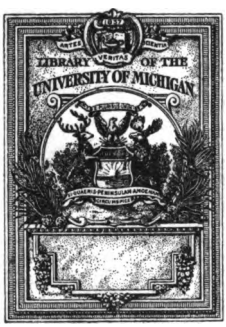

FROM THE LIBRARY OF

Professor Karl Heinrich Rau

OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG

PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY

Mr. Philo Parsons

OF DETROIT

1871

Digitized by Google

PARSONS LIBRARY.
AS
162
.D242
S42

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE)

PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

COMPTE RENDU

PAR
M. CH. VERGÉ
Avocat, docteur en droit
SOUS LA DIRECTION
DE M. MIGNET
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

1864 — TROISIÈME TRIMESTRE
23e ANNÉE — QUATRIÈME SÉRIE
TOME DIX-NEUVIÈME
(LXIXe DE LA COLLECTION.)

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,
7, RUE DES GRÈS-SORBONNE.
1864

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LE SYSTÈME

DE

DEMI-TEMPS D'ÉCOLE

ET SUR

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DES ENFANTS.

Mon noble ami, l'illustre associé de l'Institnt, lord Brougham, dans un de ses discours comme président, à la réunion de l'association nationale pour l'avancement de la science sociale, considérant les progrès de l'éducation, a parlé des résultats obtenus par ce qu'on appelle en Angleterre la pratique du demi-temps d'école comme étant dans la science pédagogique équivalents à une découverte en mécanique. M. Senior, le correspondant distingué de l'Institut qui, comme membre d'une commission d'enquête sur les moyens d'améliorer l'éducation de nos classes laborieuses, a examiné avec soin les témoignages relatifs à ces résultats, a exprimé son adhésion motivée à cette opinion.

Je suis encouragé par ces autorités à profiter de l'honneur qui m'a été conféré par l'Académie pour m'efforcer de soumettre à sa haute appréciation les faits principaux et les conclusions qui se rattachent à cette pratique comme indiquant le besoin de changements considérables dans les méthodes employées ordinairement pour élever et instruire les populations. Je ne puis mieux soumettre ce sujet au jugement de l'Académie qu'en exposant brièvement les raisons qui, après examen, m'ont suggéré ces conclusions.

Digitized by Google

Avec deux autres collègues, feu M. Thomas Tooke auteur de l'important ouvrage économique sur la hausse et la baisse des prix et le docteur Southwood-Smith, formant un bureau central pour diriger une enquête sur le travail des enfants dans les manufactures, principalement celles pour le coton et les tissus, nous trouvâmes que dans les districts manufacturiers des enfants dès l'âge le plus tendre, cinq ou six ans, étaient tenus à l'ouvrage durant les mêmes heures de tâche journalière que les adultes, et comme conséquence outre la peine infligée à des enfants par l'obligation d'une si longue journée de travail, nous trouvâmes qu'ils étaient exposés à une déterioration corporelle permanente et à de graves infirmités dans la suite. Je puis poser comme un principe général résultant de cette enquête et d'autres semblables que tout travail de jeunes enfants durant les mêmes séances journalières que les adultes, est un excès de travail funeste, et que dans l'intérêt des nations aussi bien que des individus, l'intervention législative est nécessaire dans les districts manufacturiers pour le prévenir. J'ai essayé d'exprimer en Angleterre la faute économique et la perte nationale de forces productives qu'il y a à faire travailler les jeunes enfants pendant le même nombre d'heures par jour que les adultes, en disant que c'est aussi nuisible et aussi destructif en fait de travail humain que le serait pour le travail des chevaux de soumettre les jeunes poulains de deux ans à la même durée de travail journalier qui épuise les forces des chevaux ayant toute leur croissance.

Les souffrances des enfants devinrent la cause d'une agitation pour la réduction forcée des heures des adultes, et pour une réduction à dix heures du travail de toutes les personnes employées dans les manufactures, et un bill de dix heures fut réclamé, mais nous convînmes de séparer la cause

Digitized by Google

des enfants du travail des adultes, et nous déclarâmes que pour de jeunes enfants, six heures de travail par jour étaient tout ce que nous pouvions approuver. Nous proposâmes que les manufacturiers fissent accompagner le travail des adultes soit de douze heures ou de dix, par deux séries d'enfants travaillant six ou cinq heures chacune.

Je fus chargé de préparer la mesure exécutive pour l'application des principes déduits de notre enquête et quand j'annonçai le plan de travail par deux séries, de six heures chacune, on me demanda comment dans les grandes villes manufacturières j'empêcherais l'enfant qui avait déjà travaillé pendant une séance dans une manufacture, d'être soumis frauduleusement sous un faux nom à une seconde séance de travail dans une autre manufacture, ou même d'être astreint à un travail corporel pendant le reste du jour dans la propre maison de ses parents, car telle était la rapacité des parents pour les gains des enfants, que tout moyen frauduleux d'éluder la loi était à craindre. A cela je répondis que de pareils résultats seraient prévenus par une disposition exigeant comme condition de l'emploi d'un enfant dans une manufacture, la présentation d'un certificat d'un maître d'école constatant qu'il a été à l'école au moins trois heures chaque jour de la semaine. En assurant la *présence* de l'enfant à l'école, nous assurions son absence de tout lieu de travail. Si l'enfant avait dû être à l'école le temps complet, six heures par jour en Angleterre, c'eût été une trop longue période de contrainte pour les plus jeunes enfants. Moins que le demi-temps d'école, c'est-à-dire trois heures par jour n'étaient pas alors praticables, et en conséquence je fixai trois heures par jour comme devant être exigées. De là ce qu'on appelle le système de demi-temps d'école. Je fis ensuite étendre la mesure des trois heures d'instruction par

Digitized by Google

jour ou dix-huit heures par semaine aux écoles soumises à l'administration de la loi des pauvres, ce qu'on m'accorda sans difficulté, parce qu'on voyait avec indifférence, je présume, réduire le temps de l'instruction, car à cette époque le zèle était moins grand qu'à présent pour l'éducation populaire. J'exprimai alors ma conviction qu'une instruction élémentaire suffisante pour des enfants de cet âge pouvait être donnée en trois heures par jour si l'enseignement était de bonne qualité. J'établis dans le projet d'acte législatif des garanties pour la nomination de maîtres capables dans de bonnes écoles de demi-temps d'école pour ces enfants.

Quelle que puisse être la manière dont les choses se passent ailleurs, il est bien certain que dans notre système parlementaire aucune mesure, ayant un caractère de science administrative, ne passe par le parlement sans y être mutilée et sans en sortir dans une condition pire qu'elle n'y est entrée. Dans la circonstance présente sur la motion d'un ennemi de l'extension de l'instruction élémentaire parmi le peuple, les garanties pour l'inspection gouvernementale des écoles et pour la bonne qualité de l'enseignement spécial furent effacées expressément par ce motif qu'elles pouvaient dans l'application conduire à un système national d'éducation. Comme la charge de pourvoir aux nouvelles écoles retomba communément sur les manufacturiers qui employaient les enfants, l'instruction donnée fut celle qui pouvait être obtenue à moins de frais, et fut d'une qualité très-inférieure. Cette infériorité fut souvent attribuée au petit nombre d'heures d'enseignement; par suite le système de demi-temps d'école fut assez généralement trouvé insuffisant comme moyen d'éducation. Cette disposition en faveur d'une certaine portion par jour de travail mental eut néanmoins son plein effet comme garantie contre un excès de travail

Digitized by Google

corporel. Les médecins ont déclaré que le nombre d'adultes débiles et difformes dans les différents métiers respectifs a diminué considérablement sous son action et que la cause sérieuse de détérioration physique a été arrêtée dans les districts de l'industrie cotonnière, où cependant il reste encore des ateliers encombrés et mal aérés, des habitations encombrées et malsaines, exerçant un effet délétère sur la condition morale et physique des classes ouvrières. L'expérience est suffisante pour établir cette conclusion qu'une mesure coërcitive en faveur d'une quantité donnée d'occupation intellectuelle journalière est une garantie importante contre l'excès de travail corporel, c'est-à-dire contre le travail de jeunes enfants pendant le même temps que les adultes, pratique qui, à moins d'une intervention de la loi, tend à devenir générale.

Dans un grand nombre de cas cependant de riches manufacturiers intelligents se sont procuré volontairement un enseignement de bonne qualité pour les enfants de demi-temps d'école. Ailleurs des écoles perfectionnées pour tous les enfants ont été établies plus tard sous l'inspection du gouvernement, et l'on y a admis les enfants employés dans les manufactures comme élèves pour le demi-temps d'école. Dans d'autres cas il y a eu de grandes écoles pour les enfants orphelins et indigents des districts, et ceux-ci ont été instruits d'après le système de demi-temps d'école de trois heures par jour au lieu de six, par des maîtres compétents dans des conditions spéciales sur lesquelles je reviendrai.

Toutes ces écoles ont fourni une expérience étendue et variée de l'effet intellectuel du système sur plusieurs milliers d'enfants dans différentes parties du pays. Le résultat général a été, comme il est montré dans les nombreux témoignages qui seront déposés dans vos archives, que des enfants des

Digitized by Google

mêmes âge et condition, instruits dans les mêmes écoles, sous les mêmes maîtres, pendant trois heures par jour, se trouvent avant de quitter l'école avoir acquis la même somme de culture intellectuelle que ceux qui ont six heures d'enseignement par jour. Les entrepreneurs de travail donnent la préférence dans le choix des candidats aux « demi-temps » (*half timers*), comme on les appelle, par suite de l'expérience qu'ils ont de leur activité mentale et de leur aptitude générale plus grande.

Les observations que j'ai recueillies, quant aux résultats intellectuels du système de demi-temps d'école, tendent à ceci : qu'un bon enseignement doit se soutenir en intéressant; que toute attention forcée qui produit une fatigue, une peine mentale, est pis qu'inutile. De bons maîtres d'école de demi-temps en Angleterre affirment qu'ils peuvent épuiser et épuisent en effet l'attention d'enfants au-dessous de treize ans en moins de trois heures par jour d'instruction sur des livres.

Un bon psychologue, versé dans la pédagogie, feu M. Horace Grant, avec qui j'étais lié d'amitié et en communication, et sur lequel j'ai écrit une notice, a fait avec soin sur différentes classes d'enfants et fait faire par d'autres des expériences pratiques sur le temps pendant lequel l'attention volontaire pour les leçons pourrait être soutenue par des enfants de différents âges. Il a trouvé, en confirmation de mes vues, que la faculté d'attention, quoique susceptible de culture et croissant avec le corps, a des limites plus déterminées que ceux qui s'occupent d'éducation ne l'ont remarqué jusqu'à présent, limites au-delà desquelles elle ne peut être soutenue avantageusement. Ainsi, pour de très-jeunes enfants, des leçons de cinq minutes suffisaient, puis au-delà, des leçons de dix minutes. Une demi-heure ou trois

Digitized by Google

quarts d'heure, telle est la durée des leçons pour les écoliers avancés. Quelques maitres habiles peuvent donner des leçons plus longues ou soutenir l'intérêt plus longtemps par des récits, mais c'est généralement aux dépens des leçons suivantes. La capacité d'attention varie avec la saison, elle varie avec les heures du jour. Elle est plus vive le matin. Les maîtres d'école trouvent comparativement de la difficulté à soutenir l'attention pendant quelque temps après le repas du milieu du jour. La capacité d'attention est au plus bas dans la saison d'été, quand en Angleterre le temps d'école est le plus long. Elle est à son plus haut degré en hiver, par un froid ordinaire. Elle varie considérablement avec les races d'enfants et avec les conditions domestiques. Je trouve qu'elle est plus prompte et plus vive chez les enfants nés dans les villes, plus lente et plus obtuse chez les enfants des districts ruraux. Entre les enfants anglo-saxons de deux comtés, ceux du Lancashire, par exemple, et ceux du Hampshire, des maîtres d'école m'ont représenté la différence comparative comme étant de trois à deux. Une dame qui avait fondé une école de jeunes enfants à Athènes et une dans le Warwickshire, m'a assuré qu'elle enseignait aux enfants grecs dans un nombre donné de jours ce qu'exigeait le même nombre de semaines pour être communiqué aux enfants anglo-saxons de son école anglaise; reste à savoir si l'impression est aussi grande chez les enfants qui apprennent vite. En somme, il me paraît que des conditions importantes de psychologie aussi bien que de physiologie sont encore à considérer et à appliquer dans le champ de l'éducation. J'exprimai il y a quelque temps mes vues relativement à ces conditions dans une lettre à un membre éminent de l'Institut, le professeur Richard Owen, et je voudrais réclamer pour sa réponse l'attention de l'Académie.

Digitized by Google

« Cher Owen, permettez-moi de vous soumettre pour que vous les examiniez et pour que vous me donniez votre avis, quelques questions au sujet d'observations faites dans le cours de mes occupations officielles sur la pratique usuelle de l'éducation populaire. Il s'agit de savoir si la durée d'attention sédentaire exigée par la théorie sur laquelle cette pratique repose n'est pas en désaccord avec les lois physiologiques.

« Observons d'abord les tout jeunes individus de notre espèce, leur mobilité dans la période de croissance, particulièrement dans la première enfance; leurs continuels changements de position, quand ils peuvent en changer, leur désir incessant d'exercice musculaire; les divers changements plus ou moins rapides suivant la période de croissance, excités en eux par les objets incessamment variés qui attirent leur attention, et formant de constantes alternatives de mouvement et de repos, avec des manifestations de plaisir quand on leur laisse leur liberté d'action, de peine quand on les contraint longtemps. A quelles conditions physiologiques se rattachent ces alternatives de mouvement et de repos?

« Quand la contrainte prolongée produit la peine, l'irritation et la résistance parmi les élèves, la peine et la résistance ne sont-elles pas une protestation de la nature contre la violation de ses lois?

« La théorie sur laquelle repose la pratique usuelle des écoles exige cinq et même six heures de tranquillité et pendant des intervalles, de trois heures chacun, une complète inaction musculaire et l'immobilité de très-jeunes enfants dans leur croissance, d'enfants de sept à dix ans, et pendant cette inaction musculaire forcée une attention et un travail mental continus.

Digitized by Google

« Afin d'assurer ces conditions d'inaction corporelle continue et de travail mental prolongé, l'occupation ordinaire du maître d'école est partout une guerre pour la répression des résistances et des rébellions naissantes. Mais ces résistances ne sont-elles pas excitées par la nature elle-même? Les pupitres coupés, les morceaux de bois taillés avec les couteaux, les méchants tours d'écolier ne sont-ils pas des effets d'irritabilité, des résultats d'une contrainte excessive en opposition avec la physiologie? Si la condition d'inaction musculaire était maintenue rigoureusement, que nous dit la physiologie sur ce que nous pourrions attendre d'une pareille contrainte? Les défavorables dispositions sanitaires de nos jeunes populations ne sont-elles pas en grande partie des conséquences qui en découlent.

« D'abord il y a la paleur proverbiale du jeune écolier. Ensuite l'état physique des enfants renfermés dans les écoles même les mieux construites et les mieux aérées, est inférieur à celui des enfants qui restent en plein air, libres de suivre leurs instincts naturels.

« Quand l'affaiblissement arrive à un degré marqué par suite de la contrainte de l'école, le remède est le retour à la liberté naturelle qui généralement rétablit la santé. Je ne puis m'empêcher d'attribuer à l'affaiblissement général et à la débilité physique résultant de la contrainte excessive de l'école, et aux chances d'épidémie et de maladie qui en sont la conséquence une grande part dans la moralité des enfants, surtout à l'âge de sept à dix ans où les occasions de combattre les effets de cette contrainte par des exercices gymnastiques sont plus rares que dans un âge plus avancé.

« Mais la contrainte règne surtout dans les écoles de filles, et plus particulièrement dans les pensions où le travail sédentaire des jeunes enfants est porté à huit heures par

Digitized by Google

jour, et je ne puis m'empêcher d'attribuer un grand nombre de leurs maladies à la violation des lois de la physiologie.

« A Manchester, par suite de l'accroissement de la population, un plus grand nombre de jeunes filles ont été envoyées dans les pensions et écoles supérieures où il y a de longues heures d'étude, et M. Robertson qui s'occupe spécialement des maladies des femmes m'assure que la proportion, dans les classes moyennes, des mères qui ne peuvent pas nourrir leurs enfants, est croissante. Il m'a montré, par la statistique, que, malgré tous les soins donnés à de jeunes femmes qui ont reçu une si haute éducation, les maladies et les morts par suite de couches sont sept fois plus nombreuses que parmi les femmes d'une condition inférieure qui ont eu moins de contrainte et d'application sédentaire et plus de liberté et de développement musculaire dans leur enfance. Les cas de déviation de l'épine dorsale, de désordre nerveux, de manie et d'hystérie prédominent parmi les femmes des moyennes et des hautes classes dont l'éducation a consisté en une occupation sédentaire prolongée même dans les meilleures conditions sanitaires sous d'autres rapports. A leur égard c'est une observation proverbiale que les mères souffrantes font les enfants plaintifs. Une dame distinguée comme institutrice dans les pensions, mais ayant quitté maintenant l'enseignement, a observé des preuves pénibles du mal causé par les longues heures d'application sédentaire que l'usage et les demandes des parents exigent, et elle confirme l'expérience des meilleures écoles de demi-temps sur la possibilité de donner une instruction meilleure dans un temps plus court. J'ai reçu un ensemble de témoignages de maîtres capables, constatant qu'ils peuvent épuiser et épuisent en effet la capacité d'attention, pour l'instruction par les livres, dans la moitié du temps pendant lequel une attention soutenue

Digitized by Google

pour ce genre d'instruction et une inaction physique sont demandées par l'usage.

« Ce que je désire, c'est d'avoir votre opinion sur la question de savoir si, les lois de la physiologie étant dûment consultées afin d'obtenir un corps sain pour une âme saine, il ne faut pas une autre méthode que celle qui règne dans les écoles ou pensions et qui consiste à exiger cinq ou six heures d'occupation sédentaire pour l'enfance, et sept ou huit pour l'adolescence. J'en appelle à vous plus particulièrement de ce fait que dans les *lectures* et les journaux on insiste pour que la physiologie devienne un élément nouveau d'éducation populaire et une nouvelle demande de temps dans ces écoles dont tout l'ensemble, la théorie et la pratique, quoique cela ne soit pas encore reconnu par tous les professeurs de cette science, me paraît être une grande violation de ses lois et une sorte de crime envers l'enfance. »

« Mon cher CHADWICK, j'ai lu avec attention et soigneusement examiné les questions que vous m'avez adressées, et je partage entièrement votre opinion sur la conformité qui existe entre la nature et les changements que vous recommandez pour la distribution et la succession des périodes consacrées à la contrainte et à l'étude dans les écoles, ou à l'exercice et à la récréation.

« Toutes les fonctions nutritives et toutes les opérations d'accroissement s'exécutent avec plus de force et de rapidité dans l'enfance et la jeunesse que dans l'âge mûr, non-seulement en ce qui regarde les solides et les fluides ordinaires, mais aussi dans la production de ces forces impondérables et échangeables qu'on a quelquefois désignées sous les noms de fluide nerveux, force musculaire, etc. Employant cette expression de force pour exprimer ma pensée, je dirai que

l'excès de force nerveuse dans l'enfant est diminué de la manière la plus naturelle et la plus salutaire par sa conversion en force musculaire. A des intervalles très-courts pendant la période active ou naissante de la vie, l'enfant fait instinctivement usage de ses muscles et délivre le cerveau et les nerfs de leur force accumulée qui se transforme par la contraction intermédiaire de la fibre musculaire en force et en mouvement ordinaire, manifestés dans les mouvements mêmes de l'enfant ou dans ceux qu'il communique à un objet quelconque ayant attiré son attention.

« Les tissus des organes à l'état de croissance, cerveaux, muscles, etc., sont à cette période de la vie trop mous pour supporter une longue continuation de leur action propre; leurs fibres n'ont pas atteint la maturité et la fermeté. Il en est plus particulièrement ainsi de la fibre du cerveau. L'action directe du cerveau, comme dans l'application mentale à l'étude, fatigue bientôt; si elle est continuée trop longtemps, les tissus sont affectés d'une manière contraire à la santé; le progrès naturel de la croissance qui aurait dû produire une fibre propre à un travail bon et continu dans un âge plus mûr est entravé; l'enfant comme instrument intellectuel est ainsi détérioré par une erreur dans le procédé au moyen duquel on a cherché à perfectionner cet instrument.

« Le même effet sur le système musculaire se manifeste dans les chevaux de course qu'on entraîne aujourd'hui pour les faire courir à l'âge de deux ans et demi ou trois ans à Doncester ou à Epsom. Le vainqueur du Derby ne sera jamais un *Eclipse* ou un *Flying Childers*, parce que le système musculaire a été surmené deux ou trois ans avant qu'il ait pu arriver à son plein développement, développement qui est arrêté par un excès d'exercice prématuré.

Digitized by Google

« Quand le cerveau n'est pas stimulé au travail mais laissé en repos, et qu'en même temps les muscles n'ont pas la liberté d'agir, il en résulte, si la contrainte est trop prolongée, un état surchargé de système nerveux, état dont nous avons vu un exemple dans le quadrupède d'habitudes actives renfermé dans une cage. L'animal cherche à y remédier en convertissant la force nerveuse en force musculaire autant que le permet sa prison, par une succession de bonds contre les barreaux, comme l'agile léopard, ou par une marche obstinée de long en large comme le lion.

« Si l'enfant actif est empêché trop longtemps de satisfaire l'impulsion distinctive qui le porte à mouvoir ses membres ou son corps, le système nerveux devient surchargé, et le soulagement peut être obtenu finalement par de violentes émotions ou actes appelés colère ou méchanceté, se terminant par des cris et des larmes.

« Mais tous ces obstacles, au développement régulier du système nerveux, pourraient disparaître au moyen d'arrangements fondés sur le système que vous recommandez, établissant des alternatives plus fréquentes de travail et de repos, d'étude et de jeu, d'effort mental et d'exercice musculaire, en d'autres termes par des périodes plus courtes et plus fréquentes consacrées à ces phases diverses de l'éducation et modifiées de manière à convenir à deux ou trois divisions d'écoliers suivant l'âge.

« Les forces et les opérations de la constitution humaine qui jouent un rôle dans les actes et influences complexes que vous m'avez demandé d'expliquer physiologiquement sont parmi les plus cachées et les plus difficiles à saisir dans notre science. Vous comprendrez donc et vous excuserez ce qu'il peut y avoir d'incomplet dans mes efforts pour répondre à votre désir. Quant au point principal, je n'ai aucun doute que

Digitized by Google

votre but ne soit parfaitement d'accord avec la nature de l'organisation délicate et facilement impressionable en bien et en mal de l'enfance.

« Croyez-moi toujours véritablement à vous,

« Richard Owen. »

Il faut observer, quant à la portée pratique de l'enseignement par demi-temps, qu'il affranchit en grande partie l'éducation populaire de la lutte qu'elle a à soutenir contre la demande de la part des familles pauvres du produit de l'industrie des enfants et de leurs services domestiques. Dans les cas où les heures d'école ont été volontairement réduites et où la présence à l'école n'est réclamée qu'une fois par jour, au lieu de deux, les filles ont le temps de venir en aide à leur mère pour des services tels que garder les petits enfants, faire des commissions, aller chercher de l'eau, porter au père son dîner ou des rafraîchissements dans les champs. Dans l'opinion des manufacturiers qui ont essayé ce système, il admet des développements ultérieurs et une application aux jeunes gens d'un âge plus avancé occupés dans l'agriculture ou le commerce. Les manufacturiers qui étaient hostiles à l'intervention de la loi ont recommandé depuis l'extension du système à la protection des jeunes enfants occupés dans l'agriculture, et, quant à la recommandation des commissions d'enquête, elle est en voie de s'étendre aux enfants engagés dans d'autres occupations que la fabrication des tissus.

J'ai fait connaître les circonstances qui conduisirent à l'introduction du principe du demi-temps d'école comme correctif d'un excès de travail corporel pendant de longues heures, j'ai maintenant à soumettre à l'Académie les con-

Digitized by Google

ditions qui ont déterminé son application comme correctif d'un défaut d'exercice corporel et d'un excès d'exercice mental.

Dans l'examen que je fis de l'ancienne manière de traiter les orphelins, sous la direction de l'assistance publique en Angleterre, je trouvai que bien que la plupart d'entre eux eussent reçu les éléments ordinaires d'éducation populaire, lecture, écriture et arithmétique; eussent appris leur catéchisme et reçu ce qui était considéré comme une dose suffisante d'instruction religieuse, cependant la plus grande proportion tournait mal. Quand ils étaient placés à l'âge de treize ou quatorze ans, ils se montraient indociles, incapables de rendre des services ou commettaient des fautes et s'enfuyaient. Pas plus d'un sur trois ne pouvait être amené à une industrie productive ou à un service permanent convenable. Les autres devenaient des vagabonds, mendiants ou délinquants et, d'une manière ou d'autre, restaient une charge pour le public. Ils formaient une large proportion dans la population des prisons. En examinant quelques-uns d'entre eux, il se trouva que les plaintes qu'ils avaient à faire ne portaient pas sur quelques mauvais traitements de la part de leurs maîtres, mais sur leur propre incapacité pour des efforts musculaires. Quand ils étaient soumis à un travail régulier, c'était pour eux une peine physique. Ces enfants de parents vicieux et dégradés étaient comme classe physiquement inférieurs, et cette infériorité était agravée par un temps prolongé de contrainte sédentaire à l'école. Sales et misérables, ils étaient reçus dans les établissements de charité dans la compagnie d'habitants adultes d'une vie dépravée, et ils sortaient sales, physiquement incapables aussi bien qu'infectés moralement. Le remède était évidemment de les séparer des adultes et de leur assurer une éducation

Digitized by Google

physique aussi bien que mentale. Sur la petite échelle des paroisses séparées ou même des unions de paroisses, la dépense pour des maîtres-ouvriers ou des maîtres d'exercice militaire était disproportionnée et donna lieu à des objections de la part des représentants des contribuables. Il fut permis seulement de réunir les enfants indigents de districts d'unions de paroisses, et un certain nombre d'écoles de districts, comme on les appelle, furent formées comprenant de 500 à 1,000 enfants. Ces écoles ont été maintenues en activité pendant une longueur de temps suffisante pour établir ce que je considère comme des résultats pédagogiques très-importants de l'application du système de demi-temps d'éducation spéciale physique et intellectuelle combinée.

Le système de demi-temps, tel qu'il s'est développé dans ces grandes écoles, implique une réduction dans les années aussi bien que dans les heures d'école. Ce résultat pédagogique important a été amené dans ces grandes écoles par la classification que comportent les grands nombres et par une subdivision du travail pédagogique. Dans les petites écoles, il y a ordinairement autant de séries différentes d'enfants, quant à l'âge et à l'instruction, réclamant un enseignement distinct et approprié, que dans les grandes écoles. Dans une école, disons de quarante élèves sous un seul maître, la première moitié, les vingt premiers, pourront encore être subdivisés en quatre classes, soit de cinq chacune. Pour prendre un exemple, en arithmétique, les cinq derniers de la première moitié peuvent n'en être qu'à l'addition des nombres complexes, tandis que les cinq premiers en seront aux fractions décimales. Or, il est impossible de donner une leçon commune à ces vingt élèves différents. Pendant que les cinq premiers reçoivent l'enseignement, le maître parle par-dessus la tête des quinze autres; pendant que l'en-

Digitized by Google

seignement est donné aux cinq derniers, les quinze premiers doivent attendre. Tout enseignement à des classes formées d'éléments divers, quand on opère sur de petits nombres, oblige les élèves à attendre leur jour pour que le maître leur donne à apprendre ou leur fasse réciter leur leçon, et l'attente entraîne la fatigue, la distraction, le trouble dans la classe et la lutte de la part du maître pour maintenir l'ordre, ce qui devient d'autant plus difficile que le temps d'école est plus long.

Dans ces grandes écoles de district, ayant un nombre d'élèves cinq fois plus grand par exemple, au lieu de cinq élèves il y en aura vingt-cinq d'une sorte qui pourront recevoir l'enseignement en commun, occuperont pleinement le temps d'un maître assistant, d'un moniteur ou élève maître et suivront leur leçon commune sans suspension d'intérêt, sans interruption ou attente, comme un élève particulier peut le faire avec son précepteur ou répétiteur. Dans les petites écoles, à un seul maître, les maîtres habiles mêmes ne sont pas d'abord en état d'appliquer strictement le principe du demi-temps ou d'accomplir, à leur satisfaction, leur tâche journalière en moins de trois heures et demie ou quatre heures d'enseignement par jour. Dans de grandes écoles, comme les écoles de district, avec les grandes subdivisions du travail pédagogique et l'enseignement par grandes classes, l'attention la plus vive et la mieux soutenue est épuisée en moins de trois heures d'enseignement exigeant un effort mental. Dans les écoles à un seul maître, même bien préparé, je trouve qu'il faut six ans depuis la sortie de la salle d'asile, ou jusqu'à la treizième année pour communiquer une habileté suffisante dans la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Dans les écoles sur une grande échelle, avec une subdivision du travail d'enseignement dans le système le plus parfait de

Digitized by Google

demi-temps d'école, le même degré d'instruction élémentaire est atteint en trois ans ou vers la dixième année, en même temps qu'une éducation physique pour laquelle le demi-temps les laisse libres est donnée aux élèves pendant le reste de la journée, et aussi une instruction en dessin élémentaire et en musique vocale et instrumentale. La dépense de l'enseignement par un seul maître préparé et compétent est en moyenne de deux livres sterl. par tête par an. La dépense de l'enseignement sur une grande échelle, par la division du travail entre plusieurs maîtres, n'excède pas en moyenne une livre sterl. par an, ou, en d'autres termes, trois livres sterl. pour faire bien en trois ans l'ouvrage demandé, contre douze livres sterl. pour le faire comparativement mal en six ans. En Angleterre, je pourrais essayer de présenter les résultats économiques de la réduction effectuée par les progrès de l'éducation en amenant plus tôt de bons services sur le marché du travail, comme semblable à la réduction du temps dans l'élève de bétail en agriculture, réduction exposée avec tant de talent par un membre distingué de l'Institut, M. Léonce de Lavergne, dans son tableau des progrès de l'agriculture anglaise; seulement, l'amélioration dans la qualité du travail offert plus tôt est incontestable.

Cette puissance de l'enseignement perfectionné par classes, en opérant sur de grands nombres, et de la subdivision du travail pédagogique dans le système de demi-temps donne en temps, aussi bien qu'en argent et en étendue de connaissances pratiques, de grands avantages au grand nombre, aux classes laborieuses, sur le petit nombre, ou classes moyennes dont les enfants continuent à être élevés dans des écoles séparées. Avec la dépense et presque avec le même temps de la part du maître nécessaire pour donner une leçon à un individu, il est possible d'en donner une à vingt ou trente. En

Digitized by Google

dessin, par exemple, pour les artisans, au moyen de l'enseignement par classes, un cours d'instruction élémentaire peut être suivi au taux de six schellings par an, une livre par tête pour une instruction un peu avancée, telle qu'elle ne pourrait être obtenue pour des élèves séparés, qu'avec une dépense de plusieurs livres. Il en est de même de la musique vocale et instrumentale, de la natation et de la gymnastique. Le boutiquier représentant (Shopkeeper) des contribuables, a vu avec jalousie donner à des enfants des classes inférieures, dans ces grandes écoles sur le principe du demi-temps, des connaissances qui sont complètement au-delà de ses moyens pécuniaires pour son propre enfant. Par pure jalousie, l'enseignement du dessin a été combattu comme un talent de luxe pour les pauvres quoique, en donnant de l'exactitude à l'œil aussi bien qu'à la main, il soit une acquisition réellement essentielle. La puissance d'enseigner promptement aussi bien qu'économiquement est sensiblement proportionnelle au nombre d'élèves. Ainsi que le montrent ces écoles de district, elle est telle qu'elle indique un avenir d'éducation et d'instruction élémentaire en commun pour la population, ce qui sera un grand avantage social. Dans les cas observés par moi, où cette pratique a été adoptée, l'effet a été non pas d'abaisser les manières des élèves d'une classe supérieure de la société, mais d'élever celles de la classe inférieure. Les avantages de l'enseignement opérant sur de grands nombres font de la séparation des sectes dans l'enseignement une cause de perte pécuniaire. Dans une ville où le principe de la centralisation administrative locale que j'ai recommandée pour l'assistance des indigents, en Angleterre, était adopté, et où les enfants, environ 900 en tout, étaient réunis sous une administration et une classification générale, le temps en années pour donner l'ensemble ordinaire de connaissances élémen-

Digitized by Google

taires fut réduit de moitié avec une grande amélioration dans la qualité de l'enseignement donné. Trois cents enfants environ étaient des enfants de dissidents qui avaient été, avec quelque peine, mis dans les mêmes classes pour l'instruction que les enfants des orthodoxes. Il fut prouvé que, si les enfants des hétérodoxes étaient retirés, l'effet serait d'augmenter la durée en années de l'instruction des orthodoxes d'un quart ou de près d'un tiers, tandis que l'effet de la retraite des enfants des orthodoxes serait de doubler le temps requis pour le même genre et la même quantité d'instruction, et de doubler au moins la dépense. Les divisions de sectes impliquant la séparation des enfants en Ecosse ont grandement retardé le progrès de l'éducation dans ce pays et assombri son avenir.

La facilité d'agrégation et d'enseignement par classes est fort à l'avantage des populations des villes et des enfants des faubourgs résidant à une distance facile à parcourir à pied d'une ville couvrant une grande étendue de territoire et au désavantage des populations rares et disséminées des campagnes.

Ayant à l'égard des enfants orphelins et indigents à la charge du public réduit par le système du demi-temps les inconvénients d'un travail mental excessif ou mauvais par suite d'un séjour trop prolongé à l'école, on fit usage du temps épargné sur l'école pour donner à ces enfants des aptitudes physiques à des occupations productives. Dans ce but des maîtres-ouvriers furent engagés pour les instruire dans des occupations mécaniques qui les prépareraient au travail, et ils apprirent le métier de charpentier, de cordonnier, de tailleur et, là où on pouvait avoir de la terre à sa disposition, le jardinage ; jusque-là c'était bien. Ces maîtres ouvriers ne voulurent pas d'abord changer les habitudes de leur atelier et ils insistèrent pour que les élèves travaillassent

Digitized by Google

avec eux six heures tous les deux jours au lieu de travailler trois heures à l'atelier et d'aller trois heures à l'école chaque jour ; mais ils trouvent maintenant qu'ils obtiennent de meilleur ouvrage par une moindre quantité de travail chaque jour en se conformant strictement au principe de demi-temps d'école. Dans la période de la salle d'asile il y a de bons exercices pour les doigts donnant de bonne heure l'aptitude au travail de tisserand, et les entrepreneurs donnent une préférence décidée aux enfants ainsi dressés. Mais à l'égard de quelques-uns des enfants orphelins entretenus par l'état on a jugé à propos de leur donner une instruction spéciale pour l'armée ou la marine, et dans certains cas, ils ont eu des instructeurs de ces deux corps. Une gymnastique convenable aussi bien que la natation ont été combinés avec les exercices militaires. Les effets de ce genre d'exercices par demi-temps, ont été particulièrement bienfaisants et importants. Ils arrêtent les défauts corporels de naissance auxquels les exercices dans les occupations mécaniques ordinaires ne remédient pas et qu'ils agravent quelquefois. Ils donnent des habitudes physiques et mentales de prompte et exacte obéissance au commandement ; ils apprennent aux élèves à se mouvoir ensemble, et à bien agir de concert. Ils créent des habitudes d'ordre dans le travail si importantes pour son efficacité. Dans ces temps où la tendance de l'industrie et des manufactures est de procéder par combinaisons de grands nombres de travailleurs, ces habitudes d'action en commun ont une haute importance. J'ai reçu le témoignage de grands manufacturiers et de grands entrepreneurs qui établissent ce fait, que la valeur des services est augmentée au moins d'un cinquième par ce genre d'exercices physiques, que quatre jeunes garçons ou quatre hommes ainsi dressés valent tout autant que cinq non exercés. On peut regarder comme prouvé

Digitized by Google

que par cette éducation mixte, physique et mentale, la puissance industrielle d'une population, même comme celle de l'Angleterre, peut être augmentée d'un cinquième. Un professeur de gymnastique, expérimenté, qui avait été employé à corriger les défauts corporels d'élèves d'une école spéciale à Paris et qui parut devant notre jury pour les applications pédagogiques à la dernière exposition internationale de Londres, m'a dit que je n'avais pas estimé assez haut les avantages de ces exercices physiques et qu'il était possible de donner à trois le pouvoir de cinq comme travailleurs. Cela peut être. L'instruction physique dans ces écoles de demi-temps a été jusqu'ici du genre le plus simple et donnée par des sous-officiers de l'armée ou de la marine sans être adaptée aux spécialités des enfants. Telle qu'elle est cependant, elle a conduit les officiers de la marine marchande à donner aux enfants et aux jeunes gens de petite taille des villes dressés dans ces écoles la préférence sur le enfants plus grands et plus robustes des pêcheurs ou des populations maritimes, et il en est de même pour d'autres genres de travaux.

J'ai trouvé la statistique de l'éducation peu digne de foi en ce qui concerne les effets des méthodes particulières quelconques d'éducation et d'instruction. Généralement les enfants quittent les établissements d'éducation, et on ne s'inquiète pas des effets produits ou de ce que deviennent plus tard les élèves. Afin d'obvier à ceci, je fis établir des réglements pour qu'on eût soin de ne pas laisser les enfants aller en service dans les séjours du vice, et pour qu'ils fussent visités de temps en temps par le chapelain ou un fonctionnaire de l'établissement chargé de constater comment ils réussissaient dans le service pour lequel ils étaient engagés. Nous constatons de cette manière les résultats de l'éducation

Digitized by Google

et de l'instruction des enfants de demi-temps des écoles de districts d'une manière très-satisfaisante. Pour moi, comme administrateur, une occupation régulière, respectable et productive est un succès moral. La preuve du succès moral de ces institutions d'éducation est que les enfants arrivent à quelque occupation régulière productive et la gardent un an et au-delà. Sous l'ancien système des longues heures d'école, les insuccès moraux, comme je l'ai dit, étaient largement de 60 pour cent des élèves. Sous le nouveau système d'exercice et de travail mental et corporel mieux ajusté, les insuccès moraux pour la même classe d'orphelins sont réduits à deux pour cent, somme de succès moral qui, autant que je puis le savoir, excède ce qu'on peut trouver parmi les classes aisées de l'Angleterre. Cette amélioration des résultats moraux est si certaine que M. Edouard Tuffnell, inspecteur d'éducation du gouvernement, au zèle et à la bienveillante habileté pratique duquel le succès de ces écoles de districts est principalement dû, déclare que si les enfants des classes dangereuses (*délinquent classes*) lui étaient confiés, il peut promettre qu'ils cesseraient d'appartenir à ces classes.

Le système de demi-temps d'école offre un côté sanitaire important. En Angleterre il y a une excessive mortalité parmi les enfants dans l'âge où l'on va à l'école. Si des enfants malpropres, non lavés, avec des peaux et des vêtements malpropres, étaient entassés en plein air, ils respireraient souvent une atmosphère impure, engendrée et conservée autour d'eux quand il y a peu de vent ; mais quand ils sont entassés dans des salles d'école mal aérées, ils sont tenus dans un air des plus délétères, et les écoles dans leur condition présente sont les foyers communs d'épidémies. La réduction des heures d'école est partout une réduction d'autant de ce grand mal dans les écoles particulières. La réduction

Digitized by Google

des heures d'emprisonnement dans l'école a été suivie d'une réduction remarquable dans le nombre des absences pour cause de maladie, réduction si grande en vérité que je suis porté à croire qu'une partie doit être considérée comme une diminution de l'humeur vagabonde et de l'esprit de désobéissance occasionnés par l'ennui des longues heures d'école. Quoi qu'il en soit, les écoles de districts où les enfants sont entièrement soumis à une surveillance médicale responsable et ont chaque jour une ablution de la tête aux pieds, où l'on veille scrupuleusement à la propreté la plus complète dans leurs vêtements, leurs lits et leurs chambres, qui sont grandes et bien aérées, et où ils ont une nourriture saine et de l'eau pure, et un exercice physique et intellectuel régulier, me fournissent les modèles sanitaires les plus importants de ce qui peut être fait pour arrêter les ravages de la mortalité des enfants dans les grandes villes. Ces établissements sont en fait des hôpitaux dans lesquels un grand nombre d'enfants sont constamment amenés dans un état de maladie chronique ou aiguë, plusieurs d'entre eux seulement pour mourir. Néanmoins la mortalité dans l'ensemble de ces établissements n'est guère plus d'un tiers de celle qui règne dans les populations environnantes. Parmi les enfants d'une santé modérément bonne, bien que d'une organisation inférieure, les rapports des médecins constatent qu'il n'y a guère de maladie spontanée. Pendant mon temps d'administration, si j'apprenais l'explosion d'une épidémie dans quelque institution d'enfants, cela m'annonçait quelque faute administrative et la néeessité de congédier quelque fonctionnaire. Invariablement une cause facile à prévenir devenait manifeste par suite d'une investigation suffisante. Ces établissements prouvent que la mortalité excessive parmi les enfants de nos grandes villes peut être entièrement pré-

Digitized by Google

venue, et je me trouve autorisé à dénoncer cette mortalité, au point de vue économique, comme une perte des forces productives en dehors de la souffrance et du vice.

Je négligerais mon principal objet dans la présente occasion, si je ne sollicitais l'attention de l'Académie en faveur du système de demi-temps d'école comme un moyen de réduire l'énorme perte de forces productives à laquelle les nations se soumettent en enlevant à la production, dans l'âge adulte, le meilleur de ces forces pour donner dans les camps cette instruction militaire dont la plus grande partie, je puis le prouver, peut être donnée à l'école. Quand un jeune homme qui a passé par l'exercice du soldat ou du marin dans ces écoles de district de demi-temps est embarqué sur un navire de guerre ou s'engage dans un régiment, les sous-officiers qui ne savent rien de ses antécédents lui demandent bientôt dans quel vaisseau ou dans quel régiment il a été auparavant. Quand il déclare simplement qu'il n'a été dans aucun, on ne le croit pas et on l'accuse hautement d'être un déserteur, et ses explications ne sont pas acceptées facilement par de vieux officiers. Les instructeurs militaires engagés au service de ces écoles de district, déclarent qu'avec des enfants tout jeunes ils font d'une manière comparativement facile ce qu'ils ne peuvent faire sans difficulté avec des adolescents, et ce qu'ils font mal ou souvent ne peuvent pas faire du tout avec des adultes. Dans l'enfance, de cinq à six ans, ils ont le rameau flexible à tourner à leur volonté, dans l'adolescence ils ont la tige courbée à redresser, dans l'âge adulte ils ont la tâche de plier l'arbre tout venu, souvent le chêne noueux. Donnée à l'école, l'instruction militaire sert d'exercice moral pratique pour les vertus comprises sous le nom de discipline : la domination sur soi-même, la patience, l'obéissance, le respect de l'autorité qui sont les meil-

Digitized by Google

leures garanties contre les désordres civils. Des directeurs d'écoles qui n'ont pas réussi à maintenir l'ordre par de simples préceptes, ont trouvé dans ce système de demi-temps et dans la moralité enseignée en action par des exercices physiques convenablement appliqués, et par l'instruction militaire, un moyen nouveau et très efficace de maintenir l'ordre. Sous un bon système, les exercices physiques et militaires pourraient être continués au-delà des années d'école et appliqués avec modération, servir à la jeunesse de changement agréable d'occupation et, comme cela a lieu pour la majorité de nos volontaires dans les villes, de récréation bienfaisante et de correctif contre les inconvénients sanitaires d'occupations sédentaires sans variété.

L'accord de nos natures corporelle et mentale demandera beaucoup d'essais et d'observations dans des conditions variées avant d'arriver à la véritable éducation des populations. Mais si les faits que je présente ici sont dûment examinés, si nous procédons d'après des principes indiqués, sinon déjà établis en psychologie et en physiologie et en science morale et politique, on trouvera, j'ose le penser, qu'ils donnent les moyens d'effectuer des améliorations dans la condition des populations aussi grandes et peut-être aussi rapides que les principales améliorations données à notre époque par la science mécanique.

CHADWICK.

Digitized by Google

DÉFENSE

DES

SCIENCES PSYCHOLOGIQUES[1].

II

MÉTHODE PSYCHOLOGIQUE.

Sans s'arrêter aux préjugés, bien rares aujourd'hui, de quelques physiologistes attardés qui ont l'air de chercher naïvement les organes de l'observation psychologique, il est juste de convenir que les faits moraux sont difficiles à saisir, et surtout à fixer sous l'œil toujours ouvert, mais souvent distrait de la conscience. Mais que veut-on conclure de cette difficulté? Est-ce que l'observation des phénomènes physiques et physiologiques est toujours aisée? N'a-t-elle pas, en bien des cas, la délicatesse et la subtilité d'un art? Les expériences sur l'électricité, sur le son, sur la lumière; les observations sur la constitution élémentaire des tissus, sur l'organisme des animalcules, sont-elles l'œuvre du premier venu? Qu'on le demande à nos physiciens, à nos chimistes et à nos naturalistes. Les études de nos psychologues ne sont pas sans analogie avec ces observations et ces expériences, malgré la différence de la réalité observable. La conscience proprement dite est

(1) V. t. LXVIII, p. 335.

Digitized by Google

comme l'œil ou l'oreille du vulgaire ; elle ne voit et n'entend les choses de son ressort qu'en gros et d'une façon vague. Les finesses du détail lui échappent, et elle a plutôt le sentiment que l'idée de ces choses. Il faut lui appliquer la réflexion pour les lui faire voir dans tout leur développement, de même qu'il faut appliquer la loupe à l'observation des yeux, si l'on veut arriver à connaître la réalité matérielle dans ses plus intimes particularités.

Or la réflexion n'est pas une faculté *naturelle,* comme la conscience, la mémoire, l'imagination, l'association des idées, lesquelles s'exercent spontanément ; elle est du nombre de ces facultés qu'on dit *acquises*, non point parce que la nature n'y serait pour rien, mais parce qu'elles ne produisent pas leurs actes sans préparation et sans effort. La réflexion est une faculté rare, dont le poète et le romancier font usage, et que le moraliste et le psychologue seuls élèvent à la puissance d'un art. A cette condition, l'observation psychologique arrive à des analyses profondes et à des descriptions précises.

Certains adversaires de la psychologie, esprits fins et versés dans la critique des questions morales, ne nient point l'intérêt, ni même la vérité des études de ce genre ; mais ils prétendent que cela ne suffit point pour en établir l'autorité scientifique (1). En effet, la première garantie de cette autorité n'est-elle pas la vérification des observations et des théories ? Or, tandis que chacune des sciences physiques a son mode de vérification, on demande où est, pour

(1) Cournot, *Essai sur les fondements des connaissances humaines*, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

les sciences psychologiques, le moyen de vérifier l'exactitude des révélations personnelles de la conscience. On convient que le psychologue arrive à pénétrer assez avant dans l'analyse de la nature humaine pour en rapporter des observations et des descriptions vraiment neuves, comme fait un voyageur d'un pays récemment exploré. Mais où est le contrôle de ces observations individuelles ? Où est la contre-épreuve de ces expériences intimes ? Le chimiste, le physicien, le naturaliste, l'astronome font assister le public à leurs expériences ou à leurs observations ; ils exposent leur science sur pièces à l'appui ; ils parlent des phénomènes naturels devant la Nature elle-même, dont ils peuvent toujours invoquer le témoignage. Mais que peut dire le psychologue à ceux qui l'écoutent ou le lisent, sinon d'en croire ses révélations sur parole ? N'est-ce pas l'histoire du voyageur qui raconte ses aventures et ses impressions devant un public aussi charmé que défiant de la réalité des récits du narrateur ?

Jusqu'à nos jours, les philosophes, les moralistes, nous pourrions ajouter les poètes et les romanciers qui ont réfléchi et médité sur la nature humaine, en s'enfermant dans le for intérieur de leur conscience, ne paraissent point avoir prévu cette ingénieuse objection. Quand ils ont livré, les uns leurs analyses et leurs théories sévères au public savant, les autres leurs descriptions et leurs peintures charmantes aux foules enthousiastes, ils ont compté, soit sur l'intelligence, soit sur la sympathie de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs. Ils n'ont jamais pensé que leurs révélations, bien que puisées dans leur conscience personnelle, eussent un caractère tellement individuel qu'il fallût

Digitized by Google

absolument les en croire sur parole. Tout au contraire, c'est à la nature, c'est à la conscience humaine qu'ils s'adressaient, bien sûrs d'y trouver un écho retentissant, s'ils ne s'étaient point trompés, et s'ils ne s'étaient point trop écartés des grandes voies de la vérité générale et *humaine*. Quand Jouffroy, qui a tout prévu et tout expliqué sur cette matière, dans son admirable préface des esquisses de Dugald Stewart, arrive à établir la certitude des observations psychologiques, il ne lui vient point à l'esprit que ces observations aient besoin d'une sorte de vérification analogue à celle des expériences, dans l'ordre des sciences physiques ; tant il lui semble naturel de s'en fier à la conscience de ses auditeurs ou de ses lecteurs. Et sans paraître se douter qu'il répond d'avance à l'objection qu'on nous fait aujourd'hui, il montre jusqu'à l'évidence comment les analyses et les descriptions du psychologue trouvent leur confirmation ou leur critique dans l'adhésion ou la défiance de ceux qui les lisent. Voilà, en effet, la vraie, la seule vérification des vérités morales. Et quand elle a passé par la double épreuve du nombre et du temps, elle est regardée comme suffisante. Les sciences morales ont leur *criterium* propre, de même que les sciences physiques. Parce que les vérités qui en font l'objet s'observent et se vérifient différemment, n'en concluons pas qu'elles ne sont point, comme celles-ci, susceptibles de certitude et d'exactitude. Les adversaires de la psychologie oublient toujours que les faits racontés ou décrits par l'observateur, philosophe, moraliste ou poète, sont propres à toutes les consciences humaines. Pour les reconnaître, il suffit d'un certain degré d'attention. De quoi s'agit-il dans la science du psychologue ? de choses

Digitized by Google

que le public peut comprendre, sentir, expérimenter, parce qu'elles se passent continuellement dans le for intérieur de chacun. Le géographe, l'astronome, le micrographe ne peuvent dire à leur public : voyez et touchez ; ils ne peuvent qu'en appeler au petit nombre de savants qui ont vu et touché comme eux. Et pourtant cela suffit pour établir l'authenticité de leurs observations. L'épreuve à laquelle se soumet le philosophe ou le poète est bien autrement populaire. C'est au grand jour du sens commun, devant le peuple qu'il expose ses observations, ses analyses, ses tableaux. Si le public savant persiste à s'approprier les observations de l'un ; si la foule continue à battre des mains aux descriptions de l'autre, tout est dit : la vérité morale a reçu la sanction qui lui convient ; elle passe au rang des vérités acquises définitivement à la science. Que peut-on vouloir de plus ?

On nous dira que ce mode de vérification est d'une application lente et difficile, que très peu d'observations et de théories psychologiques ont résisté à cette épreuve, et qu'on ne ferait pas une science bien riche ni bien étendue avec les vérités qui en sont victorieusement sorties. — Quand cela serait, il n'en resterait pas moins démontré qu'il existe un mode de vérification, un *criterium* sûr pour la vérité des observations et des théories morales. Mais cela n'est pas. La nature humaine est tellement personnelle, dans les individus qui la représentent, qu'il y a chez elle une tendance irrésistible à accentuer les différences qui marquent l'originalité plus ou moins forte de chacun. On aime bien mieux généralement à se montrer par les côtés où l'on diffère que par les côtés où l'on se ressemble.

Digitized by Google

C'est ce qui fait que la profonde identité des consciences, et la grande harmonie qui en résulte, se dissimulent sous le bruit des voix discordantes. Au fond, les intelligences et les consciences sont beaucoup plus d'accord qu'elles n'en ont l'air. Il faut bien que l'anarchie du monde moral soit moins grande que ne le disent nos écoles sceptiques. Autrement, comment irait-il se développant sans cesse dans le sens du progrès? Et cet accord sur les questions morales serait bien plus complet, si le seul intérêt de la vérité guidait ceux qui les agitent, et ceux qui en recueillent les solutions. S'il suffisait de bien observer, de bien raisonner, de bien exprimer sa pensée pour que la vérité fût aperçue et acceptée de tous, on serait surpris de la facilité et de la rapidité avec lesquelles l'accord se ferait entre les intelligences et les consciences, grâce à l'unité de la nature humaine. Malheureusement, dans l'ordre des vérités morales, les questions, outre les difficultés qui leur sont inhérentes, se compliquent d'intérêts, de passions, de sentiments personnels, de préjugés d'éducation de toute espèce. Quoi qu'il en soit, le trésor de vérités morales que les générations successives de l'humanité se transmettent d'âge en âge, d'époque en époque, en le grossissant toujours, prouve que ce grand travail d'observation et d'analyse, accompli par les philosophes et les moralistes de tous les temps, ne se disperse pas en poussière, au souffle des discordes de la pensée humaine. Il en reste assez de faits, d'axiomes, de principes, sinon de théories, pour que les sciences morales puissent invoquer le témoignage de l'histoire.

Il est une certaine classe d'esprits que ce mode de vérification pourra bien satisfaire : c'est celle qui n'admet

Digitized by Google

d'autre autorité que le témoignage des sens. Il est certain que le psychologue ne peut dire à son public : Voyez, touchez, sentez. Mais alors il faut aller jusqu'au bout, et tout rejeter : les faits qui ne sont pas de nature à être perçus par les sens, leur mode d'observation, aussi bien que leur mode de vérification. Les phénomènes moraux se passent dans une sphère où l'œil, ni l'oreille, ni le tact n'ont accès. C'est le sens de l'esprit, la conscience qui les aperçoit et les observe, comme c'est la conscience qui les reconnaît et les vérifie. Quand le philosophe et le moraliste s'étudient, la lumière se fait dans ce coin du monde des âmes, qu'on appelle la conscience individuelle, pour rayonner ensuite dans d'autres parties de ce monde, par l'intermédiaire du langage. Ainsi, observation, transmission, vérification des phénomènes, tout se fait par des procédés qui sont propres à l'ordre des vérités morales, et avec lesquels les sciences physiques n'ont rien à voir. Il faut donc les admettre ou les rejeter tous également. Pour les rejeter, il faudrait pouvoir réduire toute activité intellectuelle à l'exercice des cinq sens. Or, il n'y a pas de matérialisme qui ose aller jusque-là. Tant que la nature humaine conservera la conscience, il y aura une matière, une méthode, et un *criterium* à part pour les sciences psychologiques : « Il y a, dit Maine de Biran, une lumière intérieure, un *Esprit de vérité*, qui luit dans les profondeurs de l'âme, et dirige l'homme méditatif appelé à visiter ces galeries souterraines. Cette lumière n'est pas faite pour le monde, car elle n'est appropriée ni au sens externe ni à l'imagination; elle s'éclipse ou s'éteint même tout à fait devant cette autre espèce de clarté des sensations et des images, clarté vive et souvent

Digitized by Google

trompeuse qui s'évanouit à son tour en présence de l'*esprit de vérité* (1). » Admirable langage dont quelques paroles mystiques n'altèrent en rien la vérité. La seule réserve que nous pourrions nous permettre d'y faire, c'est que la conscience n'est pas, comme semble le croire ce profond observateur de notre nature morale, un livre fermé au vulgaire, et exclusivement réservé à la contemplation de quelques âmes méditatives.

Cette démonstration de la méthode psychologique ne serait pas complète, si nous laissions sans réponse certains doutes émis, non plus sur la possibilité, mais sur le mode d'observation. Dans l'observation des phénomènes physiques, le sujet observant est différent de l'objet observé; celui-ci est distinct, fixe, immobile, ou à peu près, sous le regard de l'observateur. L'opération est facile à expliquer. Dans l'observation des phénomènes moraux, le sujet et l'objet de l'observation ne font qu'un. Comment peut se faire l'opération? Dans de telles conditions, on ne le voit pas tout d'abord. L'objet observé, c'est l'âme dont l'essence est d'être une force, *vis sui conscia*, dont la vie est une continuelle action. Comment ce Protée si multiple dans ses formes, si mobile dans ses allures, si fugitif, si peu saisissable, peut-il devenir l'objet d'une observation suivie et régulière? il ne suffit pas de répondre qu'il faut bien que cette observation soit possible, puisqu'elle se fait et a toujours été pratiquée avec plus ou moins d'exactitude et de précision par les poètes, les moralistes et les philosophes. C'est le comment qu'il s'agit d'expliquer.

(1) Préface des *Rapports du physique et du moral.*

Digitized by Google

Selon Maine de Biran, notre premier maître en cette matière, l'opération serait très-simple à comprendre, grâce à la distinction des deux vies, des deux natures, des deux êtres, dans l'être complexe qu'on appelle l'*homme*. D'un côté est l'*animal* avec ses besoins, ses appétits, ses sensations, ses imaginations; de l'autre est l'homme proprement dit, avec ses facultés, ses sentiments, ses idées, ses volitions. Ce spiritualisme nouveau et original, du moins pour le temps, ne se borne point à l'ancienne distinction de l'âme et du corps; dans la vie de l'âme elle-même, il introduit la dualité de l'animal et de la personne, de la *nature* et de l'*esprit*, renouvelant ainsi, mais avec une grande puissance de réflexion et d'analyse, la doctrine péripatéticienne de l'âme vivante et de l'âme pensante. C'est cette dernière seulement qui possède la conscience; c'est elle qui affranchie enfin, par un long exercice et un constant effort, de la tyrannie de la nature intérieure ou extérieure, se retire au fond de sa personnalité, dans le sanctuaire de l'*esprit*, loin des impressions et des imaginations sensibles. Là elle se recueille et se contemple à son aise; elle s'étudie alors, non dans les sensations et les mouvements de la vie animale qui lui est extérieure, mais dans les actes purs de sa pensée, de sa volonté, de son amour; elle plonge son regard dans les profondeurs les plus intimes de son essence. Devant cette intuition directe de l'âme par elle-même, l'induction n'a plus rien à faire. Aussi Maine de Biran déclarait-il bien haut que la méthode de Bacon, excellente et tout à fait nécessaire pour les sciences physiques auxquelles elle révèle les lois de la nature, n'est point applicable aux sciences psychologiques,

Digitized by Google

dans lesquelles la conscience atteint directement les causes.

L'école spiritualiste dont Maine de Biran fut le précurseur, ne s'enferma point dans ce spiritualisme profond, mais un peu mystique. Ni M. Cousin qui la fonda, ni M. Jouffroy qui en décrivit si bien la méthode, ni les disciples qui en développèrent postérieurement les principes, n'acceptèrent tout à fait la doctrine de ce grand psychologue. Nul, dans l'école, ne partagea son dédain pour la méthode baconienne, laquelle, sauf quelques légères modifications, semblait à tous bonne pour la psychologie, comme pour la physique. Nul n'alla jamais jusqu'à la doctrine des deux hommes (l'homme *nature* et l'homme *esprit*), et surtout n'eut la pensée de retirer de la vie spirituelle et vraiment psychologique les phénomènes de la sensation, de l'imagination, de la passion, etc., qui, pour n'être pas des actes purs, n'en sont pas moins des modifications de l'âme elle-même. Du reste, tous, à l'exemple de Maine de Biran, reconnurent à l'âme la faculté de s'observer directement, de se saisir, de se voir, non-seulement dans ses actes, mais aussi dans ses facultés, et dans le fond même de sa nature.

Une telle doctrine, et une telle manière d'entendre l'observation psychologique ont provoqué une vive polémique de la part des adversaires de l'école spiritualiste. Comment, a-t-on dit, est-il possible que le moi soit en même temps le sujet et l'objet de l'observation ? Comment est-il possible qu'au même moment il sente, pense, agisse, et se regarde sentir, agir et penser (1)? Quelle idée se fait-on donc de l'âme

(1) Pierre Leroux, *Réfutation de l'Eclectisme*.

Digitized by Google

humaine pour imaginer qu'elle puisse se prendre elle-même pour objet fixe d'étude, se voir face à face, comme l'homme physique voit son image dans un miroir? Cet état de l'âme se contemplant elle-même dans l'immobilité et la pureté de son essence, loin du contact des choses extérieures, n'est qu'une hypothèse mystique, en contraction avec l'expérience et avec la plus simple définition de l'âme humaine. Qui dit âme ne dit-il pas principe de vie et d'activité? L'essence de l'âme étant l'acte, l'âme agit toujours. Mais comment agit-elle? S'il faut en croire Maine de Biran, son action propre serait tout intérieure, et absolument indépendante des choses du dehors. Or c'est là une pure abstraction. S'il est vrai que le moi ait en lui-même son principe de vie, il ne l'est pas moins qu'il ne vit pas de lui-même. Dans sa vie morale, aussi bien que dans sa vie physique, l'homme a besoin d'un objet, d'une matière, comme d'un aliment nécessaire à son activité intérieure. Imaginer que notre âme puisse se retirer dans les profondeurs de son essence pour y vivre de sa propre substance, en dehors de toute assimilation d'éléments extérieurs, c'est le roman d'une psychologie mystique. Dans ses méditations les plus abstraites, dans ses créations les plus chimériques, dans le recueillement le plus parfait de ses idées, l'âme ne vit pas entièrement de son propre fond. Si l'on remonte à l'origine des ces méditations, de ces créations et de ces idées pures, on trouvera toujours que l'âme en a puisé la matière première à une source extérieure. Le moi ne peut donc vivre qu'en communication incessante avec un non-moi. Dès lors que vient-on nous parler d'un moi transcendant, exclusivement livré à la contemplation solitaire de sa

Digitized by Google

propre nature? Voilà pour la théorie de Maine de Biran.

Mais, ajoutent les adversaires de toute psychologie abstraite, si le principe est faux, il devient impossible d'en maintenir la conséquence, à savoir la possibilité pour l'âme humaine de s'observer directement. Elle s'observe pourtant, mais de la manière suivante. Autre chose est la conscience; autre est l'observation proprement dite. La conscience accompagne l'action de l'âme sur toutes ses formes et à tous ses moments; elle en est le contre-coup, et comme le retentissement dans la sphère de son activité intérieure; à tel point que, s'il est possible de l'en distinguer, il ne l'est pas de l'en séparer. En est-il de même de l'observation? L'âme ne sent sa passion, son désir, sa pensée, sa volonté qu'au moment où elle se passionne, où elle désire, où elle pense, où elle veut. S'observe-t-elle aussi en cet état? Il semble qu'il suffise de poser la question pour la résoudre. L'âme sent, pense et agit sous l'œil de la conscience; mais sa sensation, sa pensée, sa volonté, en un mot, sa vie active s'arrête sous le regard de l'observation. La vie est un drame sérieux, dans lequel l'acteur ne peut être en même temps observateur. Est-ce au moment où l'âme est en proie à la passion qu'elle se complaît à la décrire et à l'analyser? Nullement; c'est quand l'agitation a cessé, quand l'âme a retrouvé assez de liberté pour pouvoir revenir sur ses passions éteintes ou calmées, et en étudier les diverses phases et les crises violentes. Les grands, les vrais observateurs de la nature humaine, les poètes, les romanciers, les moralistes n'ont jamais entendu ni pratiqué autrement l'observation de l'homme moral. Il n'y a que l'école spiritualiste contemporaine qui ait imaginé, sur

Digitized by Google

une fausse idée de Maine de Biran, une méthode d'observation qui aurait pour objet immédiat l'âme humaine elle-même, abstraction faite de ses actes.

Cela posé, les adversaires de l'observation directe arrivent à cette conclusion : que la psychologie individuelle est la seule possible, parce que toute observation se fait, à l'aide de la réflexion, sur des actes accomplis, évoqués par la mémoire. En réalité, ce n'est point l'âme elle-même, considérée dans sa nature intime, dans ses facultés et ses propriétés essentielles, qui serait l'objet des études psychologiques ; c'est la succession des pensées, des sentiments, des impressions individuelles dont se compose la vie morale de l'observateur. Quant aux facultés, aux propriétés et aux lois qui forment la partie générale et vraiment humaine de l'individu, on ne pourrait y arriver que par l'induction, appliquée exactement de la même façon que dans les sciences de la Nature. Toute psychologie scientifique, au lieu de chercher dans l'analyse abstraite les éléments de ses théories, n'aurait rien de mieux à faire que de prendre pour base de ses vues générales les *Mémoires*, les *Confessions*, les descriptions des poètes et des romanciers, les observations des moralistes, enfin toutes les œuvres de psychologie personnelle.

Tout en convenant de la justesse de ces remarques, en ce qui concerne la psychologie individuelle, nous ne pouvons accepter, pour l'école spiritualiste, ni l'objection qui lui est faite, ni la conclusion qu'on en tire contre l'observation directe. L'âme humaine s'observe de deux manières : dans la partie individuelle et dans la partie générale de son être. Dans le premier cas, l'observation

Digitized by Google

est nécessairement indirecte, et ne peut se faire que par l'intermédiaire de la mémoire. Quand l'âme veut étudier une de ces passions qui remplissent l'histoire de sa vie, il faut bien qu'elle attende un état de calme et de liberté, sinon d'inertie ou d'indifférence, qui lui permette de regarder tout à son aise les faits accomplis. D'ailleurs, comme ces faits sont des accidents qui traversent la vie humaine, et n'en constituent pas le fond, la conscience de l'observateur ne les retrouve pas à son gré; il faut que la mémoire les rende à l'observation. Il n'en est pas de même, dans le cas où les actes, les sentiments, les passions, les affections que l'âme veut observer forment le fond et l'essence même de sa nature. Alors il est toujours possible de les retrouver, sans que la mémoire s'en mêle, parce que la conscience les offre constamment au regard de l'observateur. Les romanciers, les poètes, les auteurs des *Mémoires* et des *Confessions* qui nous racontent telle ou telle histoire du cœur humain, ne peuvent le faire que sur des souvenirs, et alors que l'état de leur âme comporte une description et une analyse des sentiments qui ont agité et troublé leur vie. Mais le philosophe et le moraliste qui ont un autre but, laissent précisément de côté ces histoires si propres à exciter l'intérêt et la curiosité, pour s'occuper de la grande et éternelle histoire de l'âme humaine. Ce n'est plus telle passion du moment qui fait le sujet de l'étude du moraliste, avec les objets, les incidents, les circonstances qui en font le caractère personnel; c'est la passion, ou plutôt le principe même de la passion, considérée dans ses traits généraux et permanents. Ce n'est plus telle pensée qu'étudie le philosophe, dans son objet

Digitized by Google

actuel et dans son origine accidentelle; c'est l'intelligence elle-même, ou du moins telle faculté générale de l'intelligence qu'il analyse, pour en saisir les lois constitutives et les conditions essentielles de développement. Or ces facultés, ces penchants, ces propriétés générales étant le fond même de la nature humaine, il suffit que l'âme regarde dans sa conscience pour les y découvrir, et en faire l'objet de son observation. On s'est souvent demandé si le moraliste, qui est presque toujours un sage étranger aux violentes passions de la vie, si le philosophe, qui échappe le plus souvent aux orages de la vie publique et aux complications de la vie privée, sont bien dans les vraies conditions de l'observation morale. N'est-ce pas à ceux qui ont vécu, qui ont lutté, qui ont souffert, qui ont connu par expérience tout ce que la vie humaine a de grandeurs et de misères, de joies et d'angoisses, de vertus et de faiblesses, n'est-ce pas à ceux-là qu'il appartient de décrire et de raconter l'homme? Oui assurément, s'il s'agit de l'histoire individuelle de l'homme, de cette histoire dont le poète et le romancier ont à nous retracer les scènes émouvantes. Mais l'observation du moraliste et du philosophe n'exige point une telle éducation. Peut-être même est-il vrai de dire qu'une vie et une nature de ce genre n'est pas ce qui convient le mieux pour les œuvres de calme et profonde méditation auxquelles est due la science de l'homme éternel et universel. Si rarement le tempérament du moraliste et du philosophe s'est prêté aux tragiques expériences, et par suite aux ardentes peintures du poète ou du romancier, n'est-il pas juste d'ajouter que plus rarement encore ces admirables historiens du cœur humain ont

Digitized by Google

montré du goût et de l'aptitude pour les analyses abstraites et les théories générales de la psychologie scientifique.

Voilà ce qu'il faut entendre par l'observation directe. Or cette méthode-là n'a point été imaginée par l'école spiritualiste contemporaine, ainsi que ses adversaires affectent de le dire; Platon, Aristote, Descartes, Leibnitz, Kant ne l'ont ni entendue ni pratiquée autrement. Quant à prétendre que l'âme puisse se contempler elle-même, dans la pureté abstraite de sa nature, après avoir suspendu tous les mouvements de son activité, c'est là une chimère à laquelle n'ont jamais songé les psychologues spiritualistes. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler leur définition de l'âme, dont l'essence propre est l'activité. Dès lors comment la supposer un instant sans action? C'est donc dans l'action qu'ils l'observent, et qu'ils en cherchent la nature intime. Quelques expressions équivoques, quelques métaphores un peu fortes ne donnent point le droit de leur attribuer une pareille opinion. A qui n'échappe-t-il pas de dire, et même d'écrire que la conscience est le miroir où l'âme se regarde et se contemple elle-même, sans avoir d'autre pensée que d'insister fortement sur la faculté qu'a l'âme de se sentir vivre?

Est-ce à dire que, dans le langage de l'école spiritualiste, et particulièrement de Maine de Biran, il n'y ait rien de plus que des expressions inexactes ou métaphoriques, touchant la portée de l'observation intérieure, et l'insuffisance de l'induction baconienne? Nous sommes loin de le penser; et c'est ici qu'à notre sens, les adversaires de cette école n'ont pas saisi toute la pensée qui est au fond des paroles de nos psychologues. Quand ils distinguent une double

Digitized by Google

observation, l'étude du moi dans ses actes, et l'étude du moi en lui-même; quand ils déclarent la méthode de Bacon bonne pour le premier objet, mais impuissante pour le second, il faut se garder d'en conclure qu'ils croient possible une observation faite à part sur la substance même de l'âme, indépendamment de ses divers modes de sentir et d'agir. C'est une abstraction à laquelle ils n'ont pas songé, et dont la pratique même de l'observation n'aurait pas tardé à les désabuser. La vérité de leur langage, vérité féconde et profonde, doit être cherchée dans une explication des propriétés de la conscience. Autre chose est sentir, penser, désirer, vouloir; autre chose est en avoir conscience. La sensation, la pensée, le désir, la volonté sont des phénomènes internes sans doute, mais qui ont leur objet en dehors de l'âme. Ce sont des faits du moi qui impliquent une certaine relation avec le non-moi. Mais la conscience est le sentiment intime, immédiat, constant de l'activité du moi, dans chacun de ces phénomènes de la vie morale. Elle nous révèle, non le phénomène tout entier, mais seulement la part que le moi y prend, l'action propre du sujet, abstraction faite de l'impression de l'objet; elle nous montre enfin le côté *subjectif* d'un phénomène, qui présente toujours à l'analyse un double aspect. Ce n'est donc pas des objets eux-mêmes, physiques ou métaphysiques, que l'âme a conscience. Jamais, dans un langage sévère, on ne dira qu'elle a conscience de telle ou telle vérité, qu'elle a conscience de la Nature et de ses lois, de Dieu et de ses attributs; c'est d'elle-même, et d'elle seule que l'âme a conscience, dans ses conceptions les plus hautes, comme dans ses imaginations les plus vulgaires. En-

Digitized by Google

sorte qu'on pourrait définir la conscience le sentiment du moi dans tous les phénomènes de la vie morale.

Voila, selon nous, la vérité qui est au fond de cette thèse de l'observation directe, si tant est que l'école spiritualiste en ait fait une véritable thèse. Oui, sans doute, le langage de Maine de Biran et même de Jouffroy a une portée qui dépasse les conclusions de la méthode baconienne sur la Nature et le degré des révélations qui ont l'âme humaine pour objet. Il veut dire que la conscience, et par suite l'observation qui s'y attache, saisit dans tel phénomène donné l'âme tout entière, c'est-à-dire les actes proprement dits, les facultés et le principe même de ces facultés. Il n'est pas vrai, selon Maine de Biran, que l'induction, nécessaire pour certains états obscurs de l'âme, tels que le sommeil, le soit également pour la connaissance intime de son être. Ici la conscience suffit; je ne sens pas seulement mes actes; je sens tout aussi immédiatement les pouvoirs qui les produisent, et la cause, une, simple, indivisible qui dirige et applique tous ces pouvoirs.

C'est là ce qui faisait dire à Maine de Biran que la méthode qui convient à la psychologie n'est pas la même que celle qui a tant fait avancer les sciences physiques et naturelles. Nous avouons être de son avis, tout en réservant la méthode inductive pour certaines parties de la science, et nous demandons la permission de citer une page écrite il y a près de vingt ans sur ce sujet. « Il n'est pas vrai que l'on constate l'existence d'une faculté, comme on découvre l'existence d'une loi du monde physique. Un peu de réflexion suffit pour convaincre qu'il n'y a rien de commun entre les deux manières de procéder.

Digitized by Google

C'est parce qu'ils ont observé deux phènomènes en rapport de succession ou de concomitance que le naturaliste et le physicien soupçonnent d'abord qu'il pourrait bien y avoir une raison nécessaire, une cause générale de cette succession ou de cette concomitance, et après avoir multiplié, et surtout varié les expériences, concluent avec certitude à l'existence d'une loi. Ils ont observé les phénomènes; mais ils n'ont pu observer la loi. C'est parce que la loi est invisible, qu'ils en sont réduits à la conjecturer par l'induction. Qu'est-ce que l'induction, sinon une sorte de divination, qui était restée fort incertaine et fort téméraire jusqu'au jour où Bacon la soumit à des règles sévères. Rien de pareil n'a lieu en psychologie. Si je crois à l'existence en moi de telle faculté, de telle capacité, de tel penchant, ce n'est point parce que d'un certain nombre de cas observés j'aurai induit l'existence de cette faculté, de cette capacité, de ce penchant; j'y crois en vertu d'un sentiment intime, immédiat, profond. S'il en était autrement, si je devais ma croyance à la seule induction, comment serais-je encore sûr de l'existence d'une faculté, d'une capacité, d'un penchant, lorsque l'objet qui en a provoqué l'action ou la manifestation a disparu? Je n'ai pas conscience seulement de la manifestation extérieure et objective de mon désir ou de mon penchant; je retrouve ce désir ou ce penchant dans les profondeurs de l'âme, où il sommeille. Il en est de même de toute faculté, de tout principe de la vie morale; la conscience n'en révèle pas seulement l'action et la manifestation, mais encore, si je puis m'exprimer ainsi, l'être et la nature intime. J'ai à la fois conscience de l'acte et de la puissance volontaire; j'ai

Digitized by Google

en même temps le sentiment de la passion fugitive du moment, et de la tendance profonde et permanente qui se cache sous le mouvement passionné. Et comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement? Si la conscience des phénomènes de la vie morale n'est que le sentiment du moi-lui-même, en tant que cause active, comment ce sentiment n'impliquerait-il pas la conscience de toutes les facultés, puissances, penchants, par lesquels se manifeste son activité (1)? »

Nous maintiendrions donc encore aujourd'hui la pensée de Maine de Biran, mais en la complétant par une distinction qui lui a peut-être échappé. La physique ne cherche que des lois; la psychologie cherche à la fois des lois et des causes: des lois, s'il s'agit simplement des phénomènes et de leurs rapports; de vraies causes, s'il s'agit des facultés et des pouvoirs de l'âme. Voila pourquoi nous abondons dans le sein de notre grand psychologue, sans abandonner la méthode de Bacon.

Dans l'opinion de Maine de Biran, le témoignage de la conscience ne s'arrête point aux facultés; il atteint jusqu'à la nature intime de notre être. Le moi est le vrai type de l'*esprit*; la conscience est le vrai sanctuaire de la vie spirituelle. Tout entier à la méditation des choses du dedans, ce profond observateur se sentait peu de goût pour les spéculations métaphysiques sur la nature de la *substance* spirituelle. C'est qu'il trouvait la solution du problème, sans sortir de la conscience: « Peut-être, dit-il, que ces questions paraîtront moins insolubles, si l'on considère

(1) *Dictionnaire des sciences philosophiques*, article *Conscience*.

Digitized by Google

que, dans le point de vue réel où Leibnitz se trouve heureusement placé, les êtres sont des forces, et les forces sont les seuls êtres réels ; qu'ainsi le sentiment primitif du *moi* n'est autre que celui d'une force libre, qui agit ou commence le mouvement par ses propres déterminations. Si notre âme n'est qu'une force, qu'une cause d'action ayant le sentiment d'elle-même en tant qu'il agit, il est vrai de dire qu'elle se connaît elle-même par conscience d'une manière adéquate, ou qu'elle sait tout ce qu'elle est. C'est même une raison de penser qu'il y a dualité de substance en nous (1). »

Quant à Jouffroy, il n'avait pas tout à fait la même sécurité sur la solution du problème des deux substances, qu'il a poursuivie avec une si inquiète curiosité ; mais il en a cherché tous les éléments dans la seule conscience. La spéculation métaphysique ne tient aucune place dans ses démonstrations ; et il est à remarquer que l'argument qu'il considère comme décisif en faveur de la distinction des deux substances est précisément tiré de ce fait d'observation, que le moi n'a pas conscience de tous les phénomènes de la vie humaine.

Telle est la véritable pensée des maîtres de l'école spiritualiste. Nul d'entr'eux, pas même Maine de Biran, n'a entendu qu'il pût y avoir une observation, disons le mot, une *contemplation* de l'âme, indépendamment des phénomènes qui nous la montrent en action. Les profondes analyses de l'auteur *des rapports du physique et du moral*, si abstraites qu'elles puissent paraître à des lecteurs peu

(1) T. III, p. 298. Edit. Cousin.

Digitized by Google

exercés, ne peuvent être confondues, soit avec les rêves mystiques, soit avec les spéculations métaphysiques qui entraient pour une trop large part dans la psychologie antérieure au siècle de l'observation. Il y a deux genres d'observation bien distincts, également légitimes, sinon d'une égale importance; l'une qui se prend aux détails de la vie morale pour les observer et les décrire tout à l'aise; l'autre qui s'attache aux grands traits de la nature humaine pour en approfondir et en développer fortement les caractères essentiels. Parmi les observateurs de l'homme moral, chacun choisit le genre qui convient le mieux à son tour d'esprit. L'école écossaise a surtout le goût des fines observations et des réflexions pratiques. Maine de Biran est de ceux qui vont au plus profond des choses. C'est ce qui fait le caractère et le mérite propre de ses études. Si elles manquent de variété, de piquant, d'imprévu, de cette clarté facile qui ne met en évidence que les côtés superficiels de la vie morale, elles possèdent au plus haut degré le caractère propre de la grande observation, c'est-à-dire une forte et pénétrante lumière, concentrée sur les parties les plus intimes de notre nature spirituelle. En le lisant, on ne sent rien du plaisir que nous fait éprouver une *histoire naturelle* de l'âme, telle que l'ont essayée les Ecossais; mais ce n'est pas sans un profond intérêt, et parfois sans une certaine émotion qu'on s'enfonce avec lui dans ces *galeries souterraines* de la conscience, éclairées seulement de la lumière intérieure qu'il appelle *l'esprit de vérité*. Avec un tel sens psychologique, et pour l'œuvre qu'il se propose, Maine de Biran devait faire moins que d'autres appel à la méthode inductive proprement dite.

Digitized by Google

La philosophie morale de notre siècle et de notre pays n'a guère suivi cet esprit solitaire dans les voies de la méditation intérieure (1). Comme toutes les autres sciences, elle est entrée dans le grand mouvement historique qui a fini par entraîner les esprits les plus méditatifs de ce temps. Et pourtant un suprême appel a été fait en faveur des études psychologiques par les voix les plus éloquentes et les plus autorisées. Préparée par les enseignements si divers de Laromiguière et de Royer-Collard, une grande école spiritualiste fut fondée par la puissante parole d'un homme qui eut à tel point le génie de l'initiative et de l'initiation que presque tous les adeptes de la philosophie de notre temps et de notre pays, amis ou adversaires, aiment à reconnaître en lui leur premier maître. L'effet de ces leçons et celles de son plus éminent disciple, Jouffroy, fut si grand qu'on put croire un moment que la philosophie et la psychologie allaient devenir les études de prédilection des intelligences qui se vouaient à la culture des sciences morales. Mais le courant qui emportait les esprits vers les études historiques était irrésistible; si bien que les promoteurs du mouvement philosophique y cédèrent les premiers, tout en maintenant l'excellence de la méthode psychologique. Aujourd'hui la psychologie en est là, trop délaissée, à notre avis, pour les études plus populaires de l'histoire, mais libre et sûre d'elle-même, depuis qu'elle a perdu ses vieilles habitudes de spéculation métaphysique,

(1) Maine de Biran resta obscur et presque ignoré jusqu'à la publication de ses œuvres par M. Cousin dont une très-belle préface résuma et mit en relief les grands points de cette forte doctrine.

Digitized by Google

et conquis une méthode. Science incomplète encore après les beaux travaux, anciens, modernes et contemporains qui en ont consacré l'autorité, la psychologie a enfin atteint la maturité scientifique des études qui ont la Nature pour objet. Quand, l'histoire sous les yeux, on voit la série des progrès accomplis dans ce genre d'études, et qu'on suit le travail de l'esprit psychologique, dépouillant peu à peu la science de son caractère spéculatif et synthétique pour la rendre de plus en plus expérimentale et analytique, on ne doute plus de son avenir. Ce n'est pas qu'il faille espérer, pour cet avenir, une popularité semblable à celle qui est acquise aux sciences historiques. De toutes les sciences morales, la psychologie est celle qui doit avoir le moins d'ambition à cet égard. Les formes sévères sous lesquelles elle se produit et se produira toujours, à quelque degré de clarté qu'elle parvienne, ne la rendront jamais accessible à un public bien nombreux. Et quant aux services qu'elle peut promettre à la civilisation des sociétés modernes, s'ils sont plus réels qu'on ne le croit vulgairement, ils sont de telle nature qu'ils ne peuvent être compris que d'un petit nombre d'intelligences. C'est là seulement que les sciences psychologiques doivent chercher leur autorité et leur popularité.

E. VACHEROT.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

DU MOUVEMENT

DES ÉTUDES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

EN PROVINCE [1]

(HISTOIRE DES CONGRÈS).

§ II

L'action des congrès me paraît surtout utile et hors de toute contestation quand réunis sur un point ou sur l'autre, au siége ancien d'une capitale renommée, ou dans une ville riche et célèbre par son commerce et son industrie, nous les trouvons aux prises avec cet esprit de localité et de tradition qui est la vie même de la province. Jamais dans ces circonstances on n'a manqué de voir les hommes de loisir et d'étude qui forment le noyau de ces assemblées, animer de leur propre ardeur les dépositaires de l'autorité dont la bienveillance dans cette occasion se porte naturellement vers le besoin d'apprendre et de mieux faire.

Une fois, c'est la question des laines qui, traitée par des hommes pratiques de Louviers et de Saint-Quentin, conduit les membres présents à passer en revue l'élevage des bêtes à laine, tant en France qu'à l'étranger ; les qualités différentes de la production dans ces pays et les conditions de commerce et d'échange qui peuvent dominer l'approvisionnement de nos fabriques. La question des salaires et de l'organisation

(1) V. t. LXVIII, p. 247.

Digitized by Google

du travail manufacturier, ainsi traitée sur place, s'éclaire sans efforts, d'une foule de données, passées à l'instant, par le creuset de la discussion et qu'on ne retrouverait, nulle part, ailleurs, pas même dans les enquêtes que le gouvernement faisait faire, à grand bruit, à peu près à la même époque.

La question des sucres indigènes traitée au congrès de Douai, au centre même de la production, fournissait les aperçus les plus complets et les plus précis sur tous les faits que le sujet pouvait présenter. Dès cette époque, les producteurs de la betterave, dans le Nord, répondaient victorieusement à ceux de leurs adversaires qui prétendaient que la culture de cette racine faisait diminuer la production des céréales. Les relevés de la statistique, comme les rendements particuliers des terres préparées pour ces cultures, prouvaient hautement que la quantité de grains fournie par les départements de la région, au lieu d'avoir diminué, avait, au contraire, obtenu une élévation constante et soutenue. Les informations officielles de l'administration ont, depuis, confirmé cette assertion. Du reste, si, dès cette époque, en 1834, le congrès de Douai et les producteurs de sucre indigène, en recherchant, avec une louable persistance, tous les perfectionnements que la science et la pratique pouvaient leur offrir, s'attachaient à faire sentir qu'il fallait encore, à la fabrique française, quelque temps, pour parvenir à lutter, avec le sucre des colonies, ce fut en professant très-hautement l'espoir fondé de doter prochainement le pays d'une industrie qui n'aurait rien à redouter, ni des colonies, ni d'aucun pays que ce soit. Des renseignements curieux sur les grandes fabriques de la Prusse-Rhénane, fournis dans cette occasion, par des étrangers présents à la réunion, servirent surtout à éclairer le point de la discussion

Digitized by Google

relatif à l'organisation du travail, dans ce genre d'industrie.

Ces questions et d'autres, tenant d'une manière plus ou moins large à la vie des populations près desquelles se transportent successivement les congrès scientifiques, ne manquent jamais d'y être traitées d'une manière très-pertinente pour les intéressés comme pour l'administration elle-même, qui peut y saisir les faits dans leur manifestation spontanée, avec l'expression des besoins sentis, des espérances conçues, des obstacles à repousser et de tous les détails pouvant assurer les progrès de la fabrique, l'extension du travail et son application la plus sûre. Ni enquête publique, ni information secrète, ni rapport d'agents et de fonctionnaires les mieux placés ne sauraient y suppléer, et, quoi que puissent dire les chambres de commerce et les conseils des départements eux-mêmes, quand on veut bien les consulter, il y aura toujours, dans les informations libres et spontanées des congrès régionaux, une abondance de détails, qui offriront un ensemble de renseignements qu'on ne saurait trouver nulle part ailleurs. Et, si une chose doit nous étonner, sur ce point, c'est que l'administration elle-même n'ait pas aperçu plutôt tout le parti qu'elle peut en tirer pour la solution d'une foule de questions se rattachant aux intérêts qui lui sont confiés.

Les congrès, toutefois, ne s'arrêtent à ces questions, comme à tant d'autres, qu'en passant. Les sciences, les lettres, les arts, comme l'industrie, sont également de leur ressort et tiennent, dans leurs programmes, un rang très-important.

Mais dans la science proprement dite, comme dans l'agriculture et l'industrie, il y a des questions d'ordre général et des questions d'intérêt local.

Les premières, celles d'ordre général, comme de savoir

Digitized by Google

quels ont été les origines ou les résultats de la féodalité, (congrès de Douai) ; quels sont l'objet et le but des représentations scéniques (congrès de Poitiers), m'ont toujours paru peu de nature à saisir utilement l'attention du public ; et, ordinairement, les esprits les plus ardents et les plus exercés, s'ils viennent à s'intéresser, pour un moment, à ces questions, manquent rarement de les abandonner, pour ne plus y revenir, ou pour les renvoyer à d'autres sessions qui se terminent elles-mêmes comme les précédentes, sans conclusions et sans formules pouvant servir d'enseignement.

Mais que dans les sciences, dans les lettres ou les arts, il survienne des questions qui touchent à des traditions ou à des intérêts locaux, les choses se passent tout autrement ; il n'est pas rare alors, comme cela se produit à presque toutes les sessions des congrès, pour peu qu'il s'agisse d'un monument, d'une tour ou d'une basilique négligés, d'un tableau abandonné à l'humidité, d'une ogive maladroitement altérée, de cartulaires ou d'anciens actes périssant sous les décombres de quelques masures décorées du titre de dépôt public, il n'est pas rare, dis-je, de voir l'esprit ardent et vif de la localité se réveiller d'un sommeil, qu'on aurait pu prendre pour une indifférence coupable, et se répandre, contre le mauvais vouloir ou l'imprévoyance des Vandales de tous les régimes, avec une amertume et une indignation, véritables signes d'un patriotisme que nous avons le regret de ne pas voir se produire plus souvent, à l'occasion de tant d'autres sujets sur lesquels il aurait son mot à dire et plus d'un conseil à faire entendre.

Ne sont-ce pas, en effet, les congrès que nous citons, qui, frappés, dès cette époque, des besoins de l'agriculture française dans nos provinces les plus riches, dans le nord de la

Digitized by Google

France, comme dans la Normandie et le Poitou, reproduisaient, à chacune de leurs sessions, la demande instante d'une création d'écoles régionales, où l'agriculture serait étudiée, au double point vue de la théorie et de la pratique ; n'est-ce pas de ces mêmes débats que naissaient à peu de distance ces congrès spéciaux et régionaux à la fois, qui groupaient ici cinq départements de la Normandie, là cinq autres de la Bretagne, ailleurs trois ou quatre du centre, plus loin trois autres du Nord, et qui, sous le titre d'associations du centre, de la Bretagne ou de la Normandie, formaient, comme autant de foyers d'activité et d'étude, desquels sont sortis tant d'heureux essais et de travaux utiles, sans compter ces expositions régionales, où l'on a, depuis, étudié toutes les races d'animaux possédées par le pays et une bonne partie des méthodes et des pratiques qui avaient formé, jusque-là, le corps entier de notre science agricole.

Ces services sont éclatants et incontestables, et, si les fondateurs de ces institutions, modestes Cobden de nos provinces si souvent oubliées, n'ont pas été toujours secondés, comme ils l'auraient été, probablement, dans d'autres pays, on ne saurait cependant nier l'à-propos et le succès de leurs louables efforts.

Nous retrouvons partout, d'ailleurs, la trace de leur dévoûment comme de leur persistance, et nous pouvons nous réjouir, avec plaisir, de voir aujourd'hui la plus grande partie des villes un peu importantes de nos départements pourvues de musées et de collections d'objets d'art avec des conservateurs ayant l'œil sur tout ce qui, venant du passé, nous rappelle les goûts et les travaux de nos pères. Pas une session de ces congrès, depuis trente ans, soit local, soit universel, ne s'est passée sans que l'on ait demandé que nos archives, à titre de dépôts publics, aient des inventaires et des

Digitized by Google

conservateurs pouvant assurer leur appropriation aux recherches de tous genres ; que nos monuments anciens soient scrupuleusement classés et étudiés de manière à ce qu'aucun souvenir, aucun débris ne se perdent.

Voyez d'ailleurs dans cette ligne d'informations et de recherches à quels heureux souvenirs touchent les premières investigations de nos congrès et quels précieux renseignements la science peut y puiser.

Depuis longtemps, en France, on se préoccupait justement des moyens de tracer une histoire véridique et complète de la classe nombreuse du Tiers-Etat pendant la longue période du moyen-âge. On savait déjà, sans doute, ce qu'avaient été quelques communautés politiques des Flandres et du Nord de la France ; on avait même bon nombre de chartes d'affranchissement de ces communes ; mais le détail de la vie privée des diverses classes des citoyens de ces communes était encore peu connu quand, au congrès de Douai, en 1835, sous le titre modeste de *Rapport sur les coutumes locales du bailliage d'Amiens*, le conservateur des archives de la Cour de cette ville fit part à ses collègues du congrès de l'*heureuse découverte que le hasard* venait de lui faire faire dans le dépôt qui lui était confié, de plus de quatre cents chartes, contenant la déclaration des coutumes locales des comtés, baronnies, châtellenies, seigneuries, vidamés, prieurés et échevinages situés dans l'ancien bailliage d'Amiens, toutes ces pièces, orignales, inédites et revêtues de l'authenticité la moins contestable. L'administration de la justice féodale, les droits et les prérogatives des seigneurs, les priviléges et le régime intérieur des communes, tout s'y trouvait classé, détaillé suivant l'ordre des dates comme un document devant servir, d'après la volonté du roi Louis XII, à une nouvelle rédaction des coutumes de l'Artois et de la Pi-

Digitized by Google

cardie, c'est-à-dire de tout le pays compris entre Amiens et Tournai.

Qu'avons-nous besoin de dire que c'est à cette découverte et au rapport circonstancié de M. Bouthors, au congrès de Douai, que le pays a dû, vingt ans plus tard, le remarquable travail d'Augustin Thierry sur l'histoire des communes de cette partie de la France, seul fragment réellement important et complet de l'histoire du Tiers-Etat, que le pays attendra peut-être jusqu'à ce que d'autres archéologues aient occasion de faire connaître leurs découvertes à quelques-uns des congrès qui siégent successivement dans nos départements.

Mais puisque j'en suis aux découvertes historiques que ces assemblées ont le mérite incontestable de provoquer et de mettre en lumière, qu'il me soit encore permis d'en signaler une moins importante sans doute, mais tout aussi curieuse, pour la complète peinture de deux caractères souvent retracés par les maîtres les plus habiles et qu'on retrouve, en quelque sorte, à chaque page de notre histoire du xve siècle. Nous voulons parler de Louis XI et de Commines, son conseiller.

En remontant à une date aussi reculée et à des personnages si justement célèbres et si souvent mis en scène, on devait vraisemblablement se croire pourvu de tous les documents propres à jeter du jour sur les événements auxquels ils se trouvèrent mêlés. Il n'en était cependant pas ainsi, et M. de Vaudoré (1), l'heureux propriétaire du château de Cerisay, voisin de celui d'Argenton, château que l'illustre conseiller de Louis XI et des ducs de Bourgogne habita longtemps

(1) M. de La Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la Cour royale de Poitiers.

Digitized by Google

après son éloignement de la Cour de son premier maître, a eu la bonne fortune de trouver, dans sa famille et dans les archives des La Trémouille, dont les grandes propriétés furent attribuées, comme on le sait, au favori du soupçonneux Louis XI, une foule de pièces qui prouvent que l'habile historien du roi, aussi fourbe qu'audacieux, ne recula devant aucun moyen comme destruction de titres, subterfuges et force brutale pour retenir des biens qui avaient été le prix de sa trahison envers Charles le Téméraire. Bien que Commines soit toujours l'habile capitaine et l'éminent diplomate du règne de Louis XI, on ne peut s'empêcher d'apercevoir dans la vie privée de cet illustre personnage une suite de faits et de manœuvres peu propres à recommander son caractère ; et c'est là, sans contredit, un des services signalés que les enquêtes et les discussions ouvertes devant les congrès scientifiques manquent rarement de rendre par cela seul que les hommes et les savants qui s'y trouvent réunis ont un égal besoin de faire connaître, comme de vérifier les faits qu'ils ont découverts, ou les opinions qu'ils se sont formées dans le silence de l'étude et l'isolement où ils vivent pour la plupart.

N'est-ce pas encore à une de ces réunions, à celle d'Angers, que fut professée, pour la première fois, l'opinion, au moins très-nouvelle, d'un illustre écrivain, sur la nuit trop fatale du 24 août 1572, dont personne, depuis bientôt trois siècles, n'avait osé parler sans la plus vive indignation, et qu'un des envoyés de Venise près de Charles IX et de Catherine de Médicis caractérisait en termes si précis et si fermes que nous n'aurions peut-être pas connus si, depuis le congrès dont nous parlons, l'attention publique n'avait été ramenée, comme à regret, vers la sanglante catastrophe de la Saint-Barthélemi.

Digitized by Google

§ III

Entré dans quelques détails sur la première pensée des congrès scientifiques, il ne nous est pas difficile, croyons-nous, d'en faire ressortir l'utilité en jetant un simple coup-d'œil sur l'ensemble de leurs travaux.

Si ma présence à plusieurs de ces congrès et la lecture de plus de cent volumes de procès-verbaux et de mémoires aujourd'hui publiés sur ces réunions, m'ont permis d'acquérir une juste appréciation de leurs efforts comme de leurs tendances, il me paraît qu'aussi préoccupés de faire progresser la science que de la vulgariser, ils se sont, d'une autre part, montrés également jaloux de sauvegarder les justes droits de l'intelligence.

De là une division facile à saisir dans la méthode comme dans l'œuvre même de ces assemblées ; et si elles ont eu de belles et de nombreuses séances consacrées à l'étude propre des lettres et des sciences, elles ont eu aussi d'autres séances, sorte de comités privés où, se prévalant de la plus juste comme de la plus louable indépendance, elles n'ont pas hésité à dire ce qui serait mieux que ce qu'on a pratiqué en certaines circonstances sous l'influence passagère de vues étroites trop manifestement empreintes de l'esprit de parti.

Ces dispositions et les circonstances dans lesquelles elles se sont produites, permettent, toutes les fois qu'on le voudra, de classer dans un ordre à peu près méthodique, les travaux et les principales pensées des congrès, ce qui nous a beaucoup aidé nous-même dans le jugement que nous essaierons d'en porter.

Avec le développement naturel de l'institution, d'ailleurs, deux ou même trois classes de congrès, n'ont pas tardé à se

Digitized by Google

produire, tant le besoin de ces assemblées était lui-même pressant, et il n'est pas indifférent de le noter.

Après les congrès *scientifiques de France*, comme ces réunions se sont intitulées, et qu'on pourrait appeler des congrès universels, au moins pour notre pays, il y a eu les congrès régionaux, comme ceux que nous avons déjà cités, embrassant, l'un la Normandie, l'autre la Bretagne; d'autres le centre ou le nord de la France; puis, comme dans les grands travaux de l'industrie moderne, chaque fait, chaque pensée, tendant à se perfectionner de plus en plus, par la division du travail, il est arrivé que nous avons eu des congrès purement agricoles, un grand congrès central d'agriculture, un congrès d'archéologie; une fois, je crois, un congrès médical, et, soit en France, soit à l'étranger, des congrès s'occupant, l'un de la statistique proprement dite, ou de la théorie même de l'impôt (congrès suisse de 1860), d'autres de la bienfaisance publique; d'autres, des législations comparées, comme celui tenu à Bruxelles, en septembre 1862. Dans d'autres circonstances, ces assemblées se réduisant à l'étude d'un seul fait, d'un seul intérêt, ou d'une seule pensée, on a vu surgir le congrès des producteurs de laines, celui des libraires, celui des vignerons, celui des maîtres de forges, celui des fermiers et des propriétaires terriens, sortes de grands meetings, où les intérêts matériels se relèvent sous le double effort de la pensée et de l'observation fortifiée par l'étude.

En revenant de ces spécialités aux faits plus généraux des congrès scientifiques, appliqués et ouverts à la fois, à l'élucidation de toutes les questions d'ordre intellectuel et matériel, on peut donc, sans se tromper, ranger, à peu près, tous leurs travaux, comme nous l'avons déjà indiqué, en trois classes :

Digitized by Google

« Science pure et d'intérêt général ;

« Science appliquée ou d'intérêt local; »

Et enfin, « organisation et développement de la science elle-même. »

Quelques faits et quelques pensées, empruntés aux procès-verbaux de ces séances, nous diront quelle heureuse influence ont eue les congrès eux-mêmes, sur le développement et l'avancement des intérêts les plus élevés de l'esprit dans notre pays.

Soit d'abord le congrès de Metz, tenu en septembre 1837.

Tout y avait été préparé de longue main, pour la réception des savants qui devaient en faire partie.

L'administration municipale de la ville de Metz, et les trois sociétés savantes qu'elle possédait, société des sciences médicales, société d'histoire naturelle, et société des amis des arts, s'étaient entendues, pour demander le congrès, et la préférence leur avait été donnée sur Autun, Marseille, Tours et Chartres, qui avaient fait des demandes du même genre.

Une commission, prise dans le sein des trois sociétés, et à la tête de laquelle nous rencontrons le nom de M. de Saulcy, aujourd'hui, également, bien connu de l'institut, se trouva chargée de tous les préliminaires de cette fête littéraire.

Ainsi que nous le voyons dans l'avant-propos des procès-verbaux de cette session : « A peine la ville de Metz eut-elle connaissance de la prochaine tenue du congrès, que *son utilité fut appréciée par toutes les classes de la population.* » Chacune des sociétés du pays messin se mit en mesure de préparer des mémoires et des travaux pouvant ajouter de l'éclat à la réunion. Les industriels et les horticulteurs songèrent à donner aux étrangers une juste idée des ressources du pays par des expositions régionales auxquelles s'empressèrent de concourir les hommes les plus distingués. La société

Digitized by Google

philarmonique essaya de traiter la question si ardue de l'histoire de la musique, en même temps que les écoles d'application revoyaient leurs salles de modèles, leurs fonderies, leurs ateliers, leur polygone, en songeant à distraire comme à intéresser les savants qui seraient désireux de connaître les ressources nouvelles de la balistique. Toutes les autorités, le maire, le préfet et les chefs des armes spéciales étaient à la tête de ces préparatifs.

Quant au congrès lui-même, on retrouve sa pensée et son esprit dans la nature des questions posées et traitées dans le cours de sa session.

La géologie, la balistique, l'histoire des tribus et des races qui occupèrent successivement les pays placés sur les rives de la Meuse et de la Moselle; l'histoire monétaire des premières dynasties de la monarchie française, eurent le privilége de fixer particulièrement l'attention des savants du pays, comme de ceux venus de l'Allemagne, des bords du Rhin ou de l'Angleterre, car ces divers pays se trouvaient représentés au congrès.

Pour la géologie, étude aussi bien choisie qu'éminemment locale pour un congrès, le secrétaire général du congrès, en indiquant sommairement le programme à suivre, disait, avec raison, que le département de la Moselle pouvait être considéré comme un point central pour les études géologiques, puisque l'on avait, au midi les Vosges, à l'ouest les grès verts, la craie, et même les terrains tertiaires; au nord, les terrains de transition et volcaniques des Ardennes et de l'Eifel; et enfin, à l'est, le grès bigarré, le grès vosgien et des terrains houillers; et cette assertion se trouva confirmée par une foule de communications écrites ou verbales sur les innombrables questions que soulevait la constitution des terrains observés par les géologues présents à la réunion.

Digitized by Google

Dans les sciences exactes, la mécanique et la balistique ne pouvaient avoir, au chef-lieu d'une de nos grandes écoles d'application, moins de partisans zélés qu'aucune autre branche que ce soit, des connaissances humaines. Sans entrer dans le détail des mémoires nombreux et considérables qui furent présentés sur cette matière, il nous suffira de dire que les officiers d'artillerie, Paixans, Bouchotte, Morin, Didion, de Saulcy, de Boblay, prirent une part active à toutes les délibérations, et laissèrent des mémoires écrits appuyés de nombreuses planches.

Pour l'histoire des anciennes races, des premiers occupants du pays, nous suivons, dans des communications pleines d'intérêt, les curieuses recherches auxquelles se livrèrent le docteur Bégin, depuis membre et président de l'Académie de médecine, M. de Saulcy, M. Huguenin, et plusieurs autres, sur la marche et l'assiette primitive des *Boïens* et des *Triboques*, formidables peuplades de la race celtique qui se disposaient à franchir le Rhin, quand César arriva dans les Gaules.

L'étude des lieux et de quelques chartes des plus anciennes abbayes du pays fournissaient des renseignements qui permettaient d'apprécier la marche probable de ces tribus envahissantes, tout en expliquant le soin que durent prendre les tribus autochtones de la Lorraine, et les Romains, leurs dominateurs, pour défendre, particulièrement, les sources et l'embouchure du Rhin plutôt que la partie centrale de ce fleuve, qui était suffisamment protégé par la ligne des Vosges, depuis Mayence jusqu'à Saverne.

Il nous paraît évident que ces études sur place, faites avec une parfaite connaissance des lieux, des monuments et des souvenirs minutieusement recueillis par des fouilles et des investigations de toute espèce, ont, pour l'histoire, un mé-

Digitized by Google

rite incontestable, qu'aucun écrivain, s'occupant de ces matières, ne peut aujourd'hui négliger.

En se rapprochant un peu plus de notre temps, le congrès reçut, avec un égal intérêt, la savante communication du colonel Parnajon, appuyée de six cartes d'une exécution parfaite, sur la ville de Metz, avant Charles-Quint, sur son état au moment du siége célèbre de cette ville qui arrêta l'illustre monarque, en 1552, et pourrait bien l'avoir décidé à cette abdication célèbre, dont le bruit a longtemps rempli le monde. Les fortifications de Vauban, comme celles des Romains, fixèrent, un instant aussi, l'attention du congrès, et une visite des lieux, sous la direction de MM. le colonel Parnajon et le docteur Bégin, donna naissance à des détails et à des observations qui font embrasser l'ensemble de l'histoire de cette ville, célèbre depuis les temps les plus anciens jusqu'à notre époque.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'une foule d'objets recueillis dans des tombeaux d'origine gauloise et franke furent mis sous les yeux du congrès par divers collectionneurs à la suite de ces communications et lui prêtèrent ainsi un nouveau charme.

C'est sous ces impressions que l'étude, déjà faite à Blois, des monnaies des premiers règnes de la monarchie, se trouva reprise au congrès de Metz, et eut pour interprètes MM. de la Saussaye, de Caumont, de Saulcy, Bégin et autres, qui concluaient, d'après les monnaies produites et les renseignements fournis sur les lieux de fabrication, « que les noms « des villes portées sur les monnaies des rois de France, « jusqu'à saint Louis, indiquent toujours qu'elles y ont été « fabriquées, même lorsque c'est un titre de propriété que le « souverain a voulu indiquer. »

L'agriculture, l'enseignement public, la statistique monu-

Digitized by Google

mentale de Metz et des départements voisins, l'état des services de bienfaisance publique et plusieurs questions d'intérêt local comme jonction de la Moselle à la Saône et tracés de chemins de fer, complétèrent le programme de cette session qui eut, comme celles qui l'avaient précédée, le mérite de réveiller les études de la science et des lettres au sein de l'ancienne province des Trois-Evêchés en rapprochant entre elles toutes les classes de la société qui s'empressèrent de suivre les séances du congrès avec un zèle et une ardeur auxquels les dames elles-mêmes s'associèrent.

Parlant de Fabert et de Vauban qui ont été, de tout temps, les modèles vénérés de la jeunesse studieuse de l'école de Metz, le président, en déclarant close la cinquième session du congrès scientifique de France, faisait remarquer que les membres du clergé et du séminaire, presque aussi nombreux au congrès que ceux de l'école militaire, avaient ainsi présenté, confondus dans les mêmes rangs et animés d'un égal désir de savoir, les *gardiens du sanctuaire* et *ses lévites les plus instruits*. Noble exemple qui faisait bien augurer de l'esprit des congrès déjà empreints d'idées d'ordre et de conservation qui n'excluaient de la discussion aucune question d'intérêt commun !

Qu'ai-je besoin de répéter, après cet exposé, quelle importance les congrès nous paraissent avoir ?

Ne sont-ils pas évidemment une des meilleures écoles où nos jeunes savants et une partie de nos hommes publics peuvent se former avec le plus de sûreté ?

On reproche souvent à nos compatriotes, appelés par leurs talents ou par les circonstances, à prendre la direction des affaires de leur pays, de n'avoir pas mis assez de temps et de soin à le connaître et à l'étudier. Au contraire de ce qui se passe en Angleterre et en Allemagne, on leur reproche sur-

Digitized by Google

tout de voyager beaucoup plus à l'étranger qu'en France, et de connaître mieux l'Italie, la Suisse ou les rives du Rhin que nos anciennes et grandes provinces, portant avec elles, au travers des siècles, les fortes traditions de leur passé... Où donc retrouver la trace de toutes ces choses, plus vivante et plus accentuée, que dans ces aimables et savantes réunions sans précédents, mais sans engagements aussi, qui admettent librement toute question et toute discussion ayant un intérêt actuel. Les Chambres, l'Institut lui-même, et les services les plus considérables et les plus élevés de l'Etat, ne se sont-ils pas souvent recrutés, depuis trente ans, à cette école? Et, en reprenant un à un les procès-verbaux de ces assemblées, où tant de jeunes savants se sont essayés à l'exercice de la parole comme à l'appréciation des questions les plus vitales de notre existence civile et politique, nous serait-il difficile d'y retrouver les noms des magistrats et des administrateurs les plus renommés de nos départements, avec ceux de plusieurs des hommes que leurs talents ont placés à la tête des affaires générales du pays?

Les listes des membres de nos congrès, publiées chaque année, parlent trop haut sur ce point pour que nous nous y arrêtions plus longtemps.

Je voudrais cependant, avant d'arriver à quelques considérations d'un ordre plus général, retracer en peu de mots les traits saillants de quelques-uns des congrès qui se sont tenus successivement dans presque toutes nos grandes villes.

Comment, en effet, ébaucher l'histoire des congrès scientifiques en France et ne pas parler, un instant, des sessions de Lyon, de Strasbourg, de Marseille, d'Angers, de Tours ou de Bordeaux, ne fût-ce que pour dire ce qu'y a été le mouvement littéraire et artistique que ces réunions ont déterminé?

A partir de Metz, l'institution paraît prendre, en effet, un

Digitized by Google

essor nouveau, et l'on voit, au congrès de Strasbourg, en 1842, la plupart des corps savants de l'Italie, de l'Allemagne et du nord de l'Europe, tenir à honneur de prendre part à ces grandes fêtes de la science, à la tête desquelles la France se plaçait résolûment, et, par le fait seul de quelques hommes animés des plus saines doctrines de la liberté de penser.

Bruxelles, Copenhague, Christiania, Darmstadt, Florence, Francfort, Fribourg, Leipzig, Livourne, Rastadt, Stuttgart, Turin, etc., etc., y eurent leurs représentants, pris dans les lettres, comme dans les sciences exactes, dans les universités, et dans les académies officiellement reconnues.

D'ailleurs, la réunion était, de tous points, digne de ces nombreuses délégations, et tous les départements de la France avaient, en quelque sorte, répondu à l'appel qui leur avait été fait. Le congrès compta jusqu'à 1,457 adhésions, et, en se constituant sous la présidence de M. de Caumont, le plus résolu et le plus ardent organisateur de ces savantes réunions, l'assemblée, après avoir porté à son bureau, MM. Bertini, président de la faculté de médecine de Turin, de Schadow, directeur de l'académie de Düsseldorf, et, pour la France, MM. Boussingault et Jullien, de Paris, offrit l'exemple bien rare d'une masse compacte de plus de mille savants venus de tous les pays, animés d'une bienveillante sympathie pour la science, et tous désireux d'acquérir quelques connaissances nouvelles, ou d'amender et de rectifier des opinions que la discussion et les appréciations désintéressées d'hommes d'élite, pris dans des positions et dans des pays si différents, ne manqueraient pas de mettre à leur juste valeur (1).

(1) L'ensemble des membres qui assistèrent aux séances du congrès, se répartirent ainsi qu'il suit : de Strasbourg, 490 membres ; du reste de la France, 309; de l'Allemagne 139; de la

Digitized by Google

De quoi s'agissait-il, en effet, et de quoi s'est-il toujours agi, dans les congrès scientifiques de France qui, courant d'une ville à l'autre, depuis trente ans, ont déjà passé par toutes nos anciennes provinces, et ont résidé, pour quelques jours, dans nos plus grandes villes ? Est-ce que ce fut jamais de science purement théorique, qu'ils ont prétendu s'occuper ? Les congrès, fortuitement constitués, fortuitement composés de tous les hommes amis de la science et du progrès, ne peuvent rien avoir de l'allure méthodique et mesurée d'une académie, au sein de laquelle on traite, par des mémoires ou des rapports longuement préparés, une question de science. Les congrès demandent surtout à produire les résultats de la science pour les vulgariser, dans des manifestations activées, en quelque sorte, par la parole et la discussion, afin de pénétrer plus sûrement dans les esprits, et un peu dans le cœur des populations qu'ils vont chercher partout où ils croient trouver une idée à cultiver, une émotion à faire naître, une bonne pensée à mettre en pratique, dès quelle a été recommandée par l'éclatante démonstration de la vérité.

Consultez les procès-verbaux et les mémoires des congrès que nous venons de citer, ces idées et ces tendances éclatent

Suisse, 38; de l'Italie, 11; de l'Angleterre, 6; de la Belgique, 5; de la Russie, 5; de la Hongrie, 3; de la Pologne, 2; de la Suède, 1; de la Norwége, 1; de la Hollande, 1; de l'Espagne, 1; des États-Unis, 1. 11 jours de travaux et de séances générales, outre 89 séances de sections, servirent à l'étude des questions inscrites au programme, et l'on compta, outre les discussions poursuivies sur ces questions, jusqu'à 103 mémoires écrits, dont une partie seule a pu être publiée. Une médaille frappée en l'honneur du congrès fut distribuée à tous les membres présents. Cet exemple a été suivi par les congrès de Lyon, de Marseille, etc.

Digitized by Google

de toutes parts, et les plus savantes discussions des hommes éminents qui se trouvèrent réunis à Strasbourg, laissent percer partout cette avidité de savoir, ce besoin de connaître, qui sont comme les signes et les attributs de notre âge. La seule énonciation des questions débattues, comme des mémoires produits, en déposent hautement.

A Lyon, à Angers, à Marseille, les choses ne se passèrent pas autrement. Lyon eut près de 1,400 adhérents ; Marseille en compta plus de 600 ; Angers, 640 ; et plus rapproché de nous, le congrès qui se tint à Bordeaux en 1860, se soutenant à la hauteur du zèle qui avait animé les précédentes sessions, n'a pu arriver encore à la complète publication de ses mémoires, quoique l'on parle déjà de quatre volumes compactes, consacrés aux travaux de cette réunion.

De très-importantes communications sur les arts, sur l'histoire naturelle, sur la statistique et l'histoire commerciale de cette grande et belle cité, centre d'un si riche pays, y tiennent une place considérable, et formeront ainsi un des chapitres les plus complets de cette enquête toujours ouverte sur l'état des lettres et des sciences, dans notre pays. Et quels ont été les auteurs et les interprètes des questions posées à ce congrès? — Ce sont le cardinal Donnet pour l'orphelinat agricole; le préfet et le président de la chambre de commerce, pour les docks à joindre au vaste port de Bordeaux; le maire de la ville, pour les questions d'instruction et l'examen des faits relatifs à la production, au commerce, à la navigation et à tous les grands intérêts qui recommandent de lier le bassin de la Garonne à la Méditerranée elle-même en vue des relations nouvelles que le canal de Suez établira sans tarder entre l'Occident et l'extrême Orient.

Ce mouvement des esprits et de la science n'est pas, au

Digitized by Google

reste, particulier à notre pays, comme nous l'avons déjà dit; et quand Bordeaux avait son congrès, Manchester, de l'autre côté de la Manche, avait aussi le sien, et ne comptait pas moins de 3,139 adhérents dont 1,800 dames. Les cotisations, fixées à une livre, formèrent une somme de 80,000 fr., pour la Société de l'Avancement des Sciences en Angleterre.

L'Allemagne, depuis 1828, a eu les siens et en très-grand nombre sur toutes les questions d'intérêt moral ou matériel, qui agitent depuis si longtemps le séjour toujours animé de la lente méditation. Il n'est pas une industrie, pas une question d'ordre moral qui n'ait été ainsi étudiée au sein des villes les plus considérables et des nationalités les plus opposées. Les traités de commerce du Zollverein, comme les questions synodales et le concordat de 1855 en sont émanés. Les tarifs d'état à état, les relations postales, et les franchises de la navigation fluviale en sont également sortis, et nous pourrions citer, jour par jour, ville par ville, tout ce qui s'est fait dans le sens de ces émancipations, grâce aux annotations faites sur chacune de ces réunions, sorte d'assises de la pensée du siècle par un membre de l'Académie impériale d'Autriche, M. Ami Boué, dont les notes manuscrites qu'il a bien voulu nous communiquer ne laissent à bien dire aucune lacune sur ce sujet.

Mais, encore une fois, si les congrès sont une manifestation de la science, s'ils s'y rattachent, de toutes manières, par les sujets traités, comme par les hommes qui s'y donnent rendez-vous, c'est, surtout, la démonstration et la vulgarisation des faits acquis, des vérités établies ou simplement énoncées qu'ils ont pour but de produire, de mettre au jour et de faire circuler, comme toutes les inventions nouvelles qu'il faut soumettre à l'application, après qu'elles se sont produites.

Digitized by Google

S'agit-il de l'histoire naturelle? La visite des lieux, l'accumulation des faits dans le temps et sur place, sont de nouveaux éléments à consulter, que les congrès produisent entiers et variés, dans toutes les régions et sur tous les points où ils se transportent successivement, en étendant et en complétant toujours la série des observations à faire, ou déjà faites (1).

S'agit-il de l'histoire des peuples et des lieux auxquels les congrès s'arrêtent, ils trouvent, au milieu des traditions vivaces et persistantes, des races qui ont laissé leur trace marquée sur le sol, les mouvements et les travaux des générations déjà éteintes.

Dans ces conditions, l'étude de l'industrie et du travail national s'éclaire, elle-même, des assimilations, comme des contrastes que présentent, entre eux, des lieux et des populations qui se touchent ou se confondent. L'histoire du sol,

(1) C'est à un des congrès scientifiques de France que la belle théorie de M. Adhémar sur les âges probables du monde, eu égard aux révolutions géologiques dont les traces ne peuvent être étudiées que sur place, a été émise pour la première fois. C'est également à l'un des derniers congrès des délégués des sociétés savantes de France qu'un habile professeur de la Faculté de Clermont, après trente ans passés sur les lieux, faisait, dans une improvisation remarquable, l'histoire détaillée des révolutions qui ont marqué les âges différents des terrains si variés de l'Auvergne, depuis le temps où ce plateau élevait ses crêtes déchirées au-dessus des mers sans limites qui l'environnaient, jusqu'au moment où les continents qui forment l'Europe de nos jours se sont unis les uns aux autres par des alluvions et des soulèvements dont les résultats sont en quelque sorte décrits jour par jour à l'aide d'une savante analyse que toute une vie d'observation pouvait seule éclairer.

Digitized by Google

de la faune locale ou de la climature, rend ainsi compte, sur place, d'une foule de faits et d'aptitudes dont on ne peut se faire une idée exacte, à un point de vue, trop éloigné ; et si l'on pénètre plus au fond des choses, jusqu'à rencontrer les récits colorés de la légende ou le mirage scintillant de la poétique des premiers âges, quels faits nouveaux et significatifs quelquefois, s'échappent de ces sources si intéressantes à consulter et dont les premiers traits ne peuvent se retrouver que sur les lieux eux-mêmes.

S'il s'agit du travail et des classes laborieuses : ou en saisir la loi comme le développement, ailleurs que dans les transformations successives que le temps et les circonstances ont déterminées dans le cercle restreint d'intérêts et d'activité, autrefois limités par des coutumes locales, dont on ne peut comprendre la pensée et l'objet, qu'en s'arrêtant sur les lieux qui restent encore animés de l'esprit qui les domina si longtemps.

Les arts, les pratiques locales, les croyances, les aptitudes ou les répulsions les plus prononcées, ne peuvent s'étudier bien et complètement, qu'en descendant ainsi au milieu des existences que l'on veut connaître ; et, pour comprendre le mouvement même de la science, il faut voir de près et sous leur véritable jour les faits nouveaux et sans nombre que les congrès comme une enquête toujours ouverte produisent et mettent en lumière en les exhumant en quelque sorte de l'oubli où ils étaient restés.

A. DU CHATELLIER.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

RÉSUMÉ
DE L'HISTOIRE ET DE LA THÉORIE
DES IMPOTS (1).

Arrivé à la fin de ma course, ayant parcouru les divisions principales et nécessaires dans lesquelles se classent les impôts pratiqués par les divers peuples, j'éprouve le besoin de résumer les réflexions de nombreuses années, de préciser quelques résultats généraux dans le progrès des doctrines et des institutions en matières d'impôts, et aussi de relèver quelques aperçus, dont le mode successif de publication adopté pour les diverses parties de mon livre, a permis à une critique le plus souvent bienveillante d'éclairer ma marche.

Je n'ai voulu dans l'ouvrage que je termine, ni faire un traité complet de science financière, ni même embrasser les diverses questions que soulèvent les budgets des peuples, envisagés dans les deux grandes sections de la dépense et de la recette. Je n'ai pas essayé notamment de tracer la théorie systématique des dépenses publiques, que les besoins du présent, les engagements du passé, les entreprises de l'avenir, quelquefois l'instinct particulier d'une nation (2) grossissent

(1) Ce fragment, extrait du 5e volume inédit du *Traité des impôts*, par M. de Parieu, constitue l'*Épilogue* de l'ouvrage.

(2) « La France serait trop riche et le peuple trop abondant si « elle ne souffrait point la dissipation des deniers publics, que les

Digitized by Google

habituellement dans l'histoire financière des peuples. J'examine beaucoup moins la quotité et l'origine de ces dépenses que la valeur des moyens à la disposition des gouvernements pour y pourvoir.

Divers historiens ont pu réunir l'appréciation des motifs politiques d'une grande lutte nationale avec celle des moyens stratégiques employés des deux parts pour obtenir le succès. Mais il en est aussi qui ont étudié la stratégie, ou même certaines de ses branches seulement. J'ai suivi, quant à moi, un plan analogue, en pensant que ma tâche, ainsi réduite à l'étude de l'impôt, comme *une science de moyens*, avait encore ses difficultés et sa grandeur. Sous ce rapport, il est bien douteux que la science des dépenses *donne les bases de l'impôt,* comme un écrivain ingénieux semble l'avoir pensé (1).

Elle en circonscrit seulement la quotité et l'étendue. Mais la science de l'impôt conserve elle-même toute sa spécialité quant au choix des éléments qu'elle emploie. On peut même remarquer que la théorie des impôts est profondément séparée de celle des dépenses, non-seulement par la nature des choses, mais encore par la disposition d'esprit des peuples, si portés à vouloir des dépenses, sans accepter toujours la nécessité simultanée des charges qui y correspondent. Il faut reconnaître, sous ce rapport, que l'humanité n'a pas fait de progrès décisif, et, dans notre siècle même, j'ai cru voir quelquefois le commentaire pratique des ré-

« autres Etats dépensent avec règle. Si l'on pouvait régler l'ap-
« pétit des Français, j'estimerais que le meilleur moyen de mé-
« nager la bourse du roi serait de recourir à cet expédient. »

(*Testament politique de Richelieu*, section VII, ch. Ier.)

(1) M. Horn, dans le *Journal des Débats* du 14 novembre 1862. Il y a bien certain rapport entre le champ et la nature des dépenses d'une part, et la nature des impôts de l'autre. Mais

Digitized by Google

flexions d'un écrivain appartenant à une époque et à une nation assez arriérées, qui a dit avec quelque amertume : « Tous veulent que le roi les gouverne, qu'il puisse les dé- « fendre, et les défende en réalité ; mais personne ne veut « que cela s'accomplisse à ses frais. Tel est le naturel du « peuple qu'il s'offense de voir faire aux souverains ce qu'il « leur demande de faire. Il veut être gouverné et défendu ; « mais, en refusant les tributs et les impositions, il désire « voir l'impossible (1). »

Cette opposition vulgaire entre la dépense qui est à la fois un *principe* et *un but*, et l'imposition qui est à la fois *conséquence* et *moyen* (si je puis employer ces expressions), ne se retrouve plus de nos jours dans une catégorie d'esprits élevés qui ont porté une critique hardie sur le système des dépenses publiques ; mais il faut reconnaître encore, avec un écrivain de nos jours, que les progrès mêmes d'une science utile et respectable ont plutôt transformé et ennobli l'inconséquence signalée tout à l'heure qu'elles ne l'ont détruite, s'il est vrai de dire avec cet auteur « que la marche des sociétés tende à faire prévaloir, au moins dans la doctrine, les idées de l'éco-

M. Horn paraît exagérer en demandant que la science et l'art politique *donnent les bases de l'impôt*. M. Sargant pense que le pauvre ne peut concourir aux dépenses d'assistance, d'éducation, de gloire nationale pure, etc. Son système, sous ce rapport, tendrait à établir certains impôts affectés spécialement à certaines dépenses, et nous nous sommes, en France, généralement éloignés d'une façon progressive de cette règle (Voyez l'article de M. Sargant dans le *Journal de la société statistique de Londres* de septembre 1862.)

(1) Edition de Madrid, 1794: des *Obras de Quevedo*, t. VI, p. 259, dans la *Politica de Dios* : « Quieren todos que el Rey los « gobierne, que puede deferenderlos y los defienda ; y ninguno « quiere que sea a coste de su obligacion. — Tal es la naturaleza

Digitized by Google

nomiste, sans que, dans la pratique, le fardeau imposé par les nécessités de l'ordre politique paraisse s'alléger (1). »

A travers cette marche des sociétés, le spectacle des institutions financières de tous les peuples et de tous les temps présente l'impôt comme un fait complexe, varié et multiple. On peut dire que c'est là une institution *polymorphe*. Cela me semble expliquer suffisamment pourquoi, suivant la remarque d'un écrivain que j'ai déjà cité (2), j'ai pu entreprendre un traité *des impôts*, plutôt qu'un traité *de l'impôt* même. Cette institution joue d'ailleurs un rôle immense dans la vie des peuples. Elle alimente leur administration par son assiette régulière. Les abus qu'elle comporte ont souvent amené la perturbation ou la scission des Etats (3).

Quant à l'esprit général de nos études sur les impôts, il est juste de le rattacher à l'éclectisme, comme l'a dit avec justesse un critique bienveillant (4), et comme on m'a re-

« dol pueblo, que se ofende de que hagan los Reyes lo que el « quiere que hagan. Quiere ser gobernado y defendido ; y ne- « gando los tributos, é imposiciones, desea que se haga loque no « quiere que se puede hacer. »

(1) Cournot, *Principes de la théorie des richesses*, p. 358.

(2) M. Horn, *Journal des Débats* du 14 novembre 1862.

(3) Nous avons eu l'occasion de rappeler l'influence de certaines taxes sur les révolutions des Pays-Bas et de l'Amérique du Nord (t. II, p. 7 et t. III, p. 190). On peut constater aussi dans l'histoire des traités de Koch, (tom. III, p. 160), l'effet d'un impôt oppressif levé à la fin du XVIIe siècle par les Suédois en Livonie. L'histoire du Danemark montre aussi le grand rôle joué par une question d'impôt dans la révolution de 1660. — V. l'*Univers* : Danemark par M. Eyriès, p. 300; et Mallet, *Histoire du Danemark*, t. IX.

(4) M. Horn, *Journal des Débats* du 14 novembre 1862.

Digitized by Google

proché de l'avoir déclaré moi-même (1). Plus d'un lecteur toutefois voudra bien, je l'espère, se rappeller la distance qui sépare l'éclectisme raisonné, l'éclectisme respectueux des enseignements de l'histoire et de la raison, l'éclectisme avec ses préférences et ses exclusions, d'avec le syncrétisme qui accepte toutes les tendances par la faiblesse d'un esprit sans discernement ou d'un caractère prêt à suivre toutes les voies, syncrétisme qui est parfois la conséquence pratique du dédain absolu des sciences et des théories. Ce syncrétisme confus répugne profondément aux hommes de convictions, et il n'y a pas de lecteur éclairé qui ne saisisse bien, au milieu des nuances parfois délicates de mon travail, le fil logique de mes approbations. comme de mes blâmes, ou quelquefois de mes silences dans l'ordre des jugements réservés que j'ai pu avoir à prononcer.

Sans se proposer de renverser en matière d'impôts les *coutumes établies*, comme a dit Pascal, il y a utilité à donner tous les moyens d'en préparer et d'en diriger la transformation sur les points où il y a quelque chose à attendre de l'avenir. Celui qui aura daigné méditer sur les principes et les réflexions semés dans mon ouvrage saura bientôt discerner, en observant les ramifications étendues de la *taxation*, les branches qui, suivant moi, doivent tomber ou être retranchées, si je puis m'exprimer ainsi, par l'élagage de la discussion et du temps, d'avec celles qui me paraissent plutôt destinées à se développer, à grandir, et dont l'œil prophétique du penseur a quelquefois, dans un germe à peine visible, discerné la future prospérité (2).

(1) *L'Union* du 19 août 1863.

(2) Voyez dans notre tome Ier, p. 288, la prévision de *Justi* relative aux impôts sur l'industrie.

Digitized by Google

Tout en me plaçant surtout au point de vue du philosophe, je ne désavoue pas cette conviction pratique que le perfectionnement des institutions secondaires d'un pays peut être d'un secours puissant pour la conservation et la durée des institutions fondamentales d'une nation donnée.

Si, suivant Bossuet, l'erreur est souvent une vérité dont on abuse, l'esprit de révolution n'est-il pas souvent la suite de l'esprit de progrès mal défini, mal dirigé, mal satisfait?

Après avoir ainsi défini le vrai caractère, l'objet, l'esprit et le but de mon travail, ne reste-t-il pas à accomplir une tâche plus délicate?

J'ai posé, dans le début du livre que je termine, diverses observations générales sur les impôts, en les demandant aux ouvrages déjà publiés sur la matière, et aux premières recherches de l'esprit sur le sujet que j'ai voulu traiter. J'ai entrepris ensuite l'étude détaillée de l'histoire et des formes de chaque espèce de contributions.

Ne serait-ce pas obéir maintenant à une méthode logique que de revenir rapidement aux principes généraux marqués dans le début, de rechercher la confirmation et le commentaire qu'en donne l'histoire, cette grande maîtresse de l'enseignement politique?

La nature en quelque sorte très-morcelée du sujet, la manière détaillée dont il a été traité par une condescendance peut-être excessive pour la variété des matières qui se présentaient aux investigations de l'écrivain, ferait du *Traité des impôts* une sorte de mosaïque, dans laquelle le dessin de l'ensemble disparaîtrait presque entièrement au milieu de la variété fragmentaire des couleurs, si l'auteur ne cherchait à ramener sous certains points de vue généraux les divers éléments jetés çà et là dans les grands compartiments de l'ouvrage.

Reprenant dans un cadre plus scientifique, plus complet,

Digitized by Google

plus régulier, plus progressif, et je crois aussi plus exact, les recherches de Moreau de Beaumont, à la fin du siècle dernier, j'ai cherché à tracer le tableau historique des contributions en Europe, en le conduisant jusqu'au XIXe siècle.

Mais, après avoir imité cette œuvre de la fourmi, suivant la comparaison de Bacon, je dois chercher à atteindre ces vues plus substantielles que le même philosophe a comparées aux productions obtenues par l'industrieux procédé de l'abeille. Sans doute les lecteurs attentifs et intelligents qui auront parcouru mon livre en auront déjà résumé les principaux résultats; mais plusieurs d'entre eux m'excuseront de chercher à le faire, si je ne suis même condamné par eux à cette tâche qui doit faciliter leur jugement et satisfaire leur curiosité.

Ne sont-ce pas d'abord les lois de la croissance historique du système des taxes que nous devons chercher à constater et à dégager du nuage des éléments variés accumulés dans nos études?

Avant tout, mettons en lumière la loi de connexité qui semble sans solidarité absolue et étroite lier cependant l'histoire spéciale des impositions publiques à celle de l'histoire générale des institutions sociales. Nous ne voulons pas affirmer que toutes les nuances des institutions politiques se reflètent dans les budgets, et peut-être y a-t-il une ombre de présomption dans la déclaration du savant M. Minghetti, lorsque, dans son Exposé de Motifs des lois proposées pour la réorganiastion administrative du royaume d'Italie, il disait, le 13 mars 1861, quelque chose d'analogue à ce que Cuvier a avancé au sujet d'un ossement fossile par rapport à l'animal entier: « Si on me présentait un budget sans me dire à quelle « nation il appartient, je saurais déduire du genre de taxes

Digitized by Google

« qui y sont établies, quelles sont les lois civiles qui régis-
« sent ce pays. »

Cette proposition nous semble exagérée, et un grand nombre de faits identiques dans le développement des taxes accompagnent des constitutions politiques très-diverses. On peut seulement affirmer que l'impôt suit des révolutions qui correspondent aux progrès de la civilisation. C'est cette correspondance que nous voudrions essayer de préciser.

Observons-nous des temps où le monde subit passivement l'empire des faits? Les nations sont-elles gouvernées par d'aveugles despotes ou par la routine de l'ignorance? L'impôt est, pour ainsi dire, affaire de hasard, et il ne relève d'aucune loi. Vous chercheriez en vain à le distinguer de l'avanie ou de l'exaction. La nécessité de son but semble consacrer l'emploi quelconque des moyens à l'aide desquels il est assis. Aucune raison ne domine sa législation.

Au contraire, dès que la philosophie éclaire les sociétés humaines, l'impôt tend à devenir rationnel. La justice pénètre dans l'idée de la nécessité et se place à côté d'elle.

La famille grecque qui a introduit dans le monde moral tant d'éléments d'intelligence et de progrès, réagissant contre l'immobilité de l'Orient, a vu presque aussitôt le raisonnement s'appliquer aux institutions fiscales qui accompagnaient son organisation sociale.

Une marche analogue s'est manifestée à la fin du moyen-âge, et au milieu des révolutions successives dans le trouble desquelles divers éléments de progrès incontestables ont surgi au profit de l'Eurore moderne.

Quels sont les divers caractères par lesquels l'impôt de la civilisation se sépare de celui de la barbarie?

Remarquons d'abord que les progrès de la législation ont amené dans le système des taxes les mêmes idées de régularité

Digitized by Google

et de droit que dans les autres branches de l'administration. Divers contrôles ont entouré successivement l'établissement des impôts. Plusieurs juridictions ont été instituées pour réprimer l'arbitraire dans l'application des lois fiscales, et pour protéger les intérêts qui seraient menacés d'une oppression extra-légale.

Le même principe de régularité a substitué graduellement l'impôt en argent à l'impôt en nature. La comptabilité en a été simplifiée. Les frais de perception d'abord énormes ont subi des réductions presque incroyables (1). Les États se sont enrichis, sans que les contribuables aient été appauvris d'une manière notable, par la substitution des prestations pécuniaires aux redevances en nature.

Quoique le système des impôts ait toujours reposé sur la variété des moyens, quoique ce principe de variété n'ait jamais été restreint, même par la crainte des *doubles emplois*, on a vu tout à la fois les peuples se rapprocher dans le choix de certains modes de taxation qu'ils se sont mutuellement empruntés, et qu'ils ont appris, par une sorte d'expérience mise en commun, tantôt à repousser, tantôt à adopter, tantôt à réformer, à l'exemple les uns des autres. Il s'est formé sous ce rapport une sorte de *cosmopolitisme* impossible à méconnaître.

Les dépenses publiques ont subi un accroissement constant. L'État, conçu d'abord comme le défenseur de certains intérêts communs et nationaux, est devenu de plus en plus sinon un tuteur, au moins un promoteur et un agent de progrès. Si quelques dépenses capricieuses qu'ordonnait le

(1) V. à cet égard le tome 1er du *Traité des impôts*, p. 98, et l'*Histoire de l'économie politique de l'Espagne*, par don Manuel Colmeiro, t. II, p. 556.

Digitized by Google

despotisme fastueux ou guerrier ont disparu de l'administration des dépenses, les dépenses d'utilités publiques se sont multipliées.

L'impôt, d'abord intermittent (1), est devenu permanent. Il a dû s'élever par suite de cette mission de l'État agrandie continuellement par les progrès de la raison gouvernementale, et quelquefois aussi par l'émulation des partis successivement portés au pouvoir.

L'État a offert et quelquefois imposé son intervention pour suppléer la sollicitude du père de famille dans l'éducation de ses enfants, ou les calculs de sa prévoyance, et même, il y en a des exemples que nous citons sans les approuver, dans la garantie de ses propriétés contre les chances sinistres de la grêle ou de l'incendie.

Toutefois l'augmentation des dépenses que nous constatons, sans entendre la discuter ici, a plutôt accru le poids que le nombre des taxes. Malgré certaines périodes d'accroissement dans le nombre des impositions chez telle ou telle nation, on peut constater en effet que certaine simplification s'y est introduite en définitive, depuis le moyen-âge notamment. Chaque législateur peut, à certain degré, s'approprier les souvenirs d'un ministre anglais, quand il passait naguère une sorte de revue nécrologique des impôts bizarres supprimés successivement dans la Grande-Bretagne.

« Il y avait des droits sur les matières premières, disait le « 3 avril 1862 à la chambre des communes M. Gladstone, ils « n'existent plus; il y en avait sur la valeur que l'industrie

(1) Suivant l'*Economie rurale et politique des Celtes*, p. 262 : « la base principale du système financier chez les Celtes comme chez les Germains était d'admettre peu ou point de contributions fixes payables à des époques réglées. »

Digitized by Google

« humaine ajoutait à ces matières premières, il n'y en a plus ;
« il y avait des droits sur la sauce qui réveille l'appétit de
« l'homme, et aujourd'hui chacun peut réveiller son appétit
« comme il lui plaît ; il y avait des taxes sur les médicaments
« qui rétablissent la santé, il n'y en a plus, et chacun est
« libre de se guérir aussi vite qu'il le peut ; il y avait des
« taxes sur l'hermine du juge, et l'hermine en est affranchie ;
« il y avait des taxes sur la corde qui pend le criminel, et
« cette corde en est affranchie ; il y avait des taxes sur le sel
« du pauvre, il n'y en a plus ; il y en avait sur les condiments
« du riche, ces condiments sont affranchis ; il y en avait sur
« les clous du cercueil, il n'y en a plus ; il y en avait sur les
« rubans de la mariée, qui, et c'est par là que je terminerai
« cette énumération, ne paie plus rien pour ses rubans. »

Un auteur financier espagnol, don José Lopez Juana Pinilla, dans sa *Bibliothèque des finances d'Espagne*, publiée à Madrid en 1840, énumère une foule de taxes anciennement établies en Espagne. Elles étaient au nombre de 64 dans la Castille et de 19 en Aragon. Il est vrai que plusieurs de ces impôts tiraient leur individualité plutôt du besoin auquel ils devaient pourvoir que d'une constitution sur un objet particulier. Quelque chose d'analogue subsiste encore aujourd'hui, nous l'avons montré, dans le système des taxes locales du Royaume-Uni.

Ces résultats de régularité, d'abondance, de simplification et de bonne économie, qui marquent le sceau du progrès dans l'histoire des contributions publiques, se complètent et sont dominés par deux idées nouvelles qui sont venues, dans le monde moderne, inspirer l'organisation de l'impôt, qui l'ont soustraite à la grossière influence de l'empirisme, et qui en ont fait l'une des branches les plus importantes de la législation politique des nations.

Digitized by Google

L'institution de l'impôt est certainement l'une de celles qui portent avec le plus d'évidence le cachet de l'inexorable fatalité. L'impôt est le sacrifice d'une quotité des ressources de l'individu aux besoins de la communauté. La nécessité est son principe, l'exigence son caractère ; la contrainte lui sert de sanction. Toutefois, les progrès de la législation ont fait la part du principe de la liberté dans l'établissement de l'impôt, dans le choix de ses formes et dans celui des objets sur lesquels il a été assis.

Le domaine de ce qu'on appelle le pouvoir législatif ou représentatif, et celui du pouvoir administratif ou exécutif, ne sont pas séparés par des règles rigoureuses admises dans toute l'Europe.

Néanmoins deux matières sont généralement réservées aux délibérations des représentants des peuples, partoût où les peuples sont représentés. Les peines contre les citoyens, et les impositions ne peuvent être votées que par les délégués des nations. L'impôt n'est pas *imposé,* si je puis m'exprimer ainsi, mais consenti librement.

Aussi, sans parler de ces tentatives plus intéressantes peut-être que dignes d'imitation, faites dans certaines petites républiques pour constituer l'impôt, dans ses détails mêmes comme dans son principe, sur l'offrande libre des citoyens, l'organisation des taxes respecte-t-elle dans les législations modernes une liberté qu'elle foulait constamment aux pieds dans les siècles passés, je veux parler de la liberté du commerce et de l'industrie.

Parcourez les annales de la taxation, dans le moyen-âge ou dans les époques récentes de l'histoire des pays du midi de l'Europe, vous y trouverez les monopoles à l'infini.

Au moyen-âge, les monopoles du sel, du vin et de diverses denrées, étaient pratiqués dans divers Etats.

Digitized by Google

A Naples, suivant M. Cibrario (1), Frédéric II s'était réservé la vente du sel, du fer, de l'acier, de la poix et la dorure des cuirs. « Il y avait, ajoute-t-il, une sorte de monopole « temporaire qui interdisait aux sujets pour un temps dé- « terminé de l'année, la vente de leur vin, afin que le prince « ou le feudataire pût se défaire du sien. »

Plus tard, Broggia mentionnait aussi le monopole de la manne dans le royaume de Naples, au dernier siècle.

A la même époque, on observait à Gênes celui du blé, du vin et du café (2); et des monopoles de ce genre paraissent exister encore dans certaines villes d'Italie.

M. Colmeiro a signalé l'existence de nombreux monopoles établis en Espagne au XVIIe siècle sur l'eau-de-vie, le plomb, le soufre, la poudre, le mercure, les cartes à jouer, le sublimé (soliman), le poivre (3).

Non-seulement les souverains exploitaient ainsi directement certains monopoles; ils en inventaient pour les concéder à des favoris. « Jacques Ier, dit un écrivain anglais (4), « en concéda plusieurs, et son fils suivit cet exemple. Sous « l'un ou l'autre, presque tous les articles du commerce « furent livrés à des monopolistes; ce fut le cas du sel, du « savon, de la bière, du charbon, des cartes, de l'amidon, « du vin, des chiffons, etc. Personne ne put tenir une au- « berge ou un débit de bière, sans la permission de quelques « personnes titulaires d'une patente à cet effet... Non con- « tent de cela, Jacques s'attribua le monopole de l'alun, et « Charles celui du poivre... Deux créatures de Buckingham

(1) *Delle economia publico del medio Evo*, p. 406.

(2) Testament du maréchal de Bellisle, p. 165-167.

(3) *Histoire de l'Économie politique de l'Espagne*, t. II, p. 543.

(4) *A standard of the english constitution*, by James Ferris, p. 82.

Digitized by Google

« qui avaient le monopole des galons d'or furent convaincus « d'en vendre de faux. » Tout cela disparut bientôt des finances britanniques.

Mais ce qui passe avec la barbarie, chez quelques nations subsiste encore chez d'autres dans les siècles de civilisation. Aujourd'hui même la Turquie pratique, outre le monopole du tabac, celui du soufre, du sel, de l'opium, et à Constantinople, on trouve celui des grains et du café. M. Poujade, dans une étude publiée dans la *Revue Contemporaine* sur les finances de la Turquie, dit à ce sujet : « L'Etat n'a conservé « que les monopoles des grains et du café pour Constanti- « nople seulement. Il achète annuellement de ces deux den- « rées ce qui est nécessaire pour la consommation, et réalise « sur la vente aux boulangers et aux débitants un léger « bénéfice. A ces deux monopoles il faut ajouter ceux du « tabac à priser, de l'opium, du soufre et du sel... »

Dans l'Asie-Mineure, le monopole de la pêche des sangsues est affermé.

Si nous rentrons même dans l'Europe chrétienne, nous pourrons rencontrer encore dans les budgets portugais de 1815 et de 1816 de nombreux monopoles, principalement ceux de l'ivoire, de l'orseille et des bois de teinture. La perte du Brésil et la décadence des colonies amenèrent l'extinction successive de la plupart de ces monopoles, d'abord celui des bois de teinture, et après, celui de l'ivoire, enfin, celui de l'orseille, qui cependant a été rétabli en 1844 aux îles du Cap-Vert, mais abandonné depuis. Les seuls monopoles existant encore en Portugal seraient, d'après un mémoire manuscrit de M. du Minguy, ancien attaché de la légation française à Lisbonne, ceux du tabac et du savon. Et peut-être faut-il en retrancher le monopole du tabac, dont l'abolition est en ce moment mise en discussion en Portugal, et

Digitized by Google

même, s'il faut en croire certains journaux, décrétée dans le mois de mars 1864.

En résumé, dans les nations avancées de l'Europe, les monopoles, autrefois multipliés, sont devenus extrêmement rares : l'Angleterre les ignore, la France n'a que ceux du tabac et des poudres; quelques autres Etats ont celui du sel.

Si l'impôt voit sa sphère productive s'agrandir, la liberté du commerce et de l'industrie conservent aussi la leur entourée d'une sorte de barrière sacrée.

Qui pourrait nier que la suppression des octrois en Belgique, opérée contre les traditions locales de la vie municipale du pays, est à certain degré un hommage à la liberté des relations entre les citoyens du même territoire?

Le respect de la liberté humaine, cette condition de l'impôt perfectionné, que Smith n'a pas mise spécialement en relief, mais qui peut se rattacher à sa 3e règle, s'est introduit aussi dans le choix des matières de consommation sur lesquelles l'impôt a été établi. Ici l'idée du respect de la liberté s'est combinée avec celle de la justice contributive, qui en est voisine, mais cependant distincte. Cette affinité et cette distinction combinées nous obligent à des réserves envers la pensée de Montesquieu, qui considère l'impôt de consommation comme spécialement convenable à la liberté; mais surtout envers l'assertion de Rousseau, lorsque, pour rectifier Montesquieu, il avance, dans son discours sur l'Économie politique, que « c'est surtout dans les proportions exactement « observées que consiste l'esprit de liberté. »

Aucune taxe n'est parfaite. Mais on ne peut étudier en particulier les taxes sur les consommations, sans constater que leur principale imperfection est l'absence de proportion entre la quotité des consommations et la quotité des fortunes. Ce défaut est irrémédiable et n'est même susceptible d'aucun

Digitized by Google

palliatif, lorsqu'il s'agit de consommations de première nécessité. Mais, s'il s'agit d'une consommation facultative, le principe d'égalité proportionnelle est moins blessé, ou tout au moins la lésion qu'il pourrait éprouver est corrigée par la considération que l'impôt est en quelque sorte volontaire. L'impôt sur le tabac est évidemment peu proportionnel à la fortune. Souvent un célibataire pauvre y contribuera tout autant qu'une famille riche, surtout si celle-ci est principalement composée de ce sexe délicat, qui reste encore parmi nous étranger, autrement que par ses tolérances, à l'emploi de ce narcotique envahissant. Mais l'usage du tabac étant essentiellement facultatif, la plainte de celui qui en est plus grevé s'efface et se perd pour ainsi dire dans la considération qui résulte de l'intervention de sa liberté complète dans l'adoption de cette jouissance.

Il en est de même de l'impôt sur l'alcool dont les augmentations successives dans divers pays forment un contraste frappant avec la décroissance ou l'état stationnaire d'autres taxes de consommation : telles que la taxe du sel par exemple, déclarée par l'âpre langage de Cobden une cruauté envers le pauvre, les droits de douanes sur les céréales abrogés en Angleterre ainsi qu'en France, et encore l'impôt de la mouture aboli récemment en Hollande.

Ainsi le principe de proportionnalité étend sa morale et équitable influence sur les taxes mêmes qui semblent lui échapper.

Ce dernier principe de proportionnalité est peut-être celui qui a fait les plus sérieux progrès dans la législation moderne de l'impôt. Non-seulement il était au moyen-âge méprisé par l'ignorance, et son application était dédaignée entre les contribuables; mais encore l'injustice partiale de ces temps créait des classes particulièrement favorisées,

Digitized by Google

comme les nobles et les ecclésiastiques, ou particulièrement opprimées, comme les juifs en divers pays (1). Il y avait en un mot les priviléges de la faveur et ceux de l'oppression. Aujourd'hui les restes de ces classifications tombent de toutes parts, et le principe de l'égalité proportionnelle des taxes a conquis complètement la doctrine. Sans doute c'est là souvent un empire un peu platonique. L'inscription du principe général de la proportionnalité de l'impôt dans une charte ou une constitution écrite ne peut avoir pour résultat la transformation immédiate des contributions nécessaires à la prospérité et à la grandeur d'un pays. Parfois même, il vaudrait mieux une faible application d'un principe si facilement accepté qu'une bruyante proclamation, restée purement théorique et contemplative.

Toutefois, les applications suivent à la longue les principes, et elles ne manquent pas, pour l'observateur des faits du XIXe siècle, dans la sphère des recherches que nous avons déroulées devant nos lecteurs.

Nous avons vu, en traitant de l'impôt sur les personnes, les capitations décroître successivement d'importance dans

(1) Outre diverses exceptions d'impôt mentionnées dans le cours de notre ouvrage, on peut lire dans les *Considérations sur les finances d'Espagne*, de Forbonnais (p. 29 et 123), ce qu'il rapporte de certaines exemptions relatives à l'*Alcavala* et aux *millions*.

En mentionnant du reste les priviléges fiscaux de l'ancienne noblesse française, nous n'oublions pas les compensations résultant pour elle d'honorables devoirs. Chérin a rappelé, même dans ses *Observations sur la noblesse*, une ordonnance de Charles VI qui n'accordait l'exemption de la taille qu'aux gentilshommes qui servaient ou que leur âge ou leurs blessures avaient forcé de quitter le service.

Digitized by Google

les législations financières, et revêtir dans plusieurs Etats un caractère proportionnel.

L'organisation de l'impôt foncier va toujours en se perfectionnant, et en marchant vers une plus grande proportionnalité assurée par les cadastres, et quelquefois aussi par les opérations de péréquation.

Les taxes générales sur la fortune ou celles qui portent sur le revenu mobilier ont acquis depuis le dernier siècle une importance rapidement développée. Elles sont un symptôme du développement progressif de la fortune mobilière, et aussi de l'idée de justice qui, malgré les plus grand obstacles, cherche à asseoir l'impôt en raison des facultés de chacun.

Les impôts sur les jouissances, contemporains quant à leur extension des taxes sur la fortune mobilière, et qui, comme elles, datent surtout de la fin du dernier siècle, sont la manifestation parallèle des mêmes recherches de proportionnalité. Bien qu'elles portent sur les conséquences extérieures de la richesse, c'est surtout sur la richesse mobilière dépensée dans les villes que ces taxes se font sentir en réalité.

Dans la sphère importante des impôts de consommation, nous avons vu les denrées de première nécessité de plus en plus dégrevées, et les matières de luxe et de plaisir progressivement surchargées.

Les impôts sur les actes et surtout les impôts sur les successions atteignent la richesse mobilière sur le même pied que la richesse immobilière, et ils saisissent diverses valeurs que le législateur en général n'ose point atteindre par des perceptions annuelles, comme les meubles et les créances.

En nous restreignant à la France, nous avons vu longtemps

Digitized by Google

figurer dans les chartes le principe de la proportionnalité de l'impôt, comme exprimant surtout la négation des priviléges antérieurs à 1789. Il a été aisé cependant de voir, lorsque l'impôt du sel a été réduit en 1848, à la suite de divers votes déjà émis par la Chambre des Députés, sous le règne de Louis-Philippe, que le principe de la proportionnalité de l'impôt avait porté ses fruits dans les esprits. C'est ce même principe qui, dans l'emportement de son premier prestige, avait proscrit vers la fin du siècle dernier toutes les taxes de consommation, et fait établir chez nous la contribution sur les loyers en 1791, sur une base très-compliquée; c'est lui qui depuis, en 1857, a dicté à notre législation la taxe snr les valeurs mobilières, inspirée par le spectacle du développement croissant de la fortune publique constituée sous forme d'actions et obligations de sociétés diverses (1).

La prudence politique commande sans doute, dans la législation fiscale, autant et plus peut-être que dans d'autres, le respect du principe traditionnel. Il ne faut supprimer que les ressources susceptibles d'être remplacées. Mais l'œuvre morale du progrès doit accomplir en définitive sa marche plus ou moins mesurc, et il est impossible de méconnaître son action dans le spectacle des changements successifs introduits dans les budgets européens, pendant le cours des 60 dernières années. Au milieu de la multiplicité des changements, il est difficile de fermer les yeux sur certaines tendances, et

(1) C'est ce même principe qui a empêché l'augmentation de l'impôt du sel en France, malgré la proposition qui en avait été faite en 1862, et qui fut abandonnée devant la résistance de la commission du budget au Corps législatif. Cette surtaxe avait été adoptée le 24 mars 1862 par le Conseil d'État, après une discussion assez animée à laquelle l'auteur de ces ligues avait eu l'honneur de prendre part.

Digitized by Google

sur l'influence d'un esprit en quelque sorte moral qui plane sur des questions d'ordre financier et matériel. On peut dire à cet égard sans emphase ni rhétorique :

Mens agitat molem et magno se corpore miscet.

La raison avoue la tendance des faits, et elle conseille de soutenir ce qui paraît être la suite naturelle de l'impulsion des temps. Elle devance et accompagne de son assentiment ce progrès des principes de proportionnalité et de respect pour la liberté que nous avons observé pas à pas, sur notre route, dans les lieux et chez les peuples les plus divers. Aussi la direction que nous avons constatée dans la marche du système des impôts à travers le passé, est-elle celle dont il importe de conseiller la continuation à l'avenir.

Si j'osais résumer en un mot les avis d'une science financière éclairée, je dirais qu'il faut pourvoir aux lacunes futures que présenteront les budgets, à cause de l'accroissement des besoins, ou de la suppression éventuelle de certains impôts, en s'adressant surtout, soit aux taxes directes les plus proportionnelles, soit aux taxes indirectes qui grèvent le moins dommageablement les classes nécessiteuses.

Les lois théoriques que nous avons cherché à formuler, au début même de nos recherches, ont trouvé ainsi chemin faisant la confirmation des lois de l'histoire, et elles éclairent nos destinées futures sous ce rapport, en résumant dans un même faisceau les enseignements du passé interrogé avec intelligence, et de l'avenir entrevu au jour de la justice et de la raison.

E. DE PARIEU.

Digitized by Google

LA
VIE DE MAHOMET[1].

(*Suite*).

Ce ne serait pas assez connaître Mahomet que de négliger de l'étudier aussi dans le Coran. Son livre est un bien autre témoignage que tous ceux de la tradition; car c'est là le principal instrument de son action sur le monde. Sans le Coran, le Prophète aurait pu jouer encore un grand rôle; mais son empire, aussi fragile que celui de Cossayy, son précurseur, serait mort avec lui; et il ne serait resté de son passage sur la terre qu'un souvenir fugitif comme celui de tant d'autres, n'eût été cette influence durable que peuvent seuls conférer des monuments écrits. Le Coran a été pour les nations musulmanes l'unique source de toute leur vie religieuse, morale, civile et politique. Il est encore aujourd'hui le seul lien social qui leur donne quelque consistance; c'est par le Coran que l'œuvre de Mahomet a vécu jusqu'à nous, et qu'elle pourra vivre encore durant tout le temps que lui accorderont les desseins de la Providence. Dans le Coran, nous pourrons retrouver le Prophète tel que nous venons de le voir avec toutes les grandeurs et toutes les lacunes de son génie, très-supérieur aux peuples qu'il tâche d'éclairer, mais forcé de leur faire, à son insu, des

(1) V. t. LXVI, p. 321; t. LXVII, p. 5 et 359; t. LXVIII, p. 27 et 219.

Digitized by Google

concessions qui l'abaissent lui-même, et sans lesquelles il n'aurait été ni compris ni suivi de ceux qu'il voulait convertir et qu'il a tant améliorés.

Je devrai nécessairement laisser de côté la plupart des questions que soulève la composition du Coran (1); elles appartiennent plus directement à la philologie et à l'histoire. Mettre un peu d'ordre dans les Sourates et dans les versets, c'est une entreprise bien délicate, même pour les plus habiles; et c'est une tâche que très-peu de gens peuvent essayer avec quelque chance de succès. On sait que, après la mort du Prophète, les principaux musulmans, Omar en tête, pensèrent à recueillir ses récitations et à en faire un corps d'écritures qui pût servir de guide à la religion nouvelle. Un des secrétaires de Mahomet s'acquitta de ce soin, qui lui fut officiellement imposé; et sa compilation, perfectionnée dans une seconde édition vingt ans plus tard, est le texte même qui est parvenu jusqu'à nous. Il ne peut pas s'élever le moindre doute sérieux sur l'authenticité, ainsi que je l'ai dit (2); mais néanmoins que d'obscurités! que d'impénétrables ténèbres! Et, si l'esprit arabe a pu se satisfaire de ce chaos, moitié par piété, moitié

(1) L'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis spécialement cette question au concours en 1857. Un seul des trois mémoires couronnés, celui de M. Nöldeke, a été publié. Quand on connaîtra ceux des deux autres concurrents, MM. Amari et A. Sprenger, il n'est pas à douter que ce difficile problème ne soit très-largement élucidé, si ce n'est tout-à-fait résolu. C'est l'opinion de M. Reinaud dans sa notice sur Mahomet, p. 78.

(2) V. le *Compte-Rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. LXVI, p. 321.

Digitized by Google

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

par ignorance, comment l'esprit moderne se résignerait-il à s'en contenter?

La lumière qu'on pouvait y porter n'était que celle de l'histoire; et, comme on connaît désormais suffisamment toute la vie de Mahomet, il était permis de tenter, d'après les événements qui la composent, une coordination chronologique dans les Sourates. Il est évident, en effet, que le langage de Mahomet a dû varier selon les temps et selon les situations où il s'est trouvé. Quand il en était encore à ses méditations solitaires et à ses anxiétés sur le mont Hîra; quand il commençait à enseigner quelques disciples cachés et fidèles; même quand il discutait avec les Coraychites incrédules et moqueurs, réunis autour de la Càba encore idolâtre, il ne pouvait parler comme plus tard lorsqu'il avait été vainqueur dans cent combats, quand l'Arabie lui était en partie soumise, quand il envoyait des ambassadeurs aux États voisins pour les sommer d'embrasser l'islâm, et qu'il était reconnu pour l'envoyé de Dieu par tous ceux qui avaient d'abord nié sa mission. Il ne pouvait prêcher à Médine au milieu des Mohadjirs et des Ansâr, comme il avait jadis prêché secrètement à la Mecque; et lorsqu'il rentra victorieux dans la ville sainte, après dix ans d'exil, ses paroles devaient avoir aussi, avec bien plus d'autorité, un tout autre caractère. Ne serait-il pas possible, avec ce fil conducteur donné par l'histoire, de rétablir la succession régulière des Sourates, et de leur faire ainsi refléter ou plutôt révéler les phases diverses par lesquelles a dû passer l'âme du Prophète, parlant au nom du Dieu qui l'inspirait, soutenant ses compagnons, fondant son culte et son gouvernement, organisant une société nouvelle,

Digitized by Google

maudissant les idolâtres et les infidèles, et poursuivant ses ennemis? C'est là ce que se sont demandé des esprits curieux et savants, et ils ont cherché une réponse à ces problèmes.

Déjà M. Gustave Weil (1) avait donné une classification des Sourates, et il les avait rangées dans un ordre qui s'appuyait sur de profondes études et sur une connaissance très-étendue et très-précise du sujet. Après lui, M. William Muir, aidé de secours encore plus puissants, a recommencé ce travail épineux (2); mais, pour se convaincre des difficultés presque insurmontables qu'il présente, on n'a qu'à comparer les deux listes. Elles n'ont aucun rapport entre elles. La première Sourate, pour M. G. Weil, est celle qui dans le Coran se trouve la XCVI^e^; pour M. W. Muir, c'est la CIII^e^. La seconde de M. Weil est la LXXIVe du Coran; la seconde de M. W. Muir est la C^e^. Les divergences continuent ainsi jusqu'à la fin de la liste (3). Bien plus, M. G. Weil reconnaît quatre-vingt-trois Sourates de la Mecque et trente et une de Médine. M. W. Muir n'en reconnaît guère qu'une vingtaine de Médine; et il croit que le

(1) M. Gustave Weil, *Mohammed der Prophet*, p. 364 et suiv. Au temps où M. G. Weil essaya cette classification, le sujet était très-neuf parmi les philologues européens; il avait été abordé dès longtemps par les biographes arabes, mais avec trop peu de critique, comme on peut le croire.

(2) M. William Muir, *The Life of Mahomet*, t. II, p. 318 et suiv. et t. III, p. 311.

(3) Il serait aisé de pousser plus loin la comparaison, et je ne sais s'il y aurait une seule concordance dans les deux listes. Ce qui m'étonne le plus, c'est que le nombre des Sourates, soit de la

Digitized by Google

reste a été composé à la Mecque. Quand des juges aussi compétents sont si peu d'accord, on doit présumer que le problème est à peu près insoluble, du moins dans l'état actuel des choses ; et il est prudent d'attendre de nouvelles lumières.

Une autre question non moins intéressante et sur laquelle il n'est pas facile d'avoir une opinion personnelle, c'est le style du Coran. Mais là, du moins, on peut accepter l'opinion généralement reçue et regarder le Coran comme le chef-d'œuvre incomparable de la langue arabe. La beauté de la forme, de l'avis unanime de tout le monde, égale la majesté du sujet, et la perfection du langage n'y a jamais laissé l'expression au-dessous de ce qu'elle devait rendre. Nous avons vu, un peu plus haut (1), quel enthousiasme inspiraient les récitations de Mahomet à tous ceux qui les entendaient; et l'on ne peut douter que cette séduction, attestée par des conversions nombreuses et inattendues, n'ait aidé beaucoup le Prophète auprès d'un peuple si sensible aux charmes de la poésie. Mahomet s'est défendu de jamais écrire en vers, de peur d'être confondu avec les poètes vulgaires, et il n'est pas sûr, si l'on en croit une anecdote traditionnelle, qu'il connût les règles exactes de

Mecque, soit de Médine, puisse être si différent de part et d'autre. Chaque Sourate porte en tête et après le titre une de ces deux indications : « Donné à la Mecque ; donné à Médine, » avec le nombre des versets. Il semble dès lors qu'il n'y a plus d'erreur possible ; mais je ne trouve point, à cet égard, de renseignements particuliers.

(1) V. le *Compte-Rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, LXVII, p. 5 et 359.

Digitized by Google

la versification (1). Mais l'ardeur de la pensée, la vivacité des images, l'énergie des mots, la nouveauté des croyances, suppléaient au reste dans cette prose irrésistible; et les cœurs étaient entraînés, avant même que les esprits fussent convaincus. Nous devons croire que cette fascination n'a jamais été poussée aussi loin par personne; et, parmi les fondateurs de religion, c'est un trait particulier de la physionomie de Mahomet, qui la rehausse et la singularise entre toutes. C'est un immense avantage pour le Coran d'être resté le plus beau monument de la langue dans laquelle il est écrit; et je ne vois rien de pareil dans toute l'histoire religieuse de l'humanité (2). Il ne faut pas perdre de vue cette considération, si l'on veut comprendre l'influence inouïe qu'a exercée le Coran. On a cru d'autant plus aisément qu'il était la parole de Dieu, que jamais homme,

(1) Mahomet citait un jour un vers d'un poète contemporain, et il le citait à faux, mettant quelques mots hors de leur place. Abou-becr, qui était auprès de lui, releva sa méprise et lui signala son erreur; Mahomet accueillit avec bienveillance la critique de son ami; mais il ne parut pas en sentir la portée; et le déplacement d'un mot qui cependant rendait le vers irrégulier, lui parut sans conséquence. Voir M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'Histoire des Arabes*, t. III, p. 262.

(2) Nous pouvons sentir la beauté des psaumes de David et la beauté des hymnes védiques, comme nous sentons celle du Coran, au travers des traductions. Mais David et ses psaumes n'ont pas fait le code de la nation juive; et les Védas ont été bien moins encore le code des Hindous. Le caractère multiple du Coran n'appartient qu'à lui. C'est tout à la fois un hymne, un psaume, une prière, un code, un sermon, un bulletin de guerre, une polémique et même une histoire.

Digitized by Google

parmi les Arabes, n'avait fait entendre de tels accents.

Quant à nous autres profanes, nous ne pouvons sentir ce mérite à un degré bien éloigné que grâce aux traductions; mais, malgré leur nécessaire froideur, la flamme quoique à demi éteinte, brille encore d'un vif éclat; et l'on devine à la chaleur immortelle qu'elle garde, à travers tant d'intermédiaires, ce qu'a dû être le foyer primitif dans son incandescence et son explosion. Nous en sommes donc réduits à prendre le Coran tel qu'il est dans les versions qui nous le rendent accessible, et à en dégager quelques idées principales qui nous le représentent avec une vérité suffisante et une équitable justice.

On sait que le Coran se compose de 114 Sourates ou chapitres, divisés en versets inégaux. Ces Sourates sont plus ou moins longues; et celles qui ont été placées en tête du livre sont, en général, beaucoup plus développées. Tandis que quelques-unes ont jusqu'à vingt et vingt-deux pages, d'autres ne comptent qu'une ou deux lignes (1). Chaque Sourate porte un titre tiré le plus habituellement d'une des expressions qu'elle renferme; mais ce titre n'a pas toujours une relation bien étroite avec les matières d'ailleurs très-disparates qu'il doit indiquer (2). A chaque Sourate est

(1) On peut voir cette différence d'étendue entre les Sourates dans la table chronologique de M. W. Muir, *The Life of Mahomet*, t. II, p. 318. Il a indiqué la longueur de chaque Sourate d'après l'édition in-4° de M. Flügel. Tandis que la II° Sourate, la plus longue de toutes, a 22 pages et demie, et que d'autres en ont encore 14, 13, 12; quelques-unes, comme la CVIII°, la CXII°, la CIII°, n'ont qu'une ou deux lignes.

(2) Ainsi la seconde Sourate est intitulée, la *Vache*, uniquement

Digitized by Google

attaché ce frontispice uniforme et significatif : « Au nom « du Dieu clément et miséricordieux (1). » C'est la destruction même de l'idolâtrie. Voici, d'ailleurs, comment s'ouvre le Coran ; et la première Sourate s'exprime ainsi :

« Louange à Dieu, le maître de l'univers, le clément et « le miséricordieux, souverain juge au jour de la rétri- « bution ! C'est toi que nous adorons ; c'est toi dont nous « implorons le secours. Dirige-nous dans le droit sentier, « dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bien- « faits, et non de ceux qui ont encouru ta colère ou qui « s'égarent (2). »

Ainsi l'unité de Dieu, sa bonté et sa providence qui récompense le juste et châtie le méchant, telle est la première idée que proclame le Coran. On pourrait presque dire que c'est la seule, à laquelle il se borne, la montrant dans

parce qu'au verset 63 il est question d'une vache que Moïse ordonna aux Israélites d'immoler à Dieu. Bien d'autres titres ne sont pas mieux justifiés.

(1) Il n'y a qu'une seule Sourate sur les 114 qui n'ait pas ce préambule, c'est la IXe ; et l'on ne sait pourquoi. Quelques commentateurs ont pensé que cette Sourate n'était que la suite de la précédente, et n'en pouvait être détachée ; d'autres ont cru que l'omission tient à ce que cette Sourate est une des dernières qu'ait récitées Mahomet, bien près dès lors de mourir. Il a oublié la formule habituelle. Peut-être n'est-ce aussi qu'une négligence des premiers copistes.

(2) Cette première Sourate, qui n'a pas de titre spécial, a reçu différents noms qui en signalent toute l'importance. On l'appelle, entre autres, la *mère du Coran*, ou le *Chapitre suffisant*, c'est-à-dire qui peut remplacer tous les autres ; c'est comme le *Pater* des musulmans.

Digitized by Google

toutes ses conséquences, avec toutes ses preuves, y revenant sans cesse et la répétant sous toutes les formes. Mahomet est intarissable quand il parle du Dieu unique, du Dieu tout-puissant, du Dieu bon, qui veille sur l'homme, le protége dans ses afflictions, le console dans ses misères, et qui ne lui demande qu'une seule chose, à savoir, d'être soumis humblement à la main bienfaisante qui l'a créé et qui le fait vivre. Pour faire passer sa conviction dans les cœurs sourds auxquels il parle, il en appelle à tous les témoignages que la nature lui offre. « Il en jure par le « soleil et sa clarté, par la lune quand elle le suit de près, « par le jour quand il le laisse voir dans tout son éclat; « il en jure par l'aube du matin, par la nuit quand elle « étend son voile, par le ciel qui accomplit ses révolutions, « par les astres nocturnes qui brillent au firmament, par « la terre qui fait germer les plantes, par le territoire sacré « de la Mecque, par le figuier et l'olivier, par le mont « Sinaï; il en jure par les coursiers haletants qui se frayent « le chemin sanglant à travers les colonnes ennemies; il « en jure par le kalam qui écrit tout, par le Coran, le « livre révélé; il en jure aussi par l'âme de l'homme ca- « pable de vice et de vertu, capable de rester pure ou de « se corrompre (1). » Il n'y a qu'un seul Dieu, auquel l'idolâtre associe aveuglément des divinités impuissantes,

(1) Toutes ces adjurations diverses se retrouvent dans les différentes Sourates, surtout dans les dernières, où Mahomet paraît affectionner plus spécialement cette forme de langage. Peut-être aussi ces Sourates ne sont-elles que des fragments où s'essayaient les premières inspirations du prophète. Ce ne sont pas les moins belles.

Digitized by Google

envers qui l'homme, enivré par ses richesses et de vains plaisirs, est trop souvent ingrat, mais que les cœurs intelligents, les fidèles, doivent toujours adorer et toujours bénir. Puis il s'écrie :

« Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre chante « les louanges de Dieu; à lui appartient la puissance; à « lui appartient la gloire; lui seul peut tout. C'est lui qui « vous a créés; tel parmi vous est infidèle; tel autre est « croyant. Mais Dieu voit ce que vous faites. Il a créé les « cieux et la terre en toute vérité; il vous a formés, et vous « retournerez tous à lui. Il connaît tout ce qui se passe « dans les cieux et sur la terre; il connaît ce que vous « cachez et ce que vous produisez au grand jour; Dieu « connaît ce que les cœurs renferment... Aucun malheur « n'atteint l'homme sans la permission de Dieu. Dieu diri- « gera le cœur de celui qui croit en lui, car il voit tout. « Craignez-le de toutes vos forces; écoutez, obéissez et « faites l'aumône dans votre propre intérêt. Celui qui se « tient en garde contre son avarice sera récompensé. Si vous « faites à Dieu un prêt généreux, il vous payera le double; « il vous pardonnera, car il est reconnaissant et plein de « longanimité; il connaît les choses visibles et invisibles; « il est le puissant et le sage (1). »

(1) Ces extraits sont empruntés à la Sourate LXIV. On peut trouver le même début et en partie les mêmes idées dans les Sourates LVII, LIX, LXI et LXII, toutes données à Médine. Dans cette dernière, en particulier, après le verset consacré à la louange de Dieu, Mahomet ajoute : « C'est lui qui a suscité au milieu des « hommes illettrés un apôtre pris parmi eux, afin qu'il leur redît « les miracles du Seigneur, qu'il les rendît plus purs, leur ensei-

Digitized by Google

Tel est le ton général du Coran ; et il n'y a qu'à l'ouvrir au hasard pour y trouver des passages aussi beaux que ceux que nous venons de citer. On a dit que, sans David et sans Isaïe, Mahomet n'eût jamais trouvé de telles inspirations. Cette critique n'est juste qu'en partie; et, ce qu'on peut croire, c'est que Mahomet a puisé aux mêmes sources que les deux prophètes hébraïques, c'est-à-dire le spectacle de la même nature, la même notion du divin dans son propre cœur, la même révolte contre les croyances grossières dont il était entouré. Le prophète arabe n'a été, ni un plagiaire, ni un écho; il connaissait assez mal les monuments hébreux; et, si son âme n'eût pas été profondément émue, jamais il n'eût rencontré, en suivant les traces d'autrui, une expression aussi sublime et aussi sincère des sentiments qui l'exaltaient. Ce qui est vrai, c'est que, pour nous, ces idées n'ont rien de nouveau, et que nous en connaissons des exemplaires à la fois plus complets et plus vénérables. Mais l'Arabie ne les avait jamais entendues, et c'est Mahomet qui les lui apporta et les lui fit accepter.

A côté de l'unité de Dieu, premier dogme du mahométisme, le Coran en pose un second, conséquence nécessaire de celui-là : c'est la croyance à la vie future. Il l'affirme de toutes les manières, avec non moins d'énergie et de persistance. Au-delà de la vie présente, l'homme devra rendre compte de ses actes et de ses pensées au Dieu qui l'a créé; et un jour viendra où la justice éternelle distribuera, dans sa miséricorde et sa rigueur, les châtiments et les récom-

« gnât le Livre et la Sagesse, à eux qui étaient naguère dans un « égarement manifeste.

Digitized by Google

penses. Je sais bien tout ce qu'on a dit contre le paradis de Mahomet, et je ne conteste pas que les houris ne puissent servir de texte à des sarcasmes plus ou moins spirituels (1). Mais, d'abord, elles tiennent dans le Coran beaucoup moins de place qu'on ne le suppose d'ordinaire; et le paradis musulman s'y présente surtout sous la forme d'un jardin merveilleux, arrosé d'eaux fraîches et courantes, délices incomparables sous un climat desséché comme celui de l'Arabie. Cent fois Mahomet parle de la vie éternelle et du paradis, sans qu'il y soit question de vierges aux yeux noirs qui attendent les fidèles; et, quand il mentionne les houris, c'est en général avec une réserve et une sorte de pudeur qu'on ne soupçonnerait pas, si l'on ne s'en tenait qu'aux plaisanteries licencieuses de ses détracteurs (2).

En ceci, le tort de Mahomet est d'avoir voulu préciser les choses dans un sujet où il est interdit à la faiblesse humaine de voir aussi clair qu'elle le désire. Il devait se borner à affirmer la vie future avec la sanction des récompenses et des peines, et les relations nécessaires des âmes

(1) Ceci se rapporte particulièrement à Gibbon, *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, chapitre L. Gibbon n'a pas pris Mahomet au sérieux, et il s'est moqué du mahométisme comme des autres religions, tout en le défendant contre les attaques et les jalousies des moines. M. W. Muir, quoique en blâmant le paradis musulman, a été plus juste. Il a montré que la doctrine de Mahomet, à cet égard, avait varié selon les époques de sa vie. Voir *The Life of Mahomet*, t. II, p. 141 et suiv.

(2) Voir Gibbon, *loc. cit.* Bayle avait cependant très-bien défendu Mahomet sur son paradis réputé si sensuel : *Dictionnaire historique*, article Mahomet, note *m*.

Digitized by Google

à l'être infini qui les a créées. La prudence de Socrate n'était pas allée au-delà, et il eût été sage, au prophète aussi bien qu'au philosophe, de ne pas franchir ces limites. Mais Mahomet avait à persuader un peuple sensuel, dont l'imagination ardente exigeait de telles satisfactions; et lui-même il s'était abandonné au torrent des mœurs communes tout en les réformant. Cette faiblesse a coûté cher à l'Islâm; et elle a contribué beaucoup à lui donner cette place secondaire et équivoque qu'il occupe dans la civilisation du genre humain. Avec des croyances et des mœurs plus épurées, il eût été bien plus grand en lui-même et bien plus bienfaisant pour les autres. Mais quelles que fussent les conditions de la vie future, le point essentiel était d'inculquer cette foi inébranlable dans les âmes; et Mahomet y est parvenu, bien qu'on puisse d'ailleurs réprouver les moyens employés par lui. Le dogme de la vie future n'est pas moins répandu chez les musulmans qu'il peut l'être chez les chrétiens; et c'est au Coran qu'est dû cet immense progrès.

Du reste, Mahomet, ainsi que je l'ai déjà remarqué (1), est fort modeste, et il ne se fait pas illusion sur l'originalité des idées qu'il apporte au monde. Il a le soin le plus constant et le plus sincère de toujours rattacher sa religion à celles qui l'ont précédée; et il s'appuie sans cesse sur les traditions et les livres des juifs et des chrétiens. Il est plein de respect, et, l'on pourrait même dire, de tendre admiration pour les uns et pour les autres. Il se plaît à

(1) V. *Compte-Rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques*, t. LXVIII. p. 225.

Digitized by Google

énumérer longuement tous les prophètes qui l'ont précédé, et dont il vient compléter la mission. Ils ont été ses précurseurs nécessaires ; mais il ne doit pas faire autrement qu'eux. Il tient aux peuples le langage qu'eux aussi leur ont tenu ; il ne sera peut-être pas plus heureux dans son apostolat, qui ne fera que continuer le leur ; mais il se borne à la gloire de reproduire leurs enseignements méconnus. Pour lui, il n'est pas de personnages plus vénérés qu'Adam, Noé, Abraham, Moïse, David et Jésus-Christ. Il ne parle du Pentateuque, des Psaumes (1) et de l'Evangile, qu'avec une véritable piété et une sorte d'onction. Ce sont les livres qui ont devancé et préparé le Coran. Loin de se cacher des emprunts qu'il leur fait, il s'en vante ; et leur grandeur est le fondement de la sienne.

Pour Jésus, en particulier, Mahomet n'a que des louanges, qui ne font guère présager les luttes implacables qui surgirent plus tard entre l'islâm et le christianisme. Voici en quels termes s'exprime le prophète arabe, en mettant ses pensées dans la bouche même de Dieu, comme il en a l'habitude : « Nous avons envoyé Jésus, « fils de Marie, accompagné de signes évidents, et nous « l'avons fortifié par l'esprit de sainteté (2). » Ailleurs, Mahomet est bien plus explicite, et il admet quelques-uns des dogmes principaux du christianisme : « Les anges

(1) Coran, Sourate IIIe, verset 252. « Dieu a donné à David le Livre et la Sagesse ; il lui apprit ce qu'il voulut. » Le livre de David, ce sont les Psaumes, que Mahomet regarde comme révélés, ainsi que le Pentateuque et l'Evangile ; voir encore Sourate IVe, verset 161.

(2) Coran, Sourate IIIe, verset 254.

Digitized by Google

« dirent à Marie : Dieu t'a choisie; il t'a rendue exempte
« de toute souillure; il t'a élue parmi toutes les femmes
« de l'univers. Dieu t'annonce son Verbe; il se nommera
« Jésus, fils de Marie, illustre dans ce monde et dans
« l'autre, un des familiers de Dieu ; car il parlera aux
« humains, enfant au berceau et homme fait, et il sera du
« nombre des justes. — Seigneur, répondit Marie, com-
« ment aurais-je un fils? Aucun homme ne m'a touchée.
« — C'est ainsi, reprit l'ange, que Dieu crée ce qu'il veut;
« il dit : Sois, et la chose est. Il lui enseignera le Livre et
« la Sagesse, le Pentateuque et l'Évangile. Jésus sera son
« envoyé auprès des enfants d'Israël. Il leur dira : Je
« viens vers vous accompagné des signes du Seigneur; je
« formerai de boue la figure d'un oiseau, je soufflerai
« dessus, et, par la permission de Dieu, l'oiseau sera
« vivant; je guérirai l'aveugle de naissance et le lépreux;
« je ressusciterai les morts par la permission de Dieu;
« je vous dirai ce que vous aurez mangé et ce que vous
« aurez caché dans vos maisons. Tous ces faits seront
« autant de signes pour vous, si vous êtes croyants. Je
« viens pour confirmer le Pentateuque, que vous avez reçu
« avant moi. Je vous permettrai l'usage de certaines choses
« qui vous avaient été interdites. Je viens avec des signes
« de la part de votre Seigneur. Craignez-le et obéissez-
« moi. Il est mon Seigneur et le vôtre; adorez-le; c'est le
« sentier droit (1). »

(1) Coran, Sourate IIIe, versets 37 et suivants; et sourate Ve, verset 110, traduction de M. Kasimirski. C'est peut-être le plus long passage et le plus explicite qu'on trouve dans le Coran sur Jésus. On voit que le Coran admet la conception surnaturelle du

Digitized by Google

Mahomet connaissait fort mal les livres qu'il citait avec tant de déférence; et ce qu'il en dit paraît tiré de traditions incertaines et dénaturées plutôt que des monuments eux-mêmes; mais ce respect l'a sans doute conduit à cet esprit de tolérance dont on trouve, non sans surprise, des preuves assez nombreuses dans le Coran. Il dit expressément dans une des Sourates les plus importantes : « Certainement « ceux qui croient, et ceux qui suivent la religion juive, « les chrétiens et les sabéens (1), c'est à-dire quiconque « croit en Dieu et au jour dernier, et aura fait le bien, « tous ceux-là recevront une récompense de leur Seigneur. « La crainte ne descendra point sur eux et ils ne seront « pas affligés (2). » Un peu plus bas, dans la même Sourate, il répète la même doctrine d'une manière encore plus nette et plus concise : « Point de contrainte en religion. « La vraie route se distingue assez de l'erreur. Celui qui

Christ et ses miracles. Dans les versets suivants, Mahomet prend parti pour Jésus contre les Juifs; et il le défend encore, Sourate IVe, versets 155 et suivants. Voir aussi Sourate IIIe, verset 78, et Sourate IVe, verset 169.

(1) M. Kasimirski fait remarquer avec raison qu'il s'agit ici d'une secte chrétienne appelée *sabéens* ou *sabéites*, et non des Sabéens ordinaires, qui sont adorateurs du feu et idolâtres.

(2) Coran, Sourate IIe, verset 59. Ce verset est encore répété mot pour mot, Sourate Ve, verset 73. Les docteurs musulmans, peu amis de la tolérance, prétendent que ce verset est abrogé par le verset 79, Sourate IIIe; ce dernier exige bien, en effet, la foi à l'islâm pour être sauvé; mais, comme, au verset précédent, Mahomet vient de dire qu'Abraham, Ismaël, Jacob, Moïse et Jésus, sont musulmans, on peut croire que l'argument des commentateurs n'est pas très-solide.

Digitized by Google

« ne croira point aux idoles et qui croira en Dieu aura « saisi une anse solide qui ne rompra pas. Dieu entend et « connaît tout (1). » Sans doute cet esprit de modération et de magnanimité qui tolère les autres cultes n'a pas prévalu dans l'islamisme; mais il est dans le Coran, qui n'est impitoyable que pour les idolâtres ; et c'est la barbarie des mœurs et le fanatisme naturel à ces populations belliqueuses, bien plus que la doctrine du Prophète, qui ont poussé les musulmans à l'extermination et au pillage des infidèles. Le Prophète était conséquent avec lui-même en respectant ceux qui obéissaient aux lois de ses prédécesseurs si honorés par lui, et je crois n'être que juste envers Mahomet en disant que sa réelle pensée, à l'égard des chrétiens et des juifs, est dans les versets tels que celui-ci : « N'engagez des controverses envers les hommes des Écri- « tures que de la manière la plus honnête, à moins que ce « ne soit des hommes méchants. Dites-leur : Nous croyons « aux livres qui nous ont été envoyés, ainsi qu'à ceux qui vous « ont été envoyés. Notre Dieu et le vôtre est le même (2), « et nous nous résignons entièrement à sa volonté (3). »

(1) Coran, Sourate IIe, verset 257.

(2) Dans un passage très-curieux, où Mahomet place Dieu et Jésus-Christ en présence, Dieu dit à Jésus : « As-tu jamais dit aux « hommes : Prenez pour Dieu moi et ma mère à côté du Dieu « unique ? — Par ta gloire, non ; comment aurais-je pu dire ce « qui n'est pas vrai ? Si je l'avais dit, ne le saurais-tu pas ? Tu sais « ce qui est au fond de mon âme, et moi j'ignore ce qui est au « fond de la tienne ; car toi seul connais les choses secrètes. » (Coran, Sourate Ve, verset 116.) Ainsi, dans la pensée de Mahomet, Jésus-Christ avait aussi proclamé l'unité de Dieu.

(3) Coran, Sourate XXIXe, verset 45.

Digitized by Google

Ces préceptes sont en contradiction avec l'histoire de l'islamisme, et avec bien des actes de Mahomet, qui s'est montré si terrible envers les juifs. C'est que la politique avait ses exigences et ses entraînements; Mahomet y a sacrifié; mais l'opposition était presque tout entière dans les intérêts et non dans les doctrines, qui se ressemblaient jusqu'au point de se confondre souvent.

Du reste le Coran n'est pas seulement un livre religieux, c'est, de plus, un code d'où l'islamisme a essayé de tirer plus ou moins directement toutes ses lois civiles. Il n'y a pas de peine à voir, en lisant ces récitations désordonnées, que jamais Mahomet n'a pu avoir l'intention d'en faire un code. Ce sont tout au plus des préceptes de conduite qu'il donne, soit aux individus, soit aux familles; ce ne sont pas des lois qu'il édicte. Mais la vénération dont sa personne était entourée était si grande que ses moindres paroles ont eu autant de force que les décrets les plus solennels des monarques les plus puissants et les plus sages. Habitués comme nous le sommes à la régularité méthodique des recueils de lois depuis les temps de l'empire romain, il nous est impossible de retrouver rien qui ressemble à une codification dans ce mélange confus d'invocations à Dieu, de maximes de morale, de légendes, d'allusions historiques, d'exhortations, de menaces, de sublimes prières, au milieu desquelles apparaissent de loin à loin quelques prescriptions qui peuvent avoir, en effet, un caractère législatif. C'est là certainement le côté faible du Coran, et Mahomet aurait échoué déplorablement, s'il avait eu le projet réel de porter des lois. Mais il a fallu des circonstances bien extraordinaires pour que jamais le Coran ait pu se transformer de

Digitized by Google

cette façon étrange. Ce n'est pas le Prophète qui doit en répondre; ce sont les peuples auxquels il s'adressait, et qui devaient être bien au dépourvu pour que cette législation pût leur suffire et même leur être bienfaisante.

On frémit quand on lit dans le Coran des prescriptions telles que celles-ci : « Il vous est interdit d'épouser vos « mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et « maternelles, vos nièces, vos nourrices, vos sœurs de « lait, les mères de vos femmes, les filles confiées à votre « tutelle et issues de femmes avec lesquelles vous auriez « cohabité. N'épousez pas non plus les filles de vos fils « que vous avez engendrés, ni deux sœurs. Il vous est « défendu d'épouser des femmes mariées, excepté celles « qui seraient tombées entre vos mains comme esclaves (1). » Il est vrai que ces mœurs abominables, qui ravalent l'homme au niveau des brutes, n'étaient pas spéciales aux Arabes; et le Lévitique (2) est forcé de faire à peu près les mêmes défenses aux Hébreux; mais le Lévitique est antérieur au Coran de plus de deux mille ans, et Mahomet avait à lutter contre les mêmes infamies sociales que Moïse. L'Arabie n'avait pas fait un progrès depuis le temps des patriarches; et c'est encore Mahomet qui devait enfin abolir, à son grand honneur, cet effroyable usage d'enterrer les petites filles toutes vivantes (3). A quel degré n'étaient pas abaissées ces populations plus bestiales qu'humaines? Et

(1) Coran, Sourate IVe, versets 27 et suivants. Cette Sourate IVe est intitulée: *Les femmes.*

(2) Voir le Lévitique, chap. XVIII, versets 7 et suivants.

(3) On connaît le dialogue de Cays, chef des Benou-Témim, et de Mahomet, un jour que Cays trouva le prophète tenant une de

Digitized by Google

quelle reconnaissance ne doit-on pas à celui qui essayait de les tirer de cet abîme d'abjection et de turpitude (1)?

J'avoue d'ailleurs que, sur ces matières, le langage de Mahomet n'a pas toujours la délicatesse d'expressions et la réserve de forme qu'il aurait dû conserver. Il est vrai que, quand on doit signaler et flétrir de tels crimes, les mots mêmes dont on se sert contractent nécessairement quelque chose des impudicités qu'ils révèlent; mais peut-être eût-il été assez facile au Prophète d'éviter certains détails repoussants qui n'étaient pas indispensables. La manière dont souvent il parle des femmes est d'un cynisme qui révolterait, s'il était moins naïf. C'est le ton ordinaire de ces populations; et, parmi elles, les personnages les plus vénérables n'ont pas plus de retenue. Un dévot musulman pourrait aussi, par manière de représailles et d'apologie, renvoyer les chrétiens à bien des passages de la Bible qui ne sont pas

ses filles sur ses genoux : — « Qu'est-ce que cette brebis que tu « flaires? demanda Cays. — C'est mon enfant, répondit Mahomet. « — Par Dieu, reprit Cays, j'en ai eu beaucoup de petites filles « comme celle-là, je les ai toutes enterrées vivantes sans en flairer « aucune. — Malheureux, s'écria Mahomet, il faut que Dieu ait « privé ton cœur de tout sentiment d'humanité ; tu ne connais pas « les plus douces jouissances qu'il soit donné à l'homme d'éprou- « ver! » Voir M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 336.

(1) Je crois qu'en se mettant à ce point de vue, on concevra d'autant plus d'admiration pour Mahomet. Si on le compare à d'autres fondateurs de religion, sa gloire pâlit presque jusqu'à disparaître; mais, si l'on regarde le point de départ et le milieu, son personnage regagne alors tout ce que la comparaison lui avait fait perdre.

Digitized by Google

plus chastes que le Coran (1). Mais le Prophète, qui entreprenait des réformes bien autrement difficiles, aurait pu donner l'exemple de celle-là. Fuir la grossièreté de la forme, c'est une réprobation de plus contre la grossièreté du vice qu'on veut réformer. Tout ce qu'on peut dire pour justifier Mahomet, c'est que le monde auquel il s'adressait n'était pas le monde chrétien; et ce n'est guère que dans notre Occident que le langage humain a su, dans de tels sujets, garder toute sa force sans rien perdre de sa pudeur. L'époux de Khadîdja pouvait trouver cette exacte mesure; mais elle était peut-être interdite au mari de douze ou quinze femmes, âgées de dix à cinquante ans.

M. W. Muir pense que Mahomet a encore abaissé les femmes, déjà réduites à une bien triste condition (2); M. Caussin de Perceval, au contraire, trouve qu'il les a relevées (3). Je suis de l'avis de M. Caussin de Perceval, quand je me rappelle le serment d'Acâba; et, en voyant les traces des mœurs anciennes dans le Coran, je n'hésite pas à supposer que ces mœurs perverses et farouches laissaient encore bien moins de dignité et de droits aux compagnes infortunées des Arabes. Sans doute, les femmes sont bien peu de chose dans la loi musulmane; mais ce qui nous

(1) Il faut dire que, dans la Bible, ces licences ne font pas le même effet que dans le Coran; elles n'y sont pas moins vives; mais elles se perdent au milieu de la majesté de tout ce qui les entoure.

(2) M. W. Muir, *The Life of Mahomet*, t. III, p. 302 et suiv.

(3) M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 336. Voir aussi l'ouvrage spécial de M. le docteur Perron, *Femmes arabes avant et depuis l'islamisme*.

Digitized by Google

frappe le plus dans cette misère, c'est le contraste désavantageux qu'elles font avec les matrones grecques et romaines, et surtout avec les femmes chrétiennes ; elles sont tellement inférieures, qu'elles en sont comme anéanties. Mais le passage que je viens de citer, fortifié par tant d'autres, prouve assez que les femmes sont infiniment redevables à celui qui les a soustraites à l'inceste et à ces abominations sans nom, dont l'idée seule nous fait frissonner de dégoût et d'horreur. Si elles ont encore beaucoup à reprocher à Mahomet, elles lui doivent au moins d'être restées les mères de leurs fils et les filles de leurs pères. Oui, le Coran a bien peu de respect pour la femme; mais il en a plus encore que tout ce qui l'a précédé. C'est la polygamie qui déshonore et qui ruine ces malheureuses sociétés dans l'Asie presque entière; le Coran aurait dû l'abolir, au lieu de la sanctionner. Mais, ici encore, il a le mérite de l'avoir limitée, s'il n'a pas osé la détruire. Au contact du judaïsme et du christianisme, il eût été beau pour l'islâm de faire une exception de plus dans le reste de l'Asie. Il a pu proscrire à jamais l'ivresse du vin (1); il aurait pu combattre mieux qu'il ne l'a fait l'ivresse des sens, qui est bien autrement redoutable.

(1) Parmi les bienfaits du Mahométisme, M. W. Muir, qui lui est d'ailleurs peu favorable, compte la sobriété étonnante qu'il a su imposer à ses sectaires. « Les boissons enivrantes ont été défen- « dues; et l'islâm peut se vanter d'un degré de tempérance in- « connu à toute autre religion. » Voir M. W. Muir, t. IV, p. 321. L'éloge est vrai ; mais j'avoue que ce mérite, tout réel qu'il est, me touche peu, parce qu'on ne voit pas que l'ivrognerie ait, avant Mahomet, causé beaucoup de désordre parmi les Arabes.

Digitized by Google

Une critique contre laquelle il est plus aisé de défendre le Coran, c'est celle qu'on adresse encore assez souvent à son fatalisme. Malgré cette erreur très-répandue, il n'y a rien dans la vie du Prophète, non plus que dans son livre, qui la justifie. Nous avons pu voir, par l'esquisse du caractère de Mahomet, son infatigable activité et cette confiance qu'il ne cesse d'avoir en lui-même. Sa confiance en Dieu n'est pas moins sincère ni moins vive; mais elle reste dans de justes bornes, et elle ne va jamais à cet aveuglement que le fatalisme suppose. Le Coran recommande aux fidèles d'être soumis absolument à la volonté de Dieu; et cette soumission, que la raison la plus éclairée et la plus pratique recommande aussi bien que le Coran, mérite aux musulmans le nom même qu'ils portent, et dont ils se glorifient. Mais jamais, dans les préceptes ou dans les exemples donnés par le Prophète, elle n'est une abdication des plus nobles facultés de l'âme. Le fatalisme, tel qu'on l'imagine, n'est qu'une paresse insurmontable et une stupidité nées de la débauche; c'est une impossibilité physique d'agir bien plutôt qu'une doctrine, et, en tout cas, ce n'est pas le Coran qui l'autorise. L'islâm, tel qu'il l'entend, n'est pas autre chose que le sentiment profond que l'homme conçoit de sa faiblesse devant le Dieu tout-puissant et miséricordieux; ce n'est pas un coupable renoncement au don le plus beau que le Créateur nous ait fait, celui de notre libre arbitre. Le Coran a bien assez de taches sans lui attribuer gratuitement celle-là qu'il n'a pas. M. Weil et M. A. Sprenger (1) s'accordent pour reconnaître qu'il n'est

(1) M. Gustave Weil, *Mohammed der Prophet*, p. 399, et M. A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammed*, t. II. p. 308.

Digitized by Google

point fataliste, et il faut le répéter avec eux, en dépit du préjugé vulgaire.

Je ne nie pas que le fatalisme ne soit peut-être répandu dans les populations mahométanes; mais ce n'est pas leur livre religieux qui le leur impose; et cet énervement de la volonté tient à bien d'autres causes. On peut douter, d'ailleurs, que le fatalisme aille aussi loin qu'on le dit, même dans ces âmes flétries; et, pour la réalité des choses de chaque jour, le fatalisme absolu n'est pas plus possible que l'absolu scepticisme, dont peuvent bien se vanter quelques sophistes, mais que l'homme est incapable d'appliquer rigoureusement même durant quelques heures.

Il est une dernière lacune qu'il faut signaler dans le Coran, et qui n'est pas une des moins graves : je veux parler du défaut complet de toute métaphysique. Mais cette lacune-là tient beaucoup moins à Mahomet personnellement qu'elle ne tient à l'esprit de toute la race arabe, et l'on peut même dire de toute la race sémitique. Sans doute les livres religieux ne sont pas des traités de philosophie, et il serait injuste de leur demander plus qu'ils ne prétendent et qu'ils ne doivent donner. Mais, sans faire directement de métaphysique, il peut échapper à ces grandes intelligences quelques éclairs sur les questions profondes que se pose le genre humain, quand il réfléchit à la nature de Dieu et à la nature de notre âme. Ces lueurs, quelque fugitives qu'elles soient dans le foyer original, se développent ensuite, et forment la théologie, qui est comme la philosophie et la métaphysique des religions. Le christianisme nous en offre un admirable exemple; et il a tiré peu à peu une théologie incomparable des germes que renfermaient

Digitized by Google

ses livres saints. L'islâm n'a pas été à beaucoup près aussi fécond, et, quoique ce demi-avortement puisse tenir à bien d'autres causes, la principale c'est que le Coran lui-même était absolument stérile, et qu'il n'a pas fourni aux siècles postérieurs des éléments qu'ils pussent féconder. Dans l'âme de Mahomet, comme dans l'esprit de ces peuples, l'inspiration a été si brûlante, qu'elle a tout étouffé; et une spontanéité irrésistible et constante a empêché de naître toute réflexion. Le Prophète n'a fait qu'imiter le vulgaire qui l'entourait; mais le solitaire méditatif du mont Hîra pouvait, dans ces problèmes, descendre plus avant que ses grossiers compatriotes.

Quoi qu'il en soit, le génie arabe était si dénué sous ce rapport, que le contact vivifiant du génie grec, dans le second et le troisième siècle de l'hégire, n'a pu l'animer, et que la philosophie musulmane n'a guère porté que des fruits étrangers, privés de la sève originale et de la pleine maturité.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à une prochaine livraison.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

DE

L'ANALYSE PHILOSOPHIQUE.

Il ne me semble pas qu'il y ait lieu d'insister sur l'utilité de l'analyse philosophique. La question revient à l'utilité de l'analyse en général, et tout le monde sait que l'analyse est partout nécessaire, que sans elle il n'y a pas de clarté, qu'à la vue confuse elle substitue la vue nette des objets, qu'en un mot, elle est la condition absolue de la science ; on ne comprend donc pas comment la philosophie pourrait s'en passer. Considérant cela comme hors de contestation, je me propose de marquer ici un danger particulier de l'analyse et ce qu'il y a faire pour le combattre.

Ce danger n'est pas l'infidélité. A quelque objet que l'analyse s'applique, elle peut également être infidèle : ce sont des éléments oubliés, des éléments ajoutés, des choses simples qui sont regardées comme composées, des choses composées qui sont regardées comme simples, des choses identiques qui sont distinguées, des choses distinctes qui sont identifiées ; la philosophie n'est pas plus à l'abri de ces inexactitudes que la physique ou la chimie. Mais l'analyse philosophique a un défaut qui lui est propre. Les physiciens et les chimistes, aussi loin qu'ils poussent leur étude, ne peuvent pas oublier que ce qu'ils étudient est réel ; ils en recherchent la nature, il ne leur est jamais venu à l'esprit qu'ils eussent le droit d'en contester l'existence ;

Digitized by Google

des philosophes s'arrogent ce droit : ils prennent la réalité, ils l'analysent, puis ils oublient qu'elle est réelle, et font des raisonnements pour prouver qu'elle l'est ou qu'elle ne l'est pas.

Un exemple frappant de ce procédé se trouve dans la théorie des idées de Malebranche. Quoi de plus clair que ce fait? Je vois les corps, j'en ai la connaissance ou l'idée ; ma connaissance n'est donc que moi-même qui connais. Malebranche oublie cela : il donne à l'idée une existence propre, il en fait l'intermédiaire entre les corps et l'esprit, puis aussitôt il se demande si elle est un intermédiaire fidèle ou infidèle, et ne pouvant le décider, il a recours à la révélation, sans remarquer que la révélation est écrite dans des livres, à propos desquels revient la question, si l'idée qui les montre est fidèle ou infidèle.

Par ce même abus, l'analyse philosophique a compromis la véritable notion de cause. Nous avons conscience que nous agissons parce que nous le voulons, que notre volonté commence, suspend, recommence une action, selon son bon plaisir, qu'elle remue nos membres et dirige nos facultés intellectuelles, qu'elle nous fait regarder, écouter, réfléchir. La conscience que nous avons de nous-mêmes, dans ces moments, nous donne l'idée de cause, idée que nous devons ensuite étudier pour l'éclaircir,mais que nous n'avons pas la permission d'altérer, à plus forte raison de détruire, sans altérer et sans détruire l'observation manifeste qui nous l'a fournie. Voici pourtant des philosophes, Locke et Hume, qui traitent cette idée comme s'ils l'avaient puisée ailleurs que dans la conscience, comme s'ils l'avaient puisée dans le monde extérieur, dans le spectacle des faits qui

Digitized by Google

se succèdent, et ne rencontrant rien, dans cette succession, qui autorise à y voir une production, ils assurent qu'il n'y a de cause nulle part, qu'il n'y a en nous, comme dans le monde, que des faits qui se suivent sans s'engendrer.

On sait ce que des moralistes, trop confiants dans leur analyse, ont fait de l'intérêt, du désintéressement, du plaisir et du devoir : ils ont trouvé que toutes ces choses se réduisent à une, au plaisir. Il serait pourtant bon de s'entendre. Si on prend ces idées toutes venues, comme on les prendrait dans un lexique, il ne reste plus qu'à les analyser, et après qu'on les aura analysées, il faudra bien se résigner à admettre les résultats obtenus : le devoir se ramènera à l'intérêt, et l'intérêt au plaisir, de la même façon que le triangle se ramène à la ligne droite et la ligne droite au point; mais il en sera autrement si on revient au vrai, si on prend ces idées-là où elles ont été prises, c'est-à-dire dans la réalité vivante, que voici. Lorsque, après avoir agi, nous avons réfléchi sur la direction de nos actions, nous avons trouvé qu'elles tendaient au plaisir ou à l'intérêt ou au devoir, et nous avons marqué ces directions différentes : nous avons trouvé que, dans certaines circonstances, nous poursuivions notre avantage, que, dans d'autres circonstances, nous n'y songions pas, et pour exprimer ce retour sur nous-mêmes ou l'absence de ce retour, nous avons créé les idées contraires d'intérêt et de désintéressement, nous avons tracé pour ainsi dire l'orbite où notre liberté se meut, comme les astronomes tracent l'orbite des corps célestes et décrivent sur le papier la ligne idéale que ces corps suivent dans le vide. Ni ces

Digitized by Google

idées morales, ni ces figures physiques ne sont rien par elles-mêmes : elles n'ont de sens que si on les rapporte à l'observation qui les a données ; elles sont les signes, les empreintes de la réalité. Lors donc qu'on veut savoir si le devoir et le plaisir, l'intérêt et le désintéressement sont ou non des choses distinctes, il ne faut pas analyser les idées et les mots, mais les choses, c'est-à-dire l'âme humaine à l'action.

Si quelques philosophes encore n'avaient pas mal usé de l'analyse, l'existence de Dieu ne serait pas pour eux ce qu'ils en ont fait, un problème ; elle serait restée ce qu'elle est, une vérité première, comme l'existence du monde et la nôtre. Après que la vue des choses imparfaites leur a révélé, ainsi qu'à tous les hommes, un être parfait, ils mettent d'un côté l'idée de perfection, de l'autre l'idée d'être, et ils se demandent si ces idées se conviennent; ils inventent, pour prouver qu'elles se conviennent, les plus beaux arguments, et font dépendre une croyance si essentielle du succès d'un tour de logique plus ou moins ingénieux; mais ils ont beau se travailler : ils ne réussissent pas à contenter par leur dialectique équivoque ceux qu'ils ont dégoûtés de la simplicité naturelle.

Un dernier exemple mettra à nu le vice de l'analyse que je me suis proposé de signaler. On se défiera peut-être d'un procédé qui aboutit à mettre en question jusqu'à notre propre existence. Comment a-t-on pu arriver là ? Je ne me connais pas moi-même sans connaître quelque action que je fasse, ni ne connais quelque action sans me connaître moi-même qui la fais : je connais l'un avec l'autre, l'un dans l'autre ; il n'y a ici rien qui soit avant, rien qui soit

Digitized by Google

après ; quand on dit : « Je pense, donc je suis, » ce mot *donc* marque seulement la dépendance des idées, une antériorité logique, il n'implique pas le plus petit intervalle de temps dans l'acquisition de ces idées. Vienne maintenant l'analyse, il est bien entendu que toutes les fois que je parlerai de moi, je ne parlerai pas d'un être abstrait et vague, mais de l'être dont j'ai conscience, de l'être que je suis, et que toutes les fois que je parlerai de pensée, c'est-à-dire d'idée de sentiment ou de volonté, je ne parlerai pas de phénomènes flottant en l'air, mais d'idées, de sentiments, de volontés qui sont à moi, ou plutôt qui sont moi-même. C'est ainsi que l'entendent Descartes et le bon sens. Mais non point de certains philosophes, qui trouvent cela beaucoup trop simple et que, si la philosophie n'avait rien de plus extraordinaire, ce ne serait pas la peine de philosopher. Et voici comment ils procèdent. Après que la nature leur a fourni la pensée et l'être intimement unis, ils les séparent artificiellement : ils font une pensée sans être, un être sans pensée, d'un côté un pur phénomène, de l'autre une pure substance, et alors ils s'évertuent à les réunir à nouveau par un autre artifice. Il y en a qui n'y parviennent jamais : ils ne voient en eux-mêmes que des phénomènes, et ils ne peuvent pas sortir de là, ils ne parviennent pas à rencontrer une substance qui soutienne ces phénomènes, ou, s'ils la rencontrent, c'est une substance étrangère, ce n'est pas le *moi*, la personne qu'ils sont. On se rappelle le vers ironique de Voltaire dans *Les Systèmes*, lorsque Spinosa dit à Dieu :

Mais je pense, entre nous, que vous n'existez pas.

Nos philosophes disent cela sérieusement à chacun de

Digitized by Google

nous, et il ne faut pas leur en vouloir, car ils s'exécutent à leur tour et diraient de même :

Mais je pense, entre nous, que je n'existe pas.

Je me trompe : dans la multitude infinie des phénomènes, ils en prennent une collection, qu'ils séparent du reste, et cette collection, toujours croissante et changeante, ils l'appellent *moi* ; leur personnalité est une addition, une opération arithmétique, qui se continue de nombre en nombre ; puis tout-à-coup elle s'interrompt, et c'est fini. Une substance indifférente, où est excitée une conscience passagère, voilà le monde et nous voilà. Nous ne sommes que des bulles d'air qui s'élèvent à la surface de l'Océan ; leur fortune est diverse : les unes naissent dans la nuit ou sous les nuages, et nul rayon de soleil ne les visite ; les autres plus heureuses, brillent des feux du jour ; mais elles ont toutes pareille fin : au choc du vent ou d'une goutte d'eau, elles éclatent, et ce peu d'air et de vapeur dont elles furent formées se dissipe dans l'immensité.

Quand on envisage froidement de pareilles idées, on n'en revient pas. Si je connais quelque chose certainement, c'est que je suis : je puis douter de tout, excepté de cela ; quelle est donc cette singulière entreprise de supposer que je ne connais pas ce que je connais, de supposer que je dis *je* et *moi* sans savoir de qui je parle, et de me mettre à courir après moi-même ? Assurément un ennemi de la philosophie, qui voudrait la discréditer aux yeux du monde, n'inventerait rien de mieux ; mais il n'a pas à l'inventer, et ce sont des philosophes qui le lui fournissent ; même ils se sont donné beaucoup de mal pour le trouver et ils

Digitized by Google

en sont tout fiers. Par malheur, ce n'est point une curiosité de l'histoire de la philosophie, un de ces produits bizarres de la dialectique grecque, qui a tant joué avec les idées ; non, ce sont les nouveautés du jour, et, comme elles frappent le public, c'est par elles que le public risque de nous juger.

Remettons donc l'analyse à sa place : au-dessous de la réalité, qu'elle doit éclaircir, mais sur laquelle elle ne peut rien ; qu'elle continue à faire des abstractions, pour opérer plus à son aise, mais qu'elle se rappelle constamment que, s'il lui est permis de créer des abstractions, c'est la nature qui crée la réalité. Nous ne percevons rien d'abstrait. Nous ne connaissons pas l'existence abstraite, nous connaissons la nôtre, celle de Dieu, celle des corps ; nous ne nous connaissons non plus nous-mêmes, ni Dieu, ni les corps que comme existant ; nous ne connaissons pas le libre arbitre, sauf à examiner, après, si nous l'avons, mais nous nous connaissons agissant en liberté. Les idées et le rapport qui les unit nous sont donnés ensemble, avec la même autorité, et il ne nous est pas plus permis de rejeter le rapport que les idées. Quand on perd cela de vue, on fait du chemin en pure perte : ou l'on s'égare sans retour, ou, si l'on se retrouve, on ne se retrouve que par hasard ; comme Leibnitz l'a dit admirablement (1) d'autres esprits fourvoyés : « Ils cherchent ce qu'ils savent et ne savent pas ce qu'ils cherchent. »

La philosophie peut commettre deux fautes graves : contredire l'évidence ou la démontrer ; il n'a pas manqué de

(1) *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, liv. II.

Digitized by Google

philosophes pour les commettre. Le premier défaut est plus manifeste : quand on contredit l'évidence, on donne dans des absurdités qui frappent tous les yeux et on compromet la science ; l'autre défaut, pour être moins sensible, n'en est pas moins dangereux. Démontrer l'évidence, c'est avoir commencé par ne pas y croire, ce qui est très-grave ; s'il arrive que la démonstration la confirme, c'est fort heureux ; mais il aurait pu arriver qu'elle ne la confirmât pas. L'évidence, ainsi livrée à la merci du raisonnement, court donc les plus grands risques. Si votre argument ne prouve pas assez ce qu'il veut prouver, je me trouve n'avoir ni la première certitude, que vous m'avez enlevée, ni la seconde, qui ne me suffit point. Le jour où la philosophie renoncera à démontrer l'évidence et imitera les mathématiques, elle perdra de beaux systèmes, mais elle ne perdra pas tout : elle emploiera à marcher en avant le temps qu'elle emploie à tourner sur elle-même.

Disons ce qui est : il n'y a pas de bonnes démonstrations de l'évidence. Pour démontrer, il faut s'appuyer sur quelque chose d'évident ; or, si l'on ne croit pas à l'évidence qu'on veut prouver, de quel droit croit-on à celle par laquelle on prouve ? Les vérités premières ont une lumière propre, directe, puissante, qui frappe les yeux et dont l'éclat noie toutes les petites lumières détournées, qu'on amène de loin. Aussi nous regardons avec curiosité ceux qui travaillent si ingénieusement, mais nous sentons qu'il y a là un jeu, et ce sentiment nous gâte tout l'art qu'ils déploient. Ils s'amusent à séparer arbitrairement des choses qui se tiennent, pour les réunir ensuite arbitrairement ; ils se vantent d'un secret pour opérer cette merveille, et cha-

Digitized by Google

cun a le sien ; mais tous leurs secrets se valent : pendant qu'ils prononcent les formules magiques par lesquelles ils prétendent enchaîner la nature, la nature fait d'elle-même leur ouvrage.

J'ai essayé de bien marquer un vice général de l'analyse, qui est de méconnaître la réalité sur laquelle elle a opéré et de prétendre se substituer à elle ; je me demande maintenant où est cette réalité, afin que nous puissions l'opposer à l'analyse qui la défigure.

D'abord il y a une nature humaine, que la conscience découvre en chacun de nous, et qui suffirait à démentir une philosophie arbitraire. Il y a en nous des instincts innés ; ces instincts, partout les mêmes, ne sont pas le produit de l'expérience : ils préexistent à l'expérience, soit qu'ils cherchent confusément leur objet, soit que, à la rencontre de cet objet, ils se reconnaissent. Leurs mouvements, réglés par des lois certaines, constituent le cœur humain. De même, il y a au fond de toutes nos pensées certains principes qui font que nous n'avons pas l'idée d'un phénomène sans affirmer qu'il réside dans un être et dépend d'une cause, que nous ne voyons pas les choses imparfaites sans remonter à un être parfait, par qui elles sont, que nous ne connaissons pas nos actions et les ouvrages de la nature et de l'art sans concevoir le bien et le beau. Ces principes sont universels ; l'expérience ne les crée pas plus qu'elle ne crée les instincts de notre cœur, elle leur donne seulement l'occasion de s'appliquer et de se révéler par là. Ces principes, agissant dans tous les individus avec la même force, constituent à leur tour l'esprit humain. L'homme est donc, en naissant, comme un instrument

Digitized by Google

tout formé, mais muet, qui attend que la vie le mette en jeu. Il y a un esprit humain, il y a un cœur humain, et les deux composent la nature humaine, dont on ne fait pas ce qu'on veut et qui résiste à toutes les violences. Ce que nous nommons raison, bon sens, sens commun, instinct, sentiment, nature, est la protestation de l'homme réel contre l'homme artificiel, de l'homme vivant contre l'homme abstrait des systèmes.

Il y a toutefois une distinction à faire. Tantôt la raison prononce sur le vrai et sur l'absurde, à la façon de la raison géométrique, et alors elle est le bon sens ; tantôt c'est la sensibilité qui s'émeut, il s'élève en nous des mouvements violents d'enthousiasme ou de révolte, que nous essaierions en vain de comprimer, et qui sont, comme on dit, plus forts que nous ; c'est proprement le sentiment. Mais il ne faut pas s'y tromper et croire qu'on n'a affaire ici qu'à la sensibilité : elle est excitée par une idée, elle est le contre-coup d'une opération qui se passe dans les profondeurs de l'esprit, elle est la raison émue, la raison première, instinctive, celle que la réflexion n'a pas altérée, et qui persiste en nous malgré nos erreurs et nos sophismes : quelque langage qu'elle parle, comme elle parle et que nous l'entendons, appelons-la de son beau nom, la conscience.

Pascal abuse du langage quand il dit : « Le cœur sent « qu'il y a trois dimensions dans l'espace ; » car le cœur n'a rien à voir dans la géométrie ; mais Pascal dit admirablement lorsqu'il réfute le pyrrhonisme et en découvre la contradiction ; « Que fera donc l'homme en cet état ?... « Doutera-t-il s'il doute ? doutera-t-il s'il est ?... La na- « ture soutient la raison impuissante, et l'empêche d'extra-

Digitized by Google

« vaguer jusqu'à ce point. » J.-J. Rousseau a exprimé avec son éloquence la force du sentiment qui triomphe des incertitudes de la réflexion : « Quelquefois (1) au fond de mon cabinet, mes deux poings dans les yeux, ou au milieu des ténèbres de la nuit, je suis de l'avis de Saint-Lambert. Mais voyez cela (dit-il, en montrant d'une main le ciel, la tête élevée, et avec le regard d'un inspiré) : le lever du soleil, en dissipant la vapeur qui couvre la terre et en m'exposant la scène brillante et merveilleuse de la nature, dissipe en même temps les brouillards de mon esprit. Je retrouve ma foi, mon Dieu, ma croyance en lui ; je l'admire, je l'adore et je me prosterne en sa présence. »

Que des empiriques réduisent toutes les idées morales à une seule, celle du plaisir, qui se transforme ; qu'ils ne voient dans le devoir et le désintéressement que l'intérêt, un intérêt raffiné, qui méprise certains biens médiocres ou mal assurés, pour obtenir des biens plus grands et plus sûrs, la conscience est encore là qui les dément : le plaisir et le devoir, l'intérêt et le désintéressement sont séparés par un abîme ; ni cette vue de la loi morale, ni le respect qu'elle imprime en moi, ni cette haute résolution de lui obéir, ni ce fier mouvement qui m'élève au-dessus de moi-même, ni le grave contentement qui suit, ni le remords qui vient, si j'ai manqué de courage, non, tout cela n'est pas la recherche du plaisir, et l'élan qui me porte à aimer ou à secourir mes semblables, à me dévouer pour eux sans compter, sans excepter la mort, qui exclut toute récompense terrestre, cet élan n'est point celui de l'in-

(1) *Mémoires de Madame d'Epinay.*

Digitized by Google

térêt, avide de se satisfaire. Les philosophes pourront, par des analyses infidèles, dénaturer le beau et le bien, il n'y a rien à craindre pour ces vérités, tant que l'admiration et l'indignation n'auront pas disparu ; et ces sentiments ne disparaîtront pas, tant que la nature humaine subsistera. Si nous arrivions à ne plus savoir lire dans notre âme, à ne plus savoir y démêler ces grands et primitifs sentiments des autres sentiments, artificiels et médiocres, il suffirait d'eprouver ce frémissement qui parcourt notre corps en présence d'un ouvrage ou d'une action sublime.

Ainsi, la conscience, qui est en nous tous, contrôle les analyses scientifiques; l'histoire de la philosophie les contrôle à son tour.

On connaît assez ces instruments d'optique qui opèrent un grossissement artificiel : une partie imperceptible d'un objet, qui lui est soumise, devient énorme et on ne voit plus qu'elle. L'observateur aurait grand tort d'en croire l'instrument, d'affirmer que ce point de matière a en effet ces proportions et qu'à lui seul il est le tout, comme aussi ceux qui n'ont pas observé auraient tort d'affirmer que ce point de matière n'existe pas. Il faut donc faire deux choses : reconnaître qu'il existe, puisqu'il est susceptible d'être amplifié, et le ramener à ses justes proportions, pour le mettre à sa place dans le tout auquel il appartient. Ne pourrait-on pas dire que les systèmes opèrent aussi un grossissement artificiel, qu'eux aussi, ils isolent et exagèrent un élément réel, si bien qu'ils ne voient plus autre chose ? Et alors n'aurait-on pas à se préserver d'une de ces deux erreurs : nier l'existence de cet élément, qui existe sans aucun doute, ou prétendre

Digitized by Google

qu'il est le seul qui existe et qu'il a vraiment la grandeur qu'il paraît avoir? L'histoire de la philosophie est donc une contre-épreuve très-utile de l'analyse philosophique. La conscience est assez vaste pour qu'un philosophe qui l'examine laisse échapper quelqu'une des réalités qu'elle renferme, mais dans l'histoire rien ne se perd, parce que toutes les forces qui sont dans l'homme aspirent à se faire jour et à posséder le monde, et que l'histoire est le récit de leurs combats.

N'y a-t-il pas d'autre contrôle de l'analyse que la conscience et l'histoire de la philosophie? Puisque la science, qui se sert de l'analyse, prétend nous donner l'homme dans toute sa vérité, il faut que l'homme qu'elle nous donne soit celui qui habite cette terre, qui y fonde des sociétés, celui dont les idées et les sentiments, par un progrès plus ou moins sensible, mais par une loi inévitable, forment ce qu'on appelle la civilisation. L'analyse philosophique qui n'aurait pas trouvé dans l'être qu'elle étudie les idées et les sentiments qui prennent ainsi de plus en plus de force, serait convaincue de fausseté.

Quelques traits visibles caractérisent la civilisation. Elle est d'abord le respect de la vie humaine. Quand on voyage ou qu'on lit l'histoire, on est étonné de voir combien la vie humaine change de valeur selon les temps et les pays : dans les temps et les pays barbares, elle ne compte pas ; à mesure, au contraire, qu'ils se policent, la vie de l'individu acquiert plus de prix, l'atteinte qui y est portée par d'autres individus devient une chose plus grave, et la communauté elle-même en devient de plus en plus économe. Telle est aussi la liberté personnelle et la

Digitized by Google

liberté de conscience : on peut dire, sans crainte d'être démenti, que l'esclavage et l'intolérance sont condamnés par la raison générale et que la civilisation les chasse devant elle. Le respect de la vie, de la liberté personnelle et de la liberté de conscience sont comme les assises de la société moderne. Si maintenant nous considérons l'esprit qui anime cette société, nous trouverons qu'elle envisage nettement sa destinée, qui est de concilier la plus grande liberté de chacun avec l'ordre, qui est la liberté de tous, et de travailler à faire des hommes, en améliorant la condition physique, en éclairant l'intelligence et élevant l'âme des citoyens. Si enfin on embrasse la grande société des nations, quoique souvent encore la force y intervienne, n'est-il pas vrai que là aussi d'autres idées pénètrent, et qu'on aspire à un état où chacun aurait son droit? Un autre loi manifeste est que l'activité de notre espèce s'éveille, que la vie se complique et augmente le travail, que ce mouvement gagne de proche en proche, et qu'il n'y aura bientôt plus de place sur ce globe pour les individus et les nations qui auront résisté à ce mouvement. Jamais, non plus, on n'a mieux vu la nécessité qui forme la société humaine, qui l'agrandit et établit entre les habitants de notre terre une communication universelle. De merveilleux instruments, la presse, la vapeur, l'électricité, ont été trouvés dans ces quatre derniers siècles, qui servent à établir cette communication : la société humaine, pressée par le besoin, par la force de son instinct, a créé ses organes.

Il n'y a personne qui ne le comprenne, ce grand changement qui se fait dans le monde n'est pas un mouvement

Digitized by Google

fortuit, un accident, qu'un autre accident détruira; c'est une croissance naturelle et un signe de la maturité qui vient; il y a dans ce fait toute une philosophie, c'est-à-dire toute une idée de l'homme, idée solide, qui n'est pas éclose subitement dans le cerveau d'un rêveur, mais qui s'est dégagée peu à peu, par le travail des siècles, et qui résiste au grand jour, à la rude épreuve que lui font subir toutes les passions aux prises dans l'univers. Cet homme, c'est l'être réel, raisonnable, libre et sociable que nous connaissons; mais essayez donc de faire tenir debout et de faire marcher ainsi l'homme-machine des matérialistes, qui n'a ni libre arbitre, ni notion du droit, ou l'homme nouveau, ce je ne sais quoi sans substance, que nous propose une certaine métaphysique!

Voilà quelle me semble être la contre-épreuve de l'analyse : c'est la conscience, c'est l'histoire de la philosophie, le mouvement visible de la civilisation, c'est-à-dire la réalité et la vie. Cette pratique de l'analyse, sévèrement contrôlée par l'observation, n'est pas moins que la tradition de la philosophie française, si fermement inaugurée dans le *Discours de la Méthode*, et qui n'a jamais péri. A la rigueur, il ne devrait pas y avoir une philosophie française, et une philosophie allemande, anglaise, etc., pas plus qu'il n'y a une géométrie nationale; mais il est incontestable que chaque nation apporte dans l'étude de la philosophie une disposition particulière. L'esprit anglais, tourné à l'observation, ferait volontiers une histoire naturelle et une physique de l'âme; l'esprit allemand ne voit guère dans la réalité des faits de l'âme qu'une matière à abstractions, sur lesquelles il opère ensuite, et qui deviennent le monde où il se

Digitized by Google

meut. La philosophie française ne reste pas à la surface, elle ne se plonge pas non plus dans les abstractions : elle tient à la réalité, et se propose seulement de l'étudier plus avant quene fait la croyance commune. C'est ainsi que Descartes a creusé la question de la certitude et de l'existence personnelle : il a creusé jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelque chose d'inébranlable, le roc où ces vérités se fondent. Quand de nos jours, quand la propriété, quand la famille, quand la société ont été attaquées, les meilleurs esprits de ce pays, qui les ont défendues, n'ont pas procédé autrement. La raison française n'a point abandonné ce qu'on lui contestait, ni elle ne s'est contentée de l'affirmer simplement: elle est descendue plus au fond d'elle-même, et elle y a découvert les principes solides sur lesquels la societé, la famille et la propriété s'appuient. La philosophie française n'est ni superficielle, comme on le dit au dehors, ni chimérique, comme on le dit aisément chez nous : elle est un bon sens savant et prend la vérité à une plus grande profondeur.

Elle n'a pas honte de penser comme tout le monde, ni de parler non plus. Dans de certains temps et de certains pays, les savants aiment assez à prendre un langage qui les distingue du vulgaire; ce langage est une sorte de mystère qui marque la distance entre les initiés et les profanes ; un mouvement général, très-sensible chez nous, nous porte en sens contraire. Descartes a sécularisé la philosophie, Pascal la théologie et la morale; toutes les sciences, les unes après les autres, invitées par la publicité, se soumettent à ses conditions, abandonnent des singularités qui rebutent le lecteur, et, renonçant à ne parler qu'à quelques privilégiés, elles recueillent leurs principes les plus clairs et

Digitized by Google

les exposent dans la langue commune, pour se faire entendre de tous les bons esprits.

La philosophie française, fort sollicitée depuis quelque temps par les doctrines étrangères, reste encore fidèle à notre langue, elle ne paraît pas devoir naturaliser un idiome que l'on goûte au-delà du Rhin ; mais les idées françaises ont été plus sérieusement atteintes, et les doctrines qui renversent le plus insolemment, la raison rencontrent chez nous de la faveur ; ce qu'on appelait autrement autrefois, s'appelle aujourd'hui de l'originalité et de la force. On conçoit que la raison n'a pas grand air à côté de ces inventions extraordinaires ; aussi ce temps-ci est un temps d'épreuve pour les hommes qui s'attachent par devoir à son obscure fortune. Peut-être n'en sera-t-il pas toujours ainsi, peut-être consentira-t-on enfin à reconnaître qu'il y a aussi une raison originale, celle qui explique les choses par leurs principes, et il faut espérer que l'on rendra à cet emploi de l'esprit le nom de philosophie, car enfin, s'entendre avec les autres et avec soi-même, n'est-ce plus philosopher ?

La philosophie française continuera aussi, je le crois, de s'appeler le spiritualisme; il faut bien le dire, quoique ce soit peut-être un mauvais moyen de la recommander à un temps qui aime, en fait de spéculation, les grandes aventures. Le spiritualisme n'a rien à promettre de pareil ; aussi il risque de paraître fade à ceux qui ont essayé de ces doctrines de haut goût; il n'est pas une course dans le pays de la fantaisie, il est une philosophie domestique, que l'on retrouve constamment quand on rentre en soi-même, il est la philosophie naturelle, celle qui convient à la fois

Digitized by Google

à l'esprit et au cœur de l'homme, celle que l'on se trouve avoir quand on est d'accord avec soi.

Je sais à quel désavantage s'exposent ceux qui soutiennent le spiritualisme : il n'est pas neuf, car il est a peu près aussi vieux que le monde, et à côté des doctrines subtiles qu'on invente, il a l'air grossier; mais ces raisons ne suffisent pas pour qu'on l'abandonne. D'abord, quand on a le temps pour soi, on peut laisser les autres jouir du moment, sans s'émouvoir de leur triomphe; puis, ou je me trompe fort, ou les systèmes en faveur sont d'une substance trop légère pour nourrir longtemps les esprits. Madame de Sévigné, avec son solide bon sens, mécontente des subtilités du mysticisme, demandait qu'on lui épaissît la religion; nous demanderons aussi bientôt qu'on nous épaississe la philosophie.

On l'obtiendra, je crois, si, au lieu d'ouvrir le champ aux abstractions, comme souvent elle s'y plaît, l'analyse reste dans son rôle, qui est de mettre la réalité dans un plus grand jour.

Ernest Bersot.

Digitized by Google

DEUXIÈME CONDITION MORALE

DE LA

PRODUCTION DE LA RICHESSE

L'ASSOCIATION[1].

Isolé et réduit à lui-même, l'homme n'a qu'une puissance limitée. Toutes les fois, au contraire, qu'il unit ses efforts à ceux de ses semblables et qu'il les fait concourir dans l'ordre de la production à un même but, les résultats qu'il obtient sont en raison, non plus de la somme, mais du produit de ces quantités multipliées les unes par les autres. L'association n'a donc pas sur la richesse des effets moins directs et moins sûrs que la liberté.

A un certain point de vue et abstraction faite de la morale, l'esclavage n'est qu'une tentative pour obtenir de la contrainte les effets de l'association. Cette violation de la liberté n'aboutit, comme on le sait de reste, qu'à réunir les hommes dans une commune impuissance.

Ce qui fait la supériorité et la vie de l'association, c'est qu'elle rapproche les individus dans un effort commun, sans porter atteinte à leur indépendance personnelle : dans les limites de leur contrat, elle leur permet de rester eux-mêmes. Elle est d'autant plus puissante et d'autant plus féconde qu'elle respecte davantage les droits et les intérets de chacun.

(1) V. t. LXVII, p. 171.

Digitized by Google

Il y a deux sortes d'associations : celle des personnes et celle des capitaux.

De là les deux lois suivantes :

Première loi : *La puissance de la production est proportionnelle au progrès de l'association physique et intellectuelle.*

Seconde loi : *La puissance de la production est proportionnelle à la puissance et à la moralité de l'association des capitaux.*

I

PREMIÈRE LOI : *La puissance de la production est proportionnelle au progrès de l'association physique et intellectuelle.*

La première espèce d'association est l'association des personnes ; la seconde celle des capitaux.

L'association des personnes ne comporte pas seulement la mise en commun des efforts physiques, mais aussi des facultés intellectuelles.

De là la nécessité de considérer à part : premièrement l'appui que se prêtent entr'eux les efforts matériels : secondement la coopération que l'intelligence apporte à la volonté.

Parlons d'abord de l'association des forces physiques.

L'association n'est point ce concours momentané, et en quelque sorte instinctif, que dans une circonstance donnée les hommes se prêtent volontiers les uns aux autres. Un chariot lourdement chargé s'embourbe dans l'ornière du chemin ; des passants s'arrêtent et poussent à la roue ; la voiture se dégage, elle marche. Un porte-faix s'assied un moment sur le ballot qu'il transportait ; il prie qu'on l'aide à remettre son fardeau sur ses épaules : des bras robustes et complaisants viennent à son secours. Ces faits accidentels ne sauraient être pris pour une association véritable.

On pourrait dire que l'association physique représente dans

Digitized by Google

l'ordre économique le procédé de l'esprit humain que la philosophie a désigné sous le nom d'analyse.

Le plus simple et le plus primitif de tous les produits suppose toujours plusieurs opérations. Réduit, au début des sociétés, à son propre travail et tenu de ne rien demander qu'à lui-même, l'homme prend le parti d'aborder successivement chacune de ces opérations. Il va chercher dans les forêts la matière première ; il emprunte à l'arbre le bois dont il fera le manche de son outil ; il dégrossit la branche, il la prépare, la façonne, la polit. Il se fait successivement bûcheron, charpentier, forgeron. Le jour où l'instrument est terminé, il lui a bien fallu passer tour à tour par chacune de ces professions. Puisque les opérations que réclame sa création répondent à des aptitudes et demandent des efforts différents, pourquoi ne séparerait-on pas les unes des autres ces différentes opérations? Sans doute elle se trouvent réunies quant à leur résultat dans la production de l'objet qui les a demandées toutes, mais il n'est point nécessaire qu'elles aient été en effet accomplies par la même main. A chacun sa tâche. Au plus fort l'abattage de l'arbre, le transport de cette masse et sa division en planches et en blocs ; à un plus adroit, le débit en morceaux d'un moindre volume, la préparation et l'achèvement de l'ustensile.

Cette analyse industrielle du travail obéit aux mêmes lois que la décomposition physique des faits de conscience : à mesure que la méthode morale devient plus complète et plus sûre, elle pénètre à des profondeurs qu'elle n'avait point encore abordées ; elle introduit des distinctions dans les phénomènes qui jusqu'alors avaient passé pour indécomposables. De même dans l'ordre économique, à mesure que le travail se perfectionne et que s'améliorent les procédés, les différentes opérations à accomplir deviennent à la fois plus compliquées,

Digitized by Google

plus délicates et en même temps plus distinctes ; le nombre des auxiliaires augmente avec la division du travail ; la besogne de chacun d'eux se fait de plus en plus spéciale.

Cette expression, division du travail, a pu induire en erreur le vulgaire : elle a trompé quelques économistes. On s'est laissé aller à croire que l'analyse matérielle du travail entraîne la séparation et l'isolement dans l'industrie. C'est précisément le contraire qui arrive. Rien n'empêche le travail individuel et successif de demeurer solitaire. L'isolement est son point de départ et sa condition ; il se passe de tout auxiliaire. Distinguez au contraire chacune de ces opérations ; séparez-les les unes des autres pour les confier à des professions différentes, et vous créez du même coup une solidarité étroite parmi tous les membres d'un même corps de métier. Chaque ouvrier attend le travail de celui qui le précède et prépare la besogne de celui qui le suit. C'est ainsi, et je le dis malgré la vulgarité de l'exemple, que, pour monter une paire de bottes ou pour mettre en état un métier à la Jacquart, il faut le concours de plus de dix coopérateurs, dont chacun n'exerce qu'un fragment, qu'une nuance de la même profession.

La division du travail n'est donc que l'expression dans l'ordre économique d'une association permanente, laquelle s'exerce au profit de la production.

Il faut montrer comment la richesse se multiplie, dans la mesure où cette division devient à la fois plus complète et plus rationnelle.

Cette association par la division du travail utilise les aptitudes, perfectionne l'habileté, économise à la fois le temps et l'argent. Par ces trois raisons, elle diminue le prix de revient des produits, en même temps qu'elle en multiplie la quantité.

Là où le paysan médiocrement riche est obligé de compter

Digitized by Google

d'une façon trop étroite l'argent qu'il lui serait utile de débourser, il n'y a, la plupart du temps dans le village, ni sellier, ni bourrelier, ni charpentier, ni maçon, ni forgeron. Le cultivateur passe la saison d'hiver à raccommoder lui-même les instruments du labour et charroi; lui-même il rajuste le manche de la charrue et refait le timon brisé ; au besoin il met la main à la forge et manie le marteau. Vous pouvez observer, même dans cet ordre de fonctions si humbles et si matérielles, la révélation des aptitudes. Dans telle occupation triomphe la force du bras; dans telle autre, l'adresse de la main; celle-ci demande la justesse du coup d'œil, celle-là la vigueur du poignet. Aussi, bien que chacun d'eux ne travaille que pour lui-même et n'exerce que par occasion l'état de charpentier, de forgeron ou de couvreur, il finit par se faire, dans l'intérieur du petit hameau, un échange habituel de services : tel donne son outil à raccommoder au voisin qui viendra en revanche ferrer son cheval; tel remettra en état les vaisseaux destinés à la vendange, et en retour conduira chez autrui son char démantelé.

Je n'ai point voulu prendre mon exemple dans l'ordre des industries supérieures, là où se révèle avec plus d'éclat et s'accuse avec plus de force ce même phénomène des aptitudes. Il ne faut plus, quand il s'agit du monde industriel, entendre par là seulement les pouvoirs de l'âme et les facultés de l'esprit. Les aptitudes économiques sont aussi ces facilités naturelles déposées en quelque sorte dans chacun de nos organes : l'œil, la main, le bras, le pied, tout concourt à l'œuvre du travail physique; la prestesse, l'aplomb, la sûreté, la promptitude dépendent ici de mille prédispositions corporelles, d'un certain tour, d'une certaine facilité imprimée à nos organes par la Providence. De là pour l'ouvrier, une aisance plus grande à s'acquitter de telle ou telle besogne.

Digitized by Google

Il devient aisé de choisir, dès que les différents moments de la production sont distingués les uns des autres. Quand il s'agit de livrer à la consommation une robe de soie, rien de moins semblable que la culture du mûrier, l'élevage des vers, le dévidage des cocons, l'ourdissage de la soie, sa teinture, son tissage, son apprêtage. L'agriculteur, le paysan, l'industriel, le commerçant y trouvent tour à tour leur place et leur occupation. Chacune de ces professions requiert des aptitudes, des goûts, des habitudes qui ne sont point les mêmes.

Je ne voudrais pas pousser trop loin ces remarques sur les prédispositions physiques. Ce qu'on appelle le goût pour un état, ce penchant bien connu des ouvriers pour telle ou telle profession et qui ressemble, toute proportion gardée, à une sorte d'idée innée, explique l'attrait ou le dégoût qui attirent ou repoussent les fils d'artisans, lorsqu'il s'agit de tel ou tel métier, conforme ou rebelle à leurs aptitudes.

Toutefois la part du physique ne doit point être exagérée, le corps est fait pour obéir. Les résistances et les rébellions des organes finissent d'ordinaire par être vaincues; c'est une question de persévérance et de temps. Les grands seigneurs Russes avaient l'habitude de distribuer au hasard les professions entre leurs serfs; ils se contentaient pour tout renseignement, d'inspecter leur physionomie, et, suivant le caprice de leur inspiration, ils en faisaient, par un décret souverain, des musiciens, des peintres, des architectes. Ces professions élevées qui demandent une vocation et des facultés particulières, ne paraissent point de celles auxquelles on puisse plier son corps et son âme, au commandement de la volonté. Il est cependant avéré que ces artistes improvisés par la servitude ne laissaient pas d'atteindre un niveau satisfaisant. Les musiciens entr'autres obtenaient souvent une habileté méca-

Digitized by Google

nique d'exécution qui a mérité les suffrages des connaisseurs. A défaut du goût qui sauve les difficultés de la tâche et de l'aptitude qui en abrège le travail, ils finissaient par l'emporter sur leurs propres organes et par en faire des instruments dociles de leur obstination.

Le même phénomène se renouvelle bien des fois chez les artisans. Il arrive chaque jour qu'un ouvrier destine son fils à continuer sa profession, non pas que le père trouve dans son enfant le moindre désir de partager ou la moindre capacité à saisir la besogne de ce métier; mais il est commode aux parents de ne pas le mettre en apprentissage ailleurs; il leur est avantageux d'utiliser de bonne heure ses petits services; ils aiment mieux profiter d'une profession toute trouvée et d'instruments tout achetés. Il faut donc que le jeune homme fasse un peu ce que faisaient les serfs de la Russie, qu'il s'accommode de l'industrie où sa première enfance s'est trouvée réduite et enfermée.

C'est l'apprentissage d'abord, et ensuite la pratique qui donnent aux organes le pli nécessaire à chaque profession : le corps arrive ainsi par degrés à une sûreté, à une précision, à une délicatesse de mécanisme, faites pour défier et pour confondre toutes les réflexions du savant. Le doigt acquiert une intelligence de tact, la main une appréciation des résistances l'œil une perception, un instinct des nuances et des intervalles, l'oreille le sentiment d'un frémissement ou d'un murmure que les sens d'un homme ordinaire ne sauraient même soupçonner. Il y a ainsi dans chaque atelier de vieux praticiens dont l'infaillibilité pratique l'emporte sur les instruments les plus parfaits. Ceux-là n'ont que faire du thermomètre pour apprécier la température d'un liquide ou de la balance pour évaluer les poids.

Ce ne sont point seulement les sens proprement dits, le

Digitized by Google

toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat qui atteignent cette exactitude merveilleuse d'informations, la main, le bras, le pied, toutes les parties actives du corps acquièrent une prestesse une vigueur une force de résistance qui provoquent l'étonnement. Les mouvements les plus compliqués et les plus difficiles s'exécutent avec la même rapidité et la même indifférence que les gestes les plus insignifiants; l'adresse vient en aide à la force; l'intelligence qui s'était d'abord épuisée en efforts pour obtenir des organes cette multiplicité et cette exactitude de position, finit par rentrer dans un repos relatif, alors que le corps tout entier plié par la routine, continue en quelque sorte sa besogne tout seul. Cette acuité des sens, cette éducation des organes, abrègent et déchargent d'autant le travail. L'ouvrier est d'autant plus payé qu'il est plus rompu à la main d'œuvre; le meilleur apprentissage théorique n'approche point des facilités que crée l'habitude.

L'artisan est donc intéressé à ne point varier sa tâche et à ne point multiplier ses professions. Lorsque des crises intérieures ou extérieures firent à diverses reprises créer dans la seconde ville du royaume des chantiers destinés à fournir aux ouvriers inoccupés des travaux de terrassements, les fabricants lyonnais remarquèrent une différence notable dans le travail de ces mains qui venaient de quitter la brouette et la pioche pour reprendre le maniement de la soie. La même chose arrive toutes les fois qu'une profession est réduite à faire exécuter par le même homme des travaux qui ne sont pas de la même nature Pourquoi les meubles du faubourg Saint-Antoine défient-ils la concurrence, même des autres pays de production? Pourquoi le noyer et le chêne ne peuvent-ils plus se travailler en Auvergne aussi avantageusement qu'à Paris, malgré l'ancienneté et le talent de cette industrie à Clermont-Ferrand et dans quelques villes environnantes?

Digitized by Google

C'est que, indépendamment de l'outillage et du déplacement du marché où se vend la matière première, l'industrie parisienne est arrivée à confier à des mains différentes l'exécution de chacune des parties de la fabrication. L'ouvrier vient à bout avec une rapidité inouïe de cette tâche, délicate sans doute mais perpétuellement recommencée ; il arrive à fabriquer une portion de meuble avec une précision, une rapidité, une aisance qui ne sauraient plus trouver ni imitateurs ni rivaux.

La division du travail utilise les aptitudes et crée les capacités ; elle économise à la fois le temps et les capitaux.

Lorsqu'un ouvrier est appelé à entreprendre tour à tour des tâches différentes, indépendamment de l'habitude qu'il interrompt et de l'aptitude qu'il perd, il ne faut point oublier ce qu'il lui en a coûté à l'origine de temps et d'efforts pour se mettre au courant de ces besognes diverses. Sans doute une industrie encore peu développée ne connaît point cette instruction préliminaire qu'on appelle l'apprentissage ; elle enseigne par l'exemple et par l'essai bien plus que par la démonstration des procédés. Le jeune homme passe alors chez le maître de longues années ; les exigences de la profession qu'il voit exercer sous ses yeux finissent par l'initier aux opérations multiples que lui imposera plus tard la pratique de ce même métier. Mais ce temps ainsi dévoré, ce long retard qui rejette beaucoup plus loin dans la vie le moment de la majorité industrielle où il deviendra un producteur véritable, n'est-il pas une diminution sensible apportée aux forces productives d'une nation ? Si vous abrégez de moitié la durée de l'apprentissage, si vous rendez le métier plus simple en divisant sa tâche, vous allongez en effet d'une ou de deux années ces existences de travailleurs, et par cette économie de la vie humaine vous multipliez d'autant dans la société la somme des produits.

Digitized by Google

Economiser le temps, c'est déjà économiser l'argent ; mais la division du travail agit d'une façon plus immédiate encore sur le capital.

Je parlais de ces exploitations agricoles, où dans certaines contrées l'exiguïté des ressources oblige chaque paysan à faire de ses mains ce qu'ailleurs on demande à des artisans spéciaux. Ils ne sauraient, avec des moyens aussi bornés, rémunérer les ouvriers qui viendraient s'établir chez eux ; et cependant ils se trouvent entraînés à une mise de fonds considérable. Chacun d'eux possède presque tous les outils du charpentier et du forgeron ; il leur faut avoir le marteau, l'enclume, l'établi. Au lieu de ne garder sous la main que les outils courants, indispensables aux avaries provisoires, ils sont tenus d'acheter et d'entretenir un assortiment complet et coûteux.

Ce même inconvénient se reproduit toutes les fois que le même homme exerce ainsi plusieurs branches d'une même profession. La plupart des relieurs ont pris le parti de porter leurs volumes chez le doreur : par là ils s'épargnent l'énorme dépense qu'exige l'achat des fers et des lettres. Quelle différence entre l'éditeur qui vend les livres et l'imprimeur qui les compose ! Que de milliers de francs entre l'exercice de ces deux professions, suivant qu'on les réunit ou qu'on les sépare ! Jadis la plupart des imprimeurs fabriquaient eux-mêmes leur papier. C'était encore une troisième profession à pourvoir de ses appareils. La division du travail simplifie le métier et réduit d'autant les instruments qu'il réclame. Au lieu d'avoir dix hommes, pourvus chacun séparément de ce qui est nécessaire, au lieu d'avoir par conséquent à établir dix exemplaires complets d'une même collection d'ustensiles, n'arrivez-vous pas au même résultat en distribuant en dix opérations séparées et successives la création de ce produit ?

Digitized by Google

Il suffira donc que la dixième partie des instruments demeure entre les mains de chacun des collaborateurs, et l'économie des neuf dixièmes se trouve d'elle-même réalisée.

Il faut admirer les effets de la libre industrie. Proposez séparément à chacun de ces hommes qui opèrent dans leur chambre, à l'insu et peut-être avec la défiance les uns des autres, animés comme ils le sont contre la concurrence de leur voisin, proposez-leur de s'associer et de s'entendre, d'économiser sur leur main d'œuvre en se distribuant les divers moments d'une même façon ; faites leur entendre qu'il vaut mieux se mettre à la merci les uns des autres et subordonner leur propre travail au travail d'autrui. Je laisse à ceux qui ont expérimenté les animosités, les injustices, les défiances des ouvriers entr'eux, à juger des difficultés d'une pareille tâche. Ce qu'aucune bonne volonté, aucune éloquence ne parviendrait à leur persuader, se réalise de soi-même. Il y a, sans qu'ils s'en doutent, une association véritable entre ces collaborateurs inconnus. Ils ignorent quelle main vient de quitter et quelle main va recevoir l'objet qu'ils manipulent à leur tour ; ils ne s'inquiètent ni de le commencer ni de le finir ; pourvu qu'ils soient en mesure d'accomplir la besogne qui leur est demandée, ils n'ont ni à multiplier leur outillage, ni à pousser plus loin leurs connaissances et leur habileté.

Ce régime d'association anonyme me paraît d'autant plus fécond et d'autant plus heureux qu'il respecte davantage la liberté de l'homme. Cette analyse des fonctions industrielles relativement à un objet qui se transporte d'un domicile à un autre et qui voyage de chambre en chambre, laisse l'ouvrier maître chez lui ; il peut conduire à son gré sa besogne, la commencer, l'interrompre, la reprendre à l'heure et au moment qu'il lui plaît ; il peut en débattre et en fixer les con-

Digitized by Google

ditions ; son travail lui appartient aussi pleinement que s'il ne faisait point partie de cette série où son industrie n'est comptée que pour une fraction.

On connaît, au moyen-âge, l'histoire de cette fameuse rue de Florence où le même bijou entrait successivement dans vingt-deux ateliers d'orfévre et ne s'offrait terminé aux regards de l'acheteur qu'après la vingt-deuxième opération. Il y a d'obscurs quartiers de Paris où se passe tous les jours quelque chose d'analogue. Les ouvriers qui se transmettent les uns aux autres le même produit jusqu'à son entier achèvement, habitent des rues voisines ; ils se rapprochent sans se connaître, et souvent deux hommes ont mis la main au même travail pendant une longue suite d'années, sans se douter de cette collaboration, sans savoir le nom ni le domicile de son associé involontaire.

Les hommes ne se contentent point de réunir ainsi leurs efforts sur un même produit. Sans doute cette association par la division du travail utilise leurs aptitudes, perfectionne leur habileté, économise leur temps et leurs capitaux. Toutefois il y a une autre association encore plus féconde et plus productive, c'est l'association de l'intelligence qui pense avec la volonté qui exécute.

Le genre humain est naturellement partagé en deux catégories : les hommes de la pensée et les hommes du labeur physique, de la spéculation et de l'action, de la théorie et de la pratique.

Les uns cherchent la vérité dans l'ordre de la science par la puissance des méthodes ; les autres réalisent l'utile dans le domaine de la pratique par l'effort du travail.

L'histoire nous montre de longs siècles, pendant lesquels il n'existe aucun rapport dans l'ordre industriel entre ces deux fractions de l'humanité : d'un côté le vil troupeau,

Digitized by Google

servum pecus ; ceux qui sont faits pour manger le pain qu'ils récoltent ; *fruges consumere nati :* de l'autre, l'élite si resserrée et si exclusive, cette minorité superbe qui prodigue à tout le reste du monde sa haine et son mépris ; *Odi profanum vulgus et arceo.* Du côté du vulgaire une envie mêlée de terreur ; du côté de la science, un dédain plein de colère : entre les deux, un abîme.

Voilà l'état du monde tel que nous le montrent les annales de presque tous les peuples : la civilisation crut avoir fait un grand pas au siècle d'Auguste lorsque la science mieux conseillée par la philosophie aboutit à ce merveilleux résultat de prendre le vulgaire en pitié au lieu de le prendre en haine ; l'esprit d'exclusion cessa de fermer devant lui le sanctuaire, une indifférence plus tolérante se contenta de le laisser à la porte.

Tant que les choses se passèrent ainsi, il en résulta cette conséquence que l'homme de la science ne daigna point s'apercevoir de ce qui se passait à ses pieds dans ce monde terrestre. Il n'avait rien de commun avec le consommateur et ne s'en rappelait l'existence que pour en exiger les services; quant à lui en rendre à son tour, son cœur n'en sentait pas le besoin et sa doctrine trop courte n'en comprenait pas la possibilité. Il faut parcourir l'antiquité tout entière pour trouver quelques rares exemples d'applications de la science aux usages humains ; l'étonnement qu'ont suscité ces essais peu nombreux montre assez tout ce qu'ils avaient alors d'inouï. On a cité à l'infini les tentatives d'Archimède pour utiliser dans l'art de la guerre les découvertes qu'il avait faites en optique. Du temps d'Homère, lorsque la métallurgie avait créé déjà le bouclier d'Achille, les femmes d'Ithaque pilaient encore péniblement le grain destiné à nourrir la maison d'Ulysse ; le premier moulin à eau était en Asie-Mi-

Digitized by Google

neure une curiosité sous Mithridate ; on n'en vit fonctionner à Rome d'une manière pratique que sous le règne d'Honorius et d'Arcadius.

Les progrès de l'industrie et de la civilisation moderne ne nous ont point encore tout à fait débarrassés de ce préjugé. Les hommes positifs ne sont point encore revenus de toutes leurs préventions contre les inventeurs ; ils continuent à contempler avec défiance ces intelligences tourmentées et inquiètes, faites pour chercher toujours. D'un autre côté il est encore des savants qui n'aiment guère mêler la recherche des moyens pratiques aux spéculations de la théorie ; une certaine pudeur les retient et leur interdit les applications qui aboutissent à de l'argent. Comme si la mise en valeur des idées qu'ils ont enfantées ne leur était pas plus aisée qu'au praticien obscur et inintelligent, réduit aux conjectures et aux tâtonnements de l'empirisme.

Cette union de l'intelligence et du labeur ne s'effectue point d'ordinaire par une association directe. A peine quelques nations très-avancées et quelques industries toutes spéciales ont-elles tenté quelque chose d'analogue et compris au nombre de leurs employés des savants rétribués et utilisés à ce titre. Je citerai comme spécimen de cette alliance toute moderne et qui date d'hier, l'industrie des télégraphes : le physicien, comme on dit en Angleterre, c'est-à-dire l'homme de la théorie est salarié pour apporter dans l'entreprise une collaboration purement scientifique. Au même titre, peut-être, un teinturier ou un métallurgiste pourraient et devraient s'atta- un chimiste de profession ; les grands banquiers, un économiste.

Au reste, je ne sais si ces alliances directes de l'intelligence et du travail matériel iront en se multipliant, et si d'ailleurs elles porteraient bien tous les fruits que le progrès

Digitized by Google

est en droit d'en attendre. Il faut à la science une indépendance plus grande peut-être que ne le comportent les devoirs d'une association industrielle ; il lui faut une certaine liberté d'allure, au besoin la facilité de poursuivre des systèmes ou de tenter des expériences chimériques. L'erreur de ces hypothèses ne laissera pas à un moment imprévu, de donner jour à quelque vérité. Les hommes pratiques ne sont pas faits pour se prêter facilement à cette collaboration inégale et indocile. L'association s'accomplit ici par d'autres voies.

De même que dans l'industrie privée, cette union si difficile à obtenir de la bonne volonté s'effectue d'elle-même par la division du travail, de même, dès qu'on veut avoir recours à la participation de l'intelligence, la collaboration qui serait si mal aisée à obtenir des personnes, se réalise toute seule grâce à un intermédiaire qui associe directement l'esprit à la matière. Je veux parler des machines.

Qu'est-ce qu'une machine, sinon la présence d'une intelligence supérieure qui d'avance a combiné et concentré tous les efforts en vue du meilleur résultat possible. La machine n'est point l'œuvre de l'artisan; celui-ci se contentait, comme le faisaient ses aïeux de travailler à sa tâche, et de recommencer éternellement la même besogne par les mêmes procédés, lorsqu'un homme de science a passé par là. Il a considéré attentivement quelles pratiques étaient suivies et quels efforts demandés, quels résultats obtenus et quelle matière utilisée ; puis, sans avoir besoin de demeurer sur le terrain de l'atelier, il a emporté dans son cabinet les données du problème ; l'industrie qu'il examine tient à son aise sur quelques étroites feuilles de papier ; il y a résumé tout ce qu'il a besoin d'en savoir. Un jour il enverra une série de formules au mécanicien et au contre-maître. Peu de temps

Digitized by Google

après, sans qu'il ait pris la peine d'y mettre la main, la machine marchera d'elle-même en vertu de cette infaillibilité toute puissante que la découverte des lois de la nature communique à celui qui s'en est emparé.

Assis en face du manomètre où il lit sans se déranger le degré de pression; à deux pas de la chaudière d'où se dégage incessament la vapeur, au milieu de ces rouages compliqués qui distribuent dans toutes les parties de sa manufacture les mouvements dont chaque opération a besoin, le fabricant se laisse aller parfois à railler ces pauvres savants, incapables, se dit-il, de rien produire d'utile et destinés à se perdre jusqu'à la fin de leur vie dans la chimère de leurs contemplations. Cependant, s'il voulait bien faire un retour sur lui-même, quel est donc le créateur de ce mécanisme à la fois animé et intelligent? Quelle pensée a conçu ces organes si délicats et si ingénieux? A qui doit-on cette activité cette vie infatigable, cette force si impétueuse et si mesurée, cette puissance si irrésistible et si continue? La science prend ainsi un corps et une âme dans ces machines qu'elle laisse ensuite à la disposition de l'ignorant, sans se soucier de l'oubli ni des médisances de son ingratitude. C'est ainsi qu'elle pense et qu'elle travaille pour lui. Ce pauvre ouvrier qui soulève ou qui rabat un piston, qui apporte le chiffon au pilon, la laine à la griffe, le coton au peigne, ne sait pas qu'il a pour collaborateur dans sa tâche obscure et rudimentaire, les plus vastes intelligences et les plus fiers génies. Ils sont là qui travaillent avec lui et lui prêtent silencieusement leur aide inaperçue. Quelle dépense, quelle grandeur, quelle supériorité d'intelligence dans ce mécanisme qu'un mouvement de la main suffit pour mettre en action, pour accélérer ou pour retenir? Le rôle de l'ouvrier se réduit à bien peu de chose, il consiste le plus souvent à ouvrir ou à

Digitized by Google

fermer un robinet, à tourner une clef à droite ou à gauche, à détacher ou à refermer un crochet, cela suffit : on ne demande ni plus d'efforts à son esprit ni plus de travail à sa main. La machine pensera et exécutera pour lui. La manœuvre à exécuter pour assurer la plus grande économie de moyens et la plus grande perfection de résultats, a été d'avance méditée, combinée, incarnée dans les organes du mécanisme. La force requise a été d'avance calculée, préparée, obtenue ; l'opération s'accomplit d'elle-même sous la surveillance et par les soins de cette intelligence et de cette puissance présentes dans la machine. Cette part de collaboration est autrement grande et autrement active que la collaboration de l'ouvrier.

Le phénomène que nous avons sous les yeux est tout à fait analogue à l'association que réalise la division du travail. Ici aussi nous sommes en présence d'une association involontaire, ignorée de ceux-là même qui en sont les membres actifs. Les domaines de la théorie et de la pratique demeurent tellement séparés, malgré leur réunion finale dans la manufacture, que la machine peut être découverte et exister tout entière sur le papier, sans qu'aucune construction ait été commencée ni aucun résultat obtenu. Réciproquement, un ouvrier peut manœuvrer toute sa vie un mécanisme dont il ignore l'agencement et jusqu'au principe fondamental.

Il faut remarquer ici combien la part de l'intelligence l'emporte dans le résultat industriel. Elle emprunte, par la perpétuité de la collaboration, quelque chose de son immortalité à l'âme qui a fourni cette coopération à l'œuvre commune. La main de l'ouvrier se lasse, son bras se fatigue, il ne saurait durer toujours et résister indéfiniment à l'effort qui lui est demandé ; il est obligé de se retirer et de céder la place à un bras plus jeune, à un regard moins fatigué.

Digitized by Google

Comme il ne participe à l'œuvre commune que par la force ou par l'adresse qui est l'économie de la force, il faut lorsque les organes faiblissent, lorsque la vieillesse en diminue l'élasticité ou la vigueur, qu'il s'arrête et qu'il s'avoue vaincu. La collaboration du savant n'est point soumise à ces vicissitudes; elle demeure pleine et entière, elle est absolument indépendante de la personne, elle survit dans les œuvres de son esprit comme le souffle du compositeur anime encore la mélodie, comme l'inspiration du peintre et du sculpteur respire sur la toile ou palpite dans le marbre. L'intelligence qui a mis la main sur les forces de la nature et leur a commandé d'obéir est encore présente pour les dompter et les asservir. Le mécanisme survit à la pensée qui lui a donné l'être, comme la création se continue à partir de l'heure où elle a été appelée du néant. Les rouages périssent: mais voici la formule toute puissante à l'aide de laquelle vous pourrez les recommencer et multiplier à l'infini les serviteurs que cette découverte vous donne. L'intelligence prête ainsi au travail une aide inépuisable et immortelle, cette collaboration ne se terminera que le jour où une intelligence supérieure viendra mettre à la disposition de l'industrie une force motrice plus puissante ou un mécanisme mieux entendu.

Ce n'est point, comme on le voit, la machine qui se lasse et qui fait défaut au travailleur, c'est le travailleur lui-même qui emprunte à des engins nouveaux le concours d'un associé à la fois plus intelligent et plus actif. L'homme a souvent demandé à la science ce que la science ne pouvait pas lui donner, le secret de la vie et de la mort, l'élixir qui renouvelle et perpétue les existences, la pierre qui transmute les métaux, les révélations astrologiques qui découvrent les mystères des destinées. L'ignorance est ainsi faite qu'elle méprise les connaissances solides et qu'elle s'éprend des dé-

Digitized by Google

couvertes imaginaires. Elle regarde comme peu de chose ce qu'il est permis de savoir ; elle n'a de respect et d'attrait que pour les recherches fantastiques. Ne soyons pas trop sévères pour cette confiance, alors même qu'elle se montre si téméraire et si aventureuse. N'y a-t-il pas, au fond de ces espérances folles, un témoignage éclatant rendu par le vulgaire à la toute puissance de nos facultés? Tout ce que l'homme désire le plus, la pénétration de l'avenir, la richesse, la prolongation de la vie, rien ne lui semble inaccessible à la conquête de notre esprit. Tandis que l'homme matériel expérimente sitôt les limites de la force brutale, tandis qu'avec la vigueur de ses poignets et l'énergie de ses bras il est vite obligé de s'avouer vaincu par les résistances du dehors, son intelligence mal assurée se retourne du côté de la pensée ; il lui semble que là les horizons sont infinis, et qu'on peut tout espérer parce qu'on peut tout attendre.

La science n'a point justifié ces ambitions présomptueuses ; il ne lui a point été donné de recommencer l'homme. Il ne lui appartient point de s'armer contre les forces de la nature pour les soumettre par je ne sais quelle conjuration magique à un pouvoir nouveau et supérieur. Sa puissance n'est point dans sa lutte contre les agents physiques. On dit qu'elle les dompte ; l'expression est inexacte : elle se contente de les soumettre à leurs propres lois, de les faire agir suivant l'ordre de ses volontés dans le monde de l'industrie, comme ils agissent sous l'impulsion de la fatalité dans le monde de la nature.

Il n'est plus nécessaire d'insister sur les services que la civilisation matérielle doit au concours de l'intelligence représentée par l'emploi des machines. Elles ont sur la multiplication des richesses un effet si direct et si prompt que leur utilité même est devenue contre elles un reproche. On les ac-

Digitized by Google

cuse de supprimer le travail et de précipiter tout d'un coup dans l'oisiveté les ouvriers dont elle remplace du jour au lendemain les bras et les efforts. Alors se livrent dans le domaine de l'industrie ces batailles désespérées où l'un des deux partis est destiné à une mort inévitable. Le travail à la main peut lutter et se débattre, il ne peut pas se soutenir. Il faut dans ces crises terribles tenir compte des hommes qui souffrent, sans arrêter, même pour des douleurs aussi respectables, le progrès qui marche. Une expérience déjà longue a appris que le concours des machines, une fois le premier ébranlement passé, une fois l'épreuve de la première transformation soufferte, avait pour infaillible résultat, la multiplication, non plus seulement du produit mais du travail. Il ne faut point perdre de vue en effet que la consommation est illimitée, et qu'elle se mesure, non point à la quantité que la fabrication peut fournir, mais au prix où le commerce peut descendre et l'acheteur s'élever.

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit contre les machines. On les a représentées comme portant atteinte à la liberté et confisquant sans pitié l'homme qui les aide ou qui les sert. Je ne saurais partager cette opinion ni désespérer d'elles. Sans doute les machines appellent et retiennent le plus souvent tout un monde d'ouvriers. Le manufacturier a recours pour maintenir l'ordre et garantir le travail à des réglements sévères, parfois excessifs. L'artisan est condamné à renoncer au foyer domestique; la famille toute entière est occupée à des étages ou dans des lieux différents ; pendant ce temps, la maison reste vide jusqu'à l'heure du coucher. Il ne m'est pas démontré que ce régime soit définitif ni inévitable. Pourquoi dans un temps prochain et que déjà il est permis d'entrevoir, chaque ouvrier n'aurait-il pas à sa disposition, dans sa maison et dans sa chambre

Digitized by Google

une certaine quantité de force, comme il reçoit l'eau qu'il boit et le gaz qui l'éclaire? Pourquoi cette force ne serait-elle pas, ou distribuée à domicile, ou créée sur place par des générateurs commodes et peu coûteux qui permettraient à chacun de s'enfermer en tête à tête avec sa machine? Au lieu de ce monstre gigantesque qui gémit et menace en obéissant, on aurait sur une moindre échelle un serviteur réduit aux proportions de chaque industrie; au lieu d'être attaché à une machine qui va toujours, l'ouvrier la ferait mouvoir ou l'arrêterait à son gré. A ce prix seulement, l'intelligence aura véritablement fait toute son œuvre, il faut que l'artisan puisse interrompre ou reprendre son travail, comme le lecteur est le maître d'ouvrir ou de fermer son volume.

Je ne veux pas aller plus loin de peur qu'on ne m'accuse de m'abandonner trop complaisamment à mes désirs ou à mes rêves d'économiste. Les artistes anciens représentaient les chimères à moitié femmes et souriant du haut de leur buste gracieux, tandis que le reste de leur corps se fond et se perd dans des volutes et des arabesques. J'aime cette image philosophique. Les espérances les plus chimériques se trouvent, elles aussi, avoir leur commencement dans la réalité. On peut tout attendre des machines parce que les horizons de notre intelligence ne ne sont point bornés du côté de la science et de la vérité.

La première loi de l'association est démontrée. La puissance de la production est proportionnelle aux progrès de l'association physique et intellectuelle.

Antonin Rondelet.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LE VITALISME.

La faveur accordée par l'Académie à quelques travaux récents, relatifs à la solution du problème de la vie, m'a engagé à solliciter l'honneur de lui présenter quelques observations sur ce sujet. Ce n'est qu'un fragment détaché d'une histoire des doctrines médicales professée dans mon cours à l'Ecole pratique, mais comme il renferme une conclusion nouvelle, intermédiaire des données spiritualistes et matérialistes de la vie, j'ai pensé qu'il ne serait pas indigne de l'attention de l'illustre Compagnie qui veut bien m'entendre.

Il y a dans la philosophie des sciences, et particulièrement en médecine, des principes fondamentaux de grandeur et de sécurité dont l'importance n'est jamais mieux comprise qu'au moment où ils s'abîment sous les coups répétés du scepticisme, de la raillerie et de cette critique impuissante qui ne sait que détruire. Qui s'en inspire, marche droit à son but, et qui les néglige, ne tarde pas à trébucher. Ils sont le lien et la force de toutes les parties constitutives de l'ensemble. En dehors de ces principes il n'y a plus que cette anarchie scientifique dont le refuge est l'empirisme. Détruits sous un nom que le temps ou l'habitude ont vieilli ou fait passer de mode, ils ne tardent pas à renaître, et leur utilité les ramène toujours à l'esprit des générations nouvelles.

Le *naturisme* a ainsi laissé derrière lui les germes du *pneu-*

Digitized by Google

matisme, de l'*archéisme* et de l'*animisme,* qui ne sont au fond que la même idée revêtue d'un costume différent et désigné d'un nom nouveau.

Malgré son retentissement, la doctrine de Stahl n'a jamais pu conquérir tous les suffrages. Les médecins répugnent toujours à considérer l'âme raisonnable et libre, cette lumière de la conscience, et ce principe de toute responsabilité morale, comme l'agent des fonctions vitales inférieures dans ce qu'elles ont de fatal et d'inconscient, comme une substance capable de s'altérer, d'être malade ou fragmentée par un chirurgien.

Les *Petites vies* de Bordeu et sa *Sensibilité générale ou partielle* n'ont pu davantage suffire pour rendre compte de la multiplicité des actes vitaux sympathiquement coordonnés dans un but supérieur de conservation individuelle, et l'animisme abattu, il fallut le relever.

Comme dans les sociétés monarchiques, on entend dire : Le roi est mort, vive le roi ! les partisans de la force vitale ne laissent jamais vacant le trône de leur opinion et sous des noms divers lui rendent un perpétuel hommage.

A l'animisme succéda ainsi le *vitalisme* dont Barthez fut le brillant porte-drapeau.

Le nouveau pontife fut-il toujours bien inspiré dans la forme qu'il crut devoir donner au dogme de la puissance vitale ? Dans cette métamorphose du naturisme, réussit-il à concilier les droits de la philosophie et de l'observation ? C'est ce que je vais rechercher en étudiant son œuvre.

Bordeu, qui n'acceptait pas la personnification de *la nature* des anciens, *des archées* de Van-Helmont ni *de l'âme* de Stahl, croyait cependant à la réalité d'une cause générale des phénomènes vitaux et de la coordination de ces phénomènes pour la conservation de l'être et il en avait chargé la sensibilité. Il admettait une *sensibilité générale* et des *sensibilités*

Digitized by Google

propres, tout autant de sensibilités individuelles, spéciales, et même indépendantes, qu'il y a d'organes et de tissus. C'étaient là pour lui les *forces de la vie,* et il réclama indirectement, mais très-malicieusement contre Barthez lorsque celui-ci commença à parler de son *principe vital.* Il fit remarquer que cette idée avait déjà été lancée en public par un autre, le professeur Fizes, et que Barthez n'avait fait que la reproduire.

« Notre professeur Fizes, dit-il, ne cessait de nous parler du *principe vital*..... Il nous permettait quelques demandes et nous lui en faisions pour nous instruire..... Nous lui demandions pourquoi ce principe créateur de toute action dans le corps, et créateur d'une fièvre quelquefois salutaire, procurait aussi la fièvre destructive de la vie. Nous demandions enfin ce que c'est que ce principe vital qui opère le blanc et le noir, qui préside à ce qui lui est opposé comme à ce qui est nécessaire à son existence ? Fizes nous en donnait plusieurs définitions, mais toutes obscures n'apprenant rien. .

Le système de Fizes, continue Bordeu, paraissait être dans l'oubli ; le nom du principe vital commençait à vieillir, mais il vient de prendre un nouvel éclat entre les mains d'un de ses successeurs.

M. Barthez, s'élevant bien au-dessus de son devancier, n'a retenu que son expression. Il n'est point mécanicien comme Fizes, mais il le suit dans ce dégoût qu'il avait pour la *nature des anciens*, pour l'*archée,* pour l'*âme* des Stahliens et peut-être pour la *sensibilité* et la *motilité vitale* (c'était la doctrine de Bordeu).

« Ainsi le *principe vital*, continue Bordeu, n'est plus la mécanique du corps dépendant de sa structure ; il n'est point la nature, il n'est point l'âme, la sensibilité de l'élément animal : comment et en quoi en diffère-t-il? Ce sera à MM. Lamure

Digitized by Google

et Venel, et ensuite à M. Fouquet qui s'est déclaré ouvertement pour la *sensibilité*, à éclaircir ce qui peut avoir trait à cette question. Je me contente de les interpeller en passant. Ils diront s'il n'est pas vrai que nous faisons jouer à la *sensibilité* le même rôle qu'on attribue aujourd'hui au principe vital. » (*Œuvres complètes*, p. 971.)

Quoi qu'il en soit, par les développements donnés au sujet, par l'importance de l'argumentation, par le nombre des preuves et même par son titre de : *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, Barthez a pour toujours attaché son nom à un des plus grands problèmes de philosophie naturelle qu'il soit donné à l'homme d'aborder. Il l'a fait avec plus de talent que de vérité, car en laissant dans l'ombre certaines difficultés que je signalerai, il lui sera impossible d'arriver à une solution définitive. Malgré tous ses mérites, son travail restera incomplet ou insuffisant, et il faudra que l'idée, mûrie par de plus sérieuses méditations, prenne une forme nouvelle dans le cerveau d'un autre philosophe.

Barthez, fort enthousiaste de Newton dont il admirait et la méthode et les découvertes relatives aux lois de l'attraction planétaire, crut avoir fait, pour la nature de l'homme expliqué par la présence d'un principe vital hypothétique, ce que l'auteur anglais avait réalisé en formulant les lois de la gravitation. Il ne vit point que ce n'était là qu'un mot. Ne voulant pas, comme Fizes ni comme Bordeu, accorder à l'âme la cause de l'action spontanée dans toutes les parties du corps, parce que « la nature et les facultés de cet être n'ont été définies que par des notions purement métaphysiques ou théologiques, » (page 20, tome I) il rapporte les divers mouvements qui s'opèrent dans le corps humain vivant « à deux principes différents dont l'action n'est point mécanique. L'un est l'âme pensante, et l'autre le principe de la vie » (tome I, page 20).

Digitized by Google

Il appelle principe vital de l'homme la cause qui produit tous les phénomènes de vie dans les corps humains. Le nom de cette cause lui est assez indifférent, et il peut être pris à volonté. S'il préfère celui de principe vital, c'est qu'il présente une idée moins limitée que le nom d'*impetum faciens*, το ενορμον, que lui donnait Hippocrate ou autres noms par lesquels on a désigné la cause des fonctions de la vie (tome I, p. 47). Pour lui, enfin, ce principe est distinct du corps et de l'âme, et l'on ignore s'il est « une substance ou seulement un mode du corps humain vivant » (tome I, p. 61).

Est-ce quelque chose de matériel ou n'est-ce rien de tangible ? Barthez n'en sait rien ; il déclare même ne pas se soucier de résoudre le problème. « Il ne m'importe qu'on attribue ou qu'on refuse une existence particulière et propre à cet être que j'appelle principe vital. » (p. 107). — Il le matérialise à chaque instant, mais dans sa pensée il n'y a rien là qui l'oblige. C'est pour la commodité du langage « dans tout le cours de cet ouvrage, dit-il, je personnifie le principe vital de l'homme pour pouvoir en parler d'une façon plus commode. Cependant comme je ne veux lui attribuer que ce qui résulte immédiatement de l'expérience, rien n'empêchera que dans mes expressions qui présenteront ce principe comme un être distinct de tous les autres et existant par lui-même, on ne substitue la notion abstraite qu'on peut s'en faire comme d'une simple faculté vitale du corps humain qui nous est inconnue dans son essence, mais qui est douée de forces motrices et sensitives » (p. 107). Cette manière de s'exprimer a de graves inconvénients ; elle a occasionné des méprises qui ont beaucoup nui à Barthez. Il faut parler comme on veut être entendu, et quand on professe que le principe vital est affecté de maladies graves (t. II p. 312), qu'il est affaibli, qu'il agit de telle ou telle façon, qu'après

Digitized by Google

la mort il se réunit au principe de l'univers (t. II, p. 339), comment ne pas croire qu'il s'agit d'un être réel plutôt que d'une abstraction ?

A ce principe vital métaphysique, Barthez attribue : 1° *Les forces musculaires et toniques* formant la cohésion des tissus ; 2° *les forces sensitives générales et partielles* étudiées dans les solides et dans les liquides ; 3° *la chaleur vitale*, phénomènes qui ne sont que des propriétés de tissu ou la conséquence d'actions électro-chimiques, et 4° *les sympathies*. Barthez aurait pu lui accorder encore l'établissement des autres fonctions, puisque toutes sont sous la dépendance de la vie, et on ne voit pas comment à côté des facultés motrices, sensitives et calorifiques inhérentes au système nerveux, il ne parle pas des fonctions respiratoires, digestives, sécrétoires, etc., qui constituent l'ensemble de l'être vivant. Si bien inspiré que soit Barthez dans la première idée de son œuvre, corrélative de celle des autres naturistes, il reste trop constamment dans les hauteurs inaccessibles de la spéculation intellectuelle, dans les généralités du mouvement de la vie, et il n'aborde aucune des difficultés pratiques de la question qu'il a voulu résoudre. Ce n'est pas tout de proclamer la qualité du principe de la vie et la nécessité qu'il y a d'admettre chez l'homme un principe vital différent de l'âme raisonnable, consciente et libre, car d'autres l'ont fait ; il faut, pour sortir des voies battues, dire sans équivoque ce qu'est ce principe et si on ne le peut, énoncer au moins les phénomènes ou les lois qui permettent d'en démontrer l'existence. Quand un physicien parle de l'attraction planétaire et de la gravitation, il s'occupe de la nature du phénomène, il le constate, et il en établit les lois d'une façon mathématique par des calculs que chacun peut vérifier. Barthez, qui a voulu imiter la méthode de Newton, et qui semble avoir calqué ses raison-

Digitized by Google

nements sur ceux de l'astronome anglais, constate bien que les phénomènes vitaux, différents de ceux de la matière brute doivent avoir une cause différente, ce que les anciens avaient déjà dit, mais rien n'indique là l'existence d'un principe vital autre que l'âme, et en admettant cette assertion, chacun peut voir qu'il ne s'agit là que d'une hypothèse.

Barthez ne sait en effet quelle est la nature de ce principe ; c'est tantôt une abstraction, l'x des algébristes, et tantôt, au contraire, une substance que modifie l'âge, le climat ou la maladie. De plus si la nature du principe vital est inconnue et aussi peu importante à connaître que celle de la gravitation, les phénomènes au moyen desquels on en découvre l'existence, sont-ils reconnus comme vrais par tous les médecins, les lois de son exercice sont-elles enfin révélées ? Non. Barthez ne fait connaître aucune des lois de la vie, aucun de ses attributs, et les phénomènes sur lesquels il appuie son hypothèse sont l'existence des forces motrices, des forces sensitives, de la chaleur animale et des sympathies. Or de ces quatre phénomènes les trois premiers dépendent entièrement de certaines propriétés de tissu, sont des fonctions du système nerveux, du système musculaire, de l'absorption d'oxygène au poumon et dans les tissus, et à cet égard les fonctions glandulaires, digestives, etc., pourraient être invoquées au même titre comme une preuve de l'existence du principe vital. Il est évident qu'il n'y a pas là autre chose que des manifestations de la vie organisée, et ces phénomènes n'ont pas le caractère de lois comparables à celles qui nous font admettre une force de gravitation.

Quant à la sympathie, c'est peut-être le seul phénomène qui par ses allures échappe un peu à la localisation des propriétés de tissus et qu'il faille considérer comme un attribut de la vie ; encore doit-on reconnaître que dans beaucoup de

Digitized by Google

cas c'est une manifestation du système nerveux. Barthez n'a donc apporté à l'appui de son hypothèse du principe vital aucun phénomène nouveau, ni formulé aucune loi qui la convertisse en fait général de physiologie. Il n'a popularisé qu'un mot en le substituant à ceux qui avaient cours sur la même idée. C'est aussi l'opinion de Cuvier qui a dit à cette occasion : « Son principe vital qui n'est ni matériel, ni mécanique, ni intelligent, est précisément ce qu'il fallait expliquer. Dire que le phénomène de la contraction musculaire est un effet du principe vital, que la sensibilité est un autre produit de ce même principe, c'est énumérer des phénomènes, mais ce n'est pas les expliquer. Barthez attribue au principe vital ces phénomènes, et il croit avoir répandu sur eux une grande lumière, tandis qu'il n'a fait que les énoncer en d'autres termes. »

Tant que les philosophes ne sortiront pas du vague et des généralités de la question, il sera impossible que la doctrine du principe vital puisse rallier à elle tous les médecins désireux de voir les principes généraux de la science s'accorder avec les exigences de l'observation. Que m'importe le principe vital, dit l'un? En quoi peut-il modifier les pratiques de l'art, dit l'autre? et tous les deux se déclarent ennemis des principes abstraits dont les lois sont inconnues et qui restent par cela même sans application, En effet, le principe vital compris à la façon de Barthez, n'est qu'une occasion de vaines discussions métaphysiques sur l'unité ou la dualité du principe de la vie. N'y a-t-il qu'un principe immatériel de la vie, dont les forces différentes président à la raison, à la conscience, à la sensibilité et aux opérations vitales nécessaires à la conservation de l'être, comme le croient la plupart des médecins de Paris qui accordent aux propriétés des humeurs, des tissus et des organes une action auto-

Digitized by Google

cratique réelle? En existe-t-il deux également intelligents de leur fin, l'un pour la raison, la volonté, la conscience et la responsabilité morale; l'autre, au contraire, pour la vie et la responsabilité de l'être physique, tous les deux immatériels et impérissables, le premier sensible et libre, l'autre inconscient et l'esclave des propriétés physiques de la matière introduite dans le corps vivant ou des propriétés vitales des tissus; celui-ci enfermé dans le corps comme dans une boîte sans s'occuper de ce qui s'y passe, l'autre étant la fatalité de l'être pour son développement matériel et pour sa conservation limitée? C'est ce que Barthez ne démontre pas. Il affirme qu'il en doit être ainsi parce que dans sa pensée les phénomènes de la vie indiquent une cause spéciale, mais cette raison également invoquée par les naturistes et les animistes, est tout aussi probante pour la doctrine de la *nature* ou de l'*âme* présidant à la vie que pour la doctrine du principe vital. A cet égard les raisons de Barthez ne sont pas valables. Ce qu'il eût fallu démontrer par un grand renfort de bonnes preuves, c'est la différence des deux principes immatériels constituant la nature de l'homme, l'*âme* d'abord, le *principe vital* ensuite, *cette âme de seconde majesté*, comme l'appelle si poétiquement le professeur Lordat. Or, Barthez a évité la difficulté en la supprimant ou en laissant à ses successeurs et à ses adeptes le soin de la résoudre. C'est là l'écueil *du vitalisme* auquel il a attaché son nom, écueil dangereux où trébuche l'observation et où la raison vient se briser au détriment de la doctrine. M. Bouillier qui tout récemment a repris la question dans le même sens que Stahl (*De l'unité de l'âme pensante et du principe vital*), l'a surabondamment démontré. C'est l'âme qui est le principe de la vie; il n'est pas besoin d'en admettre deux, car ce que fait la seconde peut être réalisée par la première, et l'exis-

Digitized by Google

tence d'un second principe immatériel, non mécanique, ayant pour attributs la formation et la direction des organes, ne se comprend pas.

En effet, il n'y a au-dessous de l'âme, et à son service, qu'un agent subalterne des forces conservatrices de l'être désigné par ces mots : *force vitale*, ou mieux *agent vital*, et s'il y a un principe de vie distinct de l'organisation, auquel on doive rattacher certains phénomènes du développement des êtres, ce principe qui devient le mobile de la matière vivante au point de l'attirer et de la faire tourner fatalement dans un cycle déterminé, me semble parfaitement saisissable. C'est une substance matérielle qui, par son mélange au germe, devient l'essence et le principe de conservation des organes vivants; c'est, au service de l'âme maîtresse, un élément qui renferme tous les autres en puissance, mais au moins dans cet agent physique, une fois démontré, nous retrouvons la raison d'être de toutes les maladies innées, du plus grand nombre des maladies accidentelles et de tous les phénomènes physiologiques connus. Ce n'est plus le vague et l'incertitude de la doctrine hypothétique de Barthez condamnée par la raison, c'est quelque chose de précis comme l'expérience raisonnée, et chacun peut se convaincre de la vérité du fait par des observations nouvelles. En effet, comme nous nous l'avons démontré dans notre livre de *la vie et de ses attributs*, où déjà nous avons combattu l'idée d'un principe vital, immatériel et abstrait, c'est-à-dire d'une seconde âme, il est indispensable d'admettre l'existence d'une force vitale indépendante des organes et des propriétés organiques, force vitale dont nous avons laissé pressentir l'origine et la nature en la considérant comme l'effet d'un *ferment* physiologique propre à chaque espèce, à chaque individu, et dont le rôle serait de mouvoir la matière dans un certain ordre commandé

Digitized by Google

par la nature des espèces (1), des races et des personnes. Si, comme nous nous proposons de le faire connaître, c'est là le premier agent des organes de la vie puisqu'il commande à tous les autres, et qu'il est destiné à les former bons ou mauvais selon sa nature et sa provenance, il est évident que c'est là un principe de vie avec lequel la philosophie et la médecine doivent compter. C'est en dehors de l'âme immatérielle et libre, seule origine de la vie, une théorie nouvelle dont la base serait l'existence d'un principe de vie matériel susceptible de modification, et par cela même tombant sous l'analyse. Aux métaphysiciens laissons donc l'étude de l'âme et de ses différentes facultés; ne gardons pour nous, médecins philosophes, avec l'affirmation de ce principe, que

(1) Les *ferments*, qu'on fait dériver du mot *fervere* (bouillir), viennent plutôt de *ferre* (porter) et de *mens* (esprit); ce sont des substances organiques vivantes constituant des organismes inférieurs, lesquels se reproduisent en nombre incalculable, en absorbant certains éléments des corps avec lesquels ils sont en contact, de façon à engendrer des produits nouveaux très-divers.

Ils absorbent de l'oxygène, exhalent de l'acide carbonique et produisent de la chaleur. Sans une certaine température et une certaine humidité, ils n'agissent pas. Le froid paralyse leur action ainsi que les poisons et particulièrement l'acide phénique, le soufre, etc. Ce sont eux qui mettent la matière organique en mouvement pour la décomposer, afin de se reproduire ou pour l'attirer dans des combinaisons nouvelles appartenant à des êtres d'une organisation plus compliquée. Leur forme est invariable et même dans les êtres dont ils favorisent la formation, ils se reproduisent au bout d'un temps quelquefois très-long sous la forme qui leur est propre. Tous les infusoires, tous les pollens, tous les spermatozoaires sont des ferments qui, étant placés en condition convenable, présentent les propriétés que nous venons de faire connaître et se reproduisent pour recommencer la série des phénomènes qui leur a donné naissance.

Digitized by Google

l'étude de l'*agent vital* qui lui est subordonné pour créer les tissus, les organes et tout l'ensemble de l'être dont les fonctions résultent ensuite de l'ensemble des propriétés organiques.

C'est un sujet sur lequel je me propose de revenir, lorsqu'après avoir exposé les bases de l'anatomisme et de l'organicisme, et ayant achevé l'histoire de toutes les doctrines médicales, je dirai ma pensée sur l'inconvénient des systèmes absolus qui n'envisagent qu'une seule des faces de la nature humaine; mais pour l'instant il m'est impossible de ne pas en dire quelques mots pour montrer le défaut capital de la doctrine de Barthez.

Toute doctrine qui ne s'appuie que sur un des éléments de la nature de l'homme, si elle est vraie par un de ses côtés, est nécessairement fausse par ce qui lui manque des autres. A force de ne vouloir tenir compte, les uns que de l'âme à la fois chargée des fonctions morales et des opérations matérielles de la vie, les autres que de la *nature*, du *pneuma*, de l'*archée*, de la *sensibilité générale*, du *principe vital*, etc., les autres enfin que des organes et de leurs propriétés, les médecins n'ont édifié que des systèmes sans valeur et sans durée, plaçant l'observateur devant un homme de fantaisie qui n'est point dans la nature. Il n'y a de vraie doctrine médicale que celle qui tient compte des trois éléments constitutifs de l'homme, l'*âme*, le *ferment séminal* et l'*organisation* avec ses propriétés de tissu.

Il est bien évident que l'organisation et le mécanisme de l'être vivant ne rendent pas compte de la vie, de son origine, de son développement, de ses modifications et de la spontanéité qui préside à la conservation des individus ou des espèces.

Les plus illustres de nos maîtres l'ont reconnu. Dans le passé ce fut la doctrine d'Hippocrate, d'Arétée, de Galien, et dans les temps modernes nous voyons que Paracelse, Van-Helmont, Stahl, Fizes, Bordeu, Barthez, etc., se sont faits

Digitized by Google

les défenseurs de cette opinion qui a pour elle le double appui de la raison et de l'expérience. Stahl est, entre tous, le médecin qui a le plus contribué à la propagation de cette vérité au profit de l'animisme, et il faut bien dire qu'il a grandement réussi. Non, l'organisation n'explique pas les fonctions de la vie, car l'organisation ne crée pas plus les fonctions qu'elles ne crée les organes; c'est au contraire la fonction à remplir qui forme les tissus dont l'assemblage constitue les organes appelés à fonctionner de telle ou telle manière, qui les maintient pendant la durée des êtres, et c'est le but à réaliser qui fait la différence des organisations. Celui qui n'a pas étudié l'embryogénie et qui envisage l'homme tout développé pour en découvrir la nature, ne la connaîtra jamais. En effet, dans l'homme la vie est tellement sous la dépendance de l'intégrité des principaux organes, qu'une atteinte sérieuse portée à l'un d'eux, entraîne promptement la mort, et il est facile de croire alors que ce sont les organes qui font la vie. Il n'y a cependant là que des apparences trompeuses et, ici comme partout, le témoignage des sens a besoin d'être rectifié par la raison. Une fois développés, les organes, sans doute, remplissent certaines fonctions, et il est bien évident que de leur intégrité dépend la régularité de l'exercice fonctionnel. Mais si par l'embryogénie on recherche la cause du développement des organes, de leur conservation à travers la rénovation continuelle de leur substance par la nutrition de leur métamorphose, on s'aperçoit bien vite que ces phénomènes ne sont plus la conséquence de l'organisation; qu'avant eux, il y a quelque chose pour les entretenir, enfin qu'ils sont l'effet d'une cause extérieure, produisant par eux la vie telle que nous l'observons. Ce quelque chose extérieur, incorporé au germe pour faire et pour maintenir l'organisation, c'est-à-dire le mécanisme de la vie, durant autant que l'être lui-même, à l'état de com-

Digitized by Google

binaison ou de dilution intime dans tous les tissus, c'est le *ferment séminal*, et la vie dure autant que son action qui s'épuise avec l'âge ou qui ne s'interrompt que par des circonstances accidentelles. A cet agent qui attire la matière vivante extérieure dans le cycle vital de chaque individu se rapporte ce que l'on a dit de la nature de l'archée, de l'âme, et enfin du principe vital.

Recherchons donc maintenant, par des observations exactes, et nous les empruntons pour la plupart à notre livre : *de la vie et de ses attributs*, quelles sont les preuves à l'appui de cette doctrine. Nous les exposerons ainsi qu'il suit :

1° *Les organes ne créant pas les fonctions, tandis qu'au contraire les fonctions à remplir créant les organes, et maintenant la forme des êtres conformément au type de l'espèce il en résulte qu'un agent vital étranger dirige le mouvement de la matière vivante.*

2° *Les attributs de la vie n'étant pas en rapport avec la structure des parties, puisqu'ils existent en dehors de toute organisation, ces attributs dépendent d'un agent vital combiné avec la matière organisée.*

3° *La vie étant la conséquence d'un agent vital formant l'organisation qui lui devient nécessaire pour fonctionner, selon le type de l'espèce, quelle est la nature de cet agent, et peut-on le considérer comme un ferment séminal ?*

I

Les organes ne créant pas les fonctions, tandis qu'au contraire les fonctions créant les organes et maintenant la forme des êtres selon le type des espèces, il en résulte qu'un agent vital étranger dirige le mouvement de la matière vivante.

Burdach a dit : « L'idée de la fonction crée son organe pour se réaliser. » Il avait raison ; en effet ce sont les fonctions que l'être vivant est appelé à remplir qui créent la forme, ainsi que les organes dont il sera pourvu. L'œuf, l'ovule, le germe n'ont pas d'organisation déterminée ; ce

Digitized by Google

sont des cellules remplies de granulations nageant au sein d'une matière amorphe et destinées à pourrir si le contact du ferment séminal n'arrête cette décomposition, et ne met leur matière en mouvement pour réaliser la forme d'un nouvel être (1). Ils n'ont pas de structure appréciable. On n'y trouve pas de tissus ni d'organes susceptibles d'expliquer leur sensibilité inconsciente, que j'appelle l'*impressibilité*, ni leurs mouvements. A peine ont-ils été fécondés et placés dans des conditions convenables qu'ils attirent à eux de l'oxygène et qu'ils rejettent de l'acide carbonique ; leur température s'élève ; des mouvements s'accomplissent au sein de leur matière amorphe et ils commencent à faire les tissus, d'où sortiront les organes de la vie future et indépendante. Les rudiments du centre nerveux rachidien apparaissent ; du sang se forme et circule sans les vaisseaux et sans le cœur qui ne viennent qu'après ; les viscères se dessinent puis les membres, et enfin l'être est graduellement formé. Il a respiré sans poumons, puisqu'il a absorbé l'oxygène, rejeté l'acide carbonique et fait de la chaleur avant d'avoir ces organes ; il a ressenti les impressions extérieures avant d'avoir de cordons nerveux de sensibilité ; sa matière s'est agitée avant

(1) Les ovules et les germes sont des cellules empruntant à l'être d'où ils proviennent *un atome du ferment* par lequel il vit, qui est dilué dans toute sa substance et qui se trouve incorporé à toutes les cellules qui en sortent. Chaque cellule est vivante ; elle constitue un petit organisme complémentaire du grand, et à ce titre celle du germe jouit de la vie éphémère commune en attendant la vie propre qu'elle recevra dans la fécondation. En elle repose une quantité infinitésimale d'agent vital, ce qu'il faut pour lui donner non-seulement la forme et les diathèses de la mère, mais encore les diathèses et la forme d'un aïeul dont les éléments étaient restés en puissance dans l'organisation maternelle.

Digitized by Google

d'avoir des organes de mouvement, et du sang a pu se former et courir avant d'avoir des vaisseaux ni de cœur pour agent d'impulsion. L'impressibilité, le mouvement, la respiration, la circulation, etc., précèdent donc les organes par lesquels ces fonctions s'exécutent chez l'être adulte, et ce sont ces fonctions, c'est-à-dire la nécessité du but à remplir qui ont graduellement formé les organes. En voici de nouvelles preuves empruntées à l'étude des animaux.

L'*Hydre d'eau douce*, sorte de petit sac garni de tentacules, étant retournée comme un doigt de gant, digère par sa peau devenue intérieure, et respire au contraire par sa surface interne, jadis chargée de la digestion, mais par violence convertie en surface extérieure téguimentaire.

Quand cette *Hydre d'eau douce* est coupée en morceaux, chaque fragment possède tous les éléments de la vie, car il réforme graduellement autant de polypes complets qu'il y avait eu de divisions. N'y a-t-il pas là dans cette reproduction d'un être par un seul de ses fragments la preuve des efforts d'un agent vital distinct de son organisation diluée dans sa substance et d'une de ses parties créant un nouvel être comme il l'avait déjà fait avec son germe primitif.

Dans la section en deux morceaux d'une *Planaire*, la tête reproduit l'estomac et le tronc qui contient l'estomac de son côté, reconstruit la tête, etc. L'on a bientôt deux planaires.

Dans les fausses membranes des séreuses enflammées qui s'organisent ou se font des vaisseaux capillaires, c'est le globule sanguin qui paraît le premier, qui crée des lacunes, et les lacunes à leur tour se convertissent en vaisseaux.

Enfin la structure d'un organe peut varier sans que la fonction cesse de s'accomplir. Ainsi la *respiration* se fait chez l'homme et chez les êtres vivants par des organes de structure essentiellement différente et tellement dissemblable qu'on ne saurait *à priori* reconnaître leurs usages.

Digitized by Google

L'homme respire par des poumons, les poissons par des branchies, les insectes par des trachées, les végétaux par les feuilles; enfin chez les mollusques et les infusoires, c'est la peau qui respire, car la fonction respiratoire n'a plus d'organe spécial. La *circulation* se fait par des vaisseaux renforcés d'un cœur contractile, ou par des vaisseaux sans l'auxiliaire d'un cœur, ou enfin par des lacunes sans vaisseaux. La *sensibilité* s'exerce avec des nerfs ou avec des centres nerveux, ou enfin sans le secours de ces organes. Le *mouvement* se réalise avec des muscles et des fibres contractiles ou sans organes appréciables comme dans la matière amorphe de quelques infusoires et dans les granulations vivantes. Enfin il n'est pas jusqu'à *l'intelligence localisée* dans le cerveau chez les êtres supérieurs qui ne puisse s'exercer sans cet organe et sans tissu nerveux comme on l'observe dans les animaux inférieurs. Chacun sait, en effet, que l'*Hydre d'eau douce* dont on a coupé la partie inférieure du corps, ressemble à un vase sans fond, percé comme le tonneau des Danaïdes ; eh bien! quand l'animal veut se nourrir d'une mouche, après s'en être emparé avec ses tentacules, il l'introduit dans son sac, mais la voyant sortir par l'autre bout qui est ouvert, il la saisit et l'introduit de nouveau, ce qui est suivi du même résultat; alors il se fâche, reprend l'insecte, l'introduit et le maintient dans son corps tout le temps nécessaire à la digestion. Si ce n'est pas là raisonner sans cerveau et sentir sans cordon nerveux, qu'est-ce donc autre chose que l'influence de l'agent vital veillant à la conservation de l'être dans lequel il est incorporé.

Des infusoires même entièrement dépourvus de structure, les *paramécies* se font la guerre, s'attaquent, se poursuivent, s'évitent et se rencontrent enfin, pour s'anéantir comme s'ils avaient l'honneur de jouir des bienfaits de la civilisation (Voir : *De la vie et de ses attributs,* p. 123 et suiv).

Digitized by Google

Il semble donc que la matière vivante puisse penser, sentir, se mouvoir, respirer, etc., sans organes distincts, et qu'il y ait en elle un principe d'action et de vie autre que celui de viscères particuliers, toujours les même et sans cesse en mouvement.

La vie n'est donc pas l'effet d'une organisation dont elle précède et dirige le développement, dont elle fabrique les organes pour les assembler conformément au type de l'espèce, enfin, dont elle renouvelle plusieurs fois l'ensemble en maintenant toujours la forme des êtres. Elle est la première cause physique de ce mécanisme qui, dans l'âge adulte, devra la dominer au point d'en paraître le principe, mais elle en reste aussi distincte que le chauffeur sur la locomotive qui l'emporte et le tue lorsqu'un des rouages du mécanisme vient à se briser. En se combinant à la matière des tissus, l'agent vital ne cesse pas d'être lui-même et d'agir comme chef de la fédération organique, mais les organes, dont l'ensemble constitue le mécanisme vivant, doués de propriétés propres, peuvent à leur tour, par leurs désordres, rompre l'harmonie et produire la destruction du tout.

Ainsi s'explique le rôle réciproque de l'*agent vital* créateur des organes, conservateur de la forme des êtres et du *mécanisme organisé* dont les fonctions entretiennent la durée de l'homme. C'est l'agent qui forme et entretient ce que le mécanisme est ensuite chargé de réaliser.

II

Les attributs de la vie n'étant pas en rapport avec la structure des parties, puisqu'on les observe en dehors de toute organisation, il faut que ces attributs dépendent d'un agent vital combiné avec la matière vivante.

Quand on fait dépendre la vie de l'organisation et qu'on la considère comme un effet du mécanisme vivant, la structure de la substance implique rigoureusement sa fonction et

Digitized by Google

ses attributs, et il y a entre ces deux termes un rapport évident de cause à effet. Mais si l'on considère la vie comme une cause dirigeant la matière organique vers telle ou telle forme d'organisation, la modalité de la vie peut bien varier avec la structure ; mais l'agent vital n'en reste pas moins la cause des métamorphoses successives de l'être, et il a des attributs distincts de la structure des organes. Ainsi en dehors des fonctions dévolues à tel ou tel agencement des tissus et des organes, il y a dans toute matière vivante, quel que soit l'être auquel elle devra appartenir, des attributs vitaux qui n'appartiennent qu'à elle et qui dépendent de la vie. Si ces attributs sont ceux de la matière amorphe ou réside l'agent vital, et s'ils existent en dehors de la struture organique, ce que nous allons établir, il est certain qu'il faut les rapporter à l'agent vital lui-même dont ils sont la manifestation personnelle et directe.

Quels sont ces attributs ? Je les ai déjà fait connaître ailleurs (Voir *De la vie et de ses attributs*) ; ce sont : *l'impressibilité*, *l'autocinésie* et la *promorphose*.

1° *Sentir* sans organes de sensibilité, *se mouvoir* sans organes de mouvement, *prendre une forme* particulière en vertu d'une action séminale variable, tels sont les attributs de cette substance qui se combine en se diluant dans la matière des germes pour créer un être temporaire comme cette puissance elle-même. Cette sensibilité tout à fait inconsciente et inhérente à la matière organique, est celle de l'ovule féconde qui commence son évolution et dont l'accroissement moléculaire se fait fatalement par suite d'une affinité vitale incontestable. C'est celle des globules du sang, des cellules qui viennent accroître les organes et remplacer celles qui se détruisent. C'est celle enfin de toutes les parties du corps dépourvues de cordons nerveux et qui ne sont pas moins

Digitized by Google

susceptibles de ressentir les impressions extérieures, de s'enflammer, de se désorganiser et de guérir.

2° *Se mouvoir par soi-même*, sans muscles, ni fibres contractiles apparentes, tel est le second attribut de la matière vivante que Thalès appelait l'*autocinésie*.

N'est-ce pas ce qu'on observe dans la segmentation de l'ovule fécondé et dans la formation des premières cellules embryonnaires, dans le mouvement des granules qui s'associent pour former les noyaux et les parois cellulaires, dans tous les mouvements moléculaires constitutifs des tissus ou des organes, et cela indépendamment des muscles ou des fibres contractiles qui ne sont pas encore formés? N'est-ce pas encore ce qu'apprend l'étude des animaux et des végétaux ? Chacun va pouvoir en juger.

L'embryon d'une annelide, *la grande térébelle nébuleuse* qui n'est qu'une masse homogène sans aucun muscle appréciable, se contracte cependant en tous sens, se ramasse en boule et prend toutes les formes.

Les *amibes* semblables à une goutte de vernis vivant sans forme déterminée, glissent en masse sur le porte-objet du microscope en présentant les figures les plus diverses et les plus irrégulières.

Certains *rhizopodes* couverts d'un test forment un corps sans organisation définie, et cependant ils poussent à volonté, sur leur surface, des prolongements qui leur servent de moyen d'appui pour s'élever sur les parois polies d'un verre, et après ils font rentrer cet organe temporaire dans la masse commune où elle se confond comme ferait un filament soulevé au-dessus d'un corps visqueux.

Il semble que la volonté d'agir ait le pouvoir de créer des organes pour l'action, fait qu'on observe aussi d'après M. de Quatrefages dans la *Gromie* et dans la *Milliole*.

Digitized by Google

Les cellules du *Chara vulgaris*, les granulations du *Pollen*, les spores des *Algues d'eau douce* ; tous les spermatozoaires, les *globules rouges* et les *globules blancs* du sang, etc., malgré leur absence d'organes moteurs, offrent des mouvements corpusculaires et des mouvements d'ensemble extrêmement remarquables, dus à cette force motrice vitale, appelée *autocinésie*. Ici, encore, l'attribut, incarné dans la matière, la dirige pour créer les organes et leurs fonctions. C'est la vie indépendante, non de la matière, mais du mécanisme organisé (1).

3° Enfin *prendre une forme particulière* et tout conduire sciemment d'après une idée préconçue pour réaliser le type des espèces, des races et des variétés selon les différentes actions séminales, voilà le troisième attribut de la vie. Dès l'instant de l'imprégnation, la matière du germe qui va se mouvoir prendra une direction certaine et prévue ; elle construira un type conforme à sa race et à son espèce, et loin d'être asservie à une organisation qui n'existe point, c'es elle qui imposera à l'organisation commençante la marche

(1) Le noyau des psorospermes (parasites des poissons) est du volume d'un globule du sang. On le voit se dégager peu à peu à l'aide de mouvements de contraction lents des valves qui le tenaient emprisonné et se mouvoir à la manière des amibes à travers les organes et les tissus avant de reproduire de nouvelles générations de psorospermes.

On trouve ces parasites dans tous les organes des poissons où ils forment des amas plus ou moins volumineux. Ils n'existent pas dans les muscles du tronc et des centres nerveux. Leur siége de prédilection est la rate et les reins. Ils suivent dans leur développement le trajet des ramifications artérielles logées dans des follicules formés aux dépens de la gaine celluleuse des artères.

Balbiani, *Compte-Rendu*, t. LVII, p, 157. — Juillet 1863.

Digitized by Google

à suivre, les métamorphoses à réaliser, la forme à revêtir et jusqu'à une certaine durée d'existence. Cette force de la forme façonne les tissus et les organes selon son essence, elle ne reçoit rien d'eux et leur donne tout. C'est la vie supérieure à l'organisation, antérieure à ses actes, et distincte du mécanisme organique d'où on voudrait la faire sortir. Qui façonne les tissus? qui forme les organes? qui embellit leur enveloppe? qui maintient le type des êtres à travers la rénovation de leur substance produite par le mouvement d'échange accompli dans l'acte de nutrition moléculaire? qui dirige l'*affinité vitale* et met chaque molécule à sa place; l'atome musculaire au muscle; l'atome osseux dans l'os; l'atome nerveux dans le cerveau, etc.? qui conserve l'individu dans la courte durée prévue de son existence fugitive, sinon la *force de la forme*, luttant contre les propriétés de la matière entraînée vers d'autres combinaisons. Toutes les observations attestent l'existence de cette *promorphose*, c'est-à-dire de la force plastique, *nisus formativus* de Blumenbach, force *morpho-plastique* de Flourens; donc l'action précède au lieu de suivre l'apparition des organes de la vie, et par conséquent démontre la puissance d'un agent vital distinct de l'organisation.

III

La vie étant la conséquence d'un agent vital formant l'organisation pour fonctionner selon le type de l'espèce, quelle est la nature de cet agent, et peut-on le considérer comme un ferment séminal?

Si toutes les observations et toutes les expériences démontrent l'existence d'*un agent vital* doué d'attributs particuliers, distincts des propriétés inhérentes aux organes vivants, agent dont l'action précède et entretient le mécanisme organique qu'il forme de lui-même par degré en s'y associant

Digitized by Google

pour un temps variable, il est impossible de soutenir que la vie soit un résultat de l'organisation. On doit au contraire dire : *La vie est une cause qui crée, conserve et prolonge l'organisation.* Maintenant quelle est la nature de cette force qui entretient et qui perpétue les espèces par des lois invariables. Est-ce *Dieu* lui-même, partout présent et partout actif dans la nature, dont l'intervention directe conduirait par une force invisible ce bouillonnement de la vie sur la mort ? Est-ce la *nature*, en donnant à ce mot le sens que lui donnait Buffon, c'est-à-dire « *l'ensemble des lois voulues par le Créateur pour l'existence des choses et pour la succession des êtres ?* » Est-ce le *Pneuma*, comme le pensait Athénée, c'est-à-dire une sorte d'air ou d'éther parcourant les vaisseaux du corps vivant ? Est-ce une force occulte, dite *Archée*, ayant pour siége principal l'estomac et se divisant entre les principaux organes ? Est-ce *l'âme raisonnable* ? Est-ce enfin le *principe vital*, seconde puissance immatérielle de l'homme n'ayant rien de mécanique, aussi abstraite que l'âme raisonnable, mais destinée aux actions vitales volontaires et involontaires, tandis qu'à celle-ci serait réservé le domaine des choses de l'intelligence, de la volonté, de la conscience, de la morale et de la religiosité ? Nous venons de dire, dans notre critique de Barthez, ce qu'il fallait penser de toutes ces opinions et en ce qui touche le principe vital admis par ce dernier auteur comme une seconde âme dont les attributs n'étaient pas déterminés, nous avons démontré ce qu'il y avait d'inadmissible dans cette hypothèse. Ce n'est plus le moment d'y revenir. Laissant aussi de côté la discussion des autres opinions sur l'intervention directe de Dieu, ou sur le rôle de la nature, de l'archée, de l'âme dans les phénomènes vitaux, puisque nous nous sommes déjà expliqué à cet égard, nous ne dirons plus qu'un mot sur la nature de

Digitized by Google

l'agent vital, instrument de l'âme et dont nous avons prouvé l'existence et démontré les attributs.

Quel est donc cet agent? Nous avons déjà dit qu'il était matériel comme le corps et au service de l'âme à titre d'agent intermédiaire entre ce principe immatériel et l'organisation. A ses actes il sera facile d'en reconnaître la nature. L'observation et l'expérience démontrent qu'il est facile à recueillir, qu'il est *transmissible avec ou sans mélange* de principes étrangers, qu'il se mêle dans un *état de divisibilité infini* au germe et à la matière des êtres de façon à rendre possible la segmentation de la vie, enfin qu'il peut être de qualité variable, produire des êtres débiles, maladifs et chargés de ces *maladies innées*, à échéances variables connues sous le nom de *maladies héréditaires*. A ces caractères tout le monde doit reconnaître l'influence séminale. C'est qu'en effet l'action séminale sur l'ovule et sur la femelle est le principe de tous les phénomènes organiques ultérieurs, de la forme des êtres dans leur type spécifique et dans les modifications qu'il peut subir, des métamorphoses de l'individu, de la disposition de ses organes, du jeu régulier de ses fonctions, de la plupart de ses maladies, de sa longévité, etc. Il y a une dilution complète de la semence dans toutes les parties de l'ovule et la moindre portion en est imprégnée au point que tout ce qui en dérive ou qui en sortira plus tard représentera les qualités ou les altérations de cette semence dont elle conserve pour la vie une quantité infinitésimale.

En laissant donc de côté la question de l'âme raisonnable et des rapports de ce principe immatériel avec le corps, pour ne nous occuper que des phénomènes physiques de la vie chez l'homme, nous voyons qu'un agent spécial et distinct s'incorpore au germe humain pour en diriger la substance et pour faire un mécanisme avec de bons ou mauvais organes,

Digitized by Google

doués de propriétés particulières, susceptibles de réagir sur l'ensemble. Cet agent est la force extrinsèque du germe. A lui de donner l'impulsion vitale, et si cette impulsion est mauvaise, cancéreuse, lymphatique, nerveuse, syphilitique, scrofuleuse, herpétique, dartreuse, épileptique, vésaniaque, etc., le nouvel être sera la reproduction plus ou moins mitigée du principe qui l'aura lancé dans le monde pour n'y passer qu'un instant et qui l'y fait vivre valétudinaire en reproduisant les vices de sa fatale origine. Si je veux blanchir un nègre ou noircir un blanc, je n'ai pas besoin de recourir à l'intervention de l'âme raisonnable, ni d'un principe vital abstrait que je ne connais pas. Il me suffira d'allier la race nègre à la race blanche ou seulement de constater ce que fait naturellement l'ardeur sensuelle dans les pays où les blancs font de leurs nègres esclaves des instruments de débauche en attendant l'heure d'en faire des instruments de fortune.

Le blanc et le nègre font un 1/2 blanc 1/2 noir.

Le blanc et le mulâtre font un terceron 3/4 blanc 1/4 noir.

Le blanc et le terceron font un quarteron 7/8 blanc 1/8 noir.

Le blanc et le quarteron font un quinteron 15/16 blanc 1/16 noir.

L'action séminale s'est donc chargé de résoudre le problème que j'indiquais ; elle a réussi à faire disparaître le noir par la quantité de blanc qu'elle a incorporé à la substance de l'ovule dans la génération. Ce qu'on voit chez l'homme se reproduit à volonté chez certains animaux pour les caractères extérieurs ou intérieurs du corps. Si je veux rougir la chair d'une truite, je n'ai qu'à féconder artificiellement ses œufs avec le frais du saumon et j'aurais, entre tête et queue, une truite rose complètement saumonée. C'est absolument comme pour la pâte de froment dans laquelle je mets de la levure si j'veux faire du pain plus ou moins léger ; tout dépendra de

Digitized by Google

la quantité de levure employée, et le plus petit fragment de ce pain sera de la même nature que le pain dans son entier.

Les phénomènes sont analogues, et cela fait comprendre ce qui se passe dans la formation des diathèses, et des races qu'on modifie à peu près comme on le veut.

Ainsi entre le chacal et le chien plusieurs fois accouplés, après avoir vu le produit être moitié chien, moitié chacal, on fait à volonté disparaître les caractères du chacal ou du chien dans les produits ultérieurs.

Il semble donc que l'agent vital puisse s'incorporer intimement et par dissolution complète dans la nature femelle pour lui donner le mouvement vital et réaliser l'être mixte où paraissent en mélange variable les qualités physiques ou morales des parents.

On pourrait croire par un examen superficiel que l'agent vital sorti de la semence mâle est le seul maître de la génération à venir. L'observation attentive des phénomènes de la nature prouve qu'il n'en est rien. Bien que cet agent soit le moteur, son action est modifiée par la résistance de la matière à mouvoir, c'est-à-dire par les qualités propres des germes relativement à la forme et aux diathèses de la souche femelle. C'est un alliage organique résultant de l'alliance des forces généalogiques, alliage dans lequel se retrouvent les qualités des êtres réunis. Ainsi les germes fécondés par le même individu à des époques différentes de la vie d'une femme, tantôt valide, tantôt maladive, produisent-ils des êtres différents. C'est ce qu'on voit encore sur la descendance (1) d'un homme bien portant qui a eu des enfants de plusieurs femmes.

(1) Le dernier né d'une nombreuse famille est souvent plus délicat que les autres enfants, et quelquefois c'est le seul qui

Digitized by Google

Ainsi dans l'état morbide, l'exsudat non absorbé d'une inflammation reste-t-il à l'état de tissu fibro-plastique ou devient-il tuberculeux, cancéreux, chondroïde, etc., selon la diathèse de ceux où s'accomplit le phénomène.

Dans un autre ordre d'idées nous voyons quelque chose d'analogue se réaliser, car la même levure fait du pain différent avec la pâte de blé, d'orge, de seigle, de gluten, etc., uniquement à cause des natures différentes de la pâte employée. Chaque substance a ses ferments, et par leur composition différente autant que par la variété de ces ferments, elles donnent lieu à des produits de fermentation variables.

En résumé, si l'agent séminal met la matière des germes en mouvement de façon à reproduire certaines qualités du type femelle, c'est que d'après son origine cette matière où réside le ferment maternel, modifie l'influence mâle et résiste plus ou moins à son action, de manière à faire, selon l'expression de Stahl, le *mixte* des êtres vivants.

Par l'agent vital, se transmettent au nouvel être ou aux générations suivantes des caractères et des modifications physiques que nous allons indiquer et qui révèlent les lois selon lesquelles peut agir le ferment vital. Ce sont : 1° Certaines altérations du sang, d'où résultent le purpurat et l'hemorrhaphilie, la goutte et la pierre, les coliques hépatiques, le rhumatisme, la syphilis et le cancer, la scrofule,

devienne phthisique alors qu'il n'y a eu aucun germe de ce mal chez les parents.

Il semble que la mère, épuisée par de trop nombreuses grossesses, ne puisse plus, à la fin, former de germes d'aussi bonne qualité que les premiers.

Sur ce fait repose l'explication de la débilité des enfants conçus par des parents trop jeunes, trop vieux ou de santé trop délicate.

Digitized by Google

les tubercules et enfin toutes les diathèses; 2° Certains modes de développement, la haute ou la petite taille et la puberté tardive ou précoce; 3° La fécondité exagérée; 4° Certaines idiosyncrasies; 5° La durée de la vie; 6° Certaines monstruosités telles que les doigts surnuméraires, et certains arrêts de développement tels que la diminution du nombre des doigts, l'albinisme, le mélanisme, le bec de lièvre, la claudication, l'ichthyose, l'hypospadias, le tablier des Hottentotes, la queue des niams-niams, les altérations des organes des sens, etc.; 7° Certaines maladies nerveuses telles que l'hystérie, l'épilepsie, la folie, etc.; 8° Par cette même puissance, enfin, se font l'imprégnation de l'organisme maternel et la transmission à la mère de certaines dispositions du mari qui se reproduisent, lorsque celle-ci, devenant veuve, se trouve mariée à un autre homme et lui donne des enfants. L'agent vital du premier père, resté en partie dans l'organisation de la mère, continue d'agir en elle et se mêle souvent à la descendance de ceux qui l'ont voulu remplacer.

Des enfants d'un second mariage ressemblent quelquefois au premier mari et peuvent en avoir les difformités, les vices ou les maladies. Pareil phénomène s'observe quelquefois en cas d'adultère, ce qui a fait dire : « *Filium ex adultera excusare matrem à culpa.* » Si on rapproche ces faits de ceux qu'on observe chez les animaux et qu'on peut reproduire à volonté, on verra que la loi est la même pour tous. Ainsi une jument fécondée par un cheval, après l'avoir été précédemment par un *âne* ou par un *zèbre*, donne un produit orné des longues oreilles ou des rayures de son aïeul, et il est certain que l'agent séminal du dernier père n'a fait que mettre en mouvement l'influence de celui qui l'avait précédé et qui avait laissé son empreinte dans le corps de la mère. C'est là un phénomène physique plutôt qu'un fait moral, et

Digitized by Google

la théorie d'un agent vital physique fécondant deux générations successives, est bien plus facile à comprendre que ne serait le miracle de l'action morale exercée sur une jument passionnée par un zèbre vigoureux ou par un âne de grande condition.

L'agent vital qui agit le plus ordinairement sur le germe présent ou actuel qu'il modifie plus ou moins selon les circonstances, agit encore quelquefois sur les germes futurs de l'être qu'il vient d'animer plus directement. Ainsi s'explique l'*atavisme*, c'est-à-dire l'influence séminale de l'aïeul sur ses petits enfants. Un dartreux ou un goutteux, un strabique, un aliéné peuvent ne rien transmettre à leur descendance-directe, mais ce sont quelques-uns des petits-enfants qui seront fous, strabiques, atteints de goutte ou de maladies cutanées. Il en est de même de la ressemblance que j'ai vu sauter d'un grand-père à la petite-fille, ou de la couleur, car des enfants blancs peuvent naître de mulâtres ou de nègres ayant eu des blancs parmi leurs aïeux (1).

(1) L'*atavisme* ou hérédité des formes d'un aïeul signalé par Hippocrate, Aristote, Galien, Pline, Plutarque, Zacchias, Cardan, Maupertuis, Vaudermonde, Venette, Roussel, Girou de Buzareingues, Duchesne, Burdach, etc., sur des faits personnels, est, comme l'a dit Montaigne « une de ces estrangetez si incompréhen- « sibles qu'elles surpassent toute la difficulté des miracles. » Le poil chez les animaux, la couleur des cheveux chez l'homme, les taches de naissance, la couleur noire ou blanche de la peau, la taille, la ressemblance, la polydactylie, le bec de lièvre, la claudication, les pieds bots, la surdité, l'héméralopie, etc., ont été constatés comme des vices traversant en puissance une génération pour ne se reproduire qu'à la génération suivante par le fait d'une influence latente de l'aïeul. Il est bien évident, quand on réfléchit à cette « estrangeté miraculeuse » qu'elle ne s'explique que de

Digitized by Google

Ce qu'on observe rarement chez l'homme se rencontre d'une façon bien plus fréquente chez les insectes sous une autre forme. Ainsi, l'agent séminal du puceron mâle féconde dans le puceron femelle, et pour un an neuf générations de quatre-vingt-dix pucerons femelles à la fois. A la première génération il n'y a que des femelles toutes imprégnées de l'agent vital du mâle, et elles sont fécondées sans nouvel accouplement. Il en est de même à la seconde génération également composée de femelles fécondes, à la troisième, à la quatrième, etc. ; enfin à la neuvième qui a lieu vers l'automne, tout change, il naît des mâles et des femelles. Celles-ci pondent des œufs que fécondent les mâles et qui résistent jusqu'au printemps. De ces œufs, comme l'a démontré Bonnet, naissent des pucerons femelles féconds qui recommencent dans leur année la même série des neuf générations rendues fécondes par un seul contact de l'agent vital.

Ce remarquable phénomène de l'action de l'agent vital sur

deux manières, soit par l'existence d'un agent vital matériel transmis par la génération, demeurant à l'état latent comme une graine en repos dans la première descendance, pour se manifester à la seconde, soit par l'action de la seconde âme, c'est-à-dire d'un principe vital immatériel. Si l'on admet que l'agent séminal est la cause de la fécondation et des formes, ce qu'il est impossible de contester, il faut convenir que c'est la même puissance qui est le principe des formes et des monstruosités de la deuxième génération. Pour repousser cette conséquence, il faudrait admettre la divisibilité de la substance immatérielle du principe vital et soutenir qu'une de ses parties fait la vie de l'être présent, tandis que l'autre, restant d'abord immobile, ne se manifesterait que dans une seconde génération, ce qui est absurde. A moins de faire cette hypothèse, on doit voir dans l'atavisme une nouvelle preuve expérience du rôle exercé par le ferment séminal.

Digitized by Google

des générations successives s'observe sur le papillon dit *paquet de feuilles sèches* qu'on peut séquestrer à sa naissance et qui pondra des œufs tout fécondés, d'où sortiront des chenilles, des crysalides et de semblables papillons (Bernouilli); sur le papillon dit *Phalène des sapins* (Pallas); chez les abeilles enfin, qui par une seule fécondation pondent des œufs fécondés pendant toute l'année qui suit l'accouplement.

Telles sont les *lois générales et particulières* de la vie, ou plutôt telles sont les propriétés de l'agent physique de la vie dont nous avons démontré l'influence.

Comme propriété générale, il donne à toute matière vivante les trois attributs d'*impressibilité*, d'*autocinésie* et de *promorphose*, tandis que comme propriétés spéciales, il donne aux individus la forme spécifique, la taille, la couleur, la longévité, les déformations et les monstruosités de son origine, les maladies innées, toutes les diathèses, etc.

A ces lois dont l'action permanente entretient la vie de l'homme, des animaux et des végétaux, il est impossible de ne pas reconnaître l'existence de l'*agent vital*, et quand on ne veut pas rester dans les hauteurs de l'abstraction comme l'a fait Barthez dans ses *Éléments de la nature de l'homme* pour y faire une métaphysique que ne justifie pas l'observation, quand on étudie la nature de l'homme sur lui-même, dans son développement et dans son organisation, on voit qu'il n'y a pas de place pour l'hypothèse et que tout se déduit de l'expérience sagement raisonnée.

C'est dans la génération qu'il faut chercher et saisir les lois de la vie, puisque c'est de là que part l'impulsion vitale avec un agent qui s'incorpore, soit au germe, soit à la femelle, à l'état de force vive combinée à la substance du nouvel être, pour lui donner la forme qu'il devra maintenir

Digitized by Google

contre les tendances destructives du dehors. De l'action séminale dépendent la fixité des espèces, la permanence des races et la variété des individus. Par elle l'homme est petit ou grand, valétudinaire ou vigoureux, éphémère ou vivace, sanguin ou bilieux, et si les influences extérieures viennent à modifier l'organisation, c'est encore par elle que l'être amélioré pourra voir sa descendance éviter les causes de mort qui entouraient son berceau. Maintenant quelle est la nature de cet agent? pouvons-nous le dire? A cet égard tout n'est encore qu'incertitude. La chose importante est de savoir que là est le véritable agent physique de la vie susceptible de dégénérer, sur lequel on peut avoir action et qu'on peut guérir pour épurer l'origine des générations nouvelles. Sa nature importe peu, car sans la connaître on peut agir sur l'agent lui-même, le modifier indirectement, et notre ignorance sur son mode d'action ne change rien au rôle qu'il faut lui faire jouer dans les phénomènes de la vie.

Pour moi cependant, s'il m'est permis de hasarder une opinion, je dirai qu'il faut considérer l'action séminale comme étant l'analogue de celle des ferments.

En effet, mélangé à la substance du germe placé en lieu convenable, celle-ci se met en mouvement, absorbe de l'oxygène, rejette l'acide carbonique (le fait est facile à constater sur l'œuf de la poule), s'échauffe, se divise et engendre une foule de cellules vivantes (1) formant bientôt une membrane

(1) Il n'y a pas de fécondation sans augmentation de température due à l'absorption de l'oxygène et à l'exhalation de l'acide carbonique. — Ainsi la fécondation des fleurs d'*Arum italicum*, d'*A. cordifolium*, d'*A. maculatum*, est accompagnée d'une élévation de température qui, d'après Lamarck, Hubert, Lennebier, peut aller jusqu'à 20 et 25 degrés au-dessus de la température ambiante. Dans la germination de l'orge où se fait également l'absorption

Digitized by Google

où paraîtront les rudiments du nouvel être. Combiné et dilué à cette substance, toutes les cellules qui se sont formées et d'où sortent les organes, en conservent un atome qui les vivifie d'une façon identique et particulière, ce qui forme déjà les diathèses. Pour toujours cette inhibition aura de l'influence sur la nutrition de l'individu, et tant qu'il vivra ce ferment qui est dilué partout, continuera d'appeler à lui les matières organiques pour maintenir la forme des organes, comme primitivement il avait appelé ces matières pour les créer et les constituer selon le type spécifique. C'est à ce point que dans les êtres inférieurs coupés en morceaux, le ferment contenu dans chaque partie recomplète l'animal en lui donnant ce qui lui manque (1). (La tête du limaçon, l'œil ou le bras de la salamandre, la queue du lézard, la moitié des planaires, les membres des polypes, etc., se repro-

d'oxygène et une exhalation d'acide carbonique assez considérable pour asphyxier les brasseurs si les germiers ne sont pas bien disposés, il y a également une notable élévation de température.

C'est la même chose dans l'incubation de l'œuf fécondé des oiseaux; sous ce rapport la fermentation, la germination et l'incubation présentent des phénomènes de calorification semblables dus à la même cause.

(1) Les transplantations osseuses obtenues au moyen de lambeau de périoste d'un animal porté dans un autre, les greffes animales et végétales si faciles à réaliser, la segmentation des animaux dont les fragments reproduisent un animal entier ou seulement une des parties enlevées quand elle n'est pas trop importante, prouvent bien que le principe de la vie est divisible et sa nature matérielle. Qu'on essaie donc de supposer la *divisibilité de l'âme raisonnable*, telle que Stahl, et tout récemment M. Bouillier l'ont comprise comme le principe des opérations de la vie. Qu'on imagine même de justifier la production du phénomène au moyen

Digitized by Google

duisent après leur ablation au moyen de l'instrument tranchant.) Chez l'homme il n'en est pas ainsi, mais l'agent vital refait les parties au fur et à mesure que les décompose le mouvement d'absorption interstitielle, répare les parties blessées, et c'est quand il cesse d'agir naturellement ou accidentellement, que toute fermentation venant à s'interrompre on voit arriver la mort (1).

L'agent vital incorporé à la matière vivante des germes ne met cette matière en mouvement, c'est-à-dire en fermentation que sous l'influence de la chaleur, de l'air, quelquefois de la lumière ou d'une certaine humidité. Sans cela la vie reste en puissance pendant des mois, pendant des années ou pendant des siècles. Ainsi l'œuf fécondé des oiseaux a besoin d'être couvé à l'air ; les œufs d'insectes n'éclosent qu'à une certaine température ; il faut aux graines de l'eau et de la chaleur, et les graines de blé recueillies dans des

du principe vital abstrait de Barthez, c'est-à-dire l'âme de seconde majesté de Lordat, et on verra bientôt à quelles absurdes conséquences on est fatalement conduit. La matérialisation de l'agent physique de la vie distinct de l'organisation, est le seul moyen d'expliquer scientifiquement la segmentation des êtres, leur reproduction et la régénération des parties coupées.

(1) Un atome de matière séminale suffit pour mettre en mouvement la matière des germes, et il est bien évident qu'il ne s'agit pas ici de combinaisons chimiques semblables aux combinaisons de la matière inorganique. L'examen attentif démontre, au contraire, qu'il s'agit là d'une action de contact dans laquelle une quantité infinitésimale de ferment séminal, vient s'allier au ferment contenu dans la substance femelle, produit sa décomposition et la formation de cellules vivantes dont l'évolution ultérieure forme un être qui, semblable à la fleur féconde, reproduira dans un avenir éloigné la matière séminale elle-même ou la substance des germes indispensables aux générations suivantes.

Digitized by Google

momies d'Egypte vieilles de 3,000 ans, ne sortent de leur torpeur que lorsqu'elles sont échauffées et humectées de façon suffisante. Tous les ferments sont de même. La levure de bière ou *cérévisique*, la levure malique et les autres n'entrent en action, c'est-à-dire, ne se reproduisent que sous l'influence de l'air, de la lumière et de la chaleur. Hors de là ces organismes ferments se détruisent ou gardent la vie en puissance. C'est la même loi pour tous les infusoires végétaux et animaux. Aucun ne se développe s'il n'y a pas autour d'eux une certaine quantité de chaleur. Il y a même quelque chose de plus à dire dans cet ordre d'idées.

L'agent vital, ou si l'on veut le ferment qui favorise le développement des êtres dans une certaine température et dans une certaine humidité, peut cesser d'agir si on lui enlève l'eau et la chaleur nécessaires, et cela se peut sans que la mort arrive. Ainsi, les rotifères et les anguillules des toits, desséchés et soumis à une température de 100°, peuvent revivre et refermenter dès qu'on les humecte. La vie passe de l'acte à la puissance et de la puissance à l'acte avec une grande facilité. Des poissons enfermés dans des blocs de glace ont pu revivre au dégel, et la putréfaction s'arrête par le froid.

L'agent vital se conduit donc chez certains animaux et dans beaucoup d'êtres inférieurs comme un véritable ferment soumis aux mêmes conditions extérieures de développement, savoir l'influence de l'air, de l'eau, de la lumière et de la chaleur.

Voilà pour l'action de la substance. Quant à sa composition, c'est une matière azotée, vivante, remplie de microzoaires, se reproduisant plus tard dans le nouvel être et dont le contact avec la cellule femelle produit le mouvement, l'absorption, l'intussusception et l'exhalation, la formation de nouvelles cellules vivantes, variées à l'infini selon les organes

Digitized by Google

qu'elles sont appelées à former, et par lesquelles se caractérise l'individu.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'énoncé de cette opinion pour la première fois produite par Van-Helmont et à laquelle il n'a manqué que la sanction d'expérience que nous ne connaissons que depuis peu, grâce aux travaux des chimistes modernes et principalement de Berzélius, de Dumas, de Liébig et de Pasteur. Ce sera l'objet d'un autre travail qu'on lira à la fin de cette histoire des doctrines médicales, lorsque nous montrerons la nécessité de ne faire qu'une seule doctrine des trois éléments de la nature de l'homme, l'*âme*, *l'agent vital* et *l'organisation*. Nous n'en avons parlé ici que d'une façon abrégée pour faire ressortir l'erreur dans laquelle est tombé Barthez, qui a doté l'homme de deux âmes, l'une ayant le nom de principe vital, sans se douter que les objections faites à l'influence de la première dans les actes matériels de la vie, s'adressaient également à l'influence de la seconde. En fait de principe vital, il n'y en a qu'un de compréhensible et de vraiment démontré par l'observation après l'influence de l'âme raisonnable, c'est l'agent matériel qui s'incorpore à la matière des germes pour la mettre en mouvement. Celui-là au moins se voit, s'analyse, se connaît, se poursuit dans tous les phénomènes, et si ce n'est pas encore l'organisation, c'est du moins l'agent chargé de la réaliser. C'est l'intermédiaire entre le principe matériel de l'homme et la substance qui le constitue, aussi distinct de l'un que de l'autre, véritable puissance dont la médecine n'a pas suffisamment étudié les effets (1).

(1) L'agent vital n'est pas la vie. C'en est la condition matérielle première, comme chez l'homme le *nœud vital* trouvé par M. Flourens en est la condition organique seconde. En effet, l'homme vit

Digitized by Google

Au reste ce n'est pas seulement chez l'homme et en ce qui touche la nature de cet acte privilégié que la question a de l'importance. Quand on étudie en philosophe plutôt qu'en médecin les phénomènes de la vie, et qu'on observe ce qui se passe dans la multiplication de tous les êtres vivants, animaux, végétaux, zoophytes et infusoires, on voit que partout la matière vivante offre les mêmes attributs (impressibilité, autocinésie, promorphose) indépendants de toute structure apparente, et que ces attributs sont le résultat de l'agent vital incorporé à cette matière.

Qu'on multiplie les observations, et toujours on verra que l'agent séminal dépositaire de la loi de fixité des espèces est le seul principe physique de la formation des races et de leurs variétés; que dans l'individu, c'est elle qui fait et conserve la forme extérieure, que par elle on fait des animaux pourvus des qualités de taille, de chair, de couleur, de produits qu'on désire; qu'on multiplie les poissons et les mollusques à volonté, qu'on fait des fruits plus savoureux, enfin que dans certaines limites on modifie les lois de la nature de la façon la plus surprenante. De si importants résultats, ne sauraient passer inaperçus et rester sans signification. Or l'enseignement qui résulte de cette étude des phénomènes de la vie dans tous les êtres vivants, c'est qu'un agent de nature matérielle, probablement de la nature des ferments, variable dans chaque espèce, est la cause de toute génération ovulaire gemmipare ou fissipare. C'est là un fait de premier ordre et

avant d'avoir ce nœud vital qu'on ne peut toucher sans amener la mort foudroyante, et c'est l'agent vital preparé par la vie d'un être antérieur qui forme ce nœud sans lequel la vie de l'homme adulte est impossible.

Digitized by Google

qui fera désormais rentrer l'étude de la vie dans le domaine de l'observation, dégagée de toute hypothèse.

Cette manière de voir diffère profondément de celle de Barthez qui a fait du principe vital quelque chose d'immatériel, d'abstrait, de surnaturel, comme l'âme raisonnable, et pour lequel il faut invoquer le secours de la foi au moins autant que les lumières de l'expérience. Elle se rapproche davantage de la théorie de Stahl qui, en considérant l'âme comme la première cause de la vie, lui accorde pour son usage un mécanisme plus ou moins compliqué avec des organes doués de propriétés spéciales. La différence porte sur le mécanisme que nons faisons double et qui renferme : 1° l'*agent* de sa formation et de son entretien, 2° l'*organisation elle-même*, qui avec ses besoins possède la faculté de les satisfaire.

Barthez a dédoublé l'âme pour attribuer à la seconde les facultés de la vie; ce n'est qu'une hypothèse, tandis que moi je dédouble l'organisation en montrant quel est l'agent physique de son évolution et de ses attributs. Au lieu de vouloir saisir l'agent vital dans la forme immatérielle de l'âme raisonnable, ce qui me paraît prétendre courir dans le vide pour arrêter une ombre, je le démontre dans l'organisation, uni à elle comme l'ingénieur à sa machine ou comme le ferment dans la pâte dont nous faisons le pain.

Voilà l'école de Paris et voilà l'école de Montpellier.

E. Bouchut.

Digitized by Google

PARIS

SA POPULATION, SON INDUSTRIE.

Pour la seconde fois, la Chambre de Commerce de Paris vient de mériter la reconnaissance publique, en composant à grands frais, et à l'aide des plus intelligents efforts, la *Statistique de l'industrie* dans cette grande cité que l'on peut nommer, en empruntant cette expression au livre de M. Chaptal sur l'*Industrie*, en 1819, le premier *port de terre* du monde.

La statistique, publiée en 1851, présentait les résultats de l'enquête faite en 1847 et en 1848. La nouvelle statistique, qui a été terminée le 12 juin 1864, se compose des faits recueillis pendant les années 1860 et 1861.

Or, M. le Préfet de la Seine a publié, en 1860, le 6e volume de la statistique, commencée par M. de Chabrol, et, en 1863, les résultats du dénombrement de la population totale de Paris, opéré en 1861.

M. le Ministre des travaux publics met successivement au jour les tableaux de la population générale de la France, pour la même année 1861.

Les délégués de 100,000 ouvriers parisiens à l'exposition universelle de 1862, viennent de rassembler et de publier tous leurs rapports (1).

(1) Paris, chez M. Chabaud, président de la commission des ouvriers, rue Dauphine, 34.

Digitized by Google

Ces documents considérables, qui se rapportent à la même période, permettent de jeter sur les mouvements successifs et sur les éléments divers de la population de Paris un regard d'ensemble.

Déjà les recensements généraux de la population de Paris et de la France, ont été, devant l'Académie, l'objet de savants commentaires.

La publication de la statistique de l'Industrie offre l'occasion d'y revenir, avec des aperçus fondés sur des faits nouveaux, et d'étudier en détail l'un des changements opérés dans Paris, depuis un quart de siècle.

Je dis à dessein l'un des changements, car il y en a trois. Toutes les transformations de cette grande capitale, effectuées, à notre époque, par la main des hommes ou par la force des choses, peuvent en effet se ramener à trois : la transformation de la surface, la transformation de la population, la transformation de l'administration.

Je négligerai en ce moment les choses et les lois, pour ne m'occuper que des hommes, c'est-à-dire de la population, de ses progrès et de ses éléments.

Évitant les considérations politiques que soulève un pareil sujet, je me propose une simple étude d'histoire, de statistique et d'administration.

Or, qu'est-ce que les trois documents que je consulte, la statistique générale de la France, la statistique locale de Paris, la statistique spéciale de l'industrie parisienne, apprennent à un administrateur ?

La première constate que la population générale du pays augmente peu, mais qu'elle se distribue autrement que par le passé. En 1851, l'agriculture occupait 6,000

Digitized by Google

français sur 10,000 (1); en 1856, elle n'en emploie plus que 5,000. En 1851, l'industrie et le commerce n'employaient que 2,000 habitants sur 10,000; en 1856, le chiffre s'élève à 3,400.

La seconde statistique nous apprend que la population de Paris augmente énormément et qu'elle s'alimente à deux sources, les naissances et les migrations. Or, pendant le XVIIIe siècle et jusqu'en 1831, les naissances l'ont emporté, dans l'augmentation totale, sur les migrations (2); depuis 1831, les migrations ne cessent pas de l'emporter sur les naissances.

Enfin, la troisième statistique nous apprend de quoi se composent ces migrations d'habitants nouveaux : ces arrivants sont principalement des ouvriers. Sans doute les quartiers du luxe ont augmenté en même temps que ceux du travail. De 1800 à 1856, la population totale augmente de 114 0/0, et comment se répartit-elle? Sur la rive droite de la Seine, le faubourg Saint-Honoré s'accroît de 215 0/0 et le faubourg Saint-Antoine de 212 0/0. Sur la rive gauche, le faubourg Saint-Germain augmente de 87 0/0, et le faubourg Saint-Marceau de 100 0/0. Mais l'industrie prend tellement les devants que, de 1851, à

(1) Chiffres exacts :

Industrie.....	1851.....	2,595.
	1856.....	3,388.
Agriculture.....	1851.....	6,146.
	1856.....	5,294.

Legoyt, *Journal de la Société de statistique*, 1861, p. 185.

(2) Husson, *Les Consommations de Paris*, 1858, p. 23.

Digitized by Google

1856, pendant que la population de l'ancien Paris croissait de 21 0/0, celle de la banlieue industrielle, qui lui a été depuis annexée, croissait de 63 0/0. Ouvrons maintenant la dernière enquête de la Chambre de Commerce, et nous apprenons que la population industrielle de Paris dépasse le tiers de la population totale. Encore ce chiffre, ainsi que je l'expliquerai plus loin, est-il au-dessous de la vérité.

Ainsi, ce qui croît le plus en France, ce sont les villes ; entre les villes, c'est Paris ; dans Paris, c'est l'industrie.

Je demande à l'Académie la permission d'examiner séparément ces deux derniers faits :

1° L'accroissement total de Paris et ses causes.

2° Dans Paris, l'accroissement spécial de l'industrie et ses effets.

I

L'accroissement total de Paris, au XIXe siècle, est prodigieux. Les recensements exacts commencent avec ce siècle ; tous les documents antérieurs ne renferment que des conjectures. Si nous acceptons celles de Buffon, de Necker, de Lavoisier, le XVIIIe siècle aurait laissé dans Paris environ cent mille âmes de moins qu'il n'en contenait au XVIIe, car Colbert, en 1700, attribuait 720,000 âmes à Paris, et le dénombrement de 1800 constate une population de 547,000 âmes seulement (1). Elle atteint 900,000 âmes à la fin de la Restauration et dépasse un million à la fin de la Monarchie d'Orléans. Stationnaire

(1) Ce dénombrement lui-même n'a pas été précédé d'un recensement individuel ; il est approximatif.

Digitized by Google

sous la République, elle touche à 1,200,000 habitants en 1856 (1).

Le département de la Seine, tout entier, qui renfermait en 1846 : 1,364,933 habitants, en contient, en 1856 1,727,419.

L'enceinte des fortifications, en 1856, renferme 1,525,942 habitants. La surface comprise dans cette enceinte devient Paris en 1860, et en 1861, la population, accrue de 170,000 habitants en cinq ans, atteint le chiffre de 1,696,141. Elle dépassera peut-être 2 millions au prochain recensement. Déjà ce chiffre est celui de la population du département en 1861, et je ne parle que de la population sédentaire.

Ainsi donc, en soixante ans, Paris a vu sa population se quadrupler, passer d'un peu plus de 500,000 habitants à un peu moins de deux millions d'habitants.

Cet accroissement énorme est-il un fait exceptionnel? Non, c'est un fait général en Europe ou plutôt dans les deux mondes. Londres, en 1800, n'avait pas 900,000 habitants; Londres, en 1861, avait 2,800,000 habitants (2). Au commencement de ce siècle, Paris, Londres, Vienne, Berlin, Madrid, Rome, Turin, Saint-Pétersbourg, étaient, toutes ensemble, peuplées par à peu près deux millions d'habitants. En 1863, sept millions d'êtres humains ont choisi pour demeure ces points prédestinés du globe. Cet accrois-

(1) Chiffres exacts : 1826..... 890,431
1846..... 1,053,897
1856... 1,174,346
(2) 1800..... 864,845.
1861..... 2,803,034.

Digitized by Google

sement est tout à fait hors de proportion avec le mouvement normal de la population des différents pays. Le nombre des habitants de l'Europe, depuis soixante ans, n'a pas doublé; le nombre des habitants des capitales a plus que triplé. On voit aux Etats-Unis ou en Australie, les petits villages devenir grandes villes, comme les enfants deviennent hommes en vingt ans.

La généralité de ce fait est la meilleure réponse aux attaques souvent dirigées contre Paris. A entendre de nombreux écrivains, Paris est l'œuvre du caprice et de l'imprévoyance des Gouvernements, une sorte de géant démesuré qui domine et dévore le reste du pays, une idole oisive à qui la France est systématiquement sacrifiée.

On critique les grands travaux, qui sont la conséquence et non pas la cause du progrès de la population; on blâme la part que l'Etat y prend; on attribue la dépopulation des champs à la démoralisation, à l'attrait des plaisirs..., etc. Je ne nie pas l'influence de ces causes secondaires, mais je les crois secondaires. Il faut remonter plus haut, et il faut commencer par contempler avec respect et non avec colère cette petite étendue du sol habitable, ces quelques hectares, sur lesquels vivent, pensent et agissent deux millions d'hommes, et où il a été accumulé tant de travail, que Paris est devenu huit mille fois plus grand que Lutèce, et représente dans son territoire et dans ses constructions une valeur de plus de huit milliards. Je vois dans un tel accroissement, de cette ville et de toutes les villes, avant tout, une loi de la nature, une conséquence de l'histoire, un phénomène universel et irrépressible.

Il suffit, en effet, de regarder la carte du monde pour

Digitized by Google

constater qu'une loi de nature conduit les hommes à se grouper dans des villes, et, ainsi serrés les uns contre les autres, à traverser la vie comme on traverse le désert, en grande caravane. Et il suffit d'ouvrir l'histoire pour constater que cette loi ne se traduit pas seulement par la formation des villes, mais des grandes villes, et par la préférence accordée entre les grandes aux plus grandes.

Dans les contrées où la civilisation n'a pas établi la paix sociale, on se groupe pour se défendre, et dans les pays où la loi est obéie et la société tranquille, on se groupe encore pour s'entr'aider. Les villes de 400,000 habitants sont nombreuses en Chine. Dans l'antiquité, les villes, la cité, étaient regardées comme le chef-d'œuvre des hommes, et Cicéron a écrit dans le songe de Scipion cette phrase solennelle : « Rien sur la terre n'est plus agréable au maître souverain que ces assemblées humaines fondées sur le droit, et que l'on appelle des cités (1). »

Le besoin de se nourrir retiendra toujours aux champs, Dieu merci, la majeure partie des hommes, mais dès qu'ils connaissent d'autres moyens de vivre, un nombre de plus en plus grand quitte les champs. En vain la poésie, la morale, l'intérêt même élèvent la voix. Elles prennent volontiers pour exemple à notre époque le peuple suisse qui vit aux montagnes, non loin de ses troupeaux, puisant dans un air vif et dans des mœurs simples la vigueur et la pureté. L'économie politique, ses chiffres à la main, établit que ce

(1) *Nihil est illi principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat, acceptiùs, quam concilia cœtusque hominum jure sociati, quæ civitates appellantur.* — *Rép.*, VIe liv., chap. IV.

Digitized by Google

peuple est celui qui se loge, s'habille et se nourrit le mieux, qui fabrique et exporte le plus, qui vit le plus longtemps, envoie le plus régulièrement ses enfants aux écoles et ses économies aux Caisses d'Epargne, qui entretient le moins de soldats et le plus d'instituteurs (1). Là, comme au temps de Virgile, les agriculteurs ne connaissent pas leur bonheur; là, comme ailleurs, la loi de la concentration des hommes brave la poésie et l'économie politique. Les deux cantons de la Suisse dont la population s'accroît le plus rapidement sont Bâles-Ville et Genève, et ils augmentent par les villes. Sur vingt mille nouveaux habitants du canton de Genève, de 1850 à 1860, la ville de Genève en a reçu douze mille (2).

La différence des régimes politiques est souvent invoquée à tort. Londres grandit comme Paris, New-York grandit comme Saint-Pétersbourg; la concentration des hommes n'est pas une suite de la concentration des pouvoirs.

Contre cette loi, les obstacles naturels sont impuissants. Londres a brûlé six fois, Paris a subi la peste, la famine, le pillage, les révolutions. Ces villes, reines de l'Occident, ont grandi néanmoins, et depuis qu'il y a des recensements réguliers, au lendemain de la guerre ou au lendemain du choléra, si on consulte les chiffres, on constate que le ralentissement est insensible; la mort est vaincue par la vie.

Les efforts des gouvernements n'ont pas plus d'influence. Les rois ont cru qu'ils pouvaient assigner des limites aux capitales, et dire à la marée montante des habitants : « Tu

(1) Émile de Laveleye, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1863.
(2) Gustave Moynier, *De l'Ivrognerie à Genève*, 1863.

Digitized by Google

n'iras pas plus loin. » Ils ont, autour de Paris, bâti neuf enceintes, et ils se nommaient Jules-César, Philippe-Auguste, Louis XIV; huit fois Paris a brisé sa ceinture et franchi sa muraille.

Les lois se courbent devant les faits. En 1549, 1554, 1560, 1563, 1564, Henri II et Charles IX, avec l'aide du parlement, s'obstinent à défendre de bâtir, ordonnent de démolir au-delà d'une limite fixe. Plus puissant, Louis XIV, après avoir plus que personne attiré la France à Paris en appelant la noblesse à la cour, renouvelle en 1672 la défense d'augmenter les faubourgs, « *étant très-difficile,* dit-il, *que l'ordre et la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si grand corps* (1). » Moins d'un siècle auparavant, Elisabeth, en 1581 et en 1602, défend d'élever de nouvelles maisons à Londres, et même d'achever celles qui sont commencées : « *Une telle multitude,* s'écrie-t-elle dans sa proclamation, *deviendrait presque ingouvernable* (2). » Charles Ier répète, en 1630, la même défense. Londres avait alors 145,000 habitants ; il en renfermait, vingt-cinq ans après, 384,000.

L'enceinte de Paris contenait 1,100 hectares au moment ou Louis XIV croyait l'arrêter à jamais ; elle en renfermait 3,300 sous Louis XVI, un siècle après, et le nom de *boulevarts* restait aux promenades, pour rappeler les anciennes limites et leur inutilité.

A cette impulsion continue d'une loi de la nature hu-

(1) Delamarre, *Dictionnaire de police*, I, 95,104.

(2) *Such multitudes could hardly be governed.* EMERSON, *how the great city grew*, 1862, p. 42.

Digitized by Google

maine, sont venues en aide d'innombrables circonstances extérieures.

L'emplacement d'abord et le sol lui-même. Ce n'est pas au hasard que le capitaine choisit l'emplacement de cette légère ville de toile, bâtie pour un jour, si bien décrite par Schiller, et que l'on nomme un camp (1). C'est encore moins au hasard que Paris doit en partie sa fortune. Nul point n'est mieux choisi pour permettre à un grand nombre d'hommes de se nourrir, de se loger, de se défendre. « Son emplacement (dit M. Elie de Beaumont en développant dans l'éloquente introduction à la carte géologique de France ce point de vue sur lequel je n'ai pas le temps d'insister), son emplacement a été préparé par la nature, et son rôle est une conséquence de sa position. »

L'histoire ensuite! l'histoire de Paris est l'abrégé de l'histoire de la France. Parcourez nos rues et nos places; les mêmes rois dont vous saluez les statues, ces rois qui sont les fondateurs de la France, Clovis, Saint-Louis, Philippe-Auguste, Henri IV, Louis XIV, Napoléon, sont les fondateurs de Paris, et il est injuste de ne pas y élever une statue à Louis XVI. Paris est devenu grand, quand la France est devenue grande, puissant quand elle s'est faite une, superbe quand elle a été glorieuse; quand elle voyage, il se fait auberge; quand elle s'amuse, il se fait lieu de plaisir, camp lorsqu'elle se bat, atelier quand elle travaille, et si le génie, ce don rare du ciel, apparaît dans les sciences, dans les lettres, en chaire, à la tribune, au gouvernement, dans les arts, sur la scène, c'est à Paris que la France aime

(1) Piccolomini, Ier act., sc. IV.

Digitized by Google

à se grouper autour du génie et à le couronner. On pourrait dire de Paris ce qu'Euripide a dit d'Athènes, dans un vers que le biographe anonyme de ce poète nous a transmis : « Ἑλλάδος Ἑλλὰς Ἀθῆναι, Athènes, la Grèce de la Grèce (1). »

Si vous voulez donc connaître l'histoire de Paris, ouvrez l'histoire de France, mais n'ouvrez pas seulement l'histoire de ses souverains et de ses conquêtes ou de ses révolutions; cette histoire-là se passe du Louvre à la place de Grève; elle passionne notre mémoire, mais elle éclaire peu notre statistique. Ouvrez simplement un livre très-instructif, intitulé : *Histoire de l'administration des voies publiques en France* (2), et comparez, dans un court tableau chronologique, l'étendue successive de la surface territoriale de Paris avec l'étendue successive des voies publiques en France.

De Philippe-Auguste à Henri IV, l'enceinte de Paris passe de 252 hectares à 567; elle double à peine. Au commencement de cette période, c'est une bonne œuvre de bâtir un pont comme de bâtir une église. Un Pape, en 1245 promet des indulgences à qui construira un pont à Lyon (3); un berger devenu prêtre bâtit le pont d'Avignon (4); un cordelier le pont Notre-Dame à Paris (5), comme un Augustin bâtira plus tard le pont de Rouen (6);

(1) Egger, *Cours de littéreture grecque*, 1863.
(2) Par M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
(3) Innocent IV, 1245, pour le pont de la Guillotière.
(4) Saint Benezet, 1177.
(5) 1500.
(6) 1710.

Digitized by Google

un dominicain le pont des Tuileries (1). Il existe un *Guide des chemins de France*, imprimé en 1553 qui énumère, pour tout le pays, 98 grands chemins et seulement en terrain naturel.

Mais Henri IV va paraître, Sully est nommé grand voyer, en 1599. La ville et le pays sont aux mains, non-seulement des intendants et des trésoriers du roi, mais de ces grands rois et de ces grands ministres qui sont les intendants de la Providence. A la fin du XVIIe siècle, les fossés de Paris sont comblés, les remparts démolis, les portes abattues, et la nouvelle enceinte, au lieu de 567 hectares en contient 1,103. Louis XIV est roi, Colbert est ministre. Corneille s'est écrié, dès 1642, à la louange de Richelieu :

> Toute une ville entière avec pompe bâtie,
> Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
> Et nous fait présumer à ses superbes toits
> Que tous les habitants sont des dieux ou des rois
>
> *(Le Menteur.)*

Il y avait d'autres habitants cependant que des dieux et des rois, pour le dire en passant, car M. Pierre-Clément rappelait dans un récent travail qu'en 1664, Guy-Patin écrit : « Jour et nuit, on vole et on tue ici. »

Mais reprenons le parallèle entre l'étendue des routes et l'accroissement de la ville.

Colbert est le créateur de la viabilité en France. En 1245, le Pape promettait des indulgences à ceux qui construiraient des ponts. En 1655, le roi promet la noblesse à qui fera des chemins ou des canaux. Dans de nombreuses

(1) 1685.

Digitized by Google

instructions de Colbert aux intendants, on lit cette phrase : « C'est principalement de la facilité des chemins que dépend l'avantage du commerce et le bien du public. » L'almanach royal indique, en 1707, 69 routes de poste. De 1736 à 1769, les deux Trudaine, l'ingénieur Perronet, le contrôleur Machault, fondent en France le service des ponts et chaussées, par malheur, en usant d'abord de la corvée, qui fut supprimée, grâce aux intendants Fontette et Turgot, après avoir suscité plus de haines qu'elle n'avait rendu de services. On évalue à 26 kilomètres de routes royales, et à 17,000 kilom. de routes départementales ce qui fut ainsi ouvert avant le XIXe siècle Quand on éleva le mur d'octroi autour de Paris en 1786, la surface occupée par la ville n'était plus de 1,307 hectares mais de 3,370.

Ce que le XIXe siècle a fait pour la viabilité, en France, chacun le sait. Les faits contemporains rendent encore plus évident ce rapport constant entre l'étendue des routes en France et l'étendue de la surface habitée à Paris. Il semble cependant qu'à mesure que les distances sont abrégées, pouvant changer de lieu, on ne devrait plus changer de demeure. Nullement ! ce qui pourrait nous disperser nous concentre, tant est forte la loi qui nous pousse à l'agglomération. Avec quelle passion tous les villages demandent des chemins de fer ! Avec quel plaisir chaque Français, dans le coin de son hameau, s'est mis à calculer depuis vingt ans qu'il ne serait plus bientôt qu'à une heure, cinq heures, douze heures de Paris ! Or une partie de ceux qui s'y rendent, s'y fixent. Un kilomètre de chemin de fer de plus en France et en Europe, c'est pour Paris, dix visi-

Digitized by Google

teurs et un habitant de plus. Or, il y avait en France :

	ROUTES IMPÉRIALES.	ROUTES DÉPARTEMENTALES.
fin 1813.....	27,000 kil.....	19,000 kil.
fin 1830.....	29,000	24,000
fin 1847.....	35,000	40,000
fin 1863.....	37,000	46,000

Quant aux chemins de fer, il y avait 18 kilomètres livrés à l'exploitation, en 1823, et, en 1863, il y en a 18,000. Aussi, l'enceinte de Paris n'est plus de 3,370 hectares, elle est de 7,802.

Mais ce n'est pas tout. Notre siècle et les grands hommes qui l'ont précédé n'ont pas seulement ouvert des chemins sur le sol ; ils ont en quelque sorte pratiqué des chemins dans les esprits et dans les lois. Il n'y avait pas seulement un obstacle au rapprochement des hommes, il y en avait trois ; l'absence de voies commodes, l'ignorance qui borne les pas comme les idées, la présence de mauvaises lois qui élevaient d'injustes barrières. La fin du XVIIIe siècle a vu abolir les *réglements industriels* que Turgot appelait « un glaive toujours levé avec lequel les magistrats peuvent à leur gré frapper, ruiner, déshonorer, » et les *statuts corporatifs*, que de nombreux abus avaient si fort éloignés de leur institution primitive, et que le même Turgot nommait « ces codes obscurs, auxquels il n'a manqué pour exciter l'indignation publique que d'être connus (1). » Le XIXe siècle a répandu l'instruction supérieure et populaire, et il n'y a plus que 1,000 communes sans écoles, au lieu

(1) Mémoire de janvier et préambule de l'édit de février 1776.

Digitized by Google

de 15,000 qui existaient encore en 1829 (1). La première voie de communication entre les hommes, c'est l'instruction.

On a créé des désirs et des moyens de déplacement, puis l'on s'étonne qu'on se déplace. On a multiplié les rayons, et l'on s'étonne que le centre grossisse. Autant vaudrait se montrer surpris, lorsqu'au moment où se gonflent les eaux de tous les torrents qui se rendent dans un lac, on voit ce lac monter, inonder ses rivages. J'ai dit que les rois et l'histoire avaient fait Paris ; et, en effet, l'unité du territoire a fait son importance, l'unité politique a fait son rôle dans le pays, l'unité de la langue et de l'esprit national a fait son influence dans le monde ; mais, recherchant les causes de son étendue matérielle, je puis ajouter : Un fleuve a fait Paris, les routes l'ont doublé, les chemins de fer l'ont triplé. Si vous ne vouliez pas changer Paris, il ne fallait pas changer la France, ou bien il fallait changer les hommes.

Nommez maintenant les causes accessoires, rappelez les progrès rapides de l'industrie, dont je parlerai séparément, l'inégale répartition des charges publiques, les préférences somptueuses des souverains, l'imprévoyance des administrateurs, le goût des aventures et des plaisirs, les rêves de la jeunesse, les ambitions de l'âge mûr. Mais convenez que ces causes sont accessoires, convenez que si l'on place entre des hommes, c'est-à-dire entre des créatures sociables et souffrantes, un point où l'on semble

(1) Discours de M. Genteur, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, *Moniteur* du 20 mai 1864.

Digitized by Google

jouir et où l'on croit gagner plus qu'ailleurs, avec des moyens faciles de s'y rendre, ces créatures s'y rendront, et si tous les obstacles s'abaissent, si la pente est plus rapide, elles s'y précipiteront.

Qui se plaint? qui gémit? les écrivains, c'est-à-dire les penseurs, les moralistes, les poètes, et ils ont raison. En effet, le spectacle des villes est mélancolique; dans ces entassements, l'âme rêveuse étouffe, l'âme honnête frémit; dans ces ports aux mâts pressés, on se heurte, on ne se connaît pas; dans ces forêts humaines, pas d'air, ni de repos, ni de vertu peut-être. Mais l'immense majorité des hommes n'obéit pas à la raison, à la prévoyance, à la poésie, elle obéit à la nécessité. Elle se rend où elle croit le fardeau de la vie le moins lourd. Or, dans les villes, cela est incontestable, la vie offre à tous plus d'intérêt, souvent plus de ressources. Les études, les plaisirs sont plus faciles, les salaires plus abondants; les riches y vont, les pauvres les imitent. Comment ceux qui travaillent ne suivraient-ils pas ceux qui font travailler?

Il s'opère ainsi, à mesure que les moyens de transport autour de la planète sont plus faciles, une double migration des hommes à la recherche du bonheur. Les uns, dont l'Académie a étudié les mouvements (1), épris de l'inconnu, gagnent les régions les moins habitées; les autres entraînés par l'exemple, se dirigent au contraire vers les régions les plus habitées, et si un navigateur aérien se tenait à égale distance du ciel et de la terre, ce n'est pas seulement entre

(1) *Histoire de l'émigration au XIXe siècle*, par M. Jules Duval (couronné par l'Académie).

Digitized by Google

les étoiles, c'est aussi entre les villes qu'il apercevrait deux courants et deux forces, l'une qui s'éloigne et l'autre qui s'approche incessamment du centre, et qui s'approche d'autant plus que les distances deviennent plus courtes.

C'est là une loi, mais comme toutes les lois de la vie humaine, elle est rigoureuse, elle porte avec elle le bien et le mal; c'est là une conséquence de notre condition, mais cette condition est sévère, et en effet, l'agglomération qui exerce sur l'imagination des hommes un si grand attrait, soumet leur existence à d'immenses périls. L'opinion commune, il faut l'avouer, c'est que le mal est grand de nos jours. On répète que Paris n'est plus une cité, mais une foule partagée entre des riches adonnés aux plaisirs et des ouvriers mécontents; on dit que le luxe envahit la ville par l'Ouest tandis que l'industrie l'envahit par l'Est, et que l'équilibre entre les différentes professions étant rompu, les liens traditionnels étant brisés sans être remplacés par d'autres liens, les esprits étant troublés, la première ville de France en devient le premier péril.

Je crois, pour ma part, ces inquiétudes très-exagérées, mais puisqu'elles reposent avant tout sur le développement anormal de l'industrie et sur le nombre croissant des ouvriers, étudions ce côté si grave de la question à l'aide de la nouvelle statistique de la Chambre de commerce.

Laissons désormais parler les faits et tâchons de définir la part de la vérité. Tempérons ce que ces questions ont de brûlant par la froideur des nombres.

Digitized by Google

II

Paris, avec ses 1,700,000 habitants, se compose de vingt arrondissements partagés par la Seine; 14 sur la rive droite, de Bercy à Auteuil, 6 sur la rive gauche, d'Ivry à Grenelle.

Dans les quatorze premiers il a été recensé 78,884 patrons et 350,544 ouvriers; dans les 6 autres 22,287 patrons et 66,267 ouvriers, en tout : 101,171 fabricants, et 416,811 ouvriers. Le chiffre des affaires, en 1861, a dépassé 3 milliards; la valeur locative des emplacements occupés par l'industrie à Paris, atteint, sans parler du logement des ouvriers, 107,390,710 fr.

Les patrons et les ouvriers au nombre de 517,982 personnes, composeraient donc environ un tiers de la population totale.

Mais notons immédiatement que, sur 101,171 patrons, il en en a été recensé 62,199, qui travaillent seuls, ou emploient un seul aide; ce sont de vrais ouvriers.

De plus, on a compté à part 26,242 façonniers ou sous-entrepreneurs qui sont encore des ouvriers.

Ajoutons que les manufactures de l'Etat, les services et les établissements publics, recensés à part, n'emploient pas moins de 45,028 ouvriers, et les chiffres se représentent ainsi :

38,972 fabricants.
550 280 ouvriers.

En tout : 589,252 personnes.

Sur les 416,000 ouvriers indiqués d'abord, il y a :

285,861 hommes.
105,410 femmes.
25,540 enfants.

Digitized by Google

Mais n'oublions pas que ce chiffre comprend seulement les hommes, femmes, enfants, qui travaillent de leur personne; ce sont les ouvriers, sans les membres de leur famille qui ne travaillent pas.

Reportons-nous au dénombrement total de la population, pour compléter ce chiffre, pour connaître le nombre des habitants de Paris qui vivent de l'industrie, et nous arrivons au chiffre bien plus élevé de 932,732 hommes, femmes ou enfants, vivant de l'industrie à Paris, soit à peu près un million d'habitants sur une population totale, non compris la garnison, de 1,667,841 âmes.

Ajoutons, comme représentant un nombre immense de bras (à peu près 7 par force de cheval), le nombre des machines à vapeur de Paris.

Dans toute la France, et sans compter les locomotives, il y avait, en 1859, 13,691 machines à vapeur, employées par l'industrie. Dans Paris seulement, en 1861, il en a été recensé 1800, de près de 10,000 chevaux, soit à peu près 1/9e de ce qui existe pour toute la France.

Un million d'hommes, de femmes et d'enfants, patrons ou ouvriers, 10,000 chevaux de vapeur, voilà les forces de l'industrie parisienne.

Or le commerce emploie environ 200,000 personnes.

En face de ces 1,200,000 personnes occupées de commerce et d'industrie, auxquelles on peut bien ajouter 38,000 banquiers, courtiers, directeurs ou agents de compagnies, le recensement présente 25,000 étudiants, 4,000 détenus, 9,000 pensionnaires des hospices, 15,000 individus sans place, 46,000 concierges, qui sont encore à peu près des ouvriers, 53,000 inconnus. Restent les pro-

Digitized by Google

fessions libérales, savoir 14,000 personnes qui appartiennent à la justice, 13,000 à la médecine, 14,000 à l'enseignement, 25,000 aux arts, 4,000 à la science, 8,000 dont 6,000 religieux ou religieuses au clergé, 52,000 aux fonctions du gouvernement, et les rentiers, les pensionnés, les propriétaires, forment ensemble un dernier chiffre de 158,000 hommes ou femmes.

Reprenons sous une autre forme et en gros chiffres :

Il y a à Paris,

	1,700,000	habitants.
Savoir :	750,000	hommes.
	700,000	femmes.
	250,000	enfants.
	1,700,000	personnes.
	120,000	libérales.
	160,000	propriétaires.
	220,000	professions diverses.
	1,200,000	industrie et commerce.
	1,700,000	

Sur ce nombre, 400,000 vivent de la propriété, du gouvernement, des professions libérales, 100,000 sont aux écoles, aux hospices, aux prisons, 200,000 vivent du commerce, un million de l'industrie, et 30,000 soldats, sans compter la garnison des forts détachés, gardent cette immense multitude. Voilà Paris ! et le cardinal de Richelieu serait satisfait, puisqu'il écrivait dans son testament : « Il importe qu'il y ait en l'Etat plus de maîtres ès-arts mécaniques que de maîtres ès-arts libéraux. »

Digitized by Google

Avant de nous demander s'il convient de partager cette satisfaction que le célèbre cardinal n'aurait peut-être pas éprouvée en revoyant le Palais-Royal rempli de bijoutiers, entrons dans le détail de chacun des groupes de l'industrie parisienne. Pour cette analyse nécessairement un peu longue et pour ses conclusions, j'ai à proposer à l'Académie tout un voyage dans un Paris qui est à peine connu, je dirai même à peine visible, pour les habitants des quartiers riches.

Placez-vous sur le pont de la Concorde, et regardez la cité. Quel admirable tableau d'histoire dans un paysage grandiose ! Sur la rive droite de la Seine, l'autorité du Souverain dans un palais majestueux en face de son conseil d'état, sur la rive gauche, la liberté du pays dans le palais du parlement; à droite, le brillant quartier de la richesse, à gauche, les hôtels de l'ancienne noblesse; à droite, le Louvre, palais des beaux arts, à gauche, l'Institut où je parle, palais de la science; puis, au fond du tableau, une île qui porte au cœur de la grande ville, comme dans une arche, ces deux choses saintes, la loi et la religion, le Palais de justice et Notre-Dame! C'est là, pour presque tous les voyageurs et les écrivains, c'est là tout Paris. Mais ce beau Paris n'a pas 300,000 habitants. Là-bas, derrière les monuments, pénétrez dans des rues étroites, gravissez des montagnes, voyez ces maisons entassées, écoutez ces bruits de chariots, de marteaux, de machines; entrez dans la patrie de la fumée et de la lime, dans le camp des tanneurs du faubourg Saint-Marceau, des ébénistes du faubourg Saint-Antoine, des passementiers du faubourg Saint-Denis, des mécaniciens de la Chapelle, des raffineurs de la Villette.

Digitized by Google

C'est là une seconde ville dans une même enceinte; c'est le Paris du travail que nous aurons maintenant à parcourir et à caractériser.

L'enquête de la Chambre de commerce se compose de deux parties, les chiffres et les faits.

La partie numérique est due aux infatigables recherches de M. Moréno-Henriquez; la partie historique et morale au talent exercé de M. Cottenet; toutes deux ont été dirigées et revues par deux hommes éminents, MM. Davillier et Denière, président et secrétaire de la Chambre de commerce.

L'enquête divise toute l'industrie parisienne en dix groupes :

Premier groupe. — *Alimentation.*

Voici, en première ligne, les industries qui nourrissent l'homme; elles emploient 39,000 ouvriers aux ordres de 30,000 patrons, faisant 1,100 millions d'affaires.

Ce sont d'abord les 1,132 bouchers, dont la corporation a un nom dans l'histoire et peut servir d'argument à l'économie politique; ils étaient groupé jadis au parvis Notre-Dame, puis autour de Saint-Pierre-*aux-Bœufs*, de la Tour-St-Jacques qui a conservé le nom de *la Boucherie*. Leur industrie a traversé le régime du privilége, le régime du réglement, celui de la liberté, puis, à partir de 1789, cette série a recommencé. Le Parisien a connu, depuis cette époque, la disette et le rationnement, le monopole et la limitation, enfin, depuis 1858, la liberté, maintenant justifiée, car l'approvisionnement et la qualité de la viande n'ont pas baissé comme on le redoutait; il est vrai que le

Digitized by Google

prix n'a pas baissé comme on l'espérait. Les 930 boulangers, avec leurs 4,489 ouvriers, essaient le même régime, depuis 1863, après avoir traversé de même tous les systèmes; la liberté succède au monopole, et le privilége, né de la difficulté de l'approvisionnement, tombe peu à peu devant les facilités du commerce.

Plus de 3,000 restaurateurs, aidés par plus de 7,000 employés et près de 10,000 marchands de vin, employant plus de 5,000 ouvriers, se partagent les passants, les voyageurs et consommateurs sédentaires; les restaurateurs, déployant chaque jour plus de luxe, mais ne s'installant plus jusque dans le jardin des Tuileries, comme ce cabaret de Renard où s'attablaient Longueville et Beaufort; les marchands de vin, autrefois confrérie religieuse, puis comptant le roi pour concurrent; ils étaient relativement plus nombreux autrefois; il ne faut pas accuser notre siècle de les avoir multipliés, lorsqu'on voit que leurs enseignes ont donné leurs noms à la moitié des rues du vieux Paris (1). Il n'y a pas moins de 3,370 ouvriers au service des 1,125 *épiciers*, que leurs statuts de 1484 appelaient d'un titre qu'ils devraient toujours avoir présents à l'esprit, *officiers marchands d'avoir du poids*.

Citons encore les 21 *raffineurs de sucre* avec 1,700 ouvriers, et de tels moyens mécaniques que leur fabrication dépasse 95 millions; puis deux industries que le siècle dernier ne connaissait pas, les fabricants de *conserves* qui fabriquent pour plus de 5 millions, et les fabricants auto-

(1) Voir le très-curieux *Rapport au Conseil municipal sur les noms des rues de Paris*, par M. Merruau, 1863.

Digitized by Google

risés en 1660, à vendre « une certaine composition, *dite chocolat,* » dont le produit dépasse actuellement à Paris 15 millions.

Deuxième groupe. — *Bâtiment.*

Aux industries qui servent notre table, l'enquête fait succéder les industries qui élèvent nos maisons.

Très-souvent on répète qu'il y a au moins cent mille maçons à Paris, c'est une erreur; l'enquête en a recensé 31,000 au moment des plus actives constructions; encore y en a-t-il 1/3 au moins qui quittent Paris chaque année emportant leurs épargnes. Le chemin de fer d'Orléans seul amène, depuis quatre ans, environ 20,000 maçons de la Creuse, et il en ramène 13,000.

5,000 charpentiers, 3,500 couvreurs, 8,000 menuisiers, 6,600 peintres, 6,000 serruriers complètent l'armée du bâtiment, armée de 60,000 hommes qui a transformé la ville en dix ans.

Troisième groupe. — *Ameublement.*

A meubler la maison, Paris occupe la moitié des ouvriers qui la construisent. Les meubles seuls occupent près de 12,000 ouvriers, les papiers peints 4,400, les bronzes 2,300 et de plus en plus, dans ce groupe, le travail, comme la science, se divise et se subdivise en spécialités.

Quatrième groupe. — *Vêtement.*

On croirait à peine que pour vêtir l'homme, il faut plus d'ouvriers que pour le loger et même pour le nourrir. Le

Digitized by Google

du vêtement, qui comprend les cordonniers, chaoutières, blanchisseurs, etc., emploie 78,000 ont plus de 50,000 femmes ou enfants.

CINQUIÈME GROUPE. — *Fils et tissus.*

On aurait pu rattacher aux industries de l'ameublement et du vêtement le groupe des *fils et tissus,* auquel appartiennent 26,000 ouvriers dont environ 17,000 femmes et enfants. Le nom est impropre, car on ne file pas, on ne tisse pas à Paris; on apprête, on dessine, on imprime, on teint ce qui se file et se tisse ailleurs; on y fabrique avec un goût parfait les ornements, dentelles, broderies, boutons, franges, nouveautés, et la passementerie seule emploie 8,500 ouvriers et fait pour plus de 40 millions de produits, dont deux tiers s'exportent.

SIXIÈME GROUPE. — *Métaux communs.*

La présence de l'industrie des gros métaux dans Paris se comprend moins; et pourtant comme elle existe partout dans les grandes villes, à Vienne comme à Londres, à Moscou comme à Bruxelles, il faut admettre que nulle n'a plus grand besoin, au moins à ses débuts, du voisinage de la science, du concours du crédit, de la facilité des transports. A Paris, sont les premiers constructeurs de machines de France; ils emploient 8,627 ouvriers, et le chiffre de leurs affaires est de 49 millions dont 21 pour l'exportation. Les fondeurs viennent après, avec 4,000 ouvriers. Notons dans le même groupe les fabricants de ces machines à coudre, inventées en 1804 par un anglais, perfectionnées en 1828

Digitized by Google

par un français, complétées en 1846 par un américain, machines à broder, à piquer, etc., qui font le travail d'environ six ouvrières. On en a fabriqué en 1861 pour plus de 2,500,000 francs, et cette industrie grandit chaque année.

SEPTIÈME GROUPE. — *Métaux précieux.*

L'orfévrerie dont les statuts datent du VIIIe siècle, et la bijouterie, subdivisée en une multitude de spécialités, métiers qui exigent à la fois beaucoup de capitaux et de goût, emploient à Paris plus de 10,000 ouvriers.

HUITIÈME GROUPE. — *Industries céramiques et chimiques.*

Le groupe des industries chimiques et céramiques, peu important, est encore plus considérable qu'il ne devrait l'être au point de vue de la salubrité. Dans Paris, on fabrique des allumettes, des chandelles, du caoutchouc, de l'encre, de la gélatine, de la colle, du noir animal, du charbon artificiel, des acides sulfurique, nitrique, etc. On fond du suif, on épure de l'huile. Toutes ces industries, il est vrai, n'occupent pas à elles toutes autant d'ouvriers que deux industries du même groupe, la *parfumerie*, qui produit pour 22 millions avec 1,500 ouvriers, et la *pharmacie* exercée par 828 patrons, occupant 1,500 ouvriers et fabriquant pour 38 millions de remèdes divers, sur l'ordonnance de nos médecins.

NEUVIÈME GROUPE. — *Imprimerie, gravure et papeterie.*

Les industries qui sont au service de la pensée humaine,

Digitized by Google

l'imprimerie, la gravure, la papeterie, emploient 19,000 ouvriers, précisément la moitié autant que les industries qui servent à nourrir notre corps. Sur 6,159 imprimeurs typographes il n'y avait, en 1861, que 408 femmes. Le chiffre des ouvriers imprimeurs avait d'ailleurs augmenté de près de 2,000 depuis 1847.

DIXIÈME GROUPE. — *Industries diverses.*

Le 10e groupe est subdivisé en six catégories. La plus importante et la plus curieuse est intitulée : *Articles de Paris*, et elle comprend 5,000 patrons, 25,000 ouvriers, et un chiffre d'affaires qui dépasse 127 millions. Comment désigner sous un autre nom les innombrables produits de la mode, ou ces petits articles superflus que l'on a imposé sous le nom de nécessaires et ces mille brimborions qui servent à amuser les enfants ou les hommes ? On fabrique, sous le nom d'articles de Paris, pour plus de 28 millions de fleurs artificielles, pour plus de 10 millions de cheveux postiches, pour plus de 5 millions de nécessaires, pour plus de 7 millions de porte-feuilles, pour plus de 8 millions de bimbeloterie et jouets, etc. Le 3e arrondissement, le Temple, est la patrie de ces industries toutes parisiennes. Le corps, le buste, la tête, les bras, les dents, les yeux, la perruque, le linge, les robes, les gants, les souliers, les chapeaux de la poupée y sont fabriqués par des artisans qui n'ont aucun rapport entre eux. Il y a des menuisiers, des ébénistes, des tourneurs, des estampeurs, des ferblantiers, des faïenciers, des lingères, des modistes, des sel-

Digitized by Google

liers, des armuriers, des menuisiers, des opticiens, des luthiers spéciaux pour jouets d'enfants.

Les instruments de précision, les instruments de musique, les instruments de chronométrie, ou l'horlogerie, sont encore des spécialités de l'industrie parisienne, toutefois avec des divisions bizarres. On y assemble les montres, on ne les fabrique pas, mais Paris est sans rival pour les pendules. On y fabrique les instruments de cuivre ; les instruments à corde se font à Mirecourt, dans les Vosges.

L'industrie des peaux était au nombre des plus anciennes corporations de Paris ; les tanneurs ont des statuts du XIe siècle. Elle y emploie encore 6,000 ouvriers aux quels on peut rattacher les 18,000 de la sellerie et carosserie. Il eût été raisonnable de ranger dans les articles de Paris la boissellerie, vannerie, brosserie avec ses 4,000 ouvriers. Il y a là de curieux exemples de l'ingénieux esprit parisien ; on voit fabriquer des pipes dont le tuyau vient de Saint Claude, le fourneau de Montereau, la garniture du Brésil, et qui se vendent en Espagne.

Sous le nom d'*industries non groupées*, l'enquête a recensé plutôt des commerçants que des industriels, par exemple : les 5,000 maîtres d'hôtel ou de garnis avec près de 4,000 employés, les marchands de bois à brûler qui font pour 60,000,000 d'affaires, les 568 maraîchers qui représentent encore l'agriculture dans Paris, les 338 jardiniers qui vendent pour près de 3 millions de fleurs, plus de 400,000 fr. destinées à orner les tombes de nos cimetières.

Digitized by Google

Services publics.

L'enquête n'eût pas été complète sans un chapitre destiné aux établissements industriels de la ville ou de l'Etat, car la ville ou l'Etat interviennent dans l'industrie parisienne de trois manières :

L'Etat a quatre manufactures : la Monnaie qui fabrique, outre 5 à 600 millions de monnaie par an, 20 millions de médailles de sainteté et 378 millions de timbres-poste au lieu de 5 millions en 1848; les Gobelins, réduits à 100 ouvriers; l'Imprimerie impériale, avec 1,000 ouvriers; les Tabacs avec 3,000, dont 2,500 femmes. L'Etat est le boulanger des soldats, la Ville est la boulangère des indigents, de plusieurs colléges, de plusieurs casernes, et des prisonniers. Ce pain officiel se fabrique dans trois établissements, la Manutention, la maison Scipion, et Saint-Lazare.

De la ville ou de l'Etat relèvent encore le Timbre, les prisons où 2,000 détenus environ travaillent, les abattoirs qui vont être centralisés, le service du balayage, de l'arrosage et des égoûts, avec 3,500 ouvriers, la filature des indigents, qui n'emploie plus que 1,200 femmes au lieu de 3,400, les halles et marchés, où il se fait pour plus de 400 millions d'affaires sous la surveillance de près de 3,000 agents. Enfin de grandes compagnies sont chargées par la ville de certains services publics, les eaux (1860), le gaz (1860), les omnibus (1854), qui transportent plus de 75 millions de voyageurs, les petites voitures (1862), avec 3,000 véhicules, les pompes funèbres.

Ce caractère mixte appartient encore à trois grandes en-

Digitized by Google

treprises : les théâtres, qui, au nombre de 33, peuvent contenir chaque soir 43,000 spectateurs; les journaux, au nombre de 17, occupant en 1861 plus de 1,000 ouvriers au service de 250,000 abonnés; enfin les chemins de fer, qui ont à Paris 5,000 employés, plus de 10,000 ouvriers, et y amènent ou en emportent 5 millions de tonnes de marchandises (1), et 24 millions de voyageurs, près de 70,000 par jour (2).

Ces 20 établissements ou services ont un personnel de 45,000 ouvriers, plus ou moins ouvriers de l'industrie, mais que la Chambre de commerce a utilement recensés, pour ne laisser dans l'ombre aucune partie de l'immense tableau qu'elle a voulu tracer.

Pour mettre un peu d'ordre dans les conclusions auxquelles doit nous conduire un si vaste ensemble de faits, je vais énumérer trois questions auxquelles il me paraît possible, en s'appuyant sur ces faits eux-mêmes, de répondre nettement :

1° Le développement de l'industrie à Paris est-il un événement tout nouveau, ou bien l'industrie suit-elle seulement pas à pas les accroissements généraux de la ville?

(1) 4,820,354 tonnage par chemin de fer.
2,386,063 — par eau.
7,188,417 tonnes.

(2) 24,535,261 voyageurs.
33,825 au départ } par jour.
33,211 à l'arrivée }

Digitized by Google

2° Ce développement est-il un progrès ou un péril, au point de vue de l'intérêt général ?

3° Existe-t-il des moyens de limiter ou de modifier un fait de cet ordre, et quels sont ces moyens ?

III

On pourrait croire, en lisant l'enquête de la Chambre de commerce de Paris, que chacune des industries existantes a un passé, car chacune a une histoire.

Cette partie historique de l'enquête se compose d'une série de notices dues à M. Cottenet, et presque toutes extrêmement curieuses. Chacune est une histoire du *corps de métier*, j'emploie cet ancien mot, parce que chaque notice raconte en effet les transformations du *corps* et les perfectionnements du *métier*, l'histoire légale des hommes adonnés à une profession et l'histoire technique des procédés et des outils de cette profession. La description des procédés est faite avec un art merveilleux, mais elle ne doit pas m'occuper ici. L'historien, l'économiste, le simple curieux, trouvent dans ces notices de quoi se satisfaire.

Comme le naturaliste signale la trace d'espèces perdues ou nomme des espèces nouvelles, le curieux peut suivre, dans les notices de M. Cottenet, des industries qui tombent et des industries qui s'élèvent, enfantées ou abandonnées par les deux puissances créatrices de l'industrie parisienne, la science et la mode.

Le curieux note, s'il aime les origines des mots, que le nom de *quincaillerie* vient de *quinque*, cinq, et désignait autrefois des objets à cinq sous, exempts de droits à cause

Digitized by Google

de leur bas prix; et, s'il préfère les traits de mœurs, il apprend que, seulement en 1675, et malgré l'opposition des *tailleurs*, lesquels jusques-là faisaient les robes de dames, Louis XIV érigea en maîtrises les *couturières :* « Consi-
« dérant qu'il était dans la bienséance et convenable à la
« pudeur et à la modestie des femmes et des filles, de *leur*
« *permettre* de se faire habiller par des personnes de leur
« sexe, *lorsqu'elles le jugeraient à propos.* »

L'historien et l'économiste recueillent des enseignements plus importants.

L'histoire des métiers est le raccourci de l'histoire civile de la France : mêmes commencements, mêmes développements, mêmes conclusions.

L'organisation des métiers est d'abord religieuse, puis professionnelle et municipale, puis générale; la confrérie précède et enfante la corporation; les métiers qui touchaient de plus près aux églises, comme les maçons et les orfévres, ont les statuts les plus anciens; on ne sait pas la date des confréries de maçons, tant elles sont anciennes; celle des orfèvres a des statuts du VIIIe siècle.

La corporation élève un certain nombre d'artisans à des droits, mais un certain nombre seulement; à peine entrés, ils ferment la porte ou ne l'ouvrent qu'à prix d'argent; ces petites libertés devenues de petits priviléges, nuisent, excluent et pèsent au lieu de protéger. Ce sont des frontières sans nombre entre les pays, entre les villes, entre les métiers, entre les hommes; c'est à qui érigera une petite forteresse de plus, rempart pour quelques-uns, barrière pour le plus grand nombre. Peu à peu ni l'industrie, ni la raison, en grandissant, ne peuvent tolérer ce régime. Peu à peu

Digitized by Google

les droits particuliers se fondent dans le droit commun, mais en passant d'abord par la subordination au droit de l'Etat : l'égalité sous le roi précède l'égalité devant la loi.

Le gouvernement, à son tour, nivelle, distribue, taxe les métiers, il les soumet à des règles compliquées et mobiles, il veut établir une unité factice. La liberté du travail naîtra enfin, non sans apporter elle-même de nouveaux périls, car tous les chemins ouverts aux pas de l'homme ici-bas sont difficiles; l'ouvrier, délivré par elle de l'embrigadement, de l'arbitraire et du privilége, est exposé à la concurrence et à l'isolement.

Confrérie, corporation, réglement, liberté, telles sont les dates de l'histoire des métiers à Paris; on croirait avoir devant les yeux les perspectives de l'histoire civile de la France. La statistique a emprunté à la géométrie l'usage de lignes graphiques très-commodes pour rendre sensibles les variations numériques des finances ou de la population. Si l'on décrivait ainsi par une courbe cette obscure histoire industrielle de Paris, cette ligne souvent brisée, abaissée, relevée ou traînante, tendrait cependant toujours du droit de quelques-uns aux droits de tous, et des petits monopoles à la grande liberté.

Les notices de M. Cottenet nous permettent de signaler un autre trait curieux du progrès des mœurs. A mesure que les règlements qui touchent les personnes disparaissent, les réglements qui concernent les choses se multiplient. L'homme devient de moins en moins maître de ses semblables, il aspire à devenir de plus en plus maître de la nature matérielle, il s'occupe moins des rapports privés, beaucoup plus des intérêts publics. On tolère la concur-

Digitized by Google

rence, on ne tolère plus l'insalubrité. On tolère des professions sans règles, on ne veut plus des ruelles sans jour et sans ruisseaux. Jadis, le boucher ne pouvait pas vendre sans autorisation, mais il pouvait tuer dans la rue, aujourd'hui il vendra à son gré, mais il ne sera plus libre de tuer dans la rue. Le caractère de l'intervention de l'administration publique change entièrement, et c'est un progrès.

Mais, sans nous laisser détourner par ces observations intéressantes du point principal de nos recherches, interrogeant les *notices* de la Chambre de commerce sur l'importance qu'avaient autrefois les industries parisiennes; nous ne trouverons pas la réponse. Ces notices indiquent l'existence de ces industries, nullement leur étendue. Jamais, jusqu'en 1849, on n'a senti l'utilité de recenser à part l'industrie, et de mesurer pour ainsi dire la taille d'un géant qui jusque-là n'avait qu'une stature ordinaire.

Tous les documents anciens ne laissent pas douter que l'industrie de Paris n'était autrefois que le cortége de fournisseurs divers qui se portent partout où il y a des hommes à loger, à nourrir et à vêtir. Le livre des métiers, d'Etienne Boileau, la liste des industriels et commerçants soumis à la taille sous Philippe le Bel, aussi bien que la nomenclature des corps de métiers supprimés et rétablis en 1776, le *Dictionnaire de Savary* (1741) et le curieux recueil de 1777 qui existe sous le nom de *Dictionnaire du Commerce* aux archives de la préfecture de police, avec tous les statuts des corps de métiers, ne nous donnent pas une autre idée de l'industrie parisienne.

Faites promener aujourd'hui un étranger dans les divers quartiers de la ville, et il sera surpris par le développement

Digitized by Google

gigantesque de cette puissance nouvelle. Interrogez au contraire un des historiens de Paris, même Delamarre, qui consacre aux bouchers deux ou trois cents pages. Ouvrez les impressions de voyages des visiteurs de Paris. Au XIVe siècle, un habitant de Senlis, dont le journal existe à la Bibliothèque Royale, consacre un chapitre aux ouvriers, *artificibus manualibus;* il ne cite que des fabricants d'armes, d'images, de vivres et des écrivains. Au XVe, Guillebert de Metz dont M. Le Roux de Lincy a publié le récit, ne voit que des bouchers, des teinturiers, des armuriers ou haumiers, comme on disait alors. Au XVIe, l'un des ambassadeurs vénitiens qui ont visité Paris, Jérôme Lippomano, s'exprime ainsi en 1577 : « Les rôtisseurs et les « pâtissiers remplissent, sans nul doute, la moitié de la ville. « Il y a 1,500 jeux de raquette. La cour, dans ses voyages, « entraîne un si grand nombre de courtisans, de serviteurs « et de boutiquiers, qu'on dirait une cité tout entière qui « s'en va. » Au XVIIe, les jeunes Hollandais, dont M. Faugère a publié le voyage, se rendent souvent à Charenton pour entendre le prêche sans remarquer les ateliers du faubourg Saint-Antoine. Au XVIIIe siècle enfin, l'almanach royal qui commence à partir de 1700, indique pour la Cour, la justice, le clergé, un nombre de personnes presque aussi grand qu'à présent, et elles étaient suivies d'un tel nombre de domestiques dont M. Clément a raconté récemment les méfaits (1), qu'un dénombrement sans nom d'auteur qui existe à la date de 1732 aux archives de la Chambre de commerce, en porte le chiffre à 150,000 sur 600,000 habitants. Il eût

(1) Notice sur le lieutenant de police La Reynie.

Digitized by Google

été de 200,000 si l'on consulte aux mêmes archives un livre de 1756, intitulé *Journal du citoyen* et que le dictionnaire des anonymes attribue à un censeur royal nommé de Jèze. Il contient un essai de statistique industrielle à cette époque, ou du moins il donne le nombre des maîtres. Excepté les tanneurs et les fondeurs, on ne trouve dans cette nomenclature que des fournisseurs, 1,800 maîtres tailleurs, 2,500 cordonniers, 800 tapissiers, 805 perruquiers, 900 fripiers, 120 arquebusiers, etc. M. Lavoisier écrit, vers 1785, une note imprimée en 1791 et souvent citée sur Paris ; ni dans cette note, ni dans les papiers de l'illustre chimiste, si bien placés entre les mains de M. Dumas, on ne trouve l'indication des développements de l'industrie à Paris. En 1791, la municipalité ouvre un concours sur les moyens d'encourager l'établissement de fabriques *en tout genre*.

Il est évident que jusqu'à notre siècle, les établissements industriels à Paris, n'étaient à peu près que des établissements de fournisseurs, et comme les bâtiments de service d'un château.

Les industries avaient alors leur patrie ou leur province qu'elles ne quittaient pas ; la toile resto en Hollande, la laine en Espagne, la soie en Italie ; dep en Colbert, le drap était à Sédan, la soie à Lyon, le fil à Rouen, le fer auprès des forêts. Paris était la captitale du luxe et du commerce

Le luxe, que l'on croit nouveau à Paris, y est fort ancien. Je renvoie, pour s'édifier à cet égard, les sermonaires de nos jours à leurs prédécesseurs, et pour n'en citer que deux, à l'un des confesseurs de Henri IV, René Benoist,

Digitized by Google

qui tonne au XVIe siècle, avec des détails très-précis, contre les coiffures, les robes et les bijoux de son temps, et au moine Abbon qui, en racontant, au VIIIe siècle, le siége de Paris par les Normands, attribue la colère de Dieu au luxe désordonné des Parisiennes (1).

La même cause a d'ailleurs toujours produit le même effet, si finement apprécié par Montesquieu :

« Le luxe est en proportion avec la grandeur des villes « et surtout de la capitale... Plus il y a d'hommes en- « semble, plus ils sont vains, et sentent en eux l'envie de « se signaler par de petites choses. Chacun prend les mar- « ques de la condition qui précède la sienne. Il résulte de « tout cela une incommodité générale, etc. (2). »

Le commerce à Paris est plus ancien encore que le luxe ; il est bien plus ancien qu'à Londres ; il a créé la ville, et le fleuve qui la traverse a porté tous les marchands de l'Europe. Les premiers habitants, groupés ensemble, furent des marchands. Les armes de Paris sont un bateau marchand. L'Hôtel-de-Ville s'est appelé pendant plusieurs siècles la *marchandise*, Grégoire de Tours nomme le *parloir aux bourgeois : domus negotiantium*. Le premier magistrat de la ville était le *prévôt des marchands*. Les dix corps de marchands avaient seuls le droit de voter pour les fonctions municipales, et de porter le dais sur la tête des rois. Les plus nombreux, les *Merciers*, que l'on appelait

(1) ..... *Propter vitium triplexque piaculum*
Quippe supericilium, Veneris quoque fœda venustas,
Ac vestis pretiosæ elatio, te tibi tollunt.
(I, 598, édition de M. Taranne, 1834)

(2) *Esprit des Lois*, liv. VII, chap. I.

Digitized by Google

marchands de tout, *fabricants de rien*, défilèrent au nombre de trois mille à l'entrée dans Paris du roi Henri II. Avec notre siècle, le commerce de Paris s'est developpé encore; le chiffre des patentes a quadruplé de 1800 à 1860; toutes les fabriques de la France et de l'Europe ont leur dépôt à Paris. Tout le centre de la ville est occupé par le commerce et il envahit sans cesse. Les hôtels de la place Royale sont devenus des magasins. Sur la place des Victoires, Louis XIV est environné de marchands de toile, et déjà, sur la place Vendôme, Napoléon n'a pour cortége que des banquiers dans les hôtels bâtis par Mansard.

C'est l'industrie qui est nouvelle à Paris, et, sans interroger davantage l'histoire, terminons par cette preuve très-simple; l'industrie est nouvelle à Paris parce qu'elle est nouvelle dans le monde; Senefelder est mort en 1834, Lebon en 1802, Fulton en 1815, Stephenson en 1830, Jacquart, que ses camarades voulaient jeter au Rhône, comme M. Reybaud l'a si bien raconté, a été couronné par la Société d'encouragement en 1808, et les premières balles de coton furent importées à Liverpool en 1770.

Depuis la naissance de l'industrie à Paris, quels ont été précisément ses progrès? Nous devrions le savoir exactement, en comparant les deux enquêtes de la Chambre de commerce. Par malheur, elles ne sont pas comparables.

Bien qu'il s'agisse dans les deux enquêtes de Paris, d'industrie, de statistique, nous n'avons à vrai dire sous les yeux en 1847 et en 1861 ni la même ville, ni les mêmes faits, ni la même méthode.

Toutes deux, adoptant une excellente division, se com-

Digitized by Google

posent d'une introduction, puis de trois parties, comprenant:

Les résultats généraux ;

Les résultats spéciaux ;

Les résultats accessoires.

Mais là s'arrêtent les ressemblances, là commencent les diversités.

Depuis le 1er janvier 1860, Paris comprend 20 arrondissements au lieu de 12, et les 12 anciens arrondissements ont changé de numéro, de circonscription, de figure.

Dans l'enquête de 1847, les industries recensées étaient au nombre de 325, réparties en 13 groupes ; dans l'enquête nouvelle, il a été recensé 455 industries, réparties en dix groupes, répartition peut-être plus exacte, regrettable cependant. L'édit de 1776 énumérait six corps de marchands, 44 communautés d'artisans, 21 professions libres. Le rapport sur l'exposition universelle de 1862 répartit les industries en 62 groupes. De telles différences rendent toute comparaison impossible.

Enfin, et cela est plus grave, plusieurs des chiffres importants de la première enquête semblent démentis par la seconde. Ainsi, comment croire que le chiffre des patrons ait augmenté de 14,000 en treize ans, le chiffre des ouvriers de 42,000 seulement; pendant que le chiffre des ouvrières diminuait de 7,000, et le chiffre des enfants restait presque stationnaire? Comment admettre que le chiffre des affaires augmentait de 1,200,000, pendant que l'exportation tombait du 8e au 10e des affaires?

Ces doutes ne permettent pas de comparer, au moins et avec précision, les deux enquêtes. Toutefois, le résultat

Digitized by Google

géneral et incontestable est un progrès considérable dans le nombre des patrons et des ouvriers, comme dans l'importance des affaires. Nous l'avons vu, ce résultat est confirmé par le mouvement de la population, officiellement constaté, surtout de la population des quartiers industriels. On ne saurait trop rappeler que l'arrondissement de Saint-Denis qui contenait La Villette, La Chapelle, Belleville, renfermait en 1800, 41,000 âmes, et en 1856, avant l'annexion, 360,000. Le volume de statistique, publié par M. de Rambuteau, contient la statistique des décès par profession, pour 1831 ; or on peut admettre que le nombre des morts est proportionnel à celui des vivants de chaque profession ; ce relevé nous apprend qu'en 1831, il y avait 2 habitants industriels sur 5 habitants, et nous avons vu qu'en 1861, 20 ans après, il y avait 2 habitants industriels sur un peu plus de 3 habitants. Ces deux chiffres indiquent exactement la profession rapide, continue, croissante.

IV

J'ai mis sous les yeux de l'Académie l'ensemble des faits qui prouvent et l'ensemble des causes qui expliquent l'énorme accroissement de la population dans Paris. Je me suis servi en outre de la statistique récemment publiée par la Chambre de Commerce, pour établir la part spéciale et prépondérante que prend de plus en plus l'industrie dans cet accroissement de la population de la capitale de la France.

Faut-il s'applaudir ou doit-on s'effrayer de ces deux résultats ?

L'Académie trouvera bon que j'écarte les considérations

Digitized by Google

politiques. Je ne me demanderai donc pas quels sont les bienfaits ou les périls qui résultent de la présence, au sein d'un Etat, d'une capitale grandissante.

Élevant moins haut mes regards, je me bornerai à examiner les effets directs de la transformation de Paris en ville manufacturière. La présence, le développement de l'industrie à Paris, est-il un bien ou un mal? Le bien l'emporte-t-il sur le mal?

Il existe à cet égard trois opinions.

« Paris, écrit la Chambre de commerce en tête de sa dernière enquête (1), est un merveilleux foyer de production, une source inépuisable de bien-être et de richesse. Les découvertes de la science, le goût des arts, et l'instruction générale, chaque jour plus répandus, favorisent incessamment les progrès de notre industrie, dont les pouvoirs de l'Etat s'appliquent avec un zèle persévérant à accélérer la marche..... Les salaires augmentent, la durée du travail diminue, le bien-être et la moralité sont en progrès manifeste. »

En face de l'enquête des patrons, plaçons l'enquête des ouvriers. Tous les rapports de ceux qui ont été délégués à l'exposition universelle de Londres, peuvent se résumer ainsi : *Nous sommes malheureux.*

Consultons les hommes politiques. Presque tous, après des révolutions si nombreuses, accomplies dans le court espace d'une vie d'homme, en comparant l'ancien corps électoral de la Seine qui se composait de 18,500 électeurs et le nouveau dont les listes portent 400,000 noms, pres-

(1) Introduction, p. 47.

Digitized by Google

que tous les hommes politiques commentent tristement le mot attribué à François Myron : *Paris est sur un tonnelet de poudre* (2).

Entre ces trois opinions, si différentes, si opposées, qui donc a raison ?

Je réponds : *tout le monde*, et je vais essayer de le prouver.

L'immense collection de documents, réunis avec tant de labeur et de succès par M. Moréno-Henriquez pour la Chambre de Commerce, me permet d'examiner en détail quelle condition l'industrie parisienne fait aux ouvriers qu'elle occupe.

Or toute la question est là.

Commençons par les *salaires*.

L'enquête de 1851 évaluait la moyenne du salaire de l'ouvrier à 3 fr. 80 c.

Il serait, en 1861, de 4 fr. 54 c.; augmentation 21 0/0.

Le salaire de la femme, évalué dans la première enquête à 1 fr. 63 c., serait de 2 fr. 14; augmentation 23 0/0.

Pour calculer cette moyenne, la Chambre de commerce a très-soigneusement relevé, dans chaque industrie, le nombre des ouvriers et ouvrières touchant le minimum, la

(2) Lettre à Henri IV, du 24 mai 1605 : « La capitale de l'empire ne doit pas être une ville d'industrie flanquée de manufactures. Le cœur d'un Etat doit être dégagé sous la main de l'autorité souveraine... Si vous attirez à Paris, par vos fabriques, un essaim trop prodigieux d'artisans, vous vous condamnez à leur bâiller toujours de l'ouvrage. Si vous n'en pouvez mais... gare à la sédition ! Votre trône est sur un tonnelet de poudre. »

(Lazare, *Rues de Paris*, p. 48).

Digitized by Google

moyenne, le maximum. Cette partie de l'enquête est tout à fait remarquable. Mais après avoir comparé tous ces chiffres, on a exclu du calcul total, 59,182 ouvriers, touchant moins de 3 fr., et 11,618 ouvrières, recevant au maximum 1 fr., par cette raison que ces ouvriers et ouvrières, appartenant au groupe de l'alimentation, sont en général logés et reçoivent des gratifications. Si on avait fait figurer ces ouvriers et ouvrières dans le compte, la moyenne serait évidemment plus basse. D'un autre côté, si on avait compté les salaires de 45,000 ouvriers des établissements publics, elle serait peut-être plus haute. Enfin, il faut tenir un certain compte de la dépréciation du signe monétaire. Toutefois, acceptons pour exacte la moyenne indiquée par la Chambre de commerce, et, considérant surtout que les salaires ont encore augmenté, depuis 1861, admettons que le salaire moyen de l'ouvrier parisien est de 4 fr. 51, entre 4 et 5 fr., et le salaire moyen de l'ouvrière parisienne de 2 fr. 14 entre 2 et 2 fr. 50.

Combien d'ouvriers et d'ouvrières demeurent au-dessous de ce chiffre? Combien le dépassent?

47 p. 0/0 des ouvriers touchent moins de 4 fr.			
33 p. 0/0	—	—	de 4 à 5 fr.
20 p. 0/0	—	—	au-delà de 5 fr.

On dit souvent qu'il y a des ouvriers qui gagnent 20 fr. Cela est vrai, mais combien? L'enquête en compte 57.

78 p. 0/0 des ouvrières touchent moins de 2 fr.			
37 p. 0/0	—	—	de 2 à 3 fr.
5 p. 0/0 seulement		—	de 3 à 4 fr.

En autres termes, sur 100,000 ouvriers, 80,000 ga-

Digitized by Google

gnent moins de 5 fr. Sur 100,000 ouvrières, 78,000 gagnent moins de 2 fr., 95,000 gagnent moins de 3 fr. par jour.

Répétons ce salaire moyen de 4 fr. 51 et de 2 fr. 14, et, sans insister sur cette inégalité énorme et, selon nous, presque injustifiable entre le salaire de la femme et celui de l'homme, le second s'élevant à plus du double du premier, rapprochons ce chiffre :

1° De la durée de la morte saison ;

2° Du prix des choses nécessaires à la vie.

Si l'on excepte les industries alimentaires, dans les autres industries, plus de la moitie des patrons a déclaré qu'ils subissaient une morte saison qui dure 3, 4, 5 et jusqu'à 6 mois, mais 3 mois au moins, et cela, d'une manière presque régulière, sans tenir compte des autres causes de crise et de chômage (1). Or c'est là un fait excessivement grave. La statistique n'aurait pas du compter ce que l'ouvrier gagne par jour, mais ce qu'il gagne par an ; c'est là la mesure vraie de ses ressources.

Quant au prix de toutes choses, je crois avec M. de Lavergne (2) qu'il a moins augmenté depuis un demi-siècle qu'on ne le dit ; mais le savant auteur excepte lui-même Paris ; en effet, on ne peut nier que jusqu'ici les chemins de fer ont plus augmenté à Paris les consommateurs et les consommations que diminué les prix ; on ne peut nier la hausse des logements et celle des im-

(1) L'enquête de 1851 évalue la perte résultant de la Révolution de 1848, dans le chiffre des affaires, de 40 à 80 p. 0/0, selon les industries.

(2) *Journal de statistique.* — Mai 1864.

Digitized by Google

pôts. Ce qui a changé le plus, ce ne sont pas les prix, c'est ce que les Anglais appellent *Standard of the life*, l'étalon de la vie, ce sont les habitudes. L'ouvrier ne se contente ni du vêtement, ni du logement, ni de l'aliment, auxquels on se résignait autrefois. Il a plus de désirs, sinon plus de besoins.

M. de Chabrol, en 1826, évaluait à 352 fr. par an, soit 0,96 par jour la dépense obligatoire pour la nourriture, à Paris, et M. Husson en 1856, la porte à 480 fr. ou 1 fr. 32 par jour. M. Le Play, dans ses budgets d'ouvriers, estime la dépense à peu près à ce chiffre. M. Jules Simon est du même avis.

Enfin, les ouvriers eux-mêmes ont publié des calculs analogues. Le rapport des carrossiers délégués à l'exposition de Londres, notamment, présente un budget où la nourriture d'un père, d'une mère et de deux enfants, s'élève à 1,095 fr., soit 1 fr. par grande personne. Tel est en effet le prix de deux repas, avec viande et vin, délivrés à prix très-réduit dans le réfectoire établi par la compagnie du chemin de fer d'Orléans pour ses 1,200 ouvriers.

En réunissant tous ces témoignages, on peut constater 1° que la dépense obligatoire pour la nourriture a augmenté; 2° qu'elle est, pour l'ouvrier parisien, d'environ 1 fr. par jour, s'il mange un peu de viande et s'il boit un peu de vin; 3° qu'en supposant un ménage avec deux enfants, ce qui est la moyenne, cette dépense s'élève à 2 fr. au moins, souvent à 3 fr.

Or le logement d'un ménage ne coûte pas moins de 200 à 250 fr. depuis quelques années, c'est-à-dire de 0,60 à 0,70 c. par jour.

Digitized by Google

Le vêtement, la chaussure, le chauffage, l'éclairage, les frais d'école, d'impôt, de médecin, les plaisirs, peuvent bien être évalués ensemble, pour quatre personnes, au moins à la même somme de 70 c. par jour.

C'est un total de 3 à 4 francs par jour, soit 1,100 francs à 1,500 francs par an, pour un ménage avec deux enfants. Or, avec le salaire moyen de 4 francs 51 centimes la recette de l'année pour 300 ou 360 jours de travail varie entre 1,300 et 1,600 francs On voit que, dans ces conditions, la marge est bien étroite, et comme on le dit familièrement, les deux bouts se touchent à peine.

Remarquez encore ce point. Hors des grandes villes, il est rare que l'ouvrier vive du salaire seul; il possède ou il loue à bas prix un champ, un jardin, une maison, il jouit de subventions diverses, quelquefois de droits communaux. A Paris, le salaire est tout, et doit pourvoir à tout. Aussi lorsque le salaire est insuffisant, s'il y a morte-saison ou lorsque le nombre des enfants s'accroît, il reste à l'ouvrier seulement cinq ressources : faire travailler la femme, faire travailler l'enfant, supprimer le dimanche, porter la journée de 10 à 12 heures, enfin se mal nourrir, et se mal loger.

Ces ressources, l'ouvrier parisien est de plus en plus condamné à les utiliser toutes à la fois.

De plus en plus, les femmes et les enfants travaillent. La statistique de la Chambre de commerce nous l'apprend. Otez 71,242 ouvriers du bâtiment, industrie spéciale aux hommes, sur 345,569 ouvriers qui restent pour toutes les autres, il y a dans les travaux industriels à Paris, 105,410

Digitized by Google

femmes et 25,540 enfants, plus de 130,000, plus d'un tiers du nombre total.

Il y a ici une double crise à signaler.

Pendant que le salaire de la femme est de plus en plus nécessaire à la famille, et le travail de la femme de plus en plus nécessaire à l'industrie, la pauvre femme rencontre à l'atelier deux obstacles : la résistance des hommes qu'elle remplace dans les métiers qui leur étaient propres, et la concurrence des machines qui la remplacent elle-même dans des professions qui lui étaient réservées. Ainsi, l'enquête nous l'apprend, en 1860, l'industrie n'emploie pas plus de 5,000 femmes qu'en 1849, mais dans certains métiers, le déplacement est énorme. Pendant qu'on leur dispute l'entrée dans les imprimeries, les décorateurs de porcelaines n'emploient plus que 458 femmes au lieu de 1,010, les polisseurs et brunisseurs pour orfévrerie que 279 au lieu de 284. Dans ces deux métiers, les affaires ont doublé, mais un procédé Dutertre a supprimé une partie de la main-d'œuvre ; les fabricants de fleurs artificielles ont vu tripler le chiffre de leurs affaires, en portant seulement de 5,720 à 7,011 le nombre des femmes employées. Enfin 2,097 machines à coudre représentent dans l'industrie parisienne 12,582 femmes environ. Ainsi, non-seulement la femme entre de plus en plus à l'atelier industriel, mais de plus en plus, elle change d'atelier ; deux crises à la fois.

La Chambre de commerce s'est fait rendre compte de la durée du travail.

Dans les grands ateliers, la journée est de 10 à 12 heures, moins le temps des repas, mais sans compter aussi les

Digitized by Google

heures supplémentaires; fréquentes à l'atelier, continuelles pour l'homme ou pour la femme qui travaillent chez eux. Quant au dimanche, il n'en est pas même question.

Avec ces moyens (nous reviendrons sur les logements), lorsqu'au salaire du mari, 4,51, s'ajoute celui de la femme, 2,14, et celui d'un enfant, qui est d'environ 1 fr., l'abondance rentre dans le ménage, mais avec la femme s'en va la famille, avec le dimanche s'en va la religion, avec les heures supplémentaires s'en vont les moyens d'instruction.

Nous avions donc raison de le dire : la Chambre de commerce ne se trompe pas quand elle affirme que le salaire augmente, et les ouvriers ne se trompent pas non plus, lorsqu'ils affirment que leur sort est encore pénible.

Seulement, il faut distinguer, comme l'a très-bien fait un ouvrier, M. Corbon, dans un livre curieux intitulé le *Secret du peuple de Paris;* il se forme de plus en plus trois classes d'ouvriers, correspondantes au minimum, à la moyenne et au maximum de salaire, une classe *supérieure* qui ne souffre pas et qui a tort de se plaindre, une classe *moyenne* qui a bien de la peine à se suffire, et qui pourtant se plaint moins que la première, et une classe *inférieure* qui, au moindre accident, sinon d'une manière continue, tombe dans la classe indigente. Or, la population indigente et assistée, qui est encore le seizième de la population totale, diminue à Paris, comme l'ont démontré avec autorité MM. Husson et Vée. Mais le plus petit caprice de la mode, de l'opinion, le plus petit accident de la nature, vient l'accroître, et lorsque la statistique, toujours curieuse, demande quels ouvriers deviennent indigents et sollicitent

Digitized by Google

des secours dans les moments de crise, elle retrouve les catégories d'ouvriers qu'elle connaît comme ceux qui ont les plus bas salaires ou la plus longue morte saison, savoir :

Les ouvrières d'abord ; puis les maçons.

Les ébénistes.

Les tailleurs.

Les cordonniers, etc.

J'ai été frappé de ce rapprochement. Les ouvriers qui ont demandé des bons de pain en 1848, étaient environ 120,000. Le nombre des ouvriers qui empruntent au mont-de-piété est, je crois, de 200 à 250,000 (1). Enfin, les ouvriers qui déposent à la caisse d'épargne, on le sait positivement, sont environ moitié des déposants, soit 120,000.

Ces trois chiffres réunis recomposent à peu près le chiffre total de la population ouvrière, en sorte que les trois classes d'ouvriers dont je parle pourraient être dénommés par la caisse d'épargne, le mont-de-piété, le bureau de secours, ceux qui placent, ceux qui empruntent, ceux qui demandent, la classe supérieure, la classe moyenne, la classe inférieure, la troisième s'élevant peu à peu à la seconde et la seconde à la première, la dernière comptant pour un quart, la seconde pour moitié, la première pour un quart dans l'ensemble.

(1) Le nombre des ouvriers qui empruntent au Mont-de-Piété est le 7/10es du nombre total des emprunteurs. Or, il a été fait, en 1861, 1,650,000 engagements, par conséquent plus de 1,100,000 par des ouvriers, et, en supposant qu'il y ait cinq ou six engagements pour un ouvrier, correspondant aux termes de loyer et à la morte saison, on arrive de 200 à 250,000 ouvriers qui emprunteraient ; je regrette de n'avoir pas, sur ce point, un chiffre plus exact.

Digitized by Google

Instruction et Moralité.

Nous retrouvons précisément ces trois classes en examinant l'état de l'instruction.

Oui, la Chambre de commerce a raison de dire que l'instruction est plus répandue; sur 100 ouvriers ou ouvrières recensées, on en a trouvé 87 sachant lire et écrire, et sur 100 garçons, 89. Il y a progrès, et ce progrès est constaté par d'autres documents officiels, rapports au conseil municipal, statistique des conscrits, etc.

Il n'est pas moins visible dans les rapports des ouvriers. En les lisant, on regrette encore des erreurs économiques, des préjugés, des eutopies vagues, mais quelle habileté de rédaction! quelle sûreté dans les jugements techniques, quelle recherche soigneuse des origines antiques, qui sont comme les titres de noblesse du métier, quelle émulation sans haine vis-à-vis de l'étranger, quel touchant respect pour les inventeurs, célébrités de l'atelier, quel amour intelligent pour la profession!

« Idée sublime que les expositions! s'écrie l'un des rap-
« porteurs. Comment exprimer tout ce que l'ouvrier res-
« sent dans ces moments de luttes industrielles? Qui dira
« ses joies, et parfois ses déceptions, pendant qu'il façonne
« cette matière inerte avec laquelle il s'identifie tellement
« qu'il semble lui donner une vie, une âme! Œuvre chérie
« pour laquelle il se passionne et qu'il veut rendre par-
« faite! La perfection! voilà son rêve, son idéal! Quel beau
« poème à faire! »

Qui parle ainsi, Messieurs? le poème, c'est un soulier, le poète, c'est un cordonnier, le même qui s'indigne en

Digitized by Google

voyant que sur 30 exposants, 4 ou 5 à peine représentent ce qu'il appelle la *cordonnerie de principe*.

On le voit, l'instruction est en progrès. Quelle instruction? l'instruction primaire qui permet d'écrire ainsi la langue française, et ce que j'apellerai l'instruction parisienne, c'est-à-dire ces notions générales de goût, de perfection, d'art, d'amour propre professionnel et national, qui sont dans l'air, pour ainsi dire, à Paris, qui entrent par tous les sens et courent dans toutes les rues.

Mais ne nous faisons pas illusion! Cette portion de l'instruction religieuse, morale, littéraire, historique, civique, dont tous les hommes ont besoin, arrive à peine jusqu'aux ouvriers.

M. Corbon se demande ce que pensent les ouvriers qui pensent, et cette partie très-curieuse de son livre peut se résumer ainsi avec une concision un peu brutale :

En matière soclale, ils cherchent;

En matière politique, ils rêvent;

En matière religieuse, ils doutent.

En définitive, ils ignorent!

Cruelle ignorance, qui leur est insupportable, autant qu'elle est funeste à la société toute entière!

Ce n'est pas tout. Cette partie supérieure de l'enseignement technique, qui confine à l'art, et perfectionne l'ouvrier dans la pratique de son métier, elle est insuffisante. Il y a des écoles d'adultes fort suivies. Il y a quelques essais de bibliothèques populaires. Il y a quelques réunions dans des Eglises, au Conservatoire, dans des cours publics, mais le nombre des ouvriers qui demandent à ces excellentes institutions un supplément d'instruction, s'élève à

Digitized by Google

peine à quelques milliers. Le zèle et le désir sont vaincus par un obstacle insurmontable, le manque de temps. N'ayant ni soirées, ni dimanches, ou bien les réservant pour prendre, après beaucoup de travail, un peu de plaisir, l'ouvrier, à partir de 12 ans, cesse d'apprendre.

Mais, ce qui est moins aperçu, l'enseignement professionnel de l'enfant lui-même est de plus en plus insuffisant. On est surpris, en ouvrant la statistique de la Chambre de commerce, du petit nombre des apprentis recensés; il est de:

19,742 enfants, savoir : 14,161 garçons.
5,581 filles.

Or, ce nombre était déjà de 19,114 dans l'enquête de 1851 pour l'ancien Paris; le nombre aurait donc diminué. De plus, le nombre d'apprentissages sans contrat était alors de 11,000, il est maintenant de 15,000. L'apprentissage serait donc de moins en moins régulier. En entrant dans le détail, on est plus surpris encore de trouver des professions qui n'ont pas plus d'un apprenti sur 200 ouvriers. Ainsi l'enquête a constaté 8,627 ouvriers mécaniciens répartis entre 353 établissements; il y a 179 apprentis. Si l'on remarque que sur 25,000 enfants recensés dans les ateliers, on en a compté 6,000 qui sont payés, et que dans la statistique des salaires figurent 25,000 hommes environ recevant moins de 2 fr., qui sont plutôt des enfants que des hommes, on peut conclure de tous ces renseignements : 1° que les ateliers parisiens se recrutent par les ouvriers des départements bien plus que par les apprentis; 2° que l'apprenti devient très-rapidement un petit ouvrier à 1 fr., que l'on occupe et que l'on n'instruit plus.

Digitized by Google

Mais, dit-on, cette occupation l'instruit. C'est ici que les rapports des ouvriers répondent négativement. Les machines, l'extrême division du travail, enfin, le caractère particulier de l'industrie parisienne qui *finit* plutôt qu'elle ne fabrique, voici trois raisons qui s'opposent à ce que l'atelier soit une école d'apprentissage. Il n'y a qu'une maison de serruriers, nous dit l'enquête, où l'on fabrique la clef; il y a surtout à Paris des *ajusteurs* d'objets fabriqués en province. Le dessinateur de châles, par exemple, nous dit encore le rapport des ouvriers, divise son travail, non plus entre trois ouvriers comme autrefois, mais entre huit, celui qui compose, celui qui fait les maquettes, celui qui les grandit sur la carte, celui qui épure les traits, celui qui guilloche les contours, celui qui crayonne les détails, celui qui encarte, et celui qui remplit. L'apprenti devient très-habile, mais il ne sait que le huitième d'un métier.

En présence de ces faits, comment s'étonner des vœux qui s'élèvent à Paris en faveur de ce qu'on appelle *enseignement professionnel.* Ces vœux ont une double signification; ils partent des ouvriers qui voudraient devenir artistes, s'élever, savoir davantage; et ils partent en même temps des pères qui s'affligent que l'apprentissage de leurs enfants soit à la fois interminable quand ils font un contrat, et incomplet, quand ils n'en font pas.

Avant l'instruction, nous aurions dû parler de la moralité.

La statistique, sur ce point grave, est trop sommaire, elle se borne à ce tableau :

Conduite bonne.....	90 0/0.
— douteuse.....	5 0/0.
— mauvaise.....	5 0/0.

Digitized by Google

Puis elle ajoute : « Les habitudes de moralité chaque jour plus goûtées et plus pratiquées dans le milieu de l'atelier, tendent à faire disparaître les traditions du chômage du lundi, et à agglomérer dans les sociétés de secours et de crédit mutuel les nombreux ouvriers de Paris. Les progrès sont manifestes (1)... »

Cette opinion s'accorde difficilement avec l'opinion générale. Qui a raison ? Je réponds encore : tout le monde.

En effet, la Chambre de commerce a seulement en vue la conduite à l'*atelier*. Or, si l'on s'y comportait mal, on serait congédié. De plus, chacun sait que les mauvaises doctrines politiques n'entraînent pas la mauvaise conduite ; les réformateurs, les rêveurs, parmi les ouvriers, ne sont pas les tapageurs, et ils ont soin de recommander et de pratiquer l'accomplissement de tous les devoirs professionnels. On a souvent vu la justice hésiter, ayant à juger, dans les procès politiques, des ouvriers irréprochables à l'atelier.

M. Corbon analyse très-exactement, au point de vue de la moralité, la classe supérieure, la classe moyenne, la classe inférieure, des ouvriers parisiens, qu'il connaît si bien.

Dans la classe inférieure, après les malheureux, M. Corbon range les ouvriers, souvent le rebut de la province, qui descendent tous les degrés, et qui, ayant, comme il le dit énergiquement : « passé la jambe à l'amour-propre, » sont paresseux, mendient sous des formes diverses, deviennent libertins, ivrognes, même voleurs.

A la classe supérieure appartiennent ces estimables ouvriers que l'on envoie en Allemagne, que l'on attire en

(1) Introd., p. 44.

Digitized by Google

Angleterre, que l'on demande en province, dont on ne saurait trop louer l'intelligence, le coup d'œil, la main, le courage et la probité. Ces ouvriers d'élite se rencontrent dans toutes les professions. Cependant on peut remarquer à Paris que le mécanicien, qui joint la vigueur à l'intelligence, a pris en tête le premier rang que le typographe occupait autrefois.

Dans cette classe supérieure, M. Corbon place en outre les ouvriers qui pensent, rêvent, lisent, murmurent, dissertent, s'occupent de la Pologne et de la Hongrie, de la fraternité des peuples, d'un certain idéal évangélique vague, et il avoue que ces ouvriers-là se dérangent quelquefois plus que les ouvriers de la classe moyenne.

Dans cette classe moyenne, règne la morale tranquille, soit qu'elle vienne d'une sorte d'indifférence routinière et contente de peu, soit qu'elle s'inspire d'une vertu réelle ; car il y a d'admirables vertus dans une partie de la population parisienne, et notamment dans deux catégories.

Je veux avant tout citer les femmes, l'humble femme, décrite par M. Jules Simon (1), « levée avec le jour, servante de son mari et de ses enfants, ouvrière par-dessus le marché, et la pauvre fille qui travaille et souffre sans donner un regret à ces plaisirs faciles et à ce luxe dont elle n'est séparée que par le sentiment du devoir. » Je citerai encore les ouvriers petits patrons, travaillant seuls ou avec un ou deux aides, vivant comme les petits commerçants, et les petits paysans, avec une incroyable économie, amassant pour l'avenir, se refusant toute récréation, attachés à

(1) *L'Ouvrière*, p. 264.

Digitized by Google

l'ordre et fidèles à leur travail et à leurs devoirs rigides, dans une existence obscure, en vérité, comme s'ils avaient fait un vœu.

Ces ouvriers-là et une partie de la classe supérieure entrent dans les Sociétés de Secours mutuels et de Crédit mutuel. Et toutefois le progrès dont se félicite la Chambre de commerce, à cet égard, est bien lent, car il n'y a pas 30,000 ouvriers dans les Sociétés de Secours mutuels, et pas encore 2,000 dans les Sociétés de Crédit nouvellement organisées, à l'exemple de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique, grâce, en partie, à une heureuse initiative de l'Académie, au livre couronné de M. Batbie (1) et au rapport de M. Passy.

Ainsi donc, au point de vue de la moralité, comme au point de vue de l'instruction et des salaires, ceux qui se félicitent et ceux qui se plaignent ont raison tous les deux; seulement ils ne parlent pas des mêmes ouvriers, et il convient de distinguer toujours, lorsqu'on prétend caractériser 400,000 hommes.

Logements.

La même distinction est nécesaire lorsqu'on parle des logements.

La Chambre de commerce passe vite sur cette question brûlante, et son optimisme s'enveloppe dans des phrases embarrassées, mais les chiffres parlent. Il y avait encore, en 1861, 75,000 ouvriers logés en garni, auxquels il con-

(1) *Du Crédit populaire*, par M. Batbie. — *Paris, Guillaumin.*

Digitized by Google

vient d'ajouter presque tous les ouvriers nomades, belges, allemands, etc.; environ 36,000 logés chez leurs patrons, presque tous célibataires et appartenant au groupe de l'alimentation; et 286,000 logés dans leurs meubles, mais logés à quel prix et dans quelles conditions? D'après le relevé des contributions et la statistique du département, il n'y avait à Paris, en 1861, que 55,000 maisons pour 1,700,000 habitants, 30 personnes par maisons, et il n'y avait que 129,439 loyers au-dessous de 500 fr.

Londres, à la même époque, avait 362,000 maisons pour 2,800,000 habitants, 8 personnes par maison, ou deux ménages. L'une des villes grandit en surface, l'autre en étage. Combien d'habitants par maison? La statistique de 1851 répond :

En France.....	4
Dans les villes.....	9
A Paris.....	35
Et en 1861.....	30

Mais combien de personnes par ménage?

En France.....	3
Dans les villes.....	3,50
A Paris.....	3

Chiffres douloureux, car ils démontrent que la population s'entasse et que la famille diminue!

Demandez à la Chambre des huissiers le nombre des congés signifiés tous les trois mois sans parler des congés amiables, pour les petites locations ; demandez aux juges de paix le nombre des jugements d'expulsion, et vous verrez que la vie nomade n'existe pas seulement chez les

Digitized by Google

peuples pasteurs. Au surplus, il y a en cela un peu de mode parisienne ; car un des ambassadeurs vénitiens du XVIe siècle a noté ce trait : « A Paris, les petites gens délogent tous les trois mois (1). »

Ajoutez à ces chiffres les renseignements puisés dans l'enquête, sur le siége des industries. Excepté les industries du bâtiment, de l'aliment et du vêtement, qui suivent à peu près partout le consommateur, toutes les autres sont cantonnées dans des quartiers spéciaux, les tanneurs et les imprimeurs sur la rive gauche, les ébénistes et les bronzes dans le faubourg Saint-Antoine, les raffineurs à la Villette, les articles de Paris dans le quartier du Temple, etc., en sorte que les ouvriers, obligés de suivre le travail, doivent s'agglomérer dans certains quartiers. Le 2e, le 3e et le 11e arrondissement, juxtaposés, renferment à eux seuls 150,000 ouvriers.

Ce serait là une heureuse condition, si en se rapprochant des établissements, les ouvriers se rapprochaient aussi des patrons, et si les patrons, qui sont presque tous doués de ces deux qualités parisiennes, l'intelligence et la générosité, exerçaient sur leurs ouvriers une heureuse et constante influence, comme cela a lieu souvent en province. En est-il ainsi ? Nous touchons ici au point caractéristique du régime industriel de Paris. On a tort de prendre les vœux des ouvriers de Paris pour l'expression des besoins des ouvriers de toute la France ; car la condition où ils se trouvent placés est profondément différente, comme on va le voir.

L'industrie moderne, depuis la découverte des machines

(1) Jérôme Lippomano, p. 105. « Il n'est pas de petite chambrette garnie, dit-il, qui ne vaille 2 ou 3 écus par mois. »

Digitized by Google

mues par l'eau ou la vapeur et depuis l'emploi de la houille, a brusquement groupé des masses autour du puits, du métier ou du moteur. De là, déplacements soudains et imprévoyants, enchérissement des logements et des denrées, souffrance, crises fréquentes, paupérisme en un mot. Mais peu à peu, ces maux diminuent et cet état se règle. Les industriels sentent le besoin de s'attacher une population stable et honnête; pour la fixer, ils la logent; pour l'éclairer, ils l'instruisent; pour la moraliser, ils l'évangélisent. De nombreuses institutions sont créées chaque jour, et les liens qui, en province, attachent la population industrielle aux grands établissements se resserrent. L'industriel comprend que se servir de l'ouvrier oblige à se charger de l'ouvrier; tout le bien qui est fait à l'un est l'œuvre de l'autre. Des familles sédentaires, autour d'une usine entourée d'écoles, d'églises, d'hospices, de jardins, de logements, tel n'est point encore l'état général, telle est au moins la tendance générale de l'industrie française et anglaise si soigneusement décrite, conformément au plan tracé par l'Académie, par MM. Villermé, Blanqui, Louis Reybaud.

A Paris, il n'en est pas ainsi. Le chiffre le plus curieux de toute la statistique que j'analyse, est, à mes yeux, celui-ci :

Sur 100,000 fabricants recensés, il n'y en a que :
7,492 employant plus de 10 ouvriers;
31,480 employant de 2 à 10 ouvriers.
62,599 emploient 1 ouvrier ou travaillent seuls.

Or, en 1849, il y avait encore 10,98 0/0 des fabricants employant plus de 10 ouvriers, 38,75 °/° de 2 à 10, et 50,27 0/0 seulement travaillant seuls.

Digitized by Google

La première catégorie a diminué de 3,58 0/0
La seconde — — de 7,67 0/0
La troisième s'est augmentée des deux quantités, soit de 11,25 0/0.

Ainsi l'atelier de Paris se disperse de plus en plus; il n'y a presque pas de grande industrie, et comment s'exerce-t-elle?

Un confectionneur de vêtements qui fait pour 8 millions 255,000 fr. d'affaires, emploie 4,000 ouvriers ou ouvrières. Combien en reçoit-il dans ses ateliers? cent; tout le reste est disséminé dans la ville.

Un constructeur de machines emploie 2,585 ouvriers, et fait pour 15,000,000 d'affaires. Quelles institutions particulières a-t-il fondé, pour les ouvriers? Aucune. La ville y pourvoit.

Un raffineur fait pour 15 millions d'affaires; il n'a que 265 ouvriers; le reste est l'œuvre de machines puissantes.

Comment ces ouvriers sont-ils logés? Cela ne regarde pas le patron. Comment sont-ils évangélisés, instruits, soignés, recueillis, assistés? Aux frais de la ville. Dans les banlieues annexées à Paris en 1860, il n'y avait ni hôpital, ni collége; les églises et les écoles étaient insuffisantes, et M. de Rambuteau avait coutume de dire plaisamment : « La banlieue régale et la ville paie. »

Ajoutez ce trait que j'emprunte aux rapports des ouvriers : « Un ouvrier qui est dans le même atelier depuis dix ans est une rareté. » On peut dire aussi : Un patron qui a succédé à son père est une rareté; on veut jouir de bonne heure; on liquide avant de mourir; on fait vite fortune, quand ce n'est pas faillite; les enfants changent d'état ou

Digitized by Google

n'en prennent point. L'industrie est comme le commerce. Regardez les enseignes. Un marchand qui peut mettre sur sa porte : *établissement fondé il y a* 50 *ans*, s'en fait un titre public, tant cela est rare. Sous un tel régime, entre l'ouvrier et le patron, en dehors du travail, nul lien permanent, isolement, dispersion croissante. Le patron n'habite pas même son usine; il rentre le soir dans les rues brillantes pendant que l'ouvrier remonte son escalier sombre.

L'embrigadement forcé, tel était l'abus du régime des anciennes corporations. L'isolement absolu, tel est l'excès du régime opposé.

Je ne prétends pas que, dans ce fait grave, le bien ne soit pas à côté du mal. J'y vois le progrès de l'initiative individuelle, l'ascension d'une classe vers une autre, l'ouvrier devenant son maître, mais il n'est pas plus tôt indépendant qu'il est faible, isolé; sans subordination, mais sans défense, contre la concurrence, le malheur, et lui-même.

Aussi ne vous étonnez pas d'entendre sortir de toutes les bouches, de lire dans tous les programmes, de retrouver dans tous les livres, le même vœu, le même mot, le même besoin : *Association.*

Les ouvriers délégués à Londres demandent tous trois choses : la liberté des coalitions ;

des sociétés de secours mutuels corporatives;

des chambres syndicales.

Tous ces vœux reviennent au même : *Association.* Or je n'ai pas à examiner quelles sont les formes praticables de l'association, appliquée à la production, au crédit, à la consommation. Je ne me demande pas jusqu'à quel point, dans cette difficile question, l'utopie cotoie le progrès, et

Digitized by Google

l'illusion se mêle à l'espérance légitime. Je ne cherche pas la valeur du remède, je constate la présence du mal. « L'association nous sauvera », cela veut dire : « L'isole-« ment nous tue. »

Or, cela est profondément vrai. L'ouvrier parisien n'est en relation suivie ni avec le patron, ni avec les écoles, ni avec l'église, ni avec les autorités, ni avec les gens de son pays natal, ni avec ses camarades, ni avec une demeure qu'il aime, ni, pour ainsi dire, avec sa femme et ses enfants. Quand je cherche les lieux, les seuls lieux où peuvent se donner rendez-vous les ouvriers, rendez-vous de corps ou d'esprit, je nomme le cabaret et le journal ; le cabaret, devenu café, concert, salle brillante, avec mille bougies et vingt billards, attrait bien puissant sur un homme qui va retrouver, à la fin d'une journée de travail, des enfants qui crient et une femme qui se plaint, entre les murs de sa mansarde; le journal, rendez-vous des esprits, lu par quelques-uns qui le répètent aux autres, le journal, qui ouvre brusquement une fenêtre sur deux mondes, le monde habité et le monde imaginaire, à un homme qui a, pendant douze heures, porté ses yeux et ses mains sur un bâton de chaise ou sur un morceau de cuir.

On ne saurait trop méditer ce chiffre éloquent : il n'y a pas à Paris 7,000 fabricants employant plus de 10 ouvriers, et, en les employant, ils ne se chargent ni de les loger, ni de les instruire, ni de les secourir; le public y pourvoit. Les ouvriers sont livrés à eux-mêmes, ayant, pour les soutenir, moins de défenses et pour les tenter, plus d'excitations que dans aucun autre point du monde.

Voilà comment se trouvent conciliés ces trois témoi-

Digitized by Google

gnages en apparence si contradictoires, celui des industriels qui impriment, dans leur statistique : *il y a progrès;* celui des hommes politiques, qui répètent : *il y a péril;* celui des ouvriers qui s'écrient : *il y a malaise*. Je l'ai déjà dit : tout le monde a raison.

Le salaire, l'instruction, l'indépendance, l'abondance et la liberté du travail sont en progrès; la religion, la famille, l'épargne, l'harmonie sont en péril. Nous avons à la fois plus de prospérité et moins de sécurité.

V

Comment donc faire (je conclus par ces mots ce très-long résumé), comment faire pour éliminer ces deux mots : *malaise*, *péril*, et proférer en paix, avec la Chambre de commerce, ce mot séduisant : *progrès?* Comment faire pour diminuer le grand développement de l'industrie à Paris, et les inconvénients qui en résultent et dont souffrent la France, Paris, l'industrie elle-même, et surtout les ouvriers?

Cette question compliquée se divise en deux questions :

Quelles sont les causes qui attirent à Paris l'industrie?

Quels sont les moyens proposés pour l'éloigner ou la transformer?

Les causes générales, nous les avons énumérées en commençant ce travail. Les industriels, leurs femmes, leurs principaux agents, aiment la vie de Paris et ils s'y rendent parce qu'ils s'y plaisent. Les causes spéciales sont, pour l'industrie de l'aliment, du bâtiment, de l'ameublement et du vêtement, la présence d'un nombre croissant

Digitized by Google

d'hommes à nourrir, à loger, à meubler et à vêtir, cela va sans dire. En second lieu, on allègue les facilités du crédit, le règne du goût et de la mode, le voisinage des écoles et de la science.

Ces motifs sont vrais, mais incomplets. Le crédit est maintenant partout; c'est moins le crédit que la commande que l'industrie vient chercher à Paris, c'est moins le voisinage des banquiers que celui des commerçants et des commissionnaires du monde entier qui s'y donnent rendez-vous. C'est pourquoi l'exportation emporte un chiffre si énorme de la fabrication parisienne, je dis l'exportation à l'étranger, sans parler de l'exportation en province que l'enquête a eu le tort de ne pas relever. 350,000,000 fr. sur 1,500,000,000 (en excluant l'alimentation et le bâtiment), 350,000,000, voilà le chiffre de 1861, qui comprenait 80,000,000 pour les Etats-Unis seulement. L'intelligence commerciale de nos fabricants pour se créer au loin des débouchés est extraordinaire. J'ai eu sous les yeux l'exportation d'un confectionneur de vêtements : il emploie 1,100 femmes, il fabrique pour 2,700,000 fr., dont 2,100,000 fr. destinés à l'étranger, 979,000 fr. au Brésil, 173,000 au Pérou, 78,000 au Chili, 6,000 au Japon, etc.

Le goût a, cela est vrai, son trône à Paris. Jean-Jacques Rousseau écrivait à M. Vernes : « Il y a une certaine grâce, une certaine perfection de goût que l'on ne peut atteindre que là, quelque effort que l'on fasse en province. » Cela est vrai du style, et chaque objet a un style. C'est à Paris qu'une foule d'objets viennent se finir, les couteaux et les bijoux, les tôles et les glaces, les châles et les casseroles, la vannerie et les fleurs. Là sont les dessinateurs et les meilleurs tein-

Digitized by Google

turiers. Cependant il ne faut pas exagérer, la fabrique de Paris produit surtout, pour l'exportation, bien plus d'objets grossiers, ce que l'on nomme *camelotte* ou *pacotille*, que d'objets exquis, et le goût ne règne pas là seulement. La soie est à Lyon, l'étoffe imprimée est à Mulhouse ou à Rouen, la mousseline à Tarare ou à Saint-Quentin, le ruban à Saint-Etienne, et c'est dans des villages du Jura, de l'Oise, du Doubs, des Vosges, que des paysans taillent les pierres fines, préparent les montres, travaillent la nacre des éventails, brodent et font les dentelles, fabriquent les instruments de musique.

Le voisinage de la science a été quelque chose à l'origine des industries. Il est naturel que les imprimeurs vivent auprès des écrivains, et les mécaniciens, les teinturiers, les fabricants de produits chimiques et pharmaceutiques, ont eu besoin de se grouper autour des ingénieurs et des chimistes. Mais, aujourd'hui, établis à grands frais, ils restent, moins retenus par les grandes inventions que par les grosses commandes et les grandes installations.

Quelques industries désagréables vivent des restes d'une grande ville : le noir animal vit de ses os, la tannerie de ses abattoirs, et pourtant, avec la commodité des moyens de transport, ces rapprochements perdent leur intérêt. Les tanneurs et mégissiers restent à Paris plutôt à cause des gantiers et des cordonniers qui veulent choisir les peaux ; car les peaux viennent surtout de l'Amérique du Sud, les écorces du Berri, et les abattoirs sont une vieille raison de la présence de cette vieille industrie.

A tous ces motifs spéciaux que l'on met en avant, à l'utilité évidente pour les industries d'être rapprochées des

Digitized by Google

autres industries, du commerce, des acheteurs, des savants, des artistes, s'ajoute une raison plus générale, plus importante que l'on omet toujours : c'est, pour l'ouvrier, la facilité de trouver à occuper à la fois tous les membres de sa famille, et, pour le patron, la facilité de puiser, dans cet immense réservoir de population, embauchant aujourd'hui 1,000 ouvriers, les congédiant demain, sans avoir à s'occuper de les retenir, de les soutenir et de les contenir.

Cette raison capitale s'ajoutant à toutes les autres, attire, fixe, enracine l'industrie à Paris, malgré le prix croissant des salaires, des logements, des vivres, des plaisirs.

S'il en est ainsi, comment agir par des moyens capables de contre-balancer de si puissants avantages?

Il y a des moyens *généraux* de diminuer les développements de la population et de l'industrie à Paris, et il y a des moyens *locaux*.

Le premier moyen général, c'est l'encouragement à donner en province aux arts, aux lettres, aux études, à l'agriculture surtout. Je n'ai pas à insister sur ce point; je me contente d'indiquer un chiffre. S'il faut en croire les calculs de M. Millot (1), la part du Français, dans les recettes de toute nature de l'Etat et dans les produits éventuels départementaux, est de 48 fr. 2; la part du Parisien s'élève à 150,3.

Le second moyen général, si l'on veut enrayer cette marche, c'est de ne pas l'accélérer, c'est de ne pas placer un poids de plus, et quel poids! du côté où penche déjà la balance.

(1) *Journal de la société de statistique.*

Digitized by Google

Ce reproche mérite discussion. L'Etat et la ville se sont trouvés placés, à notre époque, entre une grande tentation et une grande nécessité.

Nul ne peut le nier, l'heure de la transformation de Paris était venue, elle devait coïncider avec l'achèvement du réseau des chemins de fer en Europe, et la prudence commandait de devancer ce moment. On vous disait, dans une de vos précédentes séances, Messieurs, que dans la nature la vie précède l'organe et que l'organe naît pour la fonction (1). Pour un peuple plus voyageur a dû se préparer une capitale plus vaste.

Un rapport, adressé en 1827 à M. de Chabrol, contient les faits les plus curieux : les habitations ne sont plus assez nombreuses pour les habitants ; les rues ne sont plus assez larges pour les passants et les voitures ; on regardait 9 mètres (2) comme le maximum en 1702 ; mais en 1827 (3), 13 mètres sont à peine suffisants ; en 1804 il n'y a que 21 habitants par maison ; en 1827 il y en a plus de 40 ; on élève les étages ; on mesure le nombre de mètres cubes d'air respirable rigoureusement indispensable à un vivant ; on est effrayé de la mortalité qui est de 1 sur 52 dans les beaux quartiers, de 1 sur 26, juste le double, dans les quartiers pauvres. Ce rapport est un véritable cri d'alarme, et il a près de quarante ans de date.

Depuis cette époque, les nécessités se sont accrues,

(1) Mémoire sur le *Vitalisme* lu par M. le docteur Bouchut à la séance du 8 juin.

(2) Rue Neuve-Saint-Augustin.

(3) Rue de la Chaussée-d'Antin, rue de Rambuteau.

Digitized by Google

nécessité numérique, à cause de l'affluence des habitants; nécessité géométrique, obligation de changer l'axe de largeur et aussi l'axe de rayonnement du centre vers les extrémités, puisque toutes les rues, au lieu d'aboutir à des barrières et à des routes, devaient se diriger vers des gares et des voies ferrées ; nécessité hygiénique, parce que l'encombrement produisait une insalubrité croissante ; nécessité politique enfin, parce que deux villes se formaient et se divisaient comme deux camps. Les relevés de l'état civil et de la conscription étaient de pâles flambeaux ; le choléra, les journées de juin, éclairèrent de lueurs plus vives et plus brûlantes les nécessités dont je parle. Je le répète, l'heure de la transformation de Paris ne pouvait tarder; or la nécessité l'imposait à l'heure même où la puissance et le crédit se rencontraient pour l'opérer; on s'est donc mis à l'œuvre, on sait avec quelle énergique habileté. Le nom de Napoléon III, et celui de M. Haussmann demeureront inséparablement unis au souvenir de cette grande œuvre.

L'État ne pouvait pas ne pas aider la ville dans cette immense opération ; d'une part, les finances d'une seule ville ne suffisaient pas à accomplir en vingt ans l'œuvre imposée par des siècles ; d'autre part, l'Etat trouvait son compte à l'opération, et ce qui se fait à Paris intéresse la France toute entière. Il en a toujours été ainsi. Je citerai deux exemples. La bibliothèque de l'Institut renferme les comptes de la construction du Pont-Neuf; Henri III, le 7 novembre 1577, constate la nécessité d'un pont nouveau parce que le pont Notre-Dame, le seul sur lequel on puisse passer avec chariot, coche et charrette, est encombré. Pour les dépenses de ce pont, un sol pour livre est imposé

Digitized by Google

sur le principal de la taille des généralités de Paris, Champagne, Normandie et Picardie, *parce qu'elles y avaient intérêt.*

Le second exemple est le point de départ des travaux actuels. C'est la loi du 4 octobre 1849 par laquelle l'Assemblée nationale législative ordonne le prolongement de la rue de Rivoli et fixe la part contributive de la ville et celle de l'Etat.

Mais, en obéissant à une nécessité, l'Etat et la ville avaient à résister à une grande tentation.

En effet, la ville, dont le système financier repose sur un octroi, voit ses recettes et par conséquent son crédit augmenter avec le nombre des consommateurs, et la même cause augmente la valeur des terrains. Le budget de la ville profite de ce qui semble l'obérer. Paris est semblable à un Etat dont la population augmenterait toujours et qui ne ferait jamais la guerre; son rang de capitale, son droit d'aînesse, l'oblige à des dépenses improductives dans lesquelles l'Etat, comme le chef de la famille, intervient, mais les ressources vont en augmentant toujours avec le nombre des habitants et l'importance des travaux.

L'Etat gagne aux agrandissements de Paris plus qu'il n'y dépense. Je ne parle pas seulement de ce qu'il gagne en splendeur : les travaux et les victoires sont la trace, non pas la plus utile, mais la plus durable du passage d'un souverain sur la terre. Je parle du profit matériel. M. Magne, en 1862, constatait que, de 1852 à 1860, l'Etat avait dépensé 93 millions dans Paris, et que les revenus annuels, perçus pour son compte, pendant la même période, s'étaient accrus de 45 millions; l'Etat recouvrait donc

Digitized by Google

en deux ans ses déboursés de dix ans (1). Or, les travaux n'ont pas été interrompus pendant la guerre; on voit que dans notre réservoir financier ce que l'on peut appeler la goutte parisienne a eu son importance (2).

L'État et la ville étant exposés à une si puissante tentation, deux contre-poids sont nécessaires, le contrôle des assemblées qui examinent, les difficultés de la loi d'expropriation et l'examen sévère des autorités qui l'appliquent.

Faut-il admettre que, depuis quelques années, les obstacles n'ont pas été toujours proportionnés aux tentations? Je ne pourrais répondre sans examiner un à un les travaux, ou sans apprécier le rôle et le régime de nos assemblées municipales et politiques. Je dois m'abstenir d'entrer ici sur ce terrain. Il me suffit d'avoir établi que les écrivains, qui se plaignent de l'inégale répartition des charges publiques entre Paris et les provinces, et de l'accélération exagérée imprimée aux travaux de Paris, sont donc à moitié dans le vrai, mais à moitié seulement; ils ont tort lorsqu'ils oublient à quelle nécessité on a obéi; ils ont raison, lorsqu'ils indiquent à quelle tentation on a pu succomber; lorsqu'ils demandent aux pouvoirs, chargés du contrôle, de maintenir fermement l'équilibre et de ne pas laisser tomber le poids du côté où penche la balance.

(1) Séance du Sénat du 26 février 1862. — Rapport de M. Devinck au conseil municipal, 22 décembre 1863, p. 14.

(2) « La ville de Paris, disait déjà l'un des ambassadeurs vénitiens en 1577, jouit de priviléges et d'exemptions que n'ont pas les autres villes, parce qu'elle soutient les rois de France, et vient à leur secours dans les nécessités les plus urgentes. » J. Lippomano, II, 609, 613.

Digitized by Google

Le ferme et intelligent exercice de la liberté politique et communale, et l'intervention efficace des pouvoirs publics et judiciaires dans les décrets d'expropriation, ce sont là, avec les encouragements à donner plus largement à la province, les seules mesures générales qui puissent arrêter l'excès ou fixer la limite en cette matière.

Des moyens *généraux* et *indirects* je passe aux moyens *spéciaux* et *directs* d'arrêter les développements de l'industrie.

Distinguons d'abord entre les établissements publics et les établissements privés.

Parmi les établissements publics, il en est qui rendent des services locaux. Il en est d'autres, comme la Monnaie et les Gobelins, et surtout les Tabacs, les Boulangeries militaires et civiles, enfin les ateliers des Chemins de fer, dont la présence à Paris est assurément inutile. Or l'État a traité dix fois avec les grandes compagnies sans saisir l'occasion de leur demander l'éloignement de leurs ateliers. Il y avait une manufacture de tabacs; on vient d'en fonder une seconde. On peut ajouter à cette nomenclature : les Hospices, qu'une administration intelligente commence à déplacer et plusieurs Écoles qui, en Angleterre, sont éloignées de la capitale.

Parmi les établissements privés, il faut distinguer encore l'industrie agglomérée et la petite industrie morcelée.

La petite industrie morcelée vit à côté de sa clientèle; elle est exercée par la femme dont le mari travaille ailleurs, par le petit marchand qui tient boutique devant son atelier; c'est avant tout l'article de Paris, qui ne peut se fabriquer que par une population nombreuse travaillant

Digitized by Google

sous les yeux et pour un très-petit nombre de négociants ; comment l'éloigner, et si vous l'éloignez, comment la faire vivre ?

Quant à la grande industrie, exceptez l'alimentation, le bâtiment, dont les ouvriers sont en partie nomades, et la plus grande partie du vêtement et de l'ameublement, que reste t-il ? Les raffineurs, les mécaniciens, les fabricants de tissus, les industries chimiques, les peaux et cuirs.

Or, sur l'ensemble, c'est peu de chose, à peine 20 ou 30,000 ouvriers (1).

Comment atteindre ces industries ? Cette étude a été souvent faite, dans des commissions officielles, et on n'a imaginé que trois moyens :

— L'interdiction directe de certaines professions, au moyen de la loi sur les ateliers insalubres, étendue et appliquée sévèrement.

— L'interdiction des machines employant au-delà d'un certain nombre de forces de vapeurs ;

(1) Raffineurs.....	1,765	ouvriers.
Mécaniciens constructeurs de machines.....	8,627	—
Fils et tissus.....	26,610	9,560 hommes. 15,327 femmes. 1,891 enfants.
Industries chimiques.....	14,397	ouvriers
Peaux et cuirs.....	6,597	—
	46,996	

Mais on ne peut exclure la totalité de ces groupes. Ainsi les pharmaciens figurent dans les industries chimiques pour 1,511 ouvriers, les parfumeurs pour 1,483, etc.

Digitized by Google

— L'élévation des tarifs d'octroi sur les matières premières.

Or ces trois moyens ont un double inconvénient : 1° ils ne peuvent agir que sur l'avenir et sans rétroactivité; 2° ils agiraient à l'aveugle ; si l'on ne distingue pas, pour atteindre des industries à déplacer, on entraverait des industries à conserver ; si l'on veut entrer dans des distinctions, on ne peut éviter l'arbitraire.

Assurément, on aurait dû prévoir. La loi sur les ateliers insalubres était une arme utile dont on n'a pas assez usé ; avant 1830, il n'y avait à Paris que 131 machines à vapeur (1) ; en 1840, 285 ; en 1847, 957 ; il y en avait 1,689 en 1856; 1,800 en 1861 ; on aurait pu empêcher cet accroissement qui donne au département de la Seine plus de machines qu'il n'y en a dans le Nord et la Seine-Inférieure réunis. On aurait pu étendre plus tôt l'octroi aux banlieues industrielles. Mais cela n'a pas été fait, et la vieille maxime de notre ancien droit trouve ici son application : *Fieri non debuit, factum valet.*

Le gouvernement de l'Empereur, sur la proposition de M. Delangle, a pris, en 1860, une grande mesure, une de ces mesures que l'on peut retarder, mais dont l'heure sonne infailliblement, parce qu'elles sont imposées par la force des choses ; on a soumis tout Paris à un même régime industriel. Après quelques années d'exemp-

(1) C'est en 1821 qu'on a établi les premières machines à vapeur destinées à l'industrie; avant 1830, le nombre des autorisations données par la préfecture de police s'élevait seulement à 131. — V. le curieux rapport de M. Chevalier au Conseil général, 1851.

Digitized by Google

tion, nous verrons si les fabricants, placés par cette mesure entre une charge, les droits d'octroi, et une indemnité, la plus value des terrains, se décideront à s'éloigner.

L'enquête nous éclaire déjà et nous rassure à cet égard. Pendant que les pâtissiers, les coiffeurs, les tailleurs, les pharmaciens, les fabricants de cartes à jouer et les couturières se multiplient, les raffineries, les filatures, les couvertures, les rubans, la cristallerie, la porcelaine, les abriques d'armes, les bougies, les produits chimiques, les constructions de wagons, s'éloignent peu à peu. De plus en plus, la fabrique de Paris est pour ainsi dire divisée en deux ateliers, l'un en province où se font les gros travaux, où l'on monte, on tisse, on prépare; l'autre à Paris où l'on ajuste, on achève, on donne le dernier fini. Les fabricants y deviennent de plus en plus des éditeurs, et le déplacement se fait lentement, mais naturellement. Or en ceci et en toutes choses, les solutions de la nature valent mieux que les expédients de la contrainte.

Toutes les mesures spéciales qui peuvent agir, en dehors de ces lois naturelles, se réduisent, on le voit, et pour l'avenir seulement : 1° a un remaniement de la loi sur les ateliers insalubres ; 2° à la suppression de quelques établissements publics.

J'aime mieux, pour ma part, chercher à conjurer par d'autres moyens les maux que l'on redoute. Je voudrais que les ouvriers ne changeassent pas de résidence, je voudrais qu'ils pussent changer de classe; au lieu de les éloigner, je voudrais les élever.

Ce désir est le vôtre, Messieurs, mais il est bien vague.

Digitized by Google

Les documents que j'ai analysés peuvent nous aider à préciser nettement.

Avant tout, n'inventons pas de catégories dans la société. Le progrès de la condition générale des ouvriers dépend du progrès de la condition des sociétés dont ils font partie. Leur sort s'améliore et il s'est amélioré en effet par les victoires de la religion, de la paix, de l'instruction, de la liberté, de la science, de la justice, de la richesse. C'est une chimère dangereuse de séparer les classes et de leur faire croire que leurs intérêts sont distincts.

Cependant, l'industrie souffre de quelques maux qui lui sont particuliers, et, au nombre de ces maux, il en est qui se font sentir surtout à Paris ; j'énumérerai les questions principales soulevées, par l'enquête de la Chambre de commerce.

1° La situation des femmes, de plus en plus en plus entraînées dans la vie industrielle ;

2° La durée du travail, telle que le loisir et le repos, nécessaires au corps, à l'âme, à l'instruction, à la famille, manquent aux ouvriers ;

3° La difficulté de se loger. Les logements, grâce aux percements nouveaux, sont plus sains, mais plus chers et trop rares ;

4° L'insuffisance de l'enseignement professionnel, soit supérieur, soit élémentaire; l'ouvrier a de la peine à se perfectionner, l'apprenti à s'instruire, dans le régime actuel ;

5° L'isolement, la dispersion, la destruction de tous liens entre les patrons, les ouvriers, les classes riches et laborieuses.

Digitized by Google

Si je ne lisais ces vœux que dans les écrits des ouvriers, je pourrais hésiter, sans fermercependant l'oreille. Les vœux des ouvriers sont ordinairement l'expression d'un besoin vrai sous une forme et avec des solutions chimériques. Association ! c'est en partie un rêve, mais le besoin de n'être plus isolé est un besoin réel. Enseignement professionnel ! la création d'athénées du rabot ou d'instituts de la lime et du marteau est une chimère, mais le désir de s'élever, et l'insuffisance de l'apprentissage sont des faits réels. Un bon médecin ne traite pas légèrement les rêves mêmes de ceux qu'il veut soulager. Impitoyables envers les utopies, sachons séparer d'une main délicate les vérités qui s'y mêlent, et, sous des mots absurdes ou dangereux, sachons lire l'expression d'une souffrance ou le désir d'un progrès.

Mais surtout, lorsque nous retrouvons les mêmes faits dont se plaignent les ouvriers, constatés par les patrons, lors que deux enquêtes très-dissemblables, l'une incomplète et souvent vague et passionnée, l'autre, vaste, précise, discrète et optimiste, aboutissent aux mêmes révélations, il n'y a plus à hésiter sur les maux, et il ne s'agit plus que de chercher les remèdes.

En cette matière, une partie des remèdes dépend du public; une seconde partie, de l'administration; la troisième de la législation.

Le sort des femmes, le repos du dimanche, voilà des questions capitales qui dépendent du public, des patrons, des ouvriers eux-mêmes. La loi ne peut rien ici, l'administration peu de chose. Elle peut de plus en plus favoriser les constructions dans les quartiers industriels, et elle agit sagement

Digitized by Google

en déchargeant d'impôts les petits loyers. A Londres, l'usage s'établit de payer l'ouvrier le samedi à 4 heures, et le dimanche est universellement respecté; une soirée est ainsi gagnée pour l'étude, une journée pour la religion, pour le repos et la famille. Les femmes sont un peu plus payées, et de nombreuses associations s'occupent spécialement d'elles. D'autres associations puissantes se sont formées pour bâtir ou louer des logements, les assainir et les sous-louer à bas prix. A Paris, où de si nombreuses associations assistent les indigents, on ne se préoccupe pas assez du sort des femmes. Une société s'était formée pour les logements, et l'administration ne lui a pas permis de naître. Un simple particulier, M. de Madre, a bâti pour 5,000 ouvriers des logements à bon marché, et prouvé qu'une bonne affaire récompensait une bonne action. Mais l'attention publique ne se porte pas autant qu'en Angleterre sur la femme, le dimanche, le foyer, c'est-à-dire en un seul mot, la famille. Il y a là des progrès essentiels à recommander, à imiter, mais qui ne s'imposent pas.

La loi, au contraire, et l'administration, peuvent beaucoup dans les questions d'enseignement et d'association.

Créer des écoles, c'est très-bien, ce n'est pas tout. Savoir lire, écrire et compter, ce n'est pas un rempart bien fort contre les séductions de la vie de Paris, et l'instruction, quand on souffre, rend plus vif et plus amer le sentiment de la souffrance. Le progrès des mœurs dépend avant tout de ces deux points : *Multiplier les croyances, moraliser les plaisirs.* Une paroisse toute chrétienne, ce serait un peuple sans populace. L'administration ne peut rien sur les croyances, elle peut du moins bâtir des

Digitized by Google

églises plus nombreuses, ne pas marchander à la religion sa place, ne pas donner, dans les travaux, l'exemple continuel du mépris du dimanche.

L'administration peut beaucoup pour moraliser les plaisirs. Le peuple à Paris a de nombreux plaisirs, mais ils sont grossiers. On lui donne avec raison des promenades; quand trouvera-t-il au bout de ces promenades, des lectures publiques, des cours de dessin, des concerts, des salles de réunion et des bibliothèques à son usage, des jeux d'adresses, et au lieu de théâtres immoraux, des colysées à prix égaux et réduits, ou l'on jouerait exclusivement et continuellement les grands auteurs classiques?

Après l'administration, je m'adresse au législateur, et je lui demande l'étude de trois réformes :

1° Une réforme de la loi des 22 janvier, 3 et 22 février 1861, sur les apprentissages; évidemment, elle est peu pratique, puisqu'elle est si peu pratiquée.

2° L'extension du *droit de réunion et d'association* sans lequel ouvriers, patrons, citoyens, ne peuvent tenter aucune organisation, aucun rapprochement, aucun progrès.

En Angleterre, l'instruction supérieure parvient aux ouvriers par le droit de réunion. En Allemagne, le crédit et la vie à bon marché leur sont apportés par le droit d'association. En France, la loi vient d'autoriser la coalition ou le droit de se concerter pour faire hausser le salaire; comment défendrait-elle le droit de se réunir pour faire hausser le savoir, le droit de s'associer pour faire hausser le profit du travail, ou baisser les dépenses de la vie?

3° J'attends enfin de la loi ce que j'appellerai *la décentralisation intrà-muros* de Paris. A Londres, il y a sept

Digitized by Google

villes différentes dans une même ville. La police et les travaux publics sont, comme il convient, centralisés ; tout le reste a une vie locale. Autant de villes, autant de centres secondaires d'activité, d'influence, d'harmonie, autant de petites provinces, où se forment des habitudes, des intérêts, un esprit commun. Groupés autour de leurs magistrats qu'ils nomment, de leur paroisse qu'ils entretiennent, de leurs clubs professionnels qu'ils fréquentent, convoqués pour mille objets, les citoyens, marchands, patrons, ouvriers, membres de la même milice, du même jury, du même corps, de la même cité, se rencontrent, se reconnaissent, se rapprochent, se contrôlent, et il se forme ainsi des liens que nous avons successivement et systématiquement rompus à Paris.

Singulière inconséquence de l'esprit français ! Dans la vie militaire, peuple toujours humain, nous épargnons les vaincus, nous ne brûlons pas les maisons et nous ménageons les monuments du passé. Dans la vie civile, à chaque pas en avant, nous ne savons pas faire la part de ce qu'il convient de garder et de ce qu'il faut détruire, nous supprimons tout. La religion intervenait quelquefois à tort dans le travail ; on supprime la confrérie ; plus de religion. L'autorité intervenait quelquefois de trop près dans le travail ; on supprime les réglements ; plus de protection. L'association intervenait quelquefois d'une manière abusive dans le travail ; on supprime la corporation ; plus d'association. Il s'était formé autour de Paris des centres de travail ayant un esprit, une tradition, des liens à part ; on les fait, avec raison, rentrer dans Paris ; plus de traces d'existence distincte. La naissance, le voisinage, le com-

Digitized by Google

merce, l'usage au même jour des mêmes droits, le rapprochement pour l'exercice des mêmes devoirs, avaient peu à peu fait de chaque arrondissement de Paris une petite province civile, industrielle ; on a redouté cette cohésion dans l'ordre politique ; tous les cadres ont été rompus. L'arrondissement a perdu son territoire, ses rues, sa milice, ses droits électoraux, son numéro, sa vie propre ; toute vie est retournée au centre. Ainsi, par des réformes successives, toutes justifiées, toutes excessives, on en est venu à ce point : il y a encore dans Paris des habitants, il n'y a plus de citoyens.

A Londres, Finsbury a une existence distincte de celle de Greenwich. A Paris, pourquoi Montmartre est-il avec Montrouge, entièrement dépendant ? Si l'on ne veut pas toujours et sensiblement placer Paris dans l'exception, si l'on veut retourner pas à pas à la vie politique, en commençant par rétablir une harmonie active dans les rapports privés et locaux, ne peut-on pas rendre à chacune des fractions de la ville un peu de vie commune autour de la maison commune, si bien nommée autrefois *le parloir aux bourgeois* ?

Une question spéciale me ramène à une question générale, le régime de l'industrie me reconduit au régime de la cité, parce que les questions ne peuvent pas plus se diviser que les classes ; je me hâte de fuir la politique au moment de la toucher, et je veux, d'ailleurs, ne pas abuser plus longtemps de l'indulgente attention de l'Académie.

Je résume en peu de mots l'ensemble de ce long travail :

Digitized by Google

1° La population totale de Paris s'accroît en vertu d'une loi générale. Elle aura quadruplé en moins de trois quarts de siècle. Cet accroissement exigeait et il justifie la transformation de la ville.

2° La population spéciale de l'industrie s'accroît plus que les autres catégories. Elle s'élève à peu près aux deux tiers de la population totale.

3° Ce développement est un fait tout nouveau ; il date de notre siècle.

4° Il est un progrès ou un péril, selon la condition morale et matérielle des populations industrielles ainsi agglomérées, et cette condition, malgré des progrès certains, est encore très-pénible.

5° Il y a des moyens généraux et des moyens spéciaux de modifier un fait si considérable. Le plus efficace des moyens généraux est le progrès de la liberté politique et municipale. Le plus efficace des moyens spéciaux ne consiste pas à éloigner l'industrie, mais à l'élever.

Je ne terminerai pas cependant sans émettre encore un double vœu.

Je voudrais que la Chambre de commerce, dont la statistique mérite tant d'éloges, prît le parti et reçût les moyens de rendre l'enquête sur l'industrie parisienne tout-à-fait permanente ; elle fournirait ainsi à l'étude et au gouvernement des renseignements plus prompts et plus sûrs.

Je voudrais que l'Académie des sciences morales, à qui nous devons déjà de si belles études sur le régime des manufactures, consacrât à l'industrie de Paris ou au moins à quelques-unes des industries de Paris une en-

Digitized by Google

quête spéciale. Pour ce tableau, les couleurs et les mesures sont prêtes, le sujet est immense et magnifique, les peintres sont désignés par le suffrage reconnaissant de l'opinion publique.

A. Cochin.

A la suite de la lecture du mémoire de M. Cochin, M. Wolowski a présenté des observations.

M. Wolowski a dit, après la lecture de la première partie du mémoire de M. Cochin :

Je me proposais de présenter quelques observations sur ce que M. Cochin a dit de l'industrie parisienne dans l'excellente étude qu'il vient de lire; je les réserve pour le moment où il aura terminé son intéressante communication. Je voudrais aujourd'hui émettre seulement quelques réflexions au sujet des idées préliminaires.

M. Cochin, en glorifiant les progrès accomplis de nos jours au milieu de Paris, a fort bien indiqué la loi qui pousse les populations vers les grandes villes. Bien que je ne porte point aussi loin que notre honorable confrère, M. de Lavergne, l'amour de la décentralisation, je serais disposé à concevoir quelques craintes au sujet du rapide accroissement de la capitale. Tant qu'il ne s'agit que de la conséquence naturelle d'un développement normal et spontané, on aurait tort de se plaindre; mais il est permis de se demander s'il n'est point intervenu quelque élément factice, qui contribue singulièrement à ce résultat, et s'il n'en surgira point un danger sur lequel il serait utile d'appeler l'attention; certaines mesures et certaines dépenses ne tendent-elles point à accélérer d'une manière artificielle le mouvement qui pousse les populations vers la capitale? Autre chose est la marche régulière des choses qui, à mesure que la campagne produit mieux et plus, augmente la population urbaine; autre chose est l'influence de la loi qui ajoute un

Digitized by Google

poids nouveau au plateau de la balance, déjà violemment entraîné. Au lieu de recueillir un avantage, on se heurte alors contre un péril.

M. Cochin a présenté ce fait comme n'étant point particulier à la France, mais général en Eûrope; il a cité notamment l'exemple de l'Angleterre. Si l'on compare ce pays avec la France, on trouve entre eux une différence importante. En Angleterre, la population générale s'est accrue dans une forte proportion; Londres a recueilli une part de cette augmentation. En France, c'est le contraire. La population de Paris s'est accrue de beaucoup, tandis que celle du pays est presque demeurée stationnaire.

Il y a dans la constitution de la France une tendance prononcée vers la centralisation; au lieu de modérer cette propension, on semble pousser, par toute sorte de moyens, le développement du pays du côté vers lequel il penche. C'est un danger qu'il importe de ne point méconnaître, et dont les institutions ne doivent pas se rendre complices.

La suite du remarquable travail de M. Cochin rendra peut-être ces observations superflues, car il n'a jamais été partisan d'une centralisation abusive.

Après la communication de la deuxième partie du mémoire, M. Wołowski a complété ses remarques :

Je crois être l'interprète de l'Académie tout entière, a-t-il dit, en témoignant du vif intérêt avec lequel elle a entendu le travail de M. Cochin. Il me permettra cependant de faire une réserve. A côté des excellentes choses que renferme ce travail, on y trouve un penchant peut-être trop prononcé pour d'anciennes institutions, détruites et justement détruites. Tout en glorifiant l'œuvre de Turgot, qui a fait passer la France *des petits monopoles à la grande liberté*, M. Cochin a semblé regretter certaines créations du passé. Il a un trop bon esprit pour songer à réhabiliter les règlements; il en existe encore trop. Au lieu de servir l'industrie, ils n'exercent qu'une mauvaise influence.

Mais M. Cochin a parlé du lien que les corporations établissaient entre tous ceux qui en faisaient partie. Je sais à merveille que les

Digitized by Google

corporations conservent encore aujourd'hui un certain prestige; on leur attribue des caractères que quelques personnes jugeraient à propos de faire revivre; c'est là une tendance périlleuse. Les corporations gardaient un esprit d'exclusion et de privilége qui doit disparaître dans la société moderne.

Il suffit d'étudier les comptes rendus des ouvriers envoyés à la dernière exposition de Londres pour se convaincre de la persistance du mal. Au milieu de beaucoup d'idées justes on remarque une pensée invariable: la méfiance du droit commun, et un penchant prononcé à réclamer des avantages pour quelques-uns. Au lieu de venir d'en haut, le privilége cherche à s'élever au milieu des masses des travailleurs, en conservant le même cachet d'injustice.

Dans le souvenir des anciennes corporations, on n'est souvent frappé que d'un côté des choses: on ne voit que les avantages pour ceux qui en faisaient partie; on oublie que ceux qui en étaient exclus ne pouvaient user du droit de travailler, précisément parce que les bénéfices se trouvaient réservés à quelques-uns. Certains corps d'état voient renaître des symptômes de l'esprit d'exclusion, qui était l'âme des anciennes corporations. Je n'en citerai qu'un exemple. Que de difficultés et de résistance soulève l'introduction des femmes dans le travail de l'imprimerie! Combien de violences de langage accompagnent cette tentative d'innovation! N'est-ce pas le vieil esprit d'exclusion qui se réveille?

Le tableau esquissé par M. Cochin présente, sous un autre rapport, un enseignement très-curieux. Combien de fois n'a-t-on pas dit que la grande industrie absorbe tout; que la petite industrie s'en va; qu'il n'y aura bientôt plus que des légions de prolétaires, embrigadés au service d'une nouvelle féodalité? Ces déclamations s'évanouissent au contact de l'expérience accomplie, et des chiffres officiellement constatés. Le nombre proportionnel des ouvriers employés par la grande industrie est très-faible; il grandit pour l'industrie moyenne; mais c'est surtout le petit atelier, l'atelier domestique qui représente les grandes masses. Les artisans l'emportent dans une proportion énorme sur les ouvriers de fabrique.

Digitized by Google

Cette indication a une importance considérable pour la solution d'une question vivement agitée de nos jours, la question de la liberté commerciale. Dans un travail spécial, que j'espère communiquer prochainement à l'Académie, j'ai établi un classement de la population entière par rapport aux avantages qu'elle retire ou des inconvénients qu'elle a pu éprouver, à la suite d'une réforme libérale du régime des douanes. Ceux qui prétendent à un bénéfice créé artificiellement, au moyen de droits prohibitifs ou exagérés, ne forment qu'une imperceptible fraction de la grande armée d'artisans, de manœuvres, de laboureurs, d'ouvriers employés aux industries, favorisées par la nature du sol ou par le génie particulier de la nation.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se livrer à un travail patient d'analyse, et de décomposer les diverses fractions de la population ouvrière. On arrive ainsi à reconnaître que ce qu'on appelle la petite industrie, et notamment l'industrie parisienne, loin d'avoir rien à redouter du régime nouveau, en retirera un notable bénéfice. Or, *l'industrie parisienne*, c'est surtout celle des petits ateliers : elle possède un élément de prospérité qui ne s'achète ni ne se vend, comme un attirail mécanique ; elle posséde le goût, que Colbert appelait avec raison « le plus adroit de tous les commerces. »

Ch. Vergé.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MARS 1864.

SÉANCE DU 5. — L'Académie reçoit de M. Edwin Chadwick, correspondant de l'Académie, l'écrit intitulé : *The comparative results of the chief principles of the poor law administration in England and Ireland, as compared with that of Scotland*, London, 1864, in-8°. — M. de Parieu offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Pietra Santa, deux écrits ayant pour titre, l'un : *Mazas, Études sur l'emprisonnement cellulaire et la folie pénitentiaire;* l'autre : *Influence des chemins de fer sur la santé publique;* il appelle particulièrement l'attention sur ce dernier ouvrage. — La discussion sur la question des Banques est reprise. L'Académie entend MM. Michel Chevalier, Ch. Dupin, Wolowski, et renvoie la discussion à la séance prochaine.

SÉANCE DU 12. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *La vie future*, par M. T.-H. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes. Ouvrage honoré d'un bref de S. S Pie IX. — Abrégé de la seconde édition fait avec le concours de l'auteur, par M. Clément Gourju, Paris, 1864, in-12 ; — *Mémoires sur la Chine*, par le comte d'Escayrac de Lauture. — *Introduction*, Paris, 1864, in-4° ; — *La liberté politique dans ses rapports avec l'administration locale*, par M. Dupont-White, Paris, 1864, in-8° ; — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1864, in-8° ; — *Revue de droit commercial*, janvier, 1864 ; — *Annuaire philosophique*, troisième livraison, 1864. — M. Le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui transmet à l'Académie l'ampliation du décret en date du 9 mars, par lequel est approuvée

Digitized by Google

l'élection de M. Grote, comme associé étranger, en remplacement de Lord Macaulay. — M. le secrétaire perpétuel lit également une lettre de M. le président de l'Institut, qui invite l'Académie à se faire représenter par un lecteur dans la prochaine assemblée trimestrielle fixée au 6 avril prochain. — La discussion sur la question des Banques est reprise et fermée, après que l'Académie a entendu MM. Wolowski, Michel Chevalier, Passy et Dumon.

Séance du 19. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Histoire de l'autorité paternelle en France;* par M. Marie-Paul Bernard, docteur en droit, substitut du procureur général à Amiens, Montdidier, 1864, 1 vol. in-8°. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques ; — *Les institutions civiles de la France considérées dans leurs principes, leur histoire, leurs analogies*, par le baron Edm. de Beauverger, député au Corps législatif, Paris, 1864, 1 vol. in-8° ; — *I dialoghi de'vivi, o la scienza alle prese col senso commune ; con appendice*, par le professeur Cav. Agatino Longo. Catane, 1863, 1 vol. in-8°. — M. Mignet lit un rapport sur *le projet d'expédition d'Egypte proposé en* 1672, *d'après des documents complets imprimés dans le* 5e *volume des œuvres de Leibnitz* que publie M. Foucher de Careil. — Comité secret.

Le Gérant responsable,
Ch. Vergé.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS RELATIF A

L'ENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF ET POLITIQUE

POUR LE PRIX BORDIN.

MESSIEURS,

Les deux principales forces qui déterminent le progrès des sciences sont les découvertes du génie et les institutions de l'enseignement. Les premières agrandissent le domaine intellectuel de l'humanité; les secondes vulgarisent, propagent et transmettent aux générations nouvelles les fruits de la méditation des générations précédentes. Beaucoup de grandes pensées ont péri avec ceux qui les avait conçues, avant qu'ils aient pu les publier. Beaucoup de pensées publiées n'ont cependant pas marqué dans l'humanité un sillon aussi profond qu'elles eussent pu le faire si elles avaient été enseignées, et si elles étaient devenues ainsi le point de départ presque obligé de corrollaires et de réflexions nouvelles. Telle est cette puissance de l'enseignement indiquée par Leibnitz, et qui permet de concentrer dans des directions nouvelles l'intelligence d'une nation, saisie dans la jeunesse qui en représente l'avenir.

Quelques-unes de ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit de ceux qui étudient en France le progrès des sciences morales et politiques, objets de nos travaux

Digitized by Google

communs et qui sont fécondées à des degrés très-inégaux dans l'enseignement public de notre pays. Mais des réflexions d'un caractère plus pratique les corroborent encore, et ont eu une influence réelle sur le choix d'un sujet mis par l'Académie à un concours, dont je vais avoir l'honneur de lui soumettre les résultats.

Il est impossible d'analyser la multiplicité des carrières auxquelles se prépare la jeunesse de notre pays sans remarquer que plusieurs d'entre elles ne sont point précédées d'un enseignement qui leur soit véritablement approprié.

Celui qui veut interroger l'histoire de l'Orient ou son état actuel trouve dans nos cours publics des ressources étendues à l'aide desquelles presque tous les dialectes de l'Asie peuvent être approfondis par lui. Mais le jeune homme qui se destine à l'auditorat au Conseil d'Etat, à certaines branches de l'administration financière, et spécialement à l'inspection des finances pour laquelle les principes d'économie politique et des finances sont indispensables, celui qui a puisé l'ambition de représenter un jour son pays, soit dans la conscience de son talent personnel soit dans d'honorables exemples de famille, où trouve-t-il les institutions d'enseignement qui pourraient faciliter ses recherches, aider son intelligence dans l'étude des nombreuses questions de politique proprement dite, d'administration d'économie politique, qui doivent être l'objet des méditations et des travaux de sa vie?

Sauf deux ou trois cours d'économie politique institués dans la capitale et un cours peu défini de *Législation comparée* au collége de France, sauf les cours de droit

Digitized by Google

administratif établis dans toutes nos facultés de droit, et qui n'y ont que le développement d'une seule année, aucune institution d'enseignement supérieur ne prépare aux carrières que nous venons d'indiquer, et ceux qui y aspirent sont réduits à des investigations personnelles et aux leçons d'un enseignement privé sans contrôle, sans concurrence et sans règle.

On a écrit d'un point de vue élevé : « Lorsque dans un « pays il y a des écoles pour l'art du jurisconsulte, pour « l'art de guérir, pour l'art de la guerre, pour la théo- « logie, etc..., n'est-il pas choquant qu'il n'y en ait point « pour l'art de gouverner, qui est certainement le plus « difficile de tous, car il embrasse toutes les sciences « exactes, politiques et morales. (1) » Cette réflexion n'est-elle pas surtout frappante en ce qui concerne les parties secondaires et administratives de la science du gouvernement?

L'Allemagne, depuis plus d'un siècle, a des cours nombreux de science politique, administrative et financière, des cours de *sciences d'Etat* (*Staats-wissenschaften*) comme elle les nomme. Ces cours sont professés soit dans des facultés particulières, soit comme accessoires des facultés ordinaires de l'enseignement dans ses universités. Naguère, m'a-t-on affirmé, l'héritier présomptif d'un des plus vastes empires du monde s'arrêtait quelques semaines à Gœttingue pour demander à un professeur de science politique des leçons qu'il n'eût peut-être pas trouvées dans de grandes capitales, si justement fières cependant des talents nombreux et variés qui s'y produisent.

(1) *Œuvres de Napoléon III.* — Mélanges, p. 57.

Digitized by Google

La Hollande fait enseigner la statistique et l'économie politique dans ses facultés de droit. Elle a en outre à Delft une école spéciale pour la préparation des jeunes gens aspirant au service public dans les colonies des Indes.

La Belgique entretient dans ses universités des cours de droit des gens, d'histoire politique moderne, d'histoire des traités d'économie politique et de droit public et administratif, servant de base à des examens diplomatiques et à des examens de docteur ès-sciences politiques et administratives (1).

L'Espagne elle-même semble posséder des cadres d'études plus larges que les nôtres, si nous nous en rapportons aux programmes de quelques-unes de ses universités (2).

Il n'est donc pas surprenant qu'au milieu d'institutions contrastant par leur infériorité sur ce point particulier avec celles de plusieurs pays de l'Europe, diverses voix se soient élevées pour signaler des lacunes dans notre enseignement supérieur, et pour provoquer des remèdes.

Il appartenait en quelque sorte à Cuvier, ancien élève d'une école allemande, de réclamer pour la France qu'il a illustrée, des institutions procurant certains avantages analogues à ceux que donnent au-delà du Rhin les facultés de sciences d'Etat, qu'il avait vues dans sa jeunesse.

(1) Voyez notamment le programme des cours de l'Université de Louvain pour 1861-1862.

(2) J'ai vu figurer dans le programme des cours de l'Université de Valladolid, en 1862, les cours suivants :

Eléments de droit politique ;

Eléments d'économie politique et de statistique ;

Institutions de finances publiques ;

Droit politique et commercial comparés et législation des douanes.

Digitized by Google

M. Laboulaye, notre confrère de la classe des inscriptions, si versé dans les faits pédagogiques de l'Allemagne, s'est occupé aussi plus tard de la même pensée.

Les travaux d'une commission nommée par M. de Salvandy, et dont M. Vergé était le secrétaire (1) ; divers écrits émanés de l'initiative des savants, plusieurs projets de lois, un essai d'organisation en 1848, ont été la suite des mêmes préoccupations, retombées cependant dans un espèce d'oubli depuis que les essais de l'année 1848 se sont écroulés dans un mouvement d'idées, qui a été exposé, comme tous ceux que les circonstances influencent, à dépasser son but, et à confondre dans la même proscription une organisation très-contestable, avec le principe même d'une institution, peut-être impossible à contester.

C'est dans cette situation que l'Académie des Sciences Morales et Politiques, sur la proposition de la section de politique, administration, finances, a, en 1862, mis au concours pour 1863 le sujet développé dans les termes suivants :

« Déterminer les connaissances utiles aux administra-
« teurs qui peuvent être comprises dans l'enseignement
« public.

« Distinguer les aptitudes administratives qui semblent
« appeler une instruction théorique et collective d'avec
« celles qui se développent mieux par le noviciat et la
« pratique.

« Etudier le développement, surtout depuis 1789, des
« institutions qui ont été établies en France pour préparer,

(1) M. Vergé est auteur d'un *Rapport* instructif *sur l'organisation de l'enseignement du droit des sciences politiques et administratives dans quelques parties de l'Allemagne*, publié en 1846.

Digitized by Google

« par voie d'enseignement, soit à la connaissance des lois « administratives en général, soit à certaines spécialités de « l'administration publique.

« Comparer ces institutions dans leur état actuel avec « celles qui sont en vigueur dans divers Etats de l'Europe, « et particulièrement en Allemagne.

« Rechercher, à l'aide de cette comparaison, les élé- « ments d'extension et de transformation qui pourraient « servir à améliorer, sous ce rapport, les institutions d'en- « seignement de la France. »

Six mémoires ont été déposés au secrétariat de l'Institut avant le terme préfixé du 31 décembre 1862. Leur longueur et leur importance ont montré que le sujet proposé par l'Académie répondait à des préparations sérieuses dans l'esprit de plusieurs. Mais elles nous excusent aussi, nous l'espérons au moins, d'avoir employé un temps plus long à arrêter et à vous soumettre le jugement que nous avons dû porter sur ces travaux.

Il peut être nécessaire, avant de rendre compte à l'Académie des divers mémoires qui ont été soumis à son appréciation, de rappeler brièvement les diverses solutions que le problème, soumis par elle à un nouvel examen, avait déjà reçues dans la théorie ou dans la pratique.

On a successivement proposé d'agrandir l'enseignement préparatoire aux carrières administratives et politiques par l'institution de facultés spéciales comme en Allemagne, par la création d'une école centrale d'administration comme celle qui a été ouverte, en 1848, en France, par l'établissement de quelques écoles spéciales nouvelles à l'instar des

Digitized by Google

écoles qui sont déjà établies pour les ponts et chaussées, les mines et le service des forêts, enfin par l'extension du programme des Facultés de droit.

Il est à remarquer que ces diverses solutions ont trouvé leurs interprètes et leurs partisans dans le concours ouvert par l'Académie, et ont obtenu chacune la préférence de certains auteurs des mémoires soumis à votre jugement.

Nous allons rendre compte successivement à l'Académie de ces mémoires, en commençant par ceux qui nous ont paru rester le plus éloignés de l'accomplissement du programme tracé par elle.

L'auteur du mémoire n° 4, sous l'épigraphe το αγαθον, a adressé à l'Académie un travail de 238 pages, petit format, divisé en autant de parties qu'il y a de paragraphes dans le développement du sujet exposé dans le programme, et précédé de prolégomènes dans lesquels l'histoire de la centralisation française a été étudié avec quelques développements. Certaines parties du travail, et par exemple celle qui expose le cadre des connaissances utiles aux administrateurs, sont traitées d'une manière assez complète ; mais plusieurs autres parties du mémoire laissent beaucoup à désirer, et notamment l'exposé de l'organisation pédagogique allemande (p. 189 à 200) offre beaucoup de lacunes.

L'ensemble du mémoire est dominé par la préoccupation d'un enseignement propre à préparer plutôt des hommes politiques et des membres des Conseils généraux que des administrateurs proprement dits; et quelque chose de cette idée se retrouve dans la conclusion du mémoire qui tend à réclamer la création d'une Faculté des Sciences morales, politiques, administratives et financières, destinée à former

Digitized by Google

de bons administrateurs, et, ajoute l'auteur, par une pensée impossible à désapprouver, mais qui dans d'autres passages du mémoire semble un peu dominante, d'*excellents administrés sachant, au besoin, résister à des prétentions arbitraires*. Les lacunes de ce mémoire, et certaines singularités qu'on peut noter dans le fond des idées qui y sont développées parfois avec verve, sont accompagnées de défauts de forme surprenants, et d'hérésies de langage qu'on est surpris de rencontrer à côté de quelques traits heureux épars dans telle ou telle partie du mémoire.

L'auteur du mémoire n° 6 (216 pages in-4°) regarde jusqu'à un certain point, avec l'auteur du mémoire précédent, comme une mesure utile la création d'une faculté spéciale des sciences camérales, à l'instar de l'Allemagne; mais il préfèrerait une école spéciale de fonctionnaires placés sous la loi du concours, une véritable *école polytechnique* des services administratifs. Il est fidèle sous ce rapport à son épigraphe : « *Ad subeunda patriæ munera dignissimi* « *et meritis et facultatibus eligantur.* »

Ce travail, dans plusieurs parties duquel brille de l'esprit et de l'érudition, perd beaucoup de son mérite par l'importance exagérée qu'a attachée l'auteur au principe qu'il formule lui-même en ces termes abrupts : « *hors du concours pas de salut*, » principe qui lui fait complètement méconnaître les aptitudes de caractère et les conditions de solidarité d'opinion politique que réclament certaines branches de l'administration.

Il faut ajouter que le temps semble avoir manqué à l'écrivain pour perfectionner son travail, non-seulement dans la fixation de ses conclusions, mais encore dans la

Digitized by Google

rédaction qui est souvent dépourvue d'ordre et de méthode. L'auteur paraît avoir prononcé lui-même dans quelques phrases modestes sur l'imperfection de son œuvre un jugement que nous ne pouvons à regret infirmer.

Associé à l'esprit des conclusions du mémoire n° 6, le mémoire n° 2, revêtu d'une épigraphe tirée de Bacon, est rédigé avec plus d'ordre, de simplicité et de clarté qu'aucun des précédents. Il ne renferme pas une étude suffisante des institutions étrangères, et l'auteur n'a presque rien demandé à l'érudition pour la rédaction de son œuvre. Mais il expose avec verve une thèse fort décidée en faveur de la création d'une école centrale d'administration. Il est difficile à son auteur de comprendre un enseignement sans concours, comme un concours sans enseignement, et les cours actuels de droit administratif lui paraissent une institution stérile. L'école d'administration dont il a tracé le plan aurait un cours de trois ans, réunissant pendant les deux premières années les élèves de diverses destinations, et organisant dans la troisième année des conférences spéciales suivant les trois destinations du service intérieur, du service financier, du service diplomatique.

Après avoir tracé ce plan symétrique, l'auteur reconnaît cependant la nécessité de ne pas imposer au gouvernement le placement dans les services *politiques* des élèves sortis de l'école projetée. Ce serait seulement dans les services *administratifs* que le concours dicterait les choix. Mais cette restriction nécessaire, appliquée à des élèves sortis de la même école, confondus dans les mêmes cours, et aboutissant à des services voisins sinon identiques, ne détruit-elle pas une partie des avantages poursuivis par l'auteur, ne

Digitized by Google

scinde-t-elle pas d'une manière profonde la situation des élèves qui auraient été mêlés longtemps dans les mêmes concours, et n'entraînerait-elle pas un grand nombre de mécomptes et de difficultés pratiques? Quoique très-court, omettant certaines questions du programme, rédigé exclusivement au point de vue pratique, et enfin peut-être trop peu approfondi dans ses conclusions, ce mémoire mérite l'attention, comme étant l'œuvre d'un esprit net, méthodique et convaincu.

En lisant le mémoire n° 3, nous avons reconnu bientôt un travail plus considérable que les précédents, et qui est remarquable à plusieurs titres, car il témoigne des efforts d'esprit les plus sérieux dans l'examen du sujet. Ce mémoire, de 359 grandes pages, a pour épigraphe cette phrase significative, et en rapport avec le sujet :

« Au début de toutes les professions se trouve l'apprentissage, et les hommes qui se vouent au service public « en sont moins dispensés que d'autres. »

L'auteur du mémoire n° 3 a distribué dans trois parties principales les cinq questions du programme de l'Académie. Les deux premières questions sont traitées dans les 74 premières pages du mémoire, les deux autres dans les 145 pages suivantes, et la cinquième dans les 140 dernières.

Dans la première partie de son mémoire l'auteur s'efforce de définir l'administration dans ses rapports avec la politique. Après avoir critiqué plusieurs définitions émises avant lui, l'auteur semble s'arrêter à la formule suivante, que nous ne saurions trouver très-précise, surtout pour distinguer l'administration de la politique. L'administration est à ses yeux « la gestion des intérêts moraux

Digitized by Google

« et matériels de la société, à l'instar d'un père de famille. » Ailleurs l'auteur ramifie les diverses connaissances utiles aux administrateurs suivant les objets principaux de leur mission qu'il rattache : 1° à l'ordre ; 2° à l'indépendance ; 3° aux intérêts moraux ; 4° aux intérêts matériels de la société.

Dans toute cette première partie l'auteur fait preuve d'un esprit sérieux, mais un peu systématique ; et quelques-unes des observations qu'il répand dans le sujet ne sont pas exemptes d'emphase.

La seconde partie du mémoire, la plus remarquable suivant nous, renferme un long exposé des institutions d'enseignement administratif et politique qui ont été établies en Allemagne, ainsi que des institutions existantes et des essais du même genre entrepris en France depuis l'établissement de l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1747, et de l'Ecole des Mines en 1783 jusqu'à l'organisation de l'Ecole centrale d'administration en 1848.

Ici l'auteur ne s'est pas borné à des détails de narration très-étendus, et à l'insertion complète de divers programmes des facultés allemandes, il a cru devoir analyser aussi diverses publications destinées à étudier le problème de l'enseignement administratif et politique. Ces analyses ont appesanti sa marche, et nui assez considérablement à l'agrément de la lecture et à l'effet produit par l'exposition des faits cependant intéressants en eux-mêmes, et recueillis avec soin.

C'est dans la dernière partie que l'auteur fait connaître ses vues propres et ses conclusions relatives à l'enseignement administratif qui pourrait être établi en France.

Digitized by Google

L'effort de l'auteur a été dirigé vers la conciliation de deux résultats peut-être incompatibles; les avantages d'une école fermée, comme les Ecoles Polytechnique et spéciales, que nous avons en France, avec ceux des facultés libres, à l'instar des universités d'Allemagne. Voici la combinaison mixte imaginée par l'auteur à cet effet. Une école d'administration, ouverte comme une faculté à tous ceux qui voudraient y entrer et qui réuniraient la double condition du grade de licencié en droit, et d'un âge non supérieur à 22 ans. Cette école serait placée sous le régime de l'externat comme l'Ecole centrale de Paris. Il y aurait dans l'école des exercices analogues à ceux de nos écoles spéciales, des conférences oratoires, des compositions écrites, des examens oraux servant à éliminer annuellement les élèves incapables, et enfin à la sortie de l'école des diplômes de capacité sans ordre de classement. Le diplôme de l'école ou des examens équivalents seraient exigés de tout aspirant à un emploi de 3,600 fr. de traitement ou au-dessus, aux fonctions d'auditeur au conseil d'Etat et à la Cour des comptes, etc. L'exception qui était faite en faveur des préfets dans le rapport de M. Bourbeau à l'Assemblée constituante en 1848 sur le projet de création de l'école d'administration n'est pas ratifiée par l'auteur. Le Préfet de police, certains agents diplomatiques, et enfin les ministres, au grand regret de l'auteur, seraient seuls exemptés du diplôme à cause du caractère politique de leur mission.

L'Académie comprend les objections qui se présentent sur cette troisième partie du mémoire n° 3.

La combinaison relative à l'organisation de l'école est certainement ingénieuse. Mais ne laisse-t-elle pas prise

Digitized by Google

cependant aux difficultés principales toujours opposées au plan d'une école spéciale d'administration, l'engagement indirect du gouvernement envers les élèves admis à l'école sur un simple diplôme de licencié, d'après l'auteur, et un esprit de corps exclusif, combinant sa force avec les tendances de la centralisation française? Si l'on considère que l'école en question obtiendrait par le surplus des vues de l'auteur le monopole presque exclusif de tous les emplois, sans que les succès du barreau, les missions électorales obtenues et accomplies le plus brillamment pussent suppléer le passeport d'un diplôme rendu presque inévitable, ou ne devant être remplacé que par des examens équivalents, on sera disposé à contester encore plus fortement l'utilité de ce type uniforme à imprimer sur les nouvelles générations de l'administration française.

La répugnance de votre section de Politique, Administration, Finances, à consacrer des vues imparfaitement justifiées contre ces objections, quelques défauts de méthode, quelques redites, certaine pesanteur d'élaboration dans diverses parties du mémoire ont en partie neutralisé à nos yeux le mérite réel des recherches et la connaissance approfondie des précédents de la question que nous nous plaisons à signaler, surtout dans la deuxième partie de ce mémoire recommandable.

C'est avec un sentiment d'intérêt et d'estime très-réel que nous avons lu le travail étendu et savant qui porte le n° 1, et dont les 657 pages sont précédées de cette épigraphe tirée d'un écrit de M. Vivien : « C'est dans les dispositions sus-« ceptibles de garantir le choix des hommes les plus capables, « c'est dans les moyens de les instruire et de les former que

Digitized by Google

« la règle fait défaut. » Ce mémoire renferme des développements très-curieux; il est l'œuvre d'une plume élégante, facile, et d'un esprit versé dans la philosophie et l'histoire. Une seule circonstance a empêché l'auteur de faire un excellent travail; il n'a pas assez réfléchi aux limites du sujet et à ses bornes naturelles. Il a traité ainsi avec une grande étendue des points presque absolument étrangers à l'objet du concours, et de plus il a, surtout dans ces parties, soulevé gratuitement des questions fort délicates, qu'il a souvent résolues dans des termes un peu aventureux, tandis qu'en tout ce qui concerne les véritables questions du concours, les idées de l'auteur ont été en général justes, circonspectes et sages.

Qu'il nous suffise de constater, sous ce rapport, que dans la première partie (historique) du mémoire, un tiers, renfermant les 100 premières pages, constitue une histoire intéressante des gouvernements de l'Antiquité, poussée sur quelques points jusqu'à des questions spéciales, telles que des recherches sur le véritable gouvernement de l'île de Crète. C'est là évidemment un hors-d'œuvre brillant, mais tout à fait sans rapport avec le véritable sujet du concours.

Dans la seconde partie qui concerne les vues d'avenir de l'auteur, la question mise au concours est résolue dans le sens d'un développement des facultés de droit, par l'introduction de deux années de cours pour le droit administratif, au lieu de la seule année actuellement consacrée à ce cours, et par la création dans les mêmes facultés de chaires d'économie politique et financière, ainsi que de statistique. Ces vues, précédées d'une étude satisfaisante des antécédents nationaux et étrangers de la question de

Digitized by Google

l'enseignement administratif sont développées avec clarté et talent. Mais, comme si le sujet avait été trop étroit pour l'auteur, il lui a semblé que la question de l'enseignement administratif devait avoir pour complément nécessaire une théorie étendue de l'admission, et même de l'avancement dans les services publics, c'est-à-dire une théorie de l'administration presque tout entière. Ici l'auteur n'a même plus connu de limites : ce n'est pas assez pour lui de se demander, tantôt pourquoi dans les carrières civiles l'usage des tableaux d'avancement dressés par des Comités ne serait pas introduit, tantôt pourquoi les Maires ne seraient pas le produit de l'élection, tantôt si l'ordonnance de 1830 concernant les grades théologiques exigés des archevêques, évêques, chanoines, et curés de chefs-lieux d'arrondissement n'était pas un premier pas dans une bonne voie, mais il recherche encore pourquoi de nouveaux emplois publics relatifs à la direction et à l'inspection de l'instruction publique des filles ne seraient pas créés en faveur d'un sexe pour lequel notre confrère, M. Legouvé, a revendiqué le ministère de la charité ?

Nous n'avons pas à discuter ces idées souvent exposées dans un bon style. Il nous suffit de dire qu'elles sont tout à fait étrangères au sujet mis au concours par l'Académie, qu'elles rompent l'unité du mémoire et constituent des digressions dans lesquelles les parties plus topiques du travail sont submergées pour ainsi dire ; qu'elles constituent donc à nos yeux un incontestable défaut, et déparent un travail distingué d'ailleurs, et plus susceptible de critique en ce qu'il a de trop qu'en quoi ce soit qui lui manque.

C'est avec beaucoup plus de sage intelligence du sujet,

Digitized by Google

avec une érudition remarquable, quoique ayant trop parfois une certaine saveur archéologique, c'est avec une prudence marquée dans la plupart des vues générales, que l'auteur du mémoire n° 5 a su éviter les principaux défauts que la lecture des mémoires analysés précédemment nous a forcés d'y constater. Ce mémoire a 363 pages in-4°. Ces mots: *Lex omni imperio major*, empruntés suivant l'auteur à une inscription de l'église de Vezelize, quoiqu'ils semblent plutôt dignes d'un palais législatif, suivis d'une citation empruntée aux écrits de notre regretté confrère, M. Laferrière, lui servent d'épigraphe.

Un préambule historique, un premier livre consacré à l'institution administrative en général, et dans lequel sont posées les bases de l'enseignement administratif à adopter suivant l'opinion de l'auteur ; un second livre consacré à l'application du système proposé et à sa discussion, telle est la division du mémoire dont il nous reste à soumettre les principaux résultats à l'appréciation de l'Académie.

L'auteur commence son préambule historique par un coup d'œil sur les divers régimes politiques de l'Antiquité, et sur les conditions d'admission exclusive aux fonctions publiques qui pouvaient résulter de certaines organisations, comme celle des castes par exemple. Il traverse l'histoire romaine sans y trouver la preuve de conditions précises d'instruction imposées pour les fonctions publiques. Rappelant les charges imposées aux décurions dans les malheurs résultant de la décadence de l'empire: « Quand « l'avidité fiscale et l'oppression sont telles, dit-il, que les « fonctions publiques sont considérées comme une servi- « tude, peut-on exiger des conditions d'aptitude intellec-

Digitized by Google

« tuelle de ceux à qui l'on impose ces emplois ? » Cependant Justinien signale dans ses *Institutes* le lien utile qui rattache les études de droit à la capacité nécessaire pour l'administration de l'Empire. Mais la vénalité et l'arbitraire dans la distribution des offices, éclatant au milieu de l'avilissement du Bas-Empire, ne permettaient aucune exigence régulière sous ce rapport.

Arrivé à l'étude du moyen-âge, époque que la physionomie de plusieurs de ses citations démontre qu'il a particulièrement étudiée, l'auteur rappelle que d'après certains capitulaires une condition de propriété était exigée, comme une sorte de cautionnemement, des personnes appelées à des fonctions judiciaires. Plus tard il nous montre la presque totalité des offices constitués en fiefs héréditaires. Suivant lui, l'Europe du moyen-âge serait revenue à quelque chose d'analogue au patriciat de la république romaine, sans l'intervention de l'église et des associations universitaires dans l'enseignement. « Aux chevaliers du monde féodal et sécu-
« lier, la nouvelle Hiérarchie enseignante opposa, dit-il,
« ses bacheliers, ses licenciés et ses docteurs ; à la noble
« fédération de la terre elle opposa la fédération intellec-
« tuelle du savoir. » L'auteur du mémoire introduit ici une citation curieuse de Chabrit dans son livre de la *Monarchie française* sur l'expectative des gradués au moyen-âge relativement aux fonctions ecclésiastiques, expectative qui fut aussi appliquée plus tard aux fonctions de la magistrature, et qui s'étendit au moins indirectement et en fait, aux fonctions correspondant aux emplois administratifs actuels. Il arriva d'ailleurs aussi, comme l'explique l'auteur, que certaines de ces fonctions furent déférées à des membres

Digitized by Google

du *clergé*, dont le nom était alors presque synonyme de *science* (*clergie*), et qui fournissait une pépinière de sujets excédant les besoins du sanctuaire ; par là, les grades, dont les conditions étaient, il est vrai, quelquefois aplanies d'une manière privilégiée pour les nobles, servirent à l'élévation du mérite dans les emplois publics.

A côté de ce progrès dans la capacité des fonctionnaires par les études exigées d'eux, l'auteur rappelle, par une citation curieuse d'un vieil auteur, le grand développement du noviciat et de l'apprentissage dans les mœurs du moyen-âge, apprentissage résultant d'une sorte d'attache de la jeunesse aux personnes qui remplissaient presque tous les emplois (1).

La création des séminaires ecclésiastiques au XVIIe siècle, en France, en exécution d'une prescription du Concile de Trente, paraît à l'auteur avoir donné le type du système d'internat et de claustration appliqué sous Louis XIV à l'École Militaire, et plus tard à l'École Polytechnique.

En 1665, Philippe de Béthune, auteur d'un traité de politique intitulé : *Le Conseiller d'État*, proposait « la « création de séminaires d'honneur et de vertu pour l'ins- « truction de la noblesse qui doit être employée aux armes,

(1) Parmi les officiers, a dit Pierre Chabrit dans son livre de la « *Monarchie française*, ch. LXXV, depuis le duc et le grand comte « jusqu'au doyen, et dans la classe des commensaux, depuis le maire « du palais jusqu'au portier, chacun avait un élève à sa suite, et il « en était de même, dans les familles, du chef à celui qui exerçait « le vil emploi de garder les porcs ; de plus, il y avait la puissance » et l'autorité du chef de la maison sur chacun de ceux qui l'ha- « bitaient, et voilà quelle fut d'abord notre éducation générale. »

Digitized by Google

« aux lointains et hasardeux voyages, et au maniement des « affaires politiques. »

Des auteurs de pays et de réputations très-diverses, tels que Bacon, de Réal de Curban et Nicolo Donato (1), ont développé dans des passages curieux, que l'auteur a su découvrir, l'influence possible d'une éducation politique spéciale sur le développement de la capacité des hommes d'État. Toutefois, le caractère absolu du gouvernement, concentrant, dans les siècles dont nous nous occupons, le pouvoir dans les cours, l'art de s'y pousser devint la plus grande partie de la science politique; et des ouvrages spéciaux, dont l'auteur donne une bibliographie curieuse, en même temps que celle de nombreux écrits destinés à l'éducation des princes ou des nobles furent publiés à cet effet (2).

Le mémoire poursuit, avec le goût un peu prédominant de son auteur pour l'érudition, l'histoire peu riche au

(1) Bacon a demandé *des éducations publiques où se formeraient des hommes d'Etat par l'étude de l'histoire, des langues vivantes, du droit public et des intérêts des nations.* Réal de Curban a regardé comme *moralement impossible que le gouvernement exercé sans théorie soit longtemps heureux.* Nicolo Donato signalait en 1767 les études administratives déjà pratiquées *dans les chancelleries allemandes.*

(2) Je ne crois pas avoir vu cité dans le répertoire très-étendu de l'auteur du Mémoire, relatif à toute cette littérature de pédagogie courtisanesque ou politique, la collection des divers traités sur la religion, l'astronomie, les intérêts des princes, l'art militaire, la poésie, le blason, les maximes de cour, sorte de petite encyclopédie élémentaire publiée en 1752 par le sieur de Chevigni, sous le titre de la *Science des personnes de cour, d'épée et de robe.* Mais l'auteur du Mémoire n'a pas oublié les trois cents maximes ex-

Digitized by Google

XVIIIe siècle des idées relatives à l'éducation politique ou administrative (1). Après avoir exposé la reconstitution des écoles de droit à la suite de la Révolution, l'auteur rapporte à MM. Cuvier, Macarel, Klimrath, E. de Girardin et Hepp, l'honneur d'avoir propagé des idées favorables à l'extension de l'enseignement du droit administratif dans les facultés de droit françaises ; et il termine son introduction en rappelant aussi les travaux de MM. Laboulaye, Laferrière, de Mohl et Foucart sur le même sujet, ainsi que l'essai de 1848 (2).

Le premier livre du mémoire qui fait suite à ce préambule, et qui est intitulé *l'Institution administrative*, ne justifie ce titre que dans le sens d'un examen de l'administration sous l'aspect du problème de l'enseignement. Après des considérations appartenant un peu plus à un érudit qu'à un jurisconsulte ou à un administrateur, sur le développement du droit administratif en France, l'auteur commence une série de chapitres dont l'enchaînement

traites comme autant de médailles par le numismate Lastanoza des livres du jésuite espagnol L. Gracian et qui ont été traduites par Amelot de La Houssaye sous le titre de l'*Homme de Cour*, titre qui a pu lui valoir beaucoup de lecteurs et d'éditeurs du temps de nos pères, mais qui dérobe aujourd'hui à plus d'un observateur le mérite réel du livre.

(1) V. cependant le dialogue de Haller intitulé *Fabius et Caton*, édition de 1779, p. 175. Le plan de Haller était probablement la description d'une école existante à Berne, et qui est mentionnée dans le mémoire n° 1.

(2) Les travaux de MM. Cauvet et Mallein sur l'enseignement administratif sont cités, comme ils le méritent aussi, dans certains des mémoires présentés au concours de l'Académie.

Digitized by Google

ne s'opère pas suivant une méthode très-rigoureuse, mais qui cependant sont réunis par certains liens naturels.

La séparation des pouvoirs, qui fait l'objet d'un de ces chapitres, n'est peut-être pas étudiée d'assez haut quant à la forme et au fond, et c'est seulement au point de vue des rapports entre les qualités de légiste et d'administrateur que l'auteur a examiné cette importante matière.

Dans le chapitre consacré à la centralisation, l'auteur émet l'opinion que l'institution d'une école centrale d'administration serait un puissant moyen d'accroître les inconvénients de la centralisation actuelle. Il voudrait cependant que les employés des préfectures et des grandes mairies fussent soumis à certaines conditions d'aptitude.

L'auteur a donné, dans un autre chapitre, des détails curieux sur l'histoire de la bureaucratie dans divers États. Il émet toutefois, disons-le en passant, sur les modèles étrangers qui auraient pu guider à cet égard le législateur du premier empire une supposition très-contestable à nos yeux. Il pense que des conditions d'aptitude et d'avancement, et l'incompatibilité avec les professions patentées, perfectionneraient le personnel des bureaux dans notre pays, et feraient disparaître les plaintes dont leurs procédés sont souvent l'objet.

A propos de la garantie des administrateurs, établie par la constitution de l'an VIII, l'auteur se demande si les administrés ne doivent pas jouir d'une garantie résultant du bon choix des fonctionnaires, et de l'éducation administrative du pays.

Il voudrait à cet effet le développement de l'enseignement du droit administratif et de l'économie politique dans

Digitized by Google

les facultés de droit, la codification des lois administratives, la publicité des décisions des Conseils de préfecture, établie, on le sait, depuis la rédaction du mémoire. Il repousse le principe d'une école d'administration avec son enseignement distribué à des élèves en nombre limité, dans des conditions d'âge rigoureuses, et avec son esprit de corps en quelque sorte polytechnicien; mais il désirerait voir multiplier à l'entrée de plusieurs administrations les concours dont l'établissement remonte, dit-il, pour certaines branches du service public en France, à 1844. Il se montre aussi partisan du noviciat ou surnumérariat à l'entrée de plusieurs carrières. Il aimerait même à voir les jeunes gens qui se destinent à la haute administration étudier les institutions comparées des peuples européens, soit aux frais de leur famille, soit en vertu de missions accordées comme récompenses aux lauréats des facultés de droit; il rappelle à ce sujet cette maxime d'un vieil auteur, Leblond de Branville, dans son *Livre de police humaine :*

« Loingtain voyage est moult utile à jeunes personnages « et principalement à ceux qui espèrent avoir quelque charge, « et desquels la science peult proufiter à plusieurs mortels. »

On pourrait trouver dans ce premier livre du Mémoire les germes de réponses presque complètes aux questions du programme du concours. L'auteur y a ajouté cependant un second livre auquel, par inadvertance peut-être, il n'a pas donné de titre spécial, mais qui renferme évidemment la discussion détaillée des solutions correspondantes aux questions posées par le programme.

Les connaissances utiles aux administrateurs qui peuvent être comprises dans l'enseignement public sont, aux

Digitized by Google

yeux de l'auteur : 1° le droit dans toutes ses branches ; 2° l'économie politique ; 3° la statistique.

Dans les chapitres consacrés aux aptitudes administratives qui appellent une instruction théorique et collective, et aux aptitudes qui se développent par le noviciat et la pratique, l'auteur rappelle les ordonnances qui ont exigé la licence en droit, à diverses époques, pour les nominations d'élève consul, d'auditeur au Conseil d'État (1), d'adjoint à l'inspection des finances, de surnuméraire attaché aux bureaux des affaires étrangères, d'attaché au ministère de l'intérieur, de chef, sous-chef et rédacteur au ministère de la justice, et le baccalauréat pour d'autres carrières.

L'auteur voudrait qu'on exigeât des conditions d'aptitude juridique et administrative, plus strictes que par le passé, des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, des auditeurs au conseil d'État, des conseillers, référendaires et auditeurs à la cour des comptes ; des directeurs généraux, directeurs, chefs de division, de section et de bureaux, dans les ministères ; des préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, chefs de division ou de bureau, dans les préfectures ; des chefs de service dans les grandes municipalités ; des conservateurs des hypothèques et agents de l'enregistrement. Il réclamerait seulement des examens professionnels des employés des contributions indirectes, des tabacs, des postes, des télégraphes, etc.

Le système de l'auteur exigeant des grades juridiques pour plusieurs fonctions administratives, est sans doute

(1) Cette exigence n'a pas été maintenue rigoureusement depuis le second Empire pour l'admission à l'examen qui précède les nominations à l'auditorat du Conseil.

Digitized by Google

plus facile à défendre que celui du mémoire n° 3, qui exigerait pour les mêmes fonctions le diplôme d'une école spéciale ou un examen d'équivalence; mais il y a lieu de se demander s'il tient lieu suffisamment compte aussi des capacités et des influences consacrées par l'obtention et l'exercice des mandats électifs dans une société gouvernée par des institutions représentatives.

Un chapitre particulier du Mémoire que nous analysons est consacré à l'histoire des développements de l'enseignement du droit administratif en France depuis 1789. L'auteur rappelle les promesses de l'an VI et de l'an XII; les créations de 1819, qui comprenaient l'institution d'une chaire d'économie politique dans la Faculté de droit de Paris, et qui furent rétractées en 1822; l'organisation successive du cours de droit administratif dans les diverses Facultés de droit, en 1829, 1832 et les années suivantes, les travaux de commissions administratives et les projets législatifs de 1847, 1848 et 1849 (1), enfin diverses publications qui se sont produites sur une question retirée de l'actualité des propositions.

L'enseignement administratif dans les facultés allemandes est ensuite exposé d'une manière assez complète, quoique moins développée que dans le mémoire n° 3. L'auteur insiste spécialement sur l'organisation des universités de Munich, d'Heidelberg et de Tubingue, qui seules offrent, suivant lui, une faculté spéciale pour les sciences

(1) Me sera-t-il permis de réclamer contre une inadvertance de l'auteur qui attribue l'établissement de la bifurcation classique au successeur de M. de Falloux, au lieu de dire un des successeurs (le quatrième successeur en réalité) de M. de Falloux?

Digitized by Google

administratives et politiques dont l'enseignement est mêlé dans les autres universités allemandes à celui des autres facultés. Il trouve les programmes de certaines de ces facultés spéciales du midi de l'Allemagne trop chargés d'éléments tenant à la science mécanique, agricole et industrielle juxtaposés d'ailleurs à des cours d'une incontestable utilité politique et administrative, tels que les cours d'administration proprement dite, d'administration financière, de statistique, de politique, d'économie nationale et de législation administrative. Dans ses recherches sur d'autres pays, l'auteur nous montre la Belgique imitant l'Allemagne par l'institution en 1849 d'un doctorat ès-sciences politiques et administratives, et il constate aussi en Hollande et en Italie des tendances analogues.

En résumé, l'auteur se prononce pour une extension de l'enseignement du droit administratif qui devrait suivant lui être porté à deux ans, et pour la création d'un enseignement économique et statistique dans nos facultés de Droit. Il n'est pas toutefois partisan des grades spéciaux de licencié et de docteur ès-sciences administratives ; il ne voudrait pas, dit-il sous ce rapport, *briser l'unité du Droit* et peut-être ne pèse-t-il pas assez l'avantage au moins matériel de certaine bifurcation possible à opérer entre les candidats judiciaires et les candidats administratifs.

A côté de la licence fortifiée par les développements d'enseignement que nous venons d'indiquer, l'auteur admettrait encore l'éventualité de la création d'une école diplomatique spéciale, dont il signale le type dans le *Maximilianeum* de Munich, et aussi d'une école financière spéciale préparant à cette administration des revenus de

Digitized by Google

l'État qui exige, suivant une remarque empruntée par l'auteur à notre savant confrère, M. le marquis d'Audiffret, *les études les plus étendues et les plus variées.*

Tel est ce mémoire n° 5, œuvre d'un esprit fort érudit, rempli de vues pour la plupart judicieuses, et dans lequel les proportions des diverses parties du sujet nous semblent avoir été bien observées. Si le style en eût été partout plus élégant et plus soutenu, la méthode plus irréprochable, l'exactitude des renseignements et de toutes les vues de détail plus rigoureuse, le sentiment de l'expérience administrative plus marqué, notre section vous eût probablement proposé, sans méconnaître les mérites particuliers des mémoires 1 et 3, de lui décerner le prix du concours Bordin.

Mais, devant tenir compte des défauts qui viennent d'être signalés, tout en se félicitant du nombre et du mérite des mémoires soumis à son jugement, et en conservant l'espoir que la publication de plusieurs d'entre eux pourra contribuer à mûrir la solution des questions élevées qui ont été posées par l'Académie, votre section de Politique, Administration, et Finances, vous propose de décider :

1° Qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix dans le concours relatif à l'Enseignement administratif et politique ;

2° Qu'il y a lieu seulement, en retirant le projet du concours, d'accorder à titre de récompense une somme de

1,200 fr.	à l'auteur	du mémoire	n° 5 ;
800 fr.	—	—	1 ;
500 fr.	—	—	3 ;

E. DE PARIEU.

Ces conclusions ont été adoptées par l'Académie des sciences morales et politiques dans sa séance du 21 mai 1864.

Digitized by Google

DÉFENSE

DES

SCIENCES PSYCHOLOGIQUES [1].

III

IMPORTANCE DES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES.

Traiter aujourd'hui de l'importance des sciences physiques ou des sciences historiques, serait le plus inutile des lieux communs : c'est une vérité qui éclate à tous les yeux. Mais, comme les sciences psychologiques ne frappent l'imagination populaire ni par la forme des vérités qu'elles enseignent, ni par la nature des services qu'elles rendent à la civilisation, il ne semblera peut-être pas superflu de montrer quelles lacunes le discrédit de ces études laisserait dans le domaine des sciences morales, et dans l'histoire de la civilisation elle-même.

L'antiquité eût cru déroger à son grand axiome : *Nulla rerum fluxarum scientia*, en admettant l'histoire au rang des sciences proprement dites. Et même dans les temps modernes, on eût fort étonné Descartes, Pascal, Malebranche, Spinosa, Leibnitz et Kant, si on leur eût appris que l'histoire prendrait le pas sur leurs sciences de prédilection, au point de les faire presque oublier. Aujourd'hui,

V. t. LXVIII, p. 335, et t. LXIX, p. 31.

Digitized by Google

ce n'est pas simplement la curiosité ou l'imagination qui s'adresse de préférence à l'histoire, c'est la philosophie elle-même. Tandis que presque toute la philosophie ancienne, à l'exemple de Platon, ne cherchait la vérité que dans le monde immuable des idées, la philosophie de notre siècle la cherche dans le monde incessamment variable des choses. De là cette famille de sciences véritablement nouvelles et propres à notre temps qu'on nomme philosophie des systèmes, philosophie des religions, philosophie du droit, philosophie de l'art, philosophie de l'histoire, etc., selon l'ordre de faits auquel s'applique la pensée spéculative. Ce n'est donc pas sans raison que l'école historique prétend retrouver toute science morale dans l'histoire. Oui, sans doute, l'histoire a sa psychologie, comme elle a sa morale, sa science du droit, sa politique, son esthétique, sa philosophie religieuse, etc., etc.

Ainsi la psychologie historique n'est pas seulement d'un vif intérêt, par la variété et la couleur vivante de ses tableaux; elle est du plus grand prix pour la psychologie analytique, à laquelle elle sert en quelque sorte de contre-épreuve. On aime à revoir en gros et solides caractères cette nature humaine que l'analyse nous montre en traits d'une profondeur et d'une finesse parfois subtiles. Mais l'histoire suffit-elle à remplacer les révélations directes de la conscience? Nul historien philosophe ne le pensera. Car il est trop évident que, si l'homme est dans l'histoire, il n'y est pas pour la plus pure et la plus noble partie de lui-même, pour ses sentiments et ses idées. La réalité historique est surtout l'expression de la vie commune de l'Humanité, de cette vie où dominent les instincts

Digitized by Google

grossiers, les passions vulgaires, les préjugés étroits, parce que c'est le nombre qui fait la puissance et la durée. L'Humanité, peuple, race ou époque, a sans doute ses grandes journées, où l'historien est heureux de nous la faire voir noble, généreuse, héroïque. Il n'en est pas moins vrai que le gros de l'espèce humaine n'a guère que des aspirations médiocres, et que, dans les grandes scènes où il paraît comme acteur, et où il se montre à la hauteur de son rôle, c'est l'élite qui l'a entraîné sur son propre théâtre. Il n'y a d'histoire vraiment belle que celle des grands hommes. Là se retrouve, en effet, sinon l'idéal parfait de l'humanité, du moins l'image la plus pure de cet idéal conçu par la pensée. C'est ce qui fait que nulle histoire n'a l'intérêt puissant et la haute portée morale des biographies de Plutarque. C'est encore ce qui explique pourquoi l'histoire littéraire, religieuse, philosophique offre au savant une psychologie bien supérieure à celle qu'il peut recueillir dans l'histoire politique.

Et avec tout cela, comment l'expérience historique prétendrait-elle atteindre la nature humaine, à travers ses manifestations extérieures? Sous ces mouvements et ces gestes qui frappent l'imagination, il n'est pas toujours facile de deviner l'homme intérieur, l'âme proprement dite, avec ses sentiments, ses intentions, ses passions véritables. Et alors même que l'induction de l'historien est heureuse, peut-il jamais se flatter d'avoir saisi l'exacte vérité sur un point aussi obscur et aussi délicat? Il y a telle action sans doute, telle conduite, telle vie qui parle d'elle-même, dans l'histoire, qui parle assez clair et assez haut pour qu'on ne puisse se méprendre sur son témoignage; mais cela ne vous

Digitized by Google

revèle pas toute la nature, bonne ou mauvaise, sublime ou basse du personnage qui est en scène. Oui en scène est le mot juste, si l'on veut bien ne pas oublier que l'histoire est toujours un théâtre, où l'homme est un *acteur*, et où l'action est un *rôle*. La révélation de la nature humaine est plus facile, plus claire, et plus complète dans l'histoire des œuvres de l'esprit que dans celle des actes de la vie extérieure. Là, en effet, l'âme humaine se livre elle-même au regard de l'historien, de l'historien critique bien entendu. Mais là encore, elle ne se livre pas entièrement, pour plusieurs raisons. Les exigences de l'art, le joug des convenances, les nécessités d'un rôle la retiennent le plus souvent, et parfois même l'obligent à se couvrir d'un voile, sinon d'un masque; car l'écrivain, poète, romancier, moraliste, est lui aussi en scène, comme le héros ou l'homme d'état. L'âme garde donc, jusque dans les œuvres de l'esprit, bien des secrets qui ne se révèlent tout à fait que dans les confessions qu'elle se fait à elle-même.

L'histoire a aussi sa morale, écrite en caractères éclatants dans les exemples de ses grands hommes et de ses grands peuples. Et si ce genre d'enseignement n'est pas toujours le plus sûr, il est le plus puissant sur l'imagination des foules. Le meilleur des livres pour l'âme populaire, c'est une vie pure, sainte, ou héroïque. Or l'histoire abonde en pareilles leçons. Si le moraliste a lieu de s'affliger des fréquents et cruels démentis donnés par les événements aux principes les plus évidents de la conscience humaine, du moins il trouve, dans ce contraste de la grandeur des personnes, et de la misère des choses, la vivante démonstration de ces principes éter-

Digitized by Google

nels. Mais que sont de tels enseignements à côté des révélations de la conscience? Où est le pur, l'idéal, l'absolu, en fait de principes et de vertus? Rarement dans la vie, toujours dans la conscience de l'homme. Qu'est-ce que cette moralité historique que l'historien nous proposera pour modèle, sinon un mélange de bien et de mal, de vertu et de passion, dans lequel le principe moral domine assez pour imposer à l'âme humaine certaines actions d'éclat qui commandent l'admiration de la postérité? C'est ce qui fait le vice radical de toute morale qui fonde la règle de nos actions sur l'exemple, au lieu de l'appuyer sur l'idée. La pureté de l'idée n'est pas douteuse; il n'y a qu'à regarder dans la conscience pour l'y voir briller de tout son éclat. La pureté de l'exemple n'est jamais évidente, alors même qu'elle aurait pour garant la vertu d'un Socrate ou d'un Marc-Aurèle. Les sages, les héros, les saints de l'histoire sont les seuls, après Dieu, qui puissent juger de ce qui se passe au fond de leur conscience; le reste de l'humanité, y compris les moralistes les plus sagaces, ne voit que des apparences. Et encore est-il vrai d'ajouter que, sans les révélations intimes et directes de la conscience individuelle, ni le moraliste, ni l'historien ne pourrait deviner la moralité intérieure des actions qui font partie du domaine de l'histoire. Car c'est le propre de la vertu d'être invisible, même dans l'histoire, à tout autre œil que celui de la conscience. Il ne suffit pas, pour en reconnaître la présence, de dire comme le poète : *et vera incessu patuit Dea.* Qui ne sait que le vice en prend trop souvent le masque? Et s'il est facile à des yeux pénétrants de découvrir l'hypocrisie, l'est-il également de saisir tout

Digitized by Google

juste le degré de moralité des actions racontées et décrites par l'historien? L'histoire ne peut donc fournir à la morale qu'une base empirique, sur laquelle il est impossible d'établir la vraie théorie des devoirs. Quand on dit que la morale, de même que toutes les sciences de l'homme, doit reposer sur l'expérience, il est bon de s'entendre sur le mot : sur l'expérience intime qui s'appelle la conscience, oui; mais sur l'expérience indirecte et toute extérieure qui se nomme l'histoire, non. Celle-ci excelle à nous faire voir les applications si nombreuses et si diverses de la loi morale; mais c'est à une autre source qu'il en faut puiser les principes. En ce sens, Kant a raison de dire que la morale est une science à priori, comme la géométrie. La méthode de l'*impératif catégorique*, pour parler sa langue, ne saurait être abandonnée pour la recherche tout empirique des faits et des exemples, sans que la morale ne perdît ce qui fait la rigueur et la hauteur de ses principes. La vraie science du devoir sera toujours cherchée dans la conscience d'abord, puis dans les livres des moralistes et des philosophes qui en ont été les meilleurs interprètes.

Si toute la science du droit se réduisait aux formules du droit écrit, il n'y aurait pas lieu de lui assigner une autre origine que l'histoire. C'est l'opinion d'une certaine école de légistes qui ne veut pas plus entendre parler de droit *naturel* que de droit *rationel*. Dans le droit de nature, elle ne voit qu'une hypothèse impossible, et dans le droit de raison qu'une idée, c'est-à-dire une abstraction; elle ne reconnaît de droit réel et positif que le droit de fait, le droit écrit. C'est en effet le seul qu'atteste l'expérience historique, exclusivement appliquée à la science des lois. La

Digitized by Google

conclusion d'une pareille méthode, c'est que toute loi, tout droit écrit n'a pas d'autre principe que l'utilité sociale. Ainsi, pour ne citer qu'une application de cette doctrine à la législation pénale, il n'est pas exact de dire que la loi punit une violation de l'ordre moral; elle ne fait que réprimer une atteinte à l'ordre social, laissant au grand juge d'en haut le soin de faire expier au coupable sa faute ou son crime.

La conscience humaine, d'accord avec les plus grands jurisconsultes de tous les temps, proteste contre une telle théorie; elle maintient dans la loi le principe de la justice, tout en tenant compte des convenances sociales, et conserve au mot *punir* toute sa portée morale. Elle proclame enfin, en face de la loi positive, un droit *naturel* ou *rationel*, peu importe le nom, antérieur et supérieur à toutes les formules du droit écrit, qui n'en est que l'expression plus ou moins pure. Quel est le légiste, si peu de goût qu'il ait pour les spéculations philosophiques, qui aille jusqu'à soutenir que le droit écrit se suffit à lui-même, que toute loi est juste parce qu'elle est écrite, que les principes mêmes du droit positif se résolvent dans les faits? A coup sûr, le droit naturel et le droit écrit se constatent par des méthodes bien différentes et se pèsent à d'autres balances. Autant l'un est compliqué, autant l'autre est simple. Tandis que peu de mémoire parviennent à embrasser toutes les parties de cette science qui fait l'objet des études de nos légistes, un petit nombre de propositions résume les principes du droit naturel, quels que soient d'ailleurs les développements nécessaires à la démonstration de ces principes. Mais si mêlé que soit le droit écrit d'éléments étrangers à la notion

Digitized by Google

de justice, il est impossible de nier qu'il ne soit une application plus ou moins complète du droit naturel. Or d'où vient ce droit, sinon de la conscience, source commune de toutes les sciences psychologiques? La science réduite à l'expérience historique, ce n'est pas seulement le droit naturel qui disparaît; c'est aussi la lumière intérieure qui éclaire l'interprétation des textes. Sans les enseignements de la conscience, la notion du juste ne se dégagerait jamais de la critique des législations humaines; et celles-ci ne pourraient être comparées et jugées qu'au point de vue de l'utilité sociale. Là se bornent les enseignements de l'histoire, à laquelle il n'est pas donné de pénétrer dans l'esprit de justice des lois écrites, à moins d'avoir la conscience pour flambeau.

On peut en dire autant de la science politique, malgré le préjugé tout puissant qui la ramène tout entière, théorie et pratique, aux observations et aux inductions de l'expérience historique. Si la méthode de l'*Esprit des Lois* a fait tort à celle du *Contrat Social*, si Rousseau a échoué dans son œuvre, tandis que Montesquieu a réussi dans la science, faut-il en conclure la vanité de toute méthode rationnelle? L'école historique le pense. Pour elle, les constitutions et les gouvernements sont de simples faits, dont toute la légitimité réside dans la durée. La meilleure constitution est celle qui est l'expression la plus complète des instincts, des passions, des préjugés, des traditions des peuples, abstraction faite des idées de justice, de liberté, de dignité morale. Il n'est plus permis à la science d'affirmer que telle constitution est supérieure à telle autre en principe, sauf à en reconnaître l'impossibilité pratique,

Digitized by Google

dans un lieu ou dans un temps donné. Cette école affiche un superbe dédain pour la *déclaration des droits* de l'homme dont nos pères de 89 étaient si fiers; elle considère comme vides de sens, et renvoie à la métaphysique constitutionnelle les mots *principe*, *droit* et *théorie*. Si la conscience morale des politiques de cette école ne leur permet pas de rabaisser l'art de gouverner aux procédés du *Livre du Prince*, leur philosophie ne va pas au-delà de la science historique qui définit, classe les constitutions et les gouvernements du passé, qui en montre l'esprit, en dégage la loi, enfin en suit dans l'histoire la destinée toujours plus ou moins conforme à cette loi. Quand ils invoquent l'exemple de l'*Esprit des Lois* à l'appui de leur méthode, ils oublient que Montesquieu n'a jamais fait fléchir devant la nécessité des faits les principes de justice, de liberté, d'humanité qu'il tient de la conscience de son siècle.

L'exemple du *Contrat social* n'est pas concluant. Si l'auteur a posé des principes faux, ou de principes vrais a tiré des conséquences fausses, c'est la faute de l'esprit de Rousseau, ou de sa logique. Toute politique rationnelle n'est pas nécessairement vouée aux utopies de la *République*, ou au paradoxe du *Contrat social*. Et encore combien de hautes vérités morales et politiques dans ces livres de pure spéculation! Mais Aristote n'a-t-il pas donné, avec l'autorité de son génie, le double exemple, d'une méthode rationnelle appuyée sur les principes de la morale et de la psychologie, et d'une méthode historique prenant pour base les nombreuses constitutions des cités grecques? En admettant donc tout ce que cette dernière méthode a

Digitized by Google

de juste et de fécond dans la pratique, il faut bien reconnaître qu'elle laisse une profonde lacune dans les sciences politiques. Il est certain que la scholastique ne vaut rien nulle part, moins encore en politique qu'en logique et en philosophie; mais il est des questions qui ne se laissent pas supprimer sur le simple signe d'une épithète dédaigneuse. Si la science dite positive leur ferme la carrière de la spéculation, elles rentrent dans la politique pratique qui en a besoin, pour s'éclairer et se guider dans le cours de ses expériences ou de ses jugements historiques. Pour une constitution et un gouvernement, durer est bien quelque chose, et quand cette durée tient aux affinités sympathiques des gouvernés et des gouvernants, elle a son prix; mais ce n'est pas tout, même pour le politique qui ne voit que la pratique. La valeur de toute constitution et de tout gouvernement se mesure, en définitive, à leur vertu civilisatrice, dans la plus haute et la plus pure acception du mot. Et quant à l'historien, comment saura-t-il dégager la loi du progrès de la succession des institutions politiques, s'il n'a pas sous les yeux un type de perfection? Et qui peut lui fournir ce type, sinon la théorie fondée sur la connaissance générale et philosophique de l'homme, de sa destinée, de ses devoirs, de ses droits, de tout ce qui fait sa dignité et sa vraie grandeur, comme individu et comme société? Et qu'on ne vienne pas nous dire que la science positive ne se perd point en des comparaisons de ce genre. Car alors comment ne voit-on pas que c'est réduire la politique à un aveugle empirisme? Dès lors, il n'y aurait plus de raison de ne point reconnaître la même *qualité* aux gouvernements qui traitent les hommes en citoyens, et à ceux qui les mè-

Digitized by Google

nent comme un troupeau. Que chaque peuple ait le gouvernement qui lui convient, selon la nature de son tempérament, ou le degré de sa civilisation, cela peut être accepté comme vérité historique, du moment que ce gouvernement a la sanction du temps; mais conclure de là à l'indifférence absolue à l'égard des diverses formes de gouvernement, c'est un paradoxe auquel répugnent les publicistes eux-mêmes de l'école historique. C'est qu'en effet la conscience parle ici, en dépit des conclusions de la méthode; elle parle, à défaut de la science qui s'en inspire, et cette voix suffit pour que les constitutions et les gouvernements soient comparés et jugés à la haute lumière des principes, et non simplement à la commode mesure des convenances historiques.

L'histoire a également son esthétique, la seule que semble reconnaître la critique contemporaine. Jadis la critique ne traitait que du beau absolu, comme la morale du bien absolu, comme la politique du droit absolu. Elle ne demandait les types du beau et les principes du goût qu'à ce qu'on était convenu d'appeler la raison abstraite, éternelle et universelle. Le génie créateur, personnifié dans Homère, Pindare, Sophocle, Corneille, Racine, avait fait les œuvres; le génie critique, ayant pour interprète, Aristote, Horace, Boileau, Voltaire, avait dicté les lois. Tout était dit sur le beau, chose simple, immuable, dont les types une fois créés devaient servir de modèles, dont les règles une fois fixées devaient servir de guide pour toutes les créations du génie, pour tous les jugements de goût, quels que fussent les temps et les lieux. C'était la critique classique. Chacun sait comment la méthode historique a fait une révolution

Digitized by Google

dans l'esthétique. Laissant à la métaphysique et à la psychologie les problèmes tant débattus sur la nature du beau et les principes du goût, elle s'enferme dans l'analyse des œuvres, et dans l'étude des sociétés au sein desquelles les œuvres se produisent; elle explique comment ces œuvres sont l'expression tout à la fois du génie des individus, des peuples et des époques, à quels sentiments, soit intimes, soit généraux, elles répondent, et pourquoi elles ont tant ému ou charmé les contemporains et la postérité. C'est ainsi que la critique retrouve l'âme des individus et des peuples dans les œuvres d'art, et que l'histoire littéraire bien faite devient une sorte de psychologie concrète, pleine de vie, de variété et d'éclat.

Certes, la critique ainsi entendue marque un progrès décisif sur cette vieille esthétique qui ne cherchait dans toute composition littéraire qu'une copie d'un type immuable, qu'une application exacte de principes absolus, excluant ainsi de son répertoire tout ce qui dépassait les proportions, ou contrariait les lois de son étroite théorie. Quand la méthode historique n'aurait eu d'autre résultat que de nous faire comprendre et goûter toutes ces œuvres de littérature romantique et étrangère qui n'avaient jamais pu trouver grâce devant l'inflexible critique des disciples de Boileau, de Voltaire et de La Harpe, elle eût rendu un très-grand service à l'esthétique, par cela même qu'elle en élargissait les cadres, en multipliait les types, et en rouvrait toutes les sources. Seulement que devient le goût, au sein d'une si vaste et si ingénieuse érudition? Que devient la notion du beau, au milieu de tant de considérations psychologiques, physiologiques et historiques? A force de

Digitized by Google

xpliquer, l'école historique n'en vient-elle pas, dans
ophie de l'art, comme dans la philosophie de l'his-
justifier et à tout accepter? Jadis, le goût ap-
adition, était le juge suprême et unique en
de littérature; on eût été fort mal venu
ements les commentaires de l'érudition
torique. Aujourd'hui ce n'est plus le
udition qui constate, c'est la science
ns de pure esthétique ont disparu
chologie intime ou d'histoire.
voir si telle œuvre d'art est
les problèmes qui touchent à la
ditions, aux sources éternelles du beau, la
que contemporaine fait profession de scepticisme ou d'indifférence. Elle n'a d'autre souci que de rechercher jusqu'à quel point cette œuvre est l'expression d'un sentiment, d'une passion, d'une faculté donnée, soit chez un individu, soit chez un peuple, soit dans une époque; pourvu qu'elle eu vie et puissance, on ne lui demande guère le mérite de la beauté.

La liberté, pour ne pas dire l'anarchie, des jugements esthétiques est telle, sous l'empire de cette méthode, qu'une réaction commence avec le desssein, non de restaurer simplement l'ancienne critique, mais de concilier les divers points de vue de la critique classique et de la critique historique. Est-ce une illusion de notre part d'espérer que la méditation des œuvres de haute esthétique ne sera pas sans influence sur la réforme du goût? L'éducation du goût se fait mal par la méthode historique toute seule, qui ne lui ouvre que les sources de l'érudition; elle se fait mieux par

Digitized by Google

l'étude des œuvres du génie, surtout des œuvres consacrées par la tradition classique, avec les commentaires de cette profonde et large critique dont les premiers écrivains de notre temps ont donné l'exemple et le modèle (1) ; elle se complète et se couronne par l'étude approfondie des idées et des sentiments esthétiques, telle que le psychologue et le philosophe peuvent la faire. Sous ce rapport, il n'y a pas de plus haute école de goût que les traités des métaphysiciens, depuis le *Phèdre* et le *Banquet* jusqu'au livre du *Vrai*, du *Bien* et du *Beau* (2), sans oublier ces *leçons rédigées d'esthétique* (3), auxquelles il n'a manqué que la dernière main du maître pour en faire un grand livre.

L'école historique entend la logique de la même façon que les autres sciences morales, et la traite par la même méthode de l'expérience historique. Science tout à fait pratique, à son sens, la logique n'aurait rien à chercher, en fait de méthodes applicables, dans l'analyse abstraite des idées et des facultés de l'entendement ; elle aurait tout à demander à l'expérience. Qu'a produit pour les progrès de la science, disent les savants, la célèbre théorie du syllogisme? Est-il bien sûr que la méthode de Bacon elle-même ait eu les résultats scientifiques qui lui ont été attribués? Galilée ne la connaissait point; ce qui ne l'a pas empêché de pratiquer la méthode d'observation avec autant de sûreté que de bonheur dans le cours de ses magnifiques découvertes. Les vrais inventeurs des méthodes fécondes, les guides sûrs

(1) En tête de ces écrivains, il faut placer l'illustre doyen de la critique française contemporaine, M. Villemain.

(2) Cousin.

(3) Jouffroy.

Digitized by Google

de l'esprit humain dans la recherche de la vérité, ce ne sont pas les philosophes, mais les savants eux-mêmes, dans l'ordre de sciences auquel chacun s'applique. A eux seuls il appartient de trouver en même temps la vérité, et l'instrument qui la fait découvrir; et cela par une série d'essais où les divers procédés d'observation, d'expérimentation, d'induction, de classification, de démonstration, de critique historique ou philologique, d'abord naïvement et grossièrement appliqués, se rectifient et se perfectionnent en tout sens par la pratique. Et s'il en est ainsi, que doit être la logique, sinon l'histoire même des méthodes scientifiques, telles qu'elles ont été inventées, essayées d'abord avec tâtonnement, puis pratiquées avec plus de sûreté et de précision, à mesure qu'elles ont reçu les corrections et les compléments qu'indiquait l'expérience des erreurs, et que comportaient les progrès de la science?

Assurément une pareille histoire est d'un très-grand prix; elle a droit à une place considérable dans la science qui s'appelle la logique. Mais doit-elle faire à elle seule toute cette science; et pourrait-on, sans préjudice pour l'éducation de l'esprit, en supprimer toute la partie vraiment psychologique? Nul savant un peu philosophe ne sera de cet avis. Fût-il vrai que les savants seuls sont aptes à trouver les procédés qu'ils appliquent, et que la philosophie de l'esprit humain n'est pour rien dans l'invention de ces procédés, il n'en faudrait pas moins reconnaître qu'elle seule peut les convertir en véritables méthodes, par l'analyse des facultés correspondantes, et par la généralisation des règles appliquées. Galilée avait sans doute sa méthode à lui, qu'il a énoncée à sa manière, et qu'il a appliquée en homme de

Digitized by Google

génie, sans avoir besoin du *novum organum*. Mais qui oserait soutenir que la pratique de cette méthode rendait inutile d'avance le livre de Bacon? De même, les géomètres qui ont précédé Descartes n'avaient certes pas procédé au hasard dans leurs recherches et leurs découvertes; ils avaient leur méthode à eux. Et néanmoins les traités de Descartes sur la méthode sont du plus grand prix, non-seulement pour l'éducation des esprits en général, mais pour l'édification des savants eux-mêmes. Quant à la théorie du syllogisme construite par Aristote, on peut convenir qu'elle n'est pas d'un grand usage dans la pratique de la démonstration, quoi qu'en ait pensé le moyen-âge dont l'exemple vient précisément à l'appui de cette thèse. Mais, comme science pure, il n'est personne qui n'admire l'*organum*, et n'y reconnaisse le plus puissant monument de l'analyse logique appliquée à l'étude du raisonnement. Ce que la philosophie de l'esprit humain a fait pour l'observation, pour l'induction, pour la démonstration, elle l'a fait, avec moins d'éclat peut-être et d'autorité, parce que les philosophes comme Aristote, Bacon et Descartes sont rares, mais elle l'a fait avec une supériorité incontestable de pensée et de langage pour tous les procédés dont usent les savants, dans les recherches qui leur sont propres. Et ces belles théories ne font pas seulement honneur au génie des philosophes qui les ont conçues et développées; elles sont, par la généralité et la portée de leurs formules, les vraies institutrices de l'esprit humain, à qui il faut quelque chose de plus large et de plus grand que les méthodes spéciales et le langage technique des savants. Or où les trouve la science? Est-ce dans l'expérience historique, ou dans l'ana-

Digitized by Google

lyse de l'esprit humain? On peut juger par là des lacunes que laisserait dans la logique l'abandon des études qui ont la conscience pour point de départ.

De toutes les sciences morales, la pédagogie est peut-être celle que l'école historique croit le plus facilement ramener à un simple recueil d'expériences et de procédés empiriques. Qu'est-ce en effet que l'éducation? N'est-ce pas plutôt un art qu'une science? Et n'est-ce pas un de ces arts qui doivent infiniment plus aux leçons de l'expérience qu'aux principes de la théorie? Chaque caractère, chaque esprit a sa nature propre, dont il faut tenir compte avant tout pour le diriger et le corriger. Il semble donc que la pédagogie doive consister moins en une théorie fixe et générale qu'en une variété d'expériences individuelles. Et en effet, l'expérience seule est décisive, dans toute éducation proprement dite. Mais d'abord l'expérience n'est concluante que lorsqu'elle porte sur des faits semblables, sinon identiques. Il faut donc qu'elle s'appuie sur une classification des esprits et des caractères, des *tempéraments* moraux, comme fait la médecine pour les *tempéraments* physiques, c'est-à-dire sur une véritable théorie, afin de pouvoir donner lieu à une conclusion générale. Mais où trouvera-t-on cette théorie? Sera-ce dans la statistique? Nous savons que cette méthode serait du goût de l'école historique. Mais elle ne peut ignorer que la statistique, d'ailleurs fort difficile, pour ne pas dire plus, en cette matière, n'a pas, dans l'ordre des faits moraux, l'autorité qui lui appartient dans l'ordre des faits économiques. Jusqu'ici la théorie de l'éducation a été cherchée dans la conscience humaine, interrogée par les moralistes et les philosophes. Méthode simple, directe, fé-

Digitized by Google

conde, ajouterons-nous, si nous songeons aux œuvres des Platon, des Xénophon, des Plutarque, des Fénelon, des Rollin, des Kant et des Rousseau. Qu'à ce grand enseignement philosophique de l'éducation on joigne l'histoire aussi complète que possible des expériences faites sur des individus, et surtout sur des groupes d'individus, rien de plus utile. On complétera ainsi la science pédagogique, et on la rendra plus propre à la pratique. Mais la réduire à l'histoire en supprimant les sources psychologiques auxquelles elle a puisé jusqu'à présent, c'est l'engager dans les voies de l'*empirisme*.

S'il est une science qui paraisse n'avoir rien de commun avec la psychologie, c'est l'économie politique. Cette étude occupe une place à part, dans le groupe des sciences morales; elle ne procède ni par l'observation morale directe, comme les sciences psychologiques, ni par l'observation morale indirecte, comme les sciences historiques. Les faits économiques ne sont pas seulement matériels, de même que les faits politiques; mais encore ils n'ont pas, comme ceux-ci, la propriété d'exprimer des faits moraux, tels que des sentiments, des idées et des volontés. En un mot, ils sont dénués de toute signification morale; et sous ce rapport, ils peuvent se confondre avec les phénomènes qui font la matière des sciences physiques. Quant à la méthode, c'est l'observation fondée sur la statistique, c'est-à-dire tout ce qui ressemble le moins à l'observation psychologique. Et malgré tout cela, il faut bien que le caractère moral de l'économie politique ne puisse être contesté, puisqu'elle a toujours été comprise dans le groupe de sciences qui portent ce nom. Est-ce simplement parce que

Digitized by Google

l'homme est l'agent principal des faits économiques, soit comme producteur, soit comme consommateur de la richesse? Nous ne le pensons pas. La vraie raison, selon nous, du classement de l'économie politique parmi les sciences morales, c'est qu'au fond, là comme ailleurs, quoique moins directement, il s'agit toujours de la destinée humaine. Ce n'est pas assez dire que toutes les sciences morales ont le même objet, l'homme; il faut ajouter qu'elles ont toutes le même but, à savoir de rendre l'homme aussi bon et aussi heureux que possible. Parmi les diverses écoles d'économistes, nous ne savons, si comme on l'a dit, il en est une qui ait jamais fait abstraction de l'homme, de ses besoins, de sa moralité, de son bonheur, et n'ait vu dans toute question économique que le résultat brut, c'est-à-dire la richesse produite, répartie et consommée. En ce cas, il nous semble que cette science, ainsi entendue, devrait être renvoyée à la famille des sciences physiques, section de mécanique, où l'on ne connaît que des forces physiques en action. Ce qui n'est douteux pour aucune école de quelque importance, c'est que l'économie politique a des rapports forts directs avec la politique, et des rapports moins directs, mais réels avec la morale elle-même. L'homme, quoi qu'on ait pu dire, n'a jamais été exclu d'une science dont il est l'objet et le but. On peut tout au plus dire que, par suite d'une préoccupation plus profonde de sa destinée individuelle et sociale, les économistes de notre temps lui ont fait une place plus considérable dans leurs analyses et dans leurs conclusions. Aujourd'hui l'intérêt humain et social domine tous les problèmes économiques; et il n'est pas de savant qui, en les traitant, oublie le lien

Digitized by Google

étroit qui les rattache aux questions morales et psychologiques. Du reste, il est facile de reconnaître que la supériorité de certaines écoles sur d'autres, au moins dans l'ensemble de la science, tient au sentiment plus ou moins vif de ce rapport. Or où ce sentiment peut il être puisé, sinon dans le commerce des sciences psychologiques? On nous permettra de dire qu'un économiste, si savant et si profond qu'il soit dans les détails de sa science, n'est pas complet, s'il n'est un peu moraliste et même philosophe; et je suis bien sûr de n'être arrêté par aucune objection si j'affirme que la nouvelle économie politique, plus libérale et plus scientifique d'ailleurs que l'ancienne, n'en reste que plus fidèle aux grands principes de la conscience.

Enfin, sans parler des religions positives qui rentrent dans son domaine, ne pourrait-on pas dire que l'histoire a aussi sa théologie, comme l'astronomie a la sienne? Notre siècle aime à chercher la sagesse de Dieu dans l'œuvre de la civilisation universelle, comme il aime à reconnaître sa grandeur dans l'infinité des mondes découverts par la science. Mais cet Etre infini que la philosophie de l'Histoire et la philosophie de la Nature veulent imposer à notre raison sous le saint nom de Dieu, n'est pas le véritable objet du culte des hommes. Jamais l'Humanité n'a accepté, ni n'acceptera un Dieu qui ne serait pas, avant tout, l'Idéal même de sa conscience. Elle ne redoute pas l'anthropomorphisme, et se soucie assez peu des difficultés et des contradictions qui partagent les théologiens en écoles contraires. Un Dieu qu'elle ne pourrait aimer, prier, imiter, ne sera jamais le sien.

A-t-elle vraiment tort en ce point? S'il fallait en croire

Digitized by Google

certains métaphysiciens, l'objet des conceptions théologiques échapperait entièrement aux intuitions de la conscience humaine. Que peut-il y avoir de commun entre le fini et l'infini, entre l'atome et le Tout, entre l'homme et Dieu ? Et, en effet, pour qui cherche le divin dans l'Infini et dans l'Universel, la conscience n'est pas le véritable chemin. Mais le vrai Dieu est-il bien l'Etre métaphysique auquel Spinosa donne ce nom ? Et n'est-ce pas faire fausse route que de le chercher, soit dans la Nature, soit dans l'Histoire ? Dieu est proprement l'Etre parfait. Or où est la lumière qui révèle l'Etre parfait, sinon dans la conscience, sanctuaire de l'Esprit ? Ce n'est pas le monde des étoiles qui est le véritable ciel, ainsi que se le figure encore l'imagination populaire. Le ciel, dans le sens spirituel et vraiment divin du mot, c'est le monde de la pensée et de l'idéal, ce monde intelligible où, comme dit Platon, tout est beau, pur et parfait. L'homme n'est qu'un atome, perdu dans l'immensité de la vie universelle, si l'on ne le mesure que d'après les lois de la géométrie et de la physique ; mais cet atome qui pense, qui veut, qui aime, est le seul hôte connu d'un monde vraiment divin dont la conscience humaine est le miroir. Ce ciel aussi a ses étoiles qui s'appellent la sagesse, la bonté, la justice, la sainteté, la liberté, la charité, etc., tout le chœur, en un mot, des vertus, devant lesquelles pâlit l'éclat des étoiles qui frappent nos yeux (1). C'est le ciel qu'habite Dieu ; il est là en personne, ou il n'est nulle part. C'est là qu'il peut être vu de face, et comme saisi dans une éclair de la vie spirituelle. La

(1) Plotin, *Ennéades*.

Digitized by Google

Nature avec toutes ses splendeurs, l'Histoire avec ses grands spectacles, n'en offrent que l'ombre.

Et s'il nous était permis de pénétrer dans la science des sanctuaires, combien de mystérieuses vérités ne pourrions-nous pas énumérer, que la philosophie du siècle dernier regardait comme au tant de défis portés à la raison humaine, et qui deviennent aussi claires et intelligibles, à la lumière des révélations psychologiques, que le grand mystère de la nature divine elle-même. Nul philosophe sérieux n'est tenté aujourd'hui de rire ou de s'étonner des discussions théologiques sur la *grâce* et la *prédestination*, quand il lui suffit de lire aufond de sa conscience pour y trouver l'explication de ces énigmes. Et, sans même citer les mystiques qui ont ouvert la voie à ce genre d'interprétations, nous ne pensons pas nous tromper en soupçonnant les théologiens comme Malebranche, comme Fénelon, comme saint Augustin lui-même, d'avoir grâce aux intuitions de la conscience, vu plus clair que le commun des croyants dans ces mystères redoutables de la foi chrétienne où Pascal cherchait l'anéantissement de sa raison et le salut de son âme. C'était la pensée d'un philosophe, qui nous fut bien cher, le religieux Damiron, dont la finesse égalait la discrétion, dans cet ordre d'études vers lequel l'attirait le goût des choses saintes.

S'il en est ainsi, quelle meilleure initiation à la science de Dieu que la méditation des choses de l'âme et de l'esprit? Sans doute, tout psychologue, même tout moraliste n'est pas un théologien; mais il est sur la voie de la théologie. Et quand il voudra y arriver, il n'aura qu'à pénétrer dans les hautes régions de l'âme pour y trouver le su-

Digitized by Google

prême objet de sa contemplation. On nous dira peut-être que c'est la méthode des mystiques. Qu'importe, si cette méthode est la bonne? Si les mystiques l'ont gâtée par des extases mêlées d'hallucinations, c'est que tantôt ils faussaient l'intuition psychologique par des abstractions qui faisaient le vide dans leur âme, et tantôt ils la troublaient par des images qui leur cachaient la vue des choses vraiment divines. Mais pourquoi parler des mystiques? C'est-la méthode de Marc-Aurèle, dans ce beau livre des pensées où la morale domine la métaphysique : « Comprends enfin qu'il y a en toi quelque chose d'excellent et de divin, et qu'il faut vivre dans l'intime familiarité de celui qui a son temple au dedans de nous. » C'est aussi la méthode de Maine de Biran qui n'a jamais fait profession de mysticisme. C'est enfin la méthode constante des grands méditatifs de tous les temps, parce qu'ils ont toujours compris d'instinct que la suprême Vérité est à ceux qui recueillent et concentrent leur pensée dans la conscience de la vie intérieure, loin du bruit et de l'éclat des choses du dehors.

Si nous entrions dans le détail des sciences morales, il nous serait facile de développer la démonstration que nous ne faisons qu'indiquer ici, en nous bornant aux généralités de chaque science. Cette rapide esquisse suffit à faire voir que toutes ces sciences relèvent plus ou moins directement de la psychologie, et qu'il n'en est aucune qui ne perdît singulièrement à être privée de ses révélations. Maintenant de cette vérité incontestable, quelle conclusion voulons-nous tirer? Entendons-nous réagir contre cet esprit et cette méthode historique dont les œuvres de tout genre font la principale gloire de notre siècle? Entendons-nous ramener l'es-

Digitized by Google

prit humain et la science à ce dédain de l'histoire, à ce goût de la spéculation abstraite qui fait le caractère dominant des sciences morales, avant le XIXe siècle ? S'agit-il d'en revenir à cette méditation exclusive de la vérité générale, immuable, idéale qui fait le fond de la philosophie, de la morale, de la politique, de la logique, de l'esthétique des siècles précédents. Faut-il, avec Descartes, rompre de nouveau avec toute tradition, oublier l'enseignement des vieux maîtres, n'ouvrir à la science d'autres livres que la Nature et la conscience ? Faut-il, avec Malebranche, renvoyer les études historiques parmi les exercices d'imagination et les leçons de morale en action? Faut-il avec Boileau, La Harpe et Marmontel, insister de nouveau et toujours sur les immuables types du beau, et sur les règles éternelles du goût ? Faut-il, avec Rousseau, l'utopiste par excellence, qui ne trouve rien de bon dans la société où il vit, pas même les arts, les sciences et les lettres, et qui ne croit point au progrès, supprimer le passé d'un trait de plume, refaire l'homme et la cité, en prenant pour guide la nature, qui lui semble toujours d'accord avec la raison et la justice ? Faut-il, avec le génie même de la Révolution française, avec l'assemblée qui a fait la *Déclaration des Droits de l'Homme*, pousser l'enthousiasme des idées jusqu'à entendre sans étonnement l'un de ses membres s'écrier : *périssent les colonies plutôt qu'un principe ?* Faut-il enfin, avec Locke, Condillac, Kant, Maine de Biran, se renfermer dans l'analyse abstraite des idées, dans la pure contemplation de l'âme, en fermant les yeux à toute lumière extérieure et historique ? Il n'est pas un savant aujourd'hui, psychologue, moraliste, politique, critique qui s'aviserait

Digitized by Google

d'enseigner, et surtout de pratiquer une pareille méthode. Dans la matière qui fait l'objet de ses recherches, il n'en est pas un qui ne joigne l'histoire à l'étude abstraite des questions psychologiques, morales, politiques ou esthétiques. Et ce n'est pas seulement l'esprit du siècle qui est gagné à l'histoire; l'esprit humain lui-même est irrévocablement fixé dans les voies de la méthode historique, grâce aux admirables résultats de cette méthode.

Tout autre est notre conclusion. Pour être complète, dans la mesure des forces humaines, la science a besoin du concours de toutes les facultés et de toutes les méthodes de l'esprit. L'histoire est une source de vérité; la conscience en est une autre. A la première, large et ouverte à tous, la science recueille, sans en trouver la fin, l'immense variété des faits qui composent la vie de l'Humanité envisagée sous tous ses aspects. A la seconde, profonde et mystérieuse, la science puise, sans en trouver le fond, les éléments intimes de ses créations puissantes et de ses hautes méditations. L'âme humaine peut sembler un point à côté du vaste monde que l'historien explore dans tous les sens. Mais de ce point jaillit la lumière qui éclaire ce monde, et la flamme qui l'échauffe. La conscience est le foyer du génie créateur, dans les œuvres de la science, comme dans les œuvres de l'art. Toutes les œuvres où brille l'idéal sont filles de l'âme; on reconnaît leur haute origine à la pureté de leur substance et à l'éclat de leur lumière. L'esprit historique excelle à retrouver, à reproduire, à restaurer, à faire revivre ce qui a vécu. L'esprit psychologique trouve, produit, crée les éléments de la vie future. Les grands poètes, les grands romanciers, comme les grands moralistes et les

Digitized by Google

grands philosophes, se reconnaissent à ce signe. Tandis que les écrivains qui ne sont qu'ingénieux, cherchent partout au dehors, soit dans le passé, soit dans le présent, la matière de leurs romans ou de leurs drames; tandis que les philosophes qui ne sont qu'intelligents, cherchent dans l'érudition les éléments de leurs combinaisons plus ou moins savantes; les philosophes et les écrivains créateurs, sans négliger les grandes sources de l'érudition historique et de l'observation sociale, trouvent dans leur propre conscience les plus belles, les plus fortes, les plus originales parties de leurs œuvres. Shakespeare, Corneille, Racine lui-même, sont grands avant tout par l'invention; c'est de leur âme qu'ils ont tiré cette poésie que tous admirent. Molière et Gœthe ne sont si supérieurs dans leur art que parce qu'ils ont uni, dans la plus heureuse mesure, le génie de la réflexion intime au talent de l'observation extérieure.

Maintenant, si de la science et de l'art, nous élevons nos regards jusqu'à la civilisation, le vide qui se ferait dans la vie de l'Humanité par l'abandon des études psychologiques, apparaîtra dans de bien autres proportions. Des enseignements de la science moderne se dégage de plus en plus cette suprême vérité, qu'une même loi gouverne la vie universelle. Dans le monde des corps, l'astronomie nous montre les astres obéissant dans leur course à deux forces, l'une d'impulsion, l'autre d'attraction, dont l'équilibre fait l'harmonie du système solaire. Dans le monde des esprits, la philosophie de l'histoire nous montre également deux principes, l'un de conservation, l'autre de progrès, dont l'harmonieux accord règle l'action de la vie morale des sociétés humaines. Le nom du principe de conservation

Digitized by Google

est bien connu; c'est la *tradition,* véritable centre de gravité pour les mouvements de la civilisation qu'elle fixe et retient dans leur orbite. C'est dans la tradition que l'Humanité trouve sa base, son assiette, au point de départ, pour continuer sa marche ascendante vers de nouvelles destinées. Le principe du progrès n'a pas un nom aussi précis; mais, qu'on l'appelle *raison* ou *philosophie,* il n'en est pas moins facile à reconnaître à sa vertu d'initiative incessante et irrésistible : c'est sous son impulsion que le monde moral tend toujours à se dégager des institutions et des doctrines où le principe conservateur de la tradition prétend le fixer. Sans l'initiative de l'esprit novateur, la civilisation finirait par s'immobiliser dans des formes d'où la vie s'est retirée. Sans la résistance de l'esprit conservateur, la civilisation s'échapperait de son orbite pour s'égarer dans le vide des régions spéculatives. C'est l'équilibre de ces deux principes qui fait l'harmonie du monde moral, et assure un cours régulier au développement historique de l'Humanité.

Cela posé, on comprend la double fonction sociale des sciences historiques et des sciences philosophiques. L'histoire, ayant les faits pour objet, est la science de la tradition, tandis que la philosophie, ayant pour objet les idées, est la science de la raison. C'est l'histoire qui assigne au révolutions futures leur origine, leur date, leurs conditions d'existence et de durée; mais c'est la philosophie qui a évoqué d'avance l'idée qui en sera le symbole. Et d'où l'a-t-elle évoquée, sinon de la conscience humaine, éclairée dans ses profondeurs par le génie de ses philosophes? S'il appartient à l'historien de dérouler les annales de la tradition,

Digitized by Google

dans la chaîne non interrompue de ses anneaux, le propre du philosophe est de saisir dans la conscience et de produire au jour l'idéal nouveau qui fera pâlir la tradition, et qui, l'heure venue, la chassera comme une ombre pour la remplacer. A l'histoire donc, et aux sciences qui s'en nourrissent, la tâche de diriger, de maintenir le cours de la civilisation dans les limites dn progrès régulier et continu. Mais à la conscience, et aux sciences qui s'en inspirent, la mission d'inventer, de créer, d'élargir et d'élever l'horizon de l'Humanité toujours en marche vers l'inconnu. La conscience est la source de ces subites révélations qui illuminent d'abord les esprits, et transforment, à un moment donné, l'état moral, politique, esthétique de l'Humanité. Sans ces œuvres du génie de la méditatiom intérieure, où en serait la civilisation? Il est de mode aujourd'hui, toujours sous l'empire de l'esprit historique, de tout expliquer par les influences du sang et de la race, de nier l'action des idées sur les sociétés humaines, de ne plus reconnaître d'autres agents du progrès que le temps, le nombre, et cette *providence* de notre siècle qu'on nomme la force des choses. Il est sûr qu'il n'est pas de progrès solide sans le concours de toutes ces forces naturelles ou sociales. Mais quelle est la grande révolution où les idées n'aient pas eu le premier rôle?

Cette vertu sociale et civilisatrice des œuvres psychologiques est si évidente pour des gens non prévenus qu'aucun des grands historiens qui honorent la science de notre pays n'en a jamais douté. Tous ont saisi et exprimé avec force les effets, lents ou rapides, obscurs ou éclatants, de ces œuvres sur le progrès général des sociétés humaines; tous

Digitized by Google

ont reconnu et décrit le double mouvement qui entraîne l'Humanité. Le mouvement des choses, avec sa régularité un peu monotone, et sa force irrésistible, n'est pas sans analogie avec la tranquille majesté de la Nature, obéissant à des lois immuables, dans le cours de la vie universelle ; et il semble qu'il pourrait être prévu, sinon calculé, s'il ne suivait que ses propres lois. Le mouvement des idées, au contraire, avec la spontanéité et la liberté de ses allures, manifeste la mystérieuse et sublime énergie de l'être par excellence, de l'Esprit d'où il vient. Cette incessante aspiration des âmes et des intelligences vers un monde meilleur, ce travail de création et de révélation qui n'a d'autre règle que le génie, et d'autre source que la conscience, échappe à toute prévision. Voilà la raison des *révolutions* proprement dites, véritables genèses sociales que la tradition n'explique jamais, parce qu'elle n'en contient pas les principes. De la conscience et de la meditation intérieure s'échappent, comme d'un foyer solitaire et toujours ardent, les idées qui, par la propagande des utopistes et le sang des martyrs, engendre les institutions, les croyances, les mœurs, les œuvres réelles et vivantes, que l'historien prendra un jour pour sujet de ses études.

N'est-ce pas ce que nous enseigne l'histoire? La société antique est encore dans tout l'éclat de ses arts, de ses lettres, de ses institutions politiques et de ses fêtes religieuses, lorsque déjà le génie de ses philosophes et de ses moralistes crée, au-dessus de ce monde vulgaire, une société nouvelle d'intelligences et d'âmes d'élite. Et c'est cette société qui, par le prodigieux travail de ses écoles et de ses sectes, prépare la grande révolution morale que le Christianisme

Digitized by Google

344 ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES

d'

doit accomplir. Le moyen-âge semble encore dans toute sa force quand la Renaissance qui crée en imitant, la *Réforme* qui oppose la foi libre à la discipline romaine, la philosophie qui fait appel à la raison contre l'autorité des textes, concourent au laborieux établissement de la grande société moderne. Et enfin, qui viendra nier l'action rapide, éclatante, irrésistible des idées sur la société du XVIIIe siècle, si calme encore à la surface, et si peu préparée, même dans le monde des salons, à cette radicale métamorphose qui s'appelle la révolution française? Il est vrai que ces brusques changements de scène, si fréquents dans l'histoire de notre pays, ne sont pas tous du goût de l'école historique, qui les trouve, non sans raison, trop sujets à de brusques retours vers le passé. Mais les faits n'en manifestent pas moins la puissance des idées. Et d'ailleurs, que le progrès s'opère par révolution ou par évolution, n'a-t-il pas toujours son principe dans le mouvement intérieur des esprits?

Puisque nous venons de parler des révélations et des inspirations de la conscience, qu'il nous soit permis de dire ici toute notre pensée. Est-ce là une simple figure de langage, comme tant d'autres métaphores? Nullement. Si nous empruntons ces mots à la langue des mystères, c'est que nous n'avons pas cru pouvoir mieux exprimer le contraste qui existe entre les enseignements puisés à deux sources si différentes. Oui, les poètes qui créent les types du beau, comme Homère, Sophocle, Virgile, Corneille; les philosophes qui ouvrent à la recherche du vrai des routes nouvelles, comme Socrate, Platon, Aristote, Descartes, Kant, sont de vrais *révélateurs*. Le mot nous semble d'autant plus juste que, loin d'être simplement les interprètes

Digitized by Google

de leur société ou de leur époque, ils la devancent, la dominent et la dirigent. Leurs œuvres n'ont-elles pas pour effet *d'inspirer* l'art ou la science, de *l'initier* au culte d'un idéal nouveau que la tradition n'eut jamais produit d'elle-même? Et si la grande et rapide popularité de ces œuvres montre que leurs auteurs sont bien de leur temps, la haute et profonde originalité qui les distingue en manifeste l'origine supérieure : on sent qu'elles ont jailli d'une autre source que le courant de la tradition.

Les considérations que nous venons d'exposer dans ce travail sur l'objet, la méthode, l'importance des sciences psychologiques n'ont rien de neuf pour les savants familiers avec ce genre d'études. Mais il est des vérités qu'il est toujours utile de rappeler, surtout aux époques menacées d'en perdre le sentiment. Toute époque a les défauts de ses qualités. La nôtre a plutôt l'intelligence des faits que la foi aux principes. L'esprit historique qui la caractérise incline à chercher dans l'histoire seule les éléments et les principes de toutes les sciences morales. Il est une autre source pourtant, qu'il s'agit de conserver à la science et à la civilisation moderne, si l'on ne veut pas que le sens de l'idéal se perde dans la vie humaine, aussi bien que dans l'art et dans la science. La critique classique se plaint, et non sans raison, de l'invasion du *réalisme* dans les arts et la littérature. Il serait dur, en effet pour les gens de goût, d'avoir à subir le mot et la chose, après les belles œuvres d'une littérature dont l'idéal était la devise. Mais ce serait un bien autre sujet de tristesse pour les âmes nobles, et de trouble pour les consciences incertaines, si le *réalisme* venait à régner sans contrôle dans le domaine de la morale et de la

Digitized by Google

politique. L'histoire elle-même n'est pas complice de cette dangereuse école ; mais l'esprit historique se prête volontiers à ses conclusions, pour peu qu'il ne soit pas maintenu par l'esprit psychologique dans la voie des principes. Déjà une fausse philosophie de l'histoire, abusant d'une certaine notion du progrès qu'elle définit mal, en vient à conclure que tout fait a sa raison, que tout ce qui est doit être, que tout est pour le mieux enfin, partout et toujours ; c'est ainsi qu'elle couvre d'un grand mot les choses les plus contraires à la liberté, à la moralité, à la dignité de la nature humaine. Voilà où mène l'oubli des vérités de la conscience. En présence d'un tel danger, n'y a-t-il pas quelque à-propos à rappeler les titres des études psychologiques à l'estime des amis du véritable progrès ?

E. VACHEROT.

Digitized by Google

NOTE

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DE LA POPULATION INDIGENTE

SECOURUE A DOMICILE

DANS LA VILLE DE PARIS.

Depuis quatre ans, Paris a vu doubler sa surface, et sa circonférence s'augmenter d'un tiers. De 1856 à 1861, entre les deux recensements quinquennaux, le nombre de ses habitants s'est accru de près de 50 °/₀ (44,78).

Il est intéressant d'observer quels nouveaux éléments de population la ville agrandie a enfermés dans son sein, et dans quelle mesure l'agrandissement de Paris a contribué à grossir, comme on le croit généralement, les rangs de la population malaisée.

Des renseignements recueillis dans les archives de l'administration, établissent qu'il y avait à Paris :

En 1791,	1 indigent sur	5,05	habitants.
En 1802	—	5,99	—
En 1804	—	7,56	—
En 1813	—	5,69	—
En 1818	—	8,08	—

Mais ces données, quelque probables qu'elles soient, ne présentent aucune certitude ; d'abord, parce que, à ces épo-

Digitized by Google

ques déjà anciennes, la population générale n'était pas exactement connue, et que, d'un autre côté, le nombre présumé des personnes indigentes se tirait simplement de l'addition des listes individuelles dressées par l'initiative des bureaux de bienfaisance.

C'est en 1817 que le dénombrement de la population parisienne a été effectué nominativement, et c'est seulement en 1829 que le recensement de la population secourue par les bureaux de charité, a été nominatif et contradictoire. Le contrôle ici était indispensable pour établir l'état vrai de l'indigence; car le nombre constaté des ménages pauvres étant pris par l'Administration de l'assistance publique comme l'élément unique de la répartition qu'elle est appelée à faire des ressources communes, chaque arrondissement était intéressé à exagérer ses charges, pour prendre une part plus large dans les subsides.

Des recensements bien faits et souvent renouvelés pouvaient seuls assurer la sincérité des chiffres et fournir la base des calculs à faire périodiquement pour la bonne administration des secours.

On procède donc, tous les trois ans, à un recensement des ménages portés sur les contrôles : l'administration hospitalière désigne à cet effet des commissaires qui se rendent au domicile des indigents et vérifient si les conditions réglementaires de l'inscription sont remplies; leur travail est communiqué à des délégués des bureaux de bienfaisance. Des radiations sont toujours la suite de cet examen contradictoire, et l'état numérique de la population à secourir est arrêté ensuite, pour une période de trois années, par l'administration centrale.

Le premier dénombrement ainsi effectué en 1829, comme

Digitized by Google

nous venons de le dire, et ceux qui ont été opérés depuis, ont constaté que Paris renfermait :

En 1829,	1 indigent sur	13,02	habitants.
En 1832	—	11,16	—
En 1835	—	12,32	—
En 1838	—	15,37	—
En 1841	—	13,30	—
En 1844	—	13,78	—
En 1847	—	13,99	—
En 1850	—	16,38	—
En 1853	—	16,13	—
En 1856	—	16,59	—

Un recensement opéré en 1861, un peu après l'agrandissement de Paris, a fait ressortir, il est vrai, qu'il y aurait eu alors dans cette ville, 1 indigent seulement sur 18,47 habitants ; mais, à cette époque, le service des secours était à peine organisé dans les arrondissements nouveaux, et les listes de l'indigence étaient assurément incomplètes. Il faut donc se reporter à 1856, pour obtenir le dernier état de la population secourue à domicile, avant le dernier recensement dont nous allons parler.

Mais avant d'entrer dans le détail des chiffres, disons quelques mots des règles qui président à l'admission des indigents sur les contrôles, et de la nature des secours que les bureaux de bienfaisance distribuent pour le soulagement des personnes dont l'aptitude est reconnue.

Les secours sont ordinaires ou annuels, extraordinaires ou temporaires.

Les aveugles, les paralytiques, les cancérés, les infirmes, les vieillards qui ont accompli leur 64e année et qui n'ont

Digitized by Google

pas de moyens d'existence, sont aptes à recevoir les secours annuels. Les secours temporaires peuvent être accordés aux blessés, aux malades, aux femmes ou aux nourrices ayant plusieurs enfants à soutenir sans posséder aucune ressource, aux enfants abandonnés ou orphelins, aux ménages ayant à leur charge au moins trois enfants au-dessous de l'âge de 14 ans, ou deux enfants dont l'un serait atteint d'une infirmité grave, aux femmes abandonnées, aux veufs ou veuves chargés de famille, enfin aux personnes qui se trouveraient dans des cas exceptionnels et imprévus.

Les secours ainsi accordés sont de diverses natures : ils consistent en travaux que les administrateurs procurent aux indigents par leurs bons offices, en comestibles et en combustibles, en objets d'habillement et de coucher donnés ou prêtés, et enfin, par exception, en sommes d'argent.

Les crédits sur lesquels s'imputent ces dépenses du service des secours à domicile, dépassent 4,200,000 fr. Les fournitures de pain figurent à elles seules, dans ce chiffre, pour 700,000 fr.

Des legs, des dons, des quêtes, le produit de fêtes ou de concerts, des subventions sur les fonds de l'administration centrale, distribués au marc le franc de la population pauvre ou alloués exclusivement aux arrondissements les plus dénués, alimentent ce budget de la misère parisienne qui grossit chaque année avec la population et les nécessités de la vie matérielle.

Le recensement de 1863 nous montre qu'en effet le nombre des ménages indigents inscrits pour les secours à domicile, qui était, en 1856, de 29,630, est aujourd'hui de 40,056.

26,592 ménages sont inscrits pour les secours annuels ; 13,464 seulement participent aux secours temporaires. Ces

Digitized by Google

derniers sont, comme en 1856, dans la proportion du tiers de la totalité ; ils représentent surtout les ouvriers qui ont des salaires insuffisants pour les besoins de leurs familles, les veuves chargées d'enfants et les pauvres honteux. C'est dans les quartiers populeux des 5e, 11e, 13e et 19e arrondissements, qu'on rencontre le plus grand nombre de chefs de famille obligés de demander à l'assistance publique l'allégement de leurs charges.

Le nombre total des ménages secourus (40,056) compose une population de 101, 570 personnes, savoir :

Adultes.	Hommes	21,865
	Femmes	35,432
Enfants.	Garçons	21,996
	Filles	22,277
		101,570

Les femmes comme on le voit, représentent à elles seules, près des six dixièmes de la population indigente adulte. A Paris, en effet, la population des femmes, vivant isolément de travaux d'aiguille, est considérable. Ces courageuses ouvrières devenues vieilles, dont la vue s'affaiblit, que les infirmités viennent assaillir, voient baisser peu à peu le salaire déjà minime dont elles vivaient à force de privations, et il faut que l'obole de la charité publique vienne s'y ajouter. On compte en outre, parmi les femmes secourues, un grand nombre de veuves qui ont perdu le chef de la famille et qui ne disposent plus, pour les besoins de celle-ci, que du produit d'un travail intermittent ou mal rémunéré.

Les enfants, au nombre de 44,223, se partagent, comme toujours, par moitié.

Si l'on recherche l'état civil ou la position sociale des

Digitized by Google

40,056 chefs de ménages qui participent aux secours, on trouve qu'ils se divisent ainsi :

Mariés	17,241
Veufs ou veuves	13,096
Célibataires adultes	6,477
Orphelins	859
Femmes abandonnées	1,705
Filles mères	678
	40,056

Ici encore les femmes figurent en très-grand nombre parmi les 2e et 3e catégories.

L'origine des chefs de ménage est de moins en moins parisienne; si le séjour de la capitale est le point de mire de beaucoup de gens riches, des fonctionnaires publics et des personnes engagées dans les professions libérales, il semble que Paris exerce aussi une attraction puissante sur la province et même sur l'étranger, parmi les individus qui, par malheur ou par inconduite, ont trouvé la ruine, et viennent, pleins d'espoir et trop souvent d'illusions, chercher dans la grande cité, les moyens d'existence qui leur font défaut.

Le recensement de 1863 a constaté, parmi les 40,056 chefs de ménage, les origines ci-après :

Nés à Paris	8,957
— dans le département de la Seine	960
— dans les autres départements	27,954
— à l'étranger	2,185
	40,056

C'est un fait remarquable que les indigents nés en pro-

Digitized by Google

vince ou à l'étranger composent à eux seuls, les 3/4 des ménages admis aux secours.

En 1831, d'après un calcul très-exact fourni par la *Statistique de la Seine*, on comptait encore à Paris 50 parisiens sur 100 habitants. Cette proportion qui s'applique à la population générale, a dû décroître depuis cette époque, par les causes diverses qui frappent aujourd'hui tous les yeux; mais nous doutons que le mouvement d'accroissement des habitants venus des départements ou des pays étrangers, ait atteint, pour cette population, la rapidité qu'on remarque dans l'augmentation, au sein de la capitale, des indigents étrangers à cette ville par leur naissance.

Considérés au point de vue de l'âge, les personnes inscrites comme chefs de ménage, se répartissent comme il suit :

Au-dessous de 60 ans	21,230
De 60 à 69 ans	10,797
De 70 à 74 ans	4.199
De 75 à 80 ans	2,807
De 81 à 89 ans	990
De 90 à 99 ans	33

La première catégorie qui compose à peu près la moitié des ménages secourus, représente les individus chargés de famille, les veuves avec enfants, les infirmes, les femmes abandonnées et les filles-mères. C'est pour l'âge de 60 à 69 ans que l'on remarque ensuite le plus grand nombre d'inscriptions.

Les vieillards, aussi bien que les enfants, se remarquent en plus grand nombre dans les parties de la ville où se groupent les ouvriers, c'est-à-dire dans les 5e, 11e et 13e arrondissements, formés des quartiers du faubourg Saint-Antoine,

Digitized by Google

Saint-Marceau, des Gobelins et de la Gare, et c'est ce qui explique pourquoi ces arrondissements sont toujours placés en tête des tableaux de l'indigence, de quelque manière qu'on les combine. Lorsque dans un ménage d'ouvrier, le salaire suffit pour les enfants, la présence d'un ascendant caduc ou infirme, vient trop souvent rompre l'équilibre. Réciproquement un ménage jusque-là prospère, quoique ayant recueilli un père ou une mère à son foyer, succombe bientôt sous la charge des enfants, et voit naître une situation de misère qui le force de recourir à l'assistance. C'est là l'une des causes les plus fréquentes et les plus tristes de la pauvreté, car le chef de famille ainsi secouru, mais toujours dénué, se laisse aller au découragement, perd peu à peu de son énergie et va chercher, dans les expédients d'une mendicité active, les ressources que le travail lui refuse de plus en plus.

Après la charge des enfants et des vieux parents, celle du loyer est la plus lourde pour la classe malheureuse. On a beau se résigner à aller aux extrémités de la ville, il faut payer cher un logement très-exigu où s'entasse la famille. S'imagine-t-on, par le temps qui court, ce que peut être un logement de moins de 100 francs! Eh bien, 10,636 ménages occupent des logements de cette espèce, sans compter 5,357 familles ou personnes à qui était accordé un asile gratuit, et 2,290 chefs de ménage logés comme portiers. Les locations de 101 à 200 fr. réunissent 19,312 ménages, celles de 201 à 300 francs, n'en reçoivent plus que 2,223. Les logements de 301 à 400 fr. sont presque inconnus des familles indigentes, 218 seulement s'y rencontraient, et l'on n'a trouvé que 29 ménages dans les logements d'un prix plus élevé.

La gêne résultant des charges du logement, s'accroît d'une manière notable. En effet, les familles secourues qui habitaient

Digitized by Google

des logements dont le loyer était inférieur à 100 fr, sont en diminution depuis 1861 ; à cette époque, sur le total des logements occupés par la classe malaisée, 33,01 p. °/₀ entraînaient une charge de moins de 100 francs. La proportion pour ces logements s'est abaissée à 26,53 p. °/₀. Par contre, celle des logements de 101 à 200 fr., s'est élevée de 41,84 p. °/₀ à 48,21 p. °/₀. On voit donc que 7 p. °/₀ environ des ménages logés le plus misérablement se sont vus obligés, dans l'espace de deux ans, de prendre sur leurs ressources déjà trop faibles, pour ajouter aux charges de l'habitation. Ce mouvement d'accroissement est sensible encore, en ce qui touche les loyers de 201 à 300 fr. : la proportion qui était de 4,34 p. °/₀ en 1861, a atteint 5,55 en dernier lieu.

Lors du dénombrement de 1863, comme dans les recensements précédents, on a rattaché les indigents recensés aux professions qu'ils avaient exercées ou qu'ils exerçaient au moment de leur inscription.

Le tableau des professions des indigents nous fait voir que toutes y sont représentées, depuis les plus libérales jusqu'aux plus infimes.

Pour le sexe masculin, les plus grands nombres se rapportent aux hommes de peine (4,039), aux cordonniers (1,531), aux menuisiers (809), aux concierges (588), aux cochers et charretiers (517), enfin aux commissionnaires (422). Parmi les professions dites libérales, les musiciens et chanteurs, les écrivains publics, les hommes de lettres, instituteurs et professeurs, quoique peu nombreux, sont inscrits dans cette triste nomenclature. On y voit même figurer un médecin. D'un autre côté, on est tout surpris de trouver, dans la série des professions qui se rattachent à la grande industrie, des mécaniciens, des chauffeurs, des ouvriers pour la fonderie et

Digitized by Google

le travail des bronzes; l'inscription de ces catégories correspond sans doute à des circonstances de chômage ou de maladie du chef de famille.

Parmi les femmes, ce sont toujours les professions incertaines ou celles qui ont pour objet les travaux à l'aiguille, qui apportent le plus fort contingent; on remarque aussi les femmes de journée (3,553), les femmes de ménage (1,917), les couturières (1,772), les lingères (1,137), puis les buandières savonneuses et repasseuses, les marchandes de gâteaux et de menus objets sur la voie publique.

Mais il n'y a rien de nouveau dans les chiffres donnés à cet égard par le dernier recensement; ce sont toujours à peu près les mêmes professions qui fournissent les personnes obligées de recourir, dans une mesure plus ou moins large, aux secours de la charité publique.

Maintenant que nous avons étudié, sous ses aspects divers, les éléments de la population indigente, examinons-la dans sa généralité, et voyons s'il y a lieu de s'affliger ou de s'applaudir des résultats qui ressortent du dernier recensement.

Nous avons dit que cette opération faite, dans les formes ordinaires, du 1er mai au 30 septembre, c'est-à-dire à l'époque où la population ne se déplace pas, avait constaté l'existence, dans les 20 arrondissements de Paris, de 40,056 ménages composés de 101,570 personnes des deux sexes et de tout âge. C'est une augmentation de 10,426 ménages et de 32,146 individus sur le dénombrement de 1856, et de 3,343 ménages ou 11,283 personnes, sur le recensement de 1861.

Cependant il n'en faudrait point conclure que la misère s'est accrue dans la capitale. En effet, si l'on cherche le rapport qui existe entre la population générale (1,667,841 habitants), et le nombre constaté des indigents (101,570), on trouve qu'il y a, à Paris, 1 indigent sur 16,42 habitants.

Digitized by Google

C'est à peu près le même rapport qu'en 1856, où l'on comptait 1 indigent pour 16,59 habitants.

La population pauvre est donc demeurée stationnaire, alors que la population générale s'augmentait, et que l'annexion des communes suburbaines venait ajouter à la ville de nouveaux foyers d'industrie, et des quartiers qui sont, depuis longtemps, le refuge des gens malaisés.

On voit en effet, si l'on considère, d'après le dernier recensement, l'état numérique de la population secourue dans les 9 derniers arrondissements qui composent à peu près le nouveau Paris, qu'il y a, dans cette partie de la capitale 1 indigent sur 11,49 habitants, tandis qu'on n'en rencontre que 1 sur 21,55 dans les 11 premiers arrondissements qui représentent l'ancien Paris, au lieu de 1 indigent sur 16,59 habitants, proportion de 1856. C'est là un progrès très-notable et non moins certain, que le mouvement de la population vers l'ancienne banlieue a pu favoriser depuis 1860, mais qui tient surtout à des causes de prospérité.

La preuve de ce que nous venons de dire ressortira plus sensiblement encore de l'examen détaillé de la population indigente, et de sa distribution dans les vingt arrondissements municipaux.

Le recensement de 1863 a constaté que Paris, dans son ensemble, offrait 1 indigent secouru pour 16,42 habitants; mais le calcul appliqué à chaque arrondissement de la ville montre qu'il existe :

Dans le	13e arrondissement,	1 indigent sur	5,51	habitants.
—	le 14e	—	9,03	—
—	le 20e	—	10,15	—
—	le 5e	—	10,99	—
—	le 19e	—	11,68	—
—	le 15e	—	11,87	—

Digitized by Google

Dans le 11e arrondissement,	1 indigent	sur	12,76	habitants.
— le 12e	—		13,55	—
— le 16e	—		16,64	—
— le 18e	—		17,04	—
— le 17e	—		17,65	—
— le 10e	—		19,76	—
— le 7e	—		20.38	—
— le 4e	—		21,08	—
— le 6e	—		24,57	—
— le 8e	—		31,09	—
— le 3e	—		32,21	—
— le 1er	—		33,10	—
— le 2e	—		49,49	—
— le 9e	—		53,79	—

Les deux proportions extrêmes sont : 1 indigent sur 5,51 habitants dans le 13e arrondissement, et 1 indigent sur 53,79 habitants dans le 9e; ainsi, pour un peu moins de deux indigents que l'on trouve dans la chaussée d'Antin, on en rencontre 18 dans les quartiers qui avoisinent le Jardin des plantes. A l'exception du 5e arrondissement composé de la plus grande partie de l'ancien 12e, et du 11e arrondissement qui est formé des anciens quartiers du faubourg St-Antoine, tous les arrondissements placés en tête de cette liste offrent une moyenne de population pauvre très-supérieure à la moyenne générale. Il n'en pouvait être autrement : le 13e arrondissement où la proportion d'indigents est à peu près égale à celle qui existait dans tout Paris en 1791 (1 indigent sur 5,05 habitants), a reçu les quartiers de la Salpêtrière, de la Gare, de la Maison-Blanche et Croulebarbe, où pullule une population de pauvres ou d'ouvriers chargés d'enfants. Dans le 14e arrondissement, certaines parties de Montrouge et le quartier de Plaisance se font remarquer par le dénuement de leur population. Dans le

Digitized by Google

15e arrondissement, les usines de Grenelle; dans les 19e et 20e, La Chapelle et La Villette avec leurs grands et nombreux ateliers, leurs rues et leurs maisons misérables; les hauteurs de Ménilmontant et de Charonne habitées dès longtemps par une foule de familles malaisées, ont fourni à la nouvelle ville une longue série de misères à soulager.

Il en sera ainsi de plus en plus; car nous avons déjà remarqué que, par suite de la cherté des loyers, la population pauvre du centre de Paris, émigre incessamment vers la circonférence. Pour ne parler que des indigents inscrits, la comparaison du dernier recensement avec le recensement qui l'a précédé en 1861, nous permet de constater qu'en deux ans, les arrondissements dont le territoire appartenait à l'ancienne banlieue, ont vu leur population s'accroître de 12,763 indigents. Sur ce nombre, dont l'importance s'explique par les causes que nous avons déjà fait connaître, 2,345 indigents provenaient de migrations venues des anciens arrondissements de Paris.

Ainsi, sur une population de 1,667,841 habitants logés dans 55,919 maisons disséminées sur une surface de 7,450 hectares, la grande cité parisienne compte 101,570 indigents qui participent aux secours de la charité publique. Ce nombre est, il est vrai, considérable; mais ce qui vient d'être dit, prouve, si nous ne nous trompons, qu'eu égard à la population générale, il s'est produit, depuis 1856, dans la situation matérielle des habitants de l'ancienne ville, une amélioration positive; il faut l'attribuer sans aucun doute à l'abondance du travail, à la hausse des salaires, et peut-être aussi à un progrès dans les habitudes laborieuses.

Au soulagement d'un aussi grand nombre de personnes, on consacre en ce moment 4,200,000 fr. Le quart de ces ressources provient de legs ou d'autres libéralités privées.

Digitized by Google

En retranchant de ce total les sommes consacrées au service du traitement des malades à domicile, et en répartissant le surplus sur la population inscrite, on reconnaît que le secours individuel accordé annuellement, sous différentes formes, est d'environ 86 fr. par ménage et de 34 fr. par personne.

Ce secours est triple de ce qu'il était en l'an X, et cependant il est bien exigu, si l'on considère les charges actuelles de l'habitation, du vêtement et de la nourriture pour les familles pauvres; mais les sources de la charité sont multiples à Paris, et ce serait un malheur que le budget du pauvre fût trop largement doté. Il semble que les secours accordés par la bienfaisance aux chefs de famille atteints par e chômage ou par la maladie, comme aux vieillards qui tirent encore quelque faible produit de leur travail, soient efficaces par leur insuffisance même, car ils ne dispensent pas l'homme de songer qu'il se doit tout entier à lui-même et aux siens. En cas d'interruption du salaire ou de circonstance malheureuse, un secours opportun, qui permet de traverser des jours difficiles, est un encouragement pour l'infortuné qui en est l'objet, et ne laisse, en général, après lui qu'un sentiment de reconnaissance. Au contraire, l'aumône distribuée sans discernement, et qui devient, pour le pauvre, un véritable subside et non plus seulement une aide, a pour effet d'éteindre peu à peu l'énergie individuelle, d'affaiblir le goût du travail, et, chez les individus mal doués, de donner trop souvent naissance à l'envie et aux mauvais penchants.

A. Husson.

Digitized by Google

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DE MORALE

SUR LE CONCOURS

RELATIF A L'ÉTAT DES CLASSES OUVRIÈRES

Depuis 1789.

J'ai à soumettre, à l'Académie, au nom de la section de morale, les résultats de l'examen d'un concours relatif à la question suivante que l'Académie avait proposée une troisième fois pour l'année 1863 :

« Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu « être recueillis, les changements survenus en France depuis « la révolution de 1789, dans la condition matérielle ainsi « que dans l'instruction des classes ouvrières, et rechercher « quelles influences ces changements ont exercées sur les « habitudes morales. »

Deux mémoires seulement ont été déposés en temps utile au sécrétariat de l'Institut et soumis à l'examen de la section ; mais chacun de ces mémoires est un travail considérable, et l'Académie n'aura pas à regretter l'insistance qu'elle a mise à maintenir dans ses concours une question qui présente un intérêt évident. Elle y est d'autant plus fondée que les mémoires déposés ont tous deux un mérite réel, quoique inégal, et ont paru à la section dignes de récompenses. La section proposera à l'Académie de décerner à l'un le prix, à l'autre une mention honorable.

Le mémoire n° 1 portant cette épigraphe : « Il n'est rien

Digitized by Google

« qui contribue au bien-être physique, au progrès de l'intel-
« ligence, qui ne tend aussi à ennobrir le caractère des
« masses » (Hipp. Passy), est un travail de 410 pages, bien conforme au programme et embrassant toutes les parties du sujet. Dans une introduction rapide l'auteur passe en revue les modifications introduites dans le régime du travail manuel depuis les réglements de saint Louis que rédigea Etienne Boileau, prévôt de Paris, jusqu'aux lois de la Constituante qui firent rentrer l'exercice des industries dans le droit commun. Arrivant alors à la matière du concours, il suit les industries dans leur affranchissement et montre comment elles ont usé des libertés qui leur étaient rendues, soit pour leur propre économie, soit pour la condition des hommes qu'elles emploient. Il constate d'abord et en bloc une amélioration manifeste dans la satisfaction des besoins matériels. La famine a disparu, les disettes partielles ne sévissent plus au même degré, l'alimentation de l'ouvrier est meilleure et plus variée, le vêtement, d'un prix plus modique, se renouvelle plus souvent, la tenue est plus propre; on voit moins de haillons. Parmi les populations des campagnes, depuis que la propriété est plus accessible, ces changements extérieurs sont surtout visibles; il y règne une certaine aisance, inconnue autrefois. L'ardeur à acquérir le sol donne, dans ses excès même, aux bras plus de ressort, aux cultures un plus bel aspect; les produits gagnent en abondance et en variété. Ce tableau n'a point de couleurs rembrunies, c'est le ton du mémoire, et sauf quelques réserves, c'est le ton juste quant aux industries agricoles. Pour les autres industries le succès a été accompagné de plus de difficultés, et ici se présente l'examen de l'influence qu'ont exercée les découvertes mécaniques sur l'économie et le siége du travail. L'auteur ne conteste ni les misères qu'ont amenées ces découvertes,

Digitized by Google

ni le trouble qu'elles ont jeté dans la vie de famille ; mais il y oppose comme compensations les cadres de la consommation agrandis, les besoins mieux servis et à meilleur marché, les prix du salaire accrus et le nombre des bras employés porté au moins au quadruple. A l'appui il cite encore le chiffre de la mortalité qui va diminuant et celui des épargnes ostensibles qui constate un certain degré de bien-être. Il en conclut qu'après une période de transition douloureuse mais courte, les bons effets de l'emploi des machines ont prévalu et prévaudront de plus en plus, que substituées à l'ouvrier dans les tâches les plus pénibles, elles ont été un allégement pour lui et un perfectionnement pour les arts, qu'enfin pour leur objet matériel elles ont, après épreuves faites, désarmé les préventions et pris une place qu'on ne leur conteste plus.

De là l'auteur du mémoire passe aux faits de l'ordre intellectuel. Ici l'assentiment ne pouvait se donner carrière sans crainte de contradicteurs. Ce qu'on a fait pour l'éducation du peuple, surtout depuis trente ans, sera l'honneur de notre siècle. La loi de 1833 sur l'instruction primaire est un de ces monuments que le temps consacre sans les entamer et achève sans en changer l'ordonnance. Ses auteurs et ses défenseurs, sans en excepter les plus illustres, n'auront pas de plus beau titre à la reconnaissance des générations. L'auteur du mémoire suit, dans trois chapitres qui manquent d'ampleur et de chaleur, la marche de l'enseignement populaire. Sous la Convention des intentions louables, des déclarations de principes que les actes ne confirment pas ; sous l'Empire plus d'attention, plus de soin pour les hautes études que pour les petites ; sous la Restauration un effort réel quoique timide ; et aussi une préférence pour les écoles tenues par le clergé auxquelles l'opposition d'alors répondait par la vogue de l'enseignement mutuel, plutôt comme arme de guerre que

Digitized by Google

comme bon instrument pédagogique; enfin sous le gouvernement de 1830 une étude sérieuse du sujet suivi de l'organisation la plus généreuse. L'auteur décrit rapidement ces évolutions de l'enseignement populaire, et il y ajoute, avec une faveur marquée, une excursion dans un domaine plus spécial, l'enseignement professionnel, les écoles industrielles, les écoles d'apprentissage, les écoles de mousses et jusqu'aux orphéons. Tout cela était à citer sans doute; ces exceptions ont leurs mérites particuliers; mais il y insiste trop. Deux chapitres sur trois y sont consacrés. Les opinions ne sont d'ailleurs jamais excessives; rencontre-t-il un problème, et l'enseignement en a de graves, il l'élude. Le défaut est plutôt dans un manque de proportions. Ainsi il tourne court sur les écoles primaires, proprement dites, le vrai type à mettre hors rang, le cadre dans lequel peuvent se ramener toutes les matières qui sont de nécessité, même de fantaisie, et qui a cela de bon qu'il existe, qu'il est en activité et qu'on peut, à frais réduits, en tirer tout le parti imaginable. Les écoles normales primaires, où les leçons se préparent, ne sont pas étudiées non plus ni classées comme elles devraient l'être. Bref il y a dans cette partie du mémoire, d'une part des lacunes, de l'autre une surabondance de détails; le sujet est à la fois effleuré et surchargé; l'auteur eût pu s'inspirer plus heureusement de l'intérêt qu'il offre.

Des faits qui touchent à l'intelligence, le mémoire arrive, en suivant les termes dans lesquels la question était posée, aux faits de l'ordre moral. L'observation de ces faits est des plus délicates; il en est peu de fixés d'une manière rigoureuse; ils varient selon les aspects où on les place, et le sentiment qu'on apporte dans leur étude, ils ont l'inconvénient ou de trop abonder dans le détail ou de trop se prêter à des généralités vagues. C'est dans ce dernier sens que l'au-

Digitized by Google

teur penche vers le début ; il entre dans une suite de vérités si démontrées qu'une démonstration de plus n'en était pas nécessaire et qu'il n'était guère besoin du luxe de preuves et de citations dont il l'accompagne. Par exemple les vérités que voici : que le développement de nos facultés morales n'est pas incompatible avec le progrès matériel ; qu'au lieu d'être nuisible aux mœurs, le goût et la recherche du bien-être tendent à les améliorer ; que l'aisance en se répandant introduit, dans les classes ouvrières, plus de dignité, plus d'esprit d'ordre et de conduite ; que l'épargne et l'accès à la propriété sont des bons auxiliaires pour le développement des habitudes morales, des garanties pour la civilisation, pour le repos public, pour l'Etat et pour la famille ; que cette vue tirée de l'ensemble se retrouve dans le détail et à tous les degrés de l'économie domestique ; entre autres dans l'amélioration du logement qui a rendu l'ouvrier plus sédentaire, dans le soin du vêtement qui lui a donné plus de respect de soi, et l'a détourné des débauches les plus grossières, et ainsi du reste. De cette énumération rien ne se dégage qui ne soit généralement admis et sur quoi une controverse de quelque intérêt puisse s'établir. Il en est de même de cette vérité manifeste que le mariage pour l'ouvrier vaut mieux que le célibat. Ce serait d'ailleurs se montrer rigoureux que d'en rejeter tout le tort sur l'auteur ; c'est l'écueil ordinaire des études morales ; peu d'entre ceux qui traitent ces sujets n'y échappent complètement, avec quelque soin qu'ils s'en défendent. L'alternative est presque toujours celle-ci : ou se jeter dans l'excès ou répéter ce qui est dans toutes les bouches. Le mémoire est composé dans ce dernier esprit. Le débat s'y ranime pourtant sur deux points : l'influence que la vie des manufactures a exercée sur les habitudes morales de l'ouvrier, et la part qui revient à l'industrie dans le

Digitized by Google

courant d'émigration qui porte vers les villes les populations des campagnes. Dans les deux cas, le sujet est bien exposé, et les conclusions sont généralement saines. Une sagesse égale est gardée en ce qui touche les effets d'une instruction plus répandue sur les sentiments et les pratiques des classes populaires, sur leur manière de vivre et de se comporter. L'auteur fait observer que si l'éducation a agrandi le cercle des prétentions et des désirs, elle a enseigné en même temps qu'on ne peut, qu'on ne doit les satisfaire que par des moyens légitimes. Les ambitions nouvelles de l'ouvrier ne l'effraient pas ; elles ont pour correctif une règle plus sûre, des notions plus exactes. Si l'ouvrier ne remplit pas ses devoirs, du moins les connaît-il, et c'est déjà une grande garantie. Les faits s'y conforment, et l'auteur en y tire la preuve des tableaux de la criminalité, bien observés et ramenés à ce qu'ils ont de concluant. Il termine par des considérations générales qui résument le sujet, et qui, pour le fond et la manière, restent conformes aux qualités qu'il a montrées dans le cours de son travail.

Par l'analyse du mémoire, n° 1, l'Académie a pu se faire une idée de ce qu'il est et de ce qu'il vaut. Ce qui y manque le plus, c'est l'originalité. Il y a peu de chose à y reprendre comme opinions ; c'est là sa force, mais c'est en même temps sa faiblesse. Une exécution plus délibérée eût mieux servi l'auteur et augmenté ses chances. Il pense rarement par lui-même et ne marche qu'appuyé d'autorités. Ces autorités sont considérables et il a mis une grande patience dans leur recherche, un esprit judicieux dans leur choix, un certain art à les faire entrer dans son cadre. Sobrement employée, cette méthode est bonne ; l'abus seul la fait dégénérer. Elle altère, poussée à l'excès, l'harmonie du plan, l'enchaînement des idées, la vigueur de l'accent. L'auteur s'efface trop, il

Digitized by Google

cède trop souvent la parole à d'autres, ce qui est une disparate et une faute de composition, dussent-ils parler mieux que lui. Il y a en outre, dans son mémoire, des répétitions, des longueurs et quelques contradictions ; le style enfin manque de fermeté. Cependant l'œuvre a des mérites dont il est juste de tenir compte ; l'amour du vrai et du bien l'inspirent constamment, la modération en est exemplaire, ce qui est un titre dans un sujet qui prêtait à la déclamation. Une autre considération, c'est que l'auteur se présente au concours pour la troisième fois ; le maintien de la même épigraphe trahit cette persévérance. La section a pensé que cet effort persistant, joint à d'autres titres, méritait une récompense du second degré. Elle propose à l'Académie d'accorder une mention honorable au mémoire n° 1.

Dans le mémoire n° 2, le sujet du concours prend d'autres proportions. Ce mémoire, sous cette épigraphe : *Incedo per ignes*, a 922 pages. Dès les premières lignes, on y reconnaît un esprit plus exercé, un art plus sûr, une plume plus ferme. C'est toujours du régime du travail qu'il s'agit, des changements qu'il a subis, de l'influence qu'il a exercée, mais pour ne rien livrer au hasard des généralités, l'auteur choisit son terrain, s'impose un plan rigoureux et s'y appuie sur l'histoire et la législation. Dans leur ordre et à leur date se succèderont les faits, les actes publics qui ont agi sur la condition morale, intellectuelle et matérielle des classes ouvrières, depuis qu'un champ libre a été ouvert à l'activité de l'individu. L'Académie sent déjà quelles ressources offrait le sujet ainsi agrandi et renfermé dans un cadre bien déterminé. L'auteur commence par le récit des débats qui, dans la Constituante et la Convention, marquèrent l'établissement du droit nouveau qui émancipait l'exercice des industries. On s'abuserait à croire que les dispositions des parties inté-

Digitized by Google

ressées fussent toutes favorables à la liberté qu'on leur accordait. Les plaintes ne venaient pas seulement des syndics et des maîtres; les simples ouvriers, et ceux même qui avaient vainement frappé aux portes des corporations, n'étaient pas moins ardents à se dire lésés. Il y eut des émeutes et même des voies de fait. Tantôt c'étaient les garçons tailleurs qui se réunissaient sur le gazon du Louvre et envoyaient au Comité de la ville une députation pour demander qu'en toute saison il leur fût garanti un salaire de 1 fr. 40 c. par jour, et en même temps qu'il fût interdit aux fripiers de faire des habits neufs : tantôt c'étaient les garçons cordonniers qui, rassemblés aux Champs-Elysées, décidaient, à l'unanimité, d'exclure du royaume quiconque ferait une paire de souliers au-dessous d'un prix convenu; puis, les garçons perruquiers réclamant contre les abus des bureaux de placement, les charpentiers, les serruriers, les maçons, prétendant que les salaires fussent fixés par une loi. Ce goût pour un salaire fixe était dominant, et une pétition, présentée en 1790 à l'Assemblée nationale, demandait que le prix de la journée fût toujours l'équivalent du prix de trois livres de pain et de deux livres de viande, plus deux sous. Voilà comment, à ses débuts, était comprise la liberté de l'industrie par les classes qui devaient en recueillir le bénéfice le plus direct. Les misères du temps n'expliquent qu'en partie cette méprise de l'opinion; sa vraie cause était dans l'ignorance de la matière. A suivre l'auteur du mémoire dans son récit, on voit avec quelle lenteur cette éducation s'est faite.

Il n'y a guère à s'occuper des ouvriers comme classe à part pendant la durée de la République; ils partagent la destinée commune. L'égalité n'est pas un mot, c'est un fait. Le *maximum*, la disette, la dépréciation des assignats ne ménagent personne. Il n'y a plus que deux industries flo-

Digitized by Google

rissantes ; on fond les cloches pour les convertir en canons, on tire le salpêtre des caves pour en faire de la poudre. Les autres ateliers sont déserts ou réduits à un travail insignifiant ; les bras sont sans emploi. Pour les jeunes gens un débouché reste ouvert, c'est le service des armées ; ils y vont en foule ; les hommes faits souffrent et attendent. Jusqu'au consulat cette langueur persiste et quand, en 1801 et 1802, des expositions de produits furent ouvertes, on put compter les vides que les circonstances avaient causés. L'auteur du mémoire n° 2 cite à ce sujet une anecdote. Les négociations de la paix avaient, en 1802, amené Fox à Paris : Chaptal le conduisit à l'exposition. Les arts de luxe et de fantaisie y tenaient la plus grande place ; c'est dans nos habitudes et dans nos goûts. Fox savait vivre ; il ne se refusa pas à les admirer, mais son œil interrogeait les galeries. — N'avez-vous pas autre chose à me montrer, dit il ? Ce qu'il désirait voir, c'étaient des articles d'usage courant, à bon marché et de bonne confection comme en Angleterre. Chaptal comprit l'ironie et y fit une réponse pleine d'à-propos. Il conduisit Fox à l'étalage d'un coutelier de Thiers. Le fabricant avait mis en montre ce qu'il avait de plus cher et plus beau : des couteaux, des rasoirs de luxe. Chaptal fouilla sous cet étalage et mit à découvert des eustaches de trois sous. Fox fut ravi et en remplit ses poches. — A la bonne heure, dit-il, voilà de l'industrie. Même scène devant les articles exposés par un horloger de Besançon, de bonnes montres avec cuvette en argent au prix de 13 fr. Fox y acheva ses emplettes et sortit enchanté de sa visite. Ce trait, qui rappelle l'originalité bien connue de l'homme, renfermait une leçon ; dans nos préférences pour ce qui paraît, nous faisons parfois trop peu de cas de ce qui sert et tenons plus aux apparences qu'au bon usage.

Digitized by Google

Cette période du Consulat fut marquée par un acte qui ne pouvait échapper au judicieux auteur du mémoire. C'est la loi du 22 germinal an XI qui, dans plusieurs de ses parties, est encore la loi constitutive des industries. Elle était un retour et une revanche contre les libertés que la Constituante avait départies sans réserves ni conditions. Le Directoire, il est vrai, avait pris les devants au sujet des marques de fabrique. Le consulat alla plus loin, et dans une suite de réglements essaya de ramener à une discipline officielle ou officieuse la série des opérations qu'embrassent l'industrie et le commerce. La loi créait d'un coup des chambres de commerce, des chambres consultatives de l'industrie et des conseils de prud'hommes ; elle instituait la police des halles et des marchés, des enquêtes préalables pour les établissements insalubres; enfin elle imposait à l'ouvrier le livret qui est la première forme de garantie employée contre lui. De cette loi de germinal, plusieurs détails sont tombés en désuétude; la marque de fabrique, entr'autres, qui manquait de sanction. Il en est d'autres, comme le livret, qui se dénaturèrent par des servitudes de police et devinrent si répugnants qu'on les éluda. L'Empire voulait que partout où la main de l'Etat pouvait s'étendre les choses fussent militairement menées. C'était son génie et il entendait que tout s'y conformât. Volontiers l eût changé les ateliers en casernes. Les ouvriers du temps s'y prêtaient; ils n'appartenaient pas à cette génération que nous avons vu naître et grandir. Par l'effet d'une conscription implacable, ils avaient presque tous passé dans les rangs de l'armée et contracté des habitudes d'obéissance. Il n'y eut donc point, tant que dura l'Empire, de désordre apparent ; il n'y eut pas même de coalitions. Le goût n'y était pas et le code pénal y avait pourvu. Seulement, la cha-

Digitized by Google

leur des esprits prit alors une autre issue. Ce fut le beau temps du compagnonnage où la fraternité entre les corps d'état était mise en pratique à coups de cannes. Ce qui plaisait aux ouvriers dans ce compagnonnage, c'était une forme mystérieuse, et au même titre la bourgeoisie, avait pris goût aux rites de la franc-maçonnerie. L'Empire tolérait ces passe-temps qui, sans danger pour son repos, remplissaient les vides que sa constitution laissait dans la vie publique.

La Restauration trouva l'industrie écrasée à la suite de nos désastres militaires. Les armées avaient enlevé la fleur des hommes et les charges de l'invasion pesaient sur nos finances. L'argent était cher et les fabriques ne reconstituaient qu'à grand'peine leur matériel d'exploitation et leur capital de roulement. Le malaise se prolongea jusqu'à la délivrance du territoire. Mais alors il y eut un véritable élan servi par le retour du crédit. Les hommes que la guerre avait épargnés rentrèrent dans les ateliers et y formèrent le fond d'une population vigoureuse, un peu remuante, conservant dans l'exercice d'un métier le goût des armes et pleine du souvenir des événements où elle avait été mêlée. Ses sentiments étaient sincères et vifs, ses bras dévoués aux grandes causes ; mais ses mœurs étaient rudes, son instruction à peu près nulle ; on ne l'avait pas encore mise à sa portée. Le mémoire n° 2 contient d'excellentes pages sur les effets de cette ignorance. L'industrie ne pouvait se régénérer en France que par l'emploi des machines. Là-dessus, il s'éleva un concert d'anathèmes. Les conséquences éloignées touchaient peu les esprits ; on ne voulait voir que les suites immédiates, quelques congés donnés, quelques bras mis en disponibilité. Les ouvriers disaient que le parti était pris de leur enlever leur pain ; des savants disaient que les produits étaient faits pour les hommes et non les hommes pour les pro-

Digitized by Google

duits. Les voies de fait s'en mêlèrent ; il y eut quelques droits lésés, quelques troubles de jouissance contre lesquels il fallut sévir. Le plus exposé fut Jacquart que ses camarades d'atelier voulaient jeter dans le Rhône et auquel le temps réservait une belle réparation. Malgré tout, et par la force des choses, l'industrie maintint et étendit ses conquêtes. Les premières préventions cédèrent du terrain ; les faits apportèrent leur lumière ; les fabriques, en se multipliant, non-seulement avaient rappelé les bras déclassés, mais s'étaient ouvertes à de nouveaux auxiliaires ; les salaires montaient au lieu de décroître ; les produits, par leur rabais, devenaient accessibles à plus de consommateurs ; les besoins étaient mieux et plus promptement servis. Quand la Restauration disparut, la situation des fabriques, après quelques alternatives, était florissante, le sort de l'ouvrier fixé, la paix des ateliers rétablie.

Le nouveau règne eut à se défendre contre les excès qui accompagnent un changement de pouvoirs dans un régime libre. Les plus graves eurent leur siége à Lyon où, à deux reprises, éclata la guerre civile. L'effervescence avait changé d'objet ; près de la passion politique se montrait un intérêt de classe, avoué, systématique, âpre au point de ne pas reculer devant l'effusion du sang. Il s'agissait du salaire et d'un tarif à y introduire. Déjà se faisait sentir l'influence de quelques sectes qui alors n'avaient pas de nom, et que le mémoire prend à leur origine pour les suivre dans leur marche et leur opposer des réfutations vigoureuses. Cette étude est à sa place. Il est constant que ces sectes ont exercé sur les dispositions des ouvriers, sur leurs sentiments, sur leurs prétentions, une action puissante. Du nuage des systèmes, ils dégageaient la partie positive qui allait à leur adresse et y puisaient ce qu'ils croyaient de nature à pouvoir les

Digitized by Google

servir. De là un pervertissement dans les idées dont les suites devaient être bien graves et qui persistent plus qu'on ne le croit dans les classes qui en ont été affectées. Le gouvernement d'alors n'opposa à ces égarements et à ces violences que deux forces qui, dans une communauté sensée, auraient dû suffire, l'épargne et l'instruction. Il avait trouvé debout et en pleine vigueur une institution qui fournissait à l'ouvrier le moyen de se ménager des réserves à l'abri de toute chance et portant intérêt à son profit. C'était la caisse d'épargnes, fondée, en 1818, par Benjamin Delessert et conduite avec une activité et une sagesse exemplaire. Il n'y avait là qu'une impulsion à donner, un patronage judicieux à exercer, un développement à introduire ; c'est ce que fit le gouvernement. Il ne ménagea ni son assistance ni ses conseils, aida à la multiplication des succursales, de manière à ce que partout l'esprit de prévoyance fût sollicité et produisît ses fruits. On put voir, après sa chute, par les sommes inscrites au débit de ces caisses, quel succès elles avaient eu et de quel degré d'aisance elles étaient le signe. Leur liquidation forcée fut un véritable embarras. Des sociétés de secours mutuels étaient également nées et encouragées dans leur mouvement volontaire. Voilà pour l'épargne ; quant à l'instruction du peuple le gouvernement n'avait en mains que des ébauches administratives et de libres et savantes enquêtes faites en pays étrangers. Il tira de ces éléments la loi de 1833 sur l'instruction primaire. La préparation de cette loi, les brillants débats auxquels elle donna lieu, sa mise à exécution, ses dispositions, ses effets, tiennent dans le mémoire n° 2, une place considérable ; elle y est jugée de manière à laisser dans l'esprit l'impression de tout le bien qu'elle a produit. Aucun témoignage n'établit mieux que le gouvernement qui datait de 1830, n'était pas

Digitized by Google

indifférent pour le peuple, le servait par des actes durables et songeait à ses plus nobles besoins, la culture de son intelligence.

Après avoir suivi, à travers les changements politiques et les incertitudes de la législation, la destinée des classes ouvrières, l'auteur du mémoire n° 2 en vient à examiner ce qu'elles sont aujourd'hui. C'est l'objet des six derniers chapitres. L'ouvrier, surtout celui des villes n'est plus le même homme; il n'est plus aussi inculte, aussi rude; il s'est dégrossi, il s'est instruit, mais plus instruit, il est devenu plus raisonneur. Il calcule mieux, sent mieux sa force et n'en est pas pour cela plus maniable. Il se conforme à son temps, à ce qui se passe autour de lui, aux impressions qu'il reçoit et aux exemples qu'on lui offre, il cherche ce qui peut lui profiter. S'il s'agite, c'est pour en tirer parti, s'il se mêle aux événements c'est pour les faire tourner à son avantage. Dépasse-t-il le but, comme en 1848, il transige et règle sa conduite sur les conditions qu'on lui fait. Il n'était pas facile de saisir une physionomie aussi mobile et un caractère si sujet à des contradictions. L'auteur du mémoire s'en est tenu aux traits les mieux fixés, aux objets les mieux définis. C'est ainsi qu'il examine l'émigration des ouvriers des campagnes vers les villes, en cherche les motifs, juge les moyens proposés pour la combattre et aboutit à des conclusions pleines de sens. Il ne montre ni moins de tact ni moins de fermeté dans la question des salaires qu'entourent beaucoup d'illusions et y montre la part naturelle de l'ouvrier, déterminée par la force des choses et sujette comme tous les contrats libres, à des accidents, à des variétés qui ne permettent pas d'y introduire des obligations impérieuses, ni une règle commune. Sur les institutions de prévoyance il a un chapitre qui récapitule les faits acquis et présage ce

Digitized by Google

qu'on en peut espérer pour le soulagement des existences et la garantie du repos public. Enfin dans un rapide et dernier coup-d'œil l'auteur examine où nous a conduit l'expérience des soixante et dix années qui nous séparent du jour où la constituante brisa les entraves du travail manuel et ce qui en est sorti de bien vérifié dans les existence matérielles, la culture des esprits et l'état des mœurs. Il y a encore des lacunes, des réserves à faire ; l'auteur les signale, mais il ne craint pas d'affirmer qu'à ces trois points de vue un progrès réel a été obtenu. Dans ce laps de temps de grandes victoires ont été remportées sur la nature ; tous les membres de la communauté, sans distinction de classes, en ont profité et la science est bien justifiée par la manière dont le bienfait a été réparti.

Tel est ce mémoire dont l'analyse ne peut rendre complètement l'impression qu'il laise. C'est un beau et bon travail qui commande l'attention par la vigueur de la pensée et la sûreté du jugement. Les recherches y sont de première main ; l'auteur n'a pu rencontrer tant de précision qu'en remontant aux sources. La législation de l'industrie y est relevée acte par acte, commentée, appréciée dans l'influence qu'elle exerce. Les événements y sont liés avec art et de telle sorte que l'histoire du temps se mêle en partie à l'histoire des classes ouvrières. Pour trouver à y reprendre il faudrait en venir à des querelles de détail, à des nuances, qui n'enlèveraient rien au mérite et à l'importance de l'œuvre. La touche est celle des bonnes et sérieuses écoles, le style est celui du sujet, ample, ferme, élevé quand il le faut. Devant ces mérites rarement réunis, la section n'a pas hésité dans sa décision. Elle propose à l'Académie d'accorder le prix au mémoire n° 2.

En résumé la section a l'honneur de soumettre à l'Aca-

Digitized by Google

démie sur l'ensemble du concours, les propositions suivantes :

En premier lieu, d'accorder le prix à l'auteur du mémoire n° 2 ;

En second lieu, d'accorder une mention honorable à l'auteur du mémoire n° 1.

L. Reybaud.

L'Académie adopte les conclusions de la section de morale.

L'auteur du mémoire n° 2, auquel le prix est décerné, est M. E. Levasseur, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Napoléon.

L'auteur du mémoire n° 1, qui a obtenu une mention honorable, est M. le docteur Gabriel Le Borgne, ancien membre du conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

AU SUJET DU CONCOURS

SUR LES VALEURS

DIVISÉES EN ACTIONS TRANSMISSIBLES.

L'Académie avait, en 1858, mis au concours pour l'année 1860 le sujet suivant :

« Rechercher quels ont été l'origine et le développement du commerce des actions, des rentes publiques, et autres valeurs analogues chez les différentes nations commerçantes de l'Europe ;

« Définir l'influence de ce commerce sur le crédit des États ;

« Étudier la suite des faits et les combinaisons diverses à l'aide desquelles le jeu et l'agiotage ont abusé de ce commerce ; exposer les dangers qui ont pu en résulter, là où se sont organisées leurs opérations ;

« Indiquer enfin ce qui a été fait dans la législation des autres pays en vue de ces spéculations. »

Aucun mémoire n'ayant été adressé à l'Académie, elle a, sur la proposition de sa section de législation et de jurisprudence, remis le sujet au concours pour l'année 1863 dans les termes suivants :

« Rechercher dans l'histoire et les traditions du commerce, et dans les lois qui l'ont régi, l'origine et le développement de la division des valeurs financières et industrielles en actions transmissibles ;

Digitized by Google

« Indiquer les modes selon lesquels les actions se transmettent et se négocient ;

« Définir en quoi ces négociations, soit en elles-mêmes et par leur nature, soit à raison des formes que les législations leur impriment, exercent une bonne ou mauvaise influence sur le crédit des États, sur la stabilité ou les variations des fortunes privées, sur les habitudes du travail et du commerce, sur le mouvement des affaires ;

« Apprécier le rôle qu'elles remplissent dans l'économie générale de la législation et de la jurisprudence, et les résultats probables des modifications qu'elles viendraient à subir ;

« Comparer les lois françaises en cette matière avec la législation des autres pays. »

Un seul mémoire vous a été adressé. Il forme un volume de 658 pages. Il a pour titre : « *Histoire de l'origine et du développement des actions transmissibles*, suivie de l'indication des modes selon lesquels les actions se négocient et se transmettent ; d'une appréciation de l'influence qu'exercent ces négociations ; et d'un projet de réforme qui leur *fût* applicable. » Il porte pour épigraphe ces paroles de M. Villemain : « Par le degré de liberté se mesure la richesse d'un État. »

Votre section a reconnu dans ce travail étendu et consciencieux un mérite réel et des recherches savantes et utiles. Elle ne vous propose cependant pas de lui décerner le prix.

Notre première pensée avait été de témoigner, par une récompense, l'estime due à cet ouvrage malgré ses imperfections, et de retirer du concours un sujet qui, proposé deux fois, n'a attiré qu'un seul mémoire.

Après avoir pesé les objections dont cette résolution nous a paru susceptible, nous avons renoncé à la prendre.

L'Académie ne voudra certes pas se départir du droit d'honorer par une récompense les ouvrages qui, sans réunir

Digitized by Google

les conditions nécessaires à l'obtention d'un prix, lui paraissent néanmoins dignes de ses encouragements. Mais cette faculté, quoiqu'elle en use souvent, doit demeurer exceptionnelle. Ces demi-approbations, malgré les restrictions qu'elles comportent et supposent, engagent, vis-à-vis du public, le suffrage de l'Académie; elles provoquent, non ces publications remarquables que notre but est de susciter, mais des ouvrages restés imparfaits, auxquels une élaboration plus longue assurerait plus d'utilité et de succès.

Le mémoire envoyé au concours nous a paru être dans ce cas. Votre section a pensé que la meilleure récompense à accorder à l'auteur est de lui fournir l'occasion de mettre une dernière main à son œuvre, d'en remplacer les parties faibles, d'en effacer ou atténuer les défauts. Elle a le ferme espoir que l'auteur, loin de se décourager, achèvera avec persévérance ce qu'il a très-bien commencé, et mettra ainsi à profit le délai qui lui permet de mieux faire.

Il n'est pas sans inconvénient de proroger pour la seconde fois un concours dont le double appel n'a fait venir à vous qu'un seul mémoire. Mais la persistance de l'Académie peut attirer l'attention des hommes d'étude et permettre que des travaux non achevés se produisent. Le sujet proposé offre des difficultés; mais c'est là, pour des concours comme les vôtres, un attrait et non un obstacle. Ses solutions importent grandement à la fortune privée et publique, et à l'état des mœurs; son intérêt est actuel; les recherches qu'il soulève se lient à une pratique journalière et étendue, en même temps qu'aux recherches de la science et de l'histoire.

Votre section, en vous proposant de remettre une troisième fois le sujet au concours, doit s'abstenir de vous présenter l'analyse du mémoire que vous avez reçu. Ce serait manquer de justice envers l'auteur que de fournir aux con-

Digitized by Google

currents pouvant survenir la connaissance de son plan, de ses vues, de ses arguments.

Nous devons toutefois faire connaître à l'Académie les motifs qui nous ont déterminés à ne pas lui proposer de décerner le prix. Nous serions heureux que quelques-uns de nos conseils pussent contribuer à l'amélioration de l'ouvrage, et que l'aide de nos critiques en compensât la sévérité.

La meilleure partie est la première, où les origines historiques de la division des valeurs en actions transmissibles sont exposées avec beaucoup de netteté et de science. L'attention du lecteur serait mieux soutenue si quelques inutilités étaient supprimées, si les redites étaient mieux évitées, si un peu de confusion ne résultait pas de la renonciation trop absolue à l'ordre chronologique dans sa relation avec les divers ordres de sociétés.

Les mêmes reproches peuvent être adressés aux parties subséquentes où parfois la surabondance de détails minutieux amène de la sécheresse, et que d'intelligentes suppressions et des coupures salutaires allègeraient. Il est dit trop ou trop peu sur l'institution des agents de change et sans assez de largeur. L'état présent de la jurisprudence, que l'auteur critique, sur les négociations à terme n'est pas exposé avec une clarté suffisante. Les réformes à opérer dans la législation sont indiquées dans un excellent esprit, mais sans assez de précision.

La plus faible partie de l'ouvrage est celle qui concerne l'influence morale et financière du commerce des actions. C'était là cependant un des côtés importants du sujet à traiter et un champ ouvert à des considérations élevées et utiles. L'auteur a procédé en accumulant les citations d'opinions émises en sens divers. Ce sont des matériaux amassés plutôt qu'un travail achevé. Un grand nombre de ces citations émane, avec beaucoup trop de complaisance et de longueur,

Digitized by Google

d'écrivains sans autorité. L'auteur aurait gagné à parler plus souvent en son propre nom ; il l'aurait fait mieux et aurait pris les questions de plus haut.

Le style laisse beaucoup à désirer. Il est négligé et incorrect. Il se peut qu'il y ait quelque péril à demander que plus d'élégance y soit introduite, car on se gâte plus facilement qu'on ne s'améliore lorsqu'on recherche l'élégance de parti pris. Ce que l'on est en droit d'exiger, et ce qu'une révision attentive peut donner, c'est l'exactitude grammaticale et la suppression de quelques traits d'un goût douteux ; mais que l'auteur se garde de perdre deux qualités excellentes : il est clair, il est exempt de déclamation et d'affectation : ces mérites-là font pardonner bien des défauts.

L'insistance que votre section a mise à signaler les imperfections de ce mémoire témoignent de sa confiance dans la facilité de l'améliorer. Espérons aussi que d'autres écrivains entreront dans la lice, et que l'éclat du concours s'accroîtra par l'intérêt de la lutte.

Votre section ne vous propose au dernier programme d'autre changement que de remplacer les mots *valeurs financières et industrielles* par ceux-ci : *valeurs commerciales, financières et industrielles*. L'auteur du mémoire a donné d'excellentes raisons à l'appui de cette addition qui explique et complète la pensée de l'Académie.

Votre section a l'honneur de vous proposer de remettre le sujet au concours et de fixer au 1er octobre 1865 l'époque jusqu'à laquelle les mémoires devront vous être adressés.

RENOUARD.

L'Académie adopte les conclusions de la section, et remet au concours, pour 1865, la question avec les modifications proposées.

Digitized by Google

Digitized by Google

DU RÉGIME DES BANQUES.

M. de Lavergne : — Pendant la discussion qui s'est engagée dernièrement dans le sein de l'Académie sur les banques d'émission, j'avais demandé la parole pour prendre part au débat, j'en ai été empêché par la maladie (1). J'ai pris alors le parti de rédiger ce que je voulais dire, et je l'ai publié dans le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes*. J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie l'hommage de ce travail qui lui était d'abord destiné. Je ne veux pas rentrer dans une discussion close. Je me bornerai à dire en résumé quelles sont mes conclusions. Selon moi, il est impossible qu'une banque unique suffise, dans un aussi grand pays que le nôtre, à l'entreprise générale des escomptes, des émissions et des comptes courants sur toute la surface du territoire. Les trois quarts de la France sont aujourd'hui privés des facilités que donne au commerce le voisinage d'une banque. Pour que tous les besoins soient satisfaits, il n'y aurait pas trop d'un comptoir par arrondissement, ou 373 en tout. Une banque unique ne peut diriger autant de comptoirs à la fois; il me paraît donc nécessaire de diviser le fardeau, et je ne veux pas parler de banques libres, établies à volonté par le premier venu, mais d'un nombre restreint de banques publiques, constituées et réglementées par la loi, embrassant dans leurs opérations un rayon déterminé, telles enfin qu'elles étaient sorties de la loi de l'an XI, et qu'elles ont existé jusqu'à la révolution de 1848, sauf les modifications dont l'expérience a démontré la nécessité, et que le

(1) V. t. LXVIII, p. 390.

Digitized by Google

temps aurait à coup sûr introduites dans leur mécanisme. Les banques départementales étaient au nombre de neuf, quand elles ont été supprimées par le gouvernement provisoire, au mois d'avril 1848.

M. Wolowski : Je ne crois pas que le système développé par M. de Lavergne dans le remarquable travail dont il vient de faire hommage à l'Académie, soit inconciliable avec celui que je défends. Il ne faut pas perdre de vue la distinction sur laquelle j'ai insisté ; j'ai demandé, il est vrai, une banque unique d'émission, mettant dans la circulation les billets faisant office de monnaie. Mais j'ai réservé la liberté la plus entière pour les autres fonctions qui appartiennent aux banques. En fin de compte, M. de Lavergne ne me semble pas fort éloigné de mes idées, il réclame transitoirement des banques régionales, en laissant entrevoir l'unité d'émission dans l'avenir. Son système n'est pas absolu ; il s'appuie sur l'opinion de Léon Faucher qui ne voulait pas détruire les banques départementales, mais qui divisait les attributions en leur enlevant la faculté d'émettre des billets faisant office de monnaie. Ce qui me sépare de M. de Lavergne n'est qu'une nuance ; mais il existe un abîme entre son opinion et celle de notre savant confrère M. Michel Chevalier.

M. Michel Chevalier : — J'ai lu le travail de M. de Lavergne avec une véritable admiration. Il m'a paru démontrer, de la manière la plus concluante, l'impossibilité de suffire aux besoins qu'éprouve la France, en fait de crédit, par le moyen d'une seule institution d'émission. Dans les observations qu'il vient de présenter à l'Académie, M. Wolowski a persisté dans sa thèse qui consiste à invoquer le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande comme un argument en

Digitized by Google

faveur du système de la Banque unique. Qu'il me permette de lui dire que je trouve la prétention quelque peu outrée, car M. Wolowski sait, aussi bien que nous tous, que le Royaume-Uni compte plusieurs centaines de Banques. Est-ce là l'unité? Et si sir Robert Peel avait pensé que l'unité d'émission fût une question vitale pour le commerce, est-ce qu'il n'aurait pas cherché et trouvé un moyen de couper court à une telle pluralité? C'est dans le programme de M. de Lavergne, au contraire, et non dans celui de M. Wolowski qu'on retrouve de l'analogie avec le système des Anglais, tel qu'il a été organisé par sir Robert Peel. Ce dernier est, en effet, une sorte de système régional. Sir Robert Peel a organisé les banques d'émission d'une manière distincte dans chacun des trois royaumes. Il y a une loi sur les banques pour l'Angleterre proprement dite, une pour l'Ecosse, une pour l'Irlande. Ce sont trois organisations indépendantes.

M. Wolowski explique le fractionnement de l'émission entre l'Angleterre proprement dite, l'Ecosse et l'Irlande, par la différence de législation entre les trois royaumes composant le Royaume-Uni. M. Wolowski sait aussi bien que personne que, pour les affaires fiscales et commerciales, la différence est à peu près nulle aujourd'hui. Ce n'est donc pas pour respecter le système d'une législation différente que Sir Robert Peel a admis une constitution séparée pour les banques d'émission dans chacun des trois royaumes; c'est tout simplement parce que l'unité appliquée en pareil cas lui paraissait une énormité.

A ce sujet, je rappellerai ici une circonstance remarquable du plan de Sir Robert Peel. En 1844 et 1845, celui-ci a si peu voulu pour le Royaume-Uni, l'unité absolue du billet qui est recommandé pour la France par M. Wolowski, qu'il a fait alors disparaître des clauses antérieures qui semblaient

Digitized by Google

révéler une certaine tendance à cette unité. Ainsi, antérieurement les billets de la Banque d'Angleterre avaient cours légal en Irlande ; c'était en Irlande un *legal tender*, un titre qu'on n'était pas libre de refuser en paiement, sous la condition fixée par la loi pour l'Angleterre elle-même. La loi de 1845 sur les Banques d'Irlande a aboli cette clause. Est-ce que Robert Peel, la trouvant établie, ne l'aurait pas maintenue s'il eût nourri le dessein de constituer l'unité du billet pour le Royaume-Uni?

Un autre fait qui mérite d'être signalé, est le bill qu'a apporté cette année à la chambre des Communes le chancelier de l'Echiquier, M. Gladstone, au sujet de la circulation des billets des banques de l'Ecosse. En vertu des dispositions de la loi de 1845, le montant des billets que les banques d'Ecosse sont autorisées à maintenir dans la circulation, a éprouvé depuis lors une réduction notable, par la cessation d'existence de quelques-unes des banques écossaises. Si le plan du gouvernement anglais était d'arriver à l'unité du billet pour le Royaume-Uni, il se féliciterait de cette diminution. Voilà cependant qu'il fait tout le contraire. Le bill nouveau propose de restituer aux banques actuellement existantes en Ecosse le montant total de circulation qui leur avait été reconnu en 1845.

En un mot, le système anglais dont se prévaut M. Wolowski n'est point le système de l'unité absolue du billet. Il implique, d'une manière fondamentale, des billets différents pour chacune des grandes sections du Royaume-Uni, il est la condamnation du système unitaire. Le système de M. Wolowski est d'ailleurs condamné par le nom qui est son nom propre : ce nom est en effet le monopole.

M. de Lavergne : — Quel que soit mon désir de ne pas

Digitized by Google

recommencer la discussion, je ne puis laisser passer sans réponse ce que vient de dire M. Wolowski. La distinction qu'il établit entre les fonctions des banques n'est pas à faire, elle existe de fait; les Banques d'escompte et de dépôt sont libres, les Banques d'émission ne le sont pas. Or, l'expérience démontre que, jusqu'ici du moins et probablement pour longtemps encore, les Banques d'escompte et de dépôt ne peuvent prendre quelque importance si elles n'y joignent le droit d'émission. Les petits banquiers de nos petites villes ne présentent aucunes garanties, ils le prouvent tous les jours par le nombre de leurs faillites; ils ne disposent d'ailleurs que de ressources insuffisantes. Des Banques réglementées par la loi et exerçant dans des limites déterminées le droit d'émission, auraient plus de ressources et donneraient plus de garanties.

Quant à l'acte de 1844 en Angleterre, cet exemple ne prouve rien contre ma thèse, il vient au contraire à l'appui. Sir Robert Peel s'est opposé à l'émission illimitée, soit des Banques de provinces, soit de la Banque d'Angleterre, mais je ne réclame pour personne le droit d'émission illimité, je demande au contraire que l'émission des Banques départementales soit limitée par la loi, et en cela, je suis tout à fait d'accord avec sir Robert Peel. Cet habile financier a jugé que le nombre des Banques d'émission était trop grand dans son pays, et selon moi il a eu raison, car ce nombre dépassait *deux cents* pour la seule Angleterre. En proposant qu'on revienne chez nous au nombre de *neuf*, qui existait avant la révolution de Février, je reste fort au-dessous du nombre qu'a admis sir Robert Peel pour l'Angleterre, car il n'a supprimé aucune des banques existantes.

M. Wolowski : — Je suis étonné d'entendre M. de Lavergne

Digitized by Google

insister sur la liberté qui, suivant lui, existerait partout ailleurs qu'en France. On ne saurait soutenir sérieusement que la liberté existe en Angleterre ; ce serait méconnaître la portée de l'*Act* de 1844. En principe, sir Robert Peel s'est déclaré partisan de l'unité en matière de banques d'émission ; mais pour ne point agir d'une manière rétroactive, pénétré du respect des droits acquis, ce grand homme d'état s'est décidé à tolérer l'existence des banques, déjà établies, en limitant toutefois la faculté d'émission qui leur a été conservée, à la moyenne de la circulation des deux années antérieures, c'est-à-dire à 8 millions de livres sterlings (deux cents millions de francs). En même temps, il n'a rien épargné pour faire cesser cette dérogation au principe de l'unité. Diverses clauses de l'*Act* de 1844, tendent à ce but, en fixant les cas dans lesquels le droit d'émission des banques de province devra s'éteindre, et en préparant le retour successif de ce droit entre les mains de la Banque d'Angleterre. Cette prévision s'est déjà réalisée pour environ 80 banques, plusieurs autres ont traité avec la Banque d'Angleterre, et ne font usage que des billets de celle-ci. Le nombre des banques de province, qui émettent encore des billets, a décliné de plus d'un tiers depuis 1844. Ne nous laissons donc pas éblouir par les chiffres que l'on fait miroiter sans cesse ; loin d'être en progrès, la multiplicité des banques d'émission décline de plus en plus en Angleterre ; il est défendu d'en créer désormais aucune. Quant à l'Écosse, elle ne compte que douze banques, avec une circulation de billets limitée maintenant à 2,749,262 liv. sterl. Celle-ci avait été fixée à 3,150,000 liv. sterl. par l'*Act* de 1845, et M. Gladstone s'est refusé à doter aucune institution nouvelle de la faculté de créer des billets, pour les 400,000 liv. sterl attribués aux banques tombées en déchéance.

Digitized by Google

Il ne faut pas perdre de vue les dispositions des *Acts* de 1844 et 1845 : *toute nouvelle banque* qui se fonde à Londres, dans les provinces, en Écosse ou en Irlande, n'a plus le droit d'émettre aucun billet au porteur.

Le crédit, dans la véritable acception du terme, ne s'en est pas mal trouvé : au lieu de courir après le bénéfice facile, mais périlleux que procure la monnaie fiduciaire, les Banques anglaises, ont servi d'intermédiaire entre le capital réel et le travail ; elles ont fonctionné comme institutions de dépôt, en utilisant jusqu'aux plus faibles parcelles de l'épargne nationale ; elles ont facilité les transactions, en perfectionnant et en généralisant l'usage d'un admirable instrument de compensation, du *chèque*. Lorsqu'on parle des grands résultats obtenus par le crédit en Angleterre, il faut se garder de confondre des institutions, tout à fait différentes, qui se trouvaient englobées sous le nom commun de *Banque*. Les établissements de dépôt formés par les *joint stock banks* ont obtenu le succès le plus fructueux, sans émettre un seul billet de banque ; la loi ne le permet pas. Comme je viens de le dire, sir Robert Peel, en maintenant ce qui existait, a simplement voulu ne porter aucune atteinte aux droits acquis. Il a préféré s'en remettre au temps pour arriver à l'*unité* de la circulation, qu'il a fait admettre en principe.

M. Vuitry : — L'Académie comprend les motifs qui m'empêchent de prendre part à la discussion ; je me permettrai cependant de poser une question à M. Michel Chevalier. D'après la manière dont il vient de s'exprimer, M. Michel Chevalier me semble avoir donné son approbation au système formulé par M. de Lavergne dans le mémoire dont il a fait hommage à l'Académie. Et cependant M. de Lavergne, en fait de banques d'émission, est partisan du monopole ; seule-

Digitized by Google

ment, il entend attribuer à plusieurs banques une circonscription qui leur serait propre; un certain lien réunirait entre elles ces différentes banques, et chacune d'elles serait tenue de rembourser, non-seulement ses propres billets, mais aussi les billets de toutes les autres banques. Voilà, à mon sens, le fond du système de M. de Lavergne, et, dans ce système, le monopole existe aussi bien dans le cas de plusieurs banques confédérées, chacune d'elles ayant sa circonscription propre, que dans le cas d'une banque unique.

M. DE LAVERGNE : — Le résumé que vient de présenter M. Vuitry de mon opinion est exact, sauf le mot de *monopole*. L'étymologie de ce mot suppose l'unité, et je me suis prononcé au contraire pour la pluralité. Employez tel autre terme que vous voudrez, dites *réglementation* ou même *privilége*, mais ne dites pas monopole.

M. Michel CHEVALIER : — Notre savant confrère M. Vuitry me fait l'honneur de me demander mon opinion sur le plan de M. de Lavergne et d'une manière plus générale sur le système des banques que je crois le meilleur pour la France. Je n'ai aucune objection à le satisfaire. En principe, je crois que l'avenir appartient, en fait de banques, à la liberté. Cette liberté s'exercerait sous certaines conditions destinées à donner de la sécurité aux porteurs des billets; mais ces conditions seraient uniformes pour tous, et sous ces conditions, chacun serait le maître d'établir une banque. Ce système libéral donne de bons résultats en Amérique, et, l'un après l'autre, tous les états s'y rallient, sous une forme commune qui est à leur convenance, et sous des conditions à peu près identiques, dont s'accommodent leur situation et les habitudes du pays. Si l'on juge que, dans l'état actuel des esprits, un plan analogue, je ne dis pas absolument pareil, ne

Digitized by Google

saurait être adopté sans inconvénient, si l'on veut observer ici la gradation qui est convenable dans la plupart des affaires humaines, je me soumets à ce qu'on ménage la transition par des dispositions d'un libéralisme moins étendu. L'expérience, j'en suis persuadé, encouragerait une liberté croissante. Un système de banques régionales conforme à la proposition de M. de Lavergne serait à merveille pour la transition. Ces banques régionales, cantonnées chacune dans un certain nombre de départements, recevraient de grandes facilités pour organiser, dans leur circonscription, des comptoirs ou succursales : dans le plan de M. de Lavergne, c'est un trait que je considère comme essentiel. Elles auraient la liberté de nouer des relations entre elles, elles y seraient même encouragées et provoquées. Il y aurait, par exemple, une banque pour la vallée du Rhône, une autre pour la vallée de la Garonne, une autre pour les départements de l'ancienne Normandie. Chacune d'elles pourrait multiplier ses succursales sans plus de formalités que les banques d'Ecosse, et elles auraient entre elles des rapports plus ou moins semblables à ceux qu'entretiennent les unes avec les autres les banques d'Ecosse. De pareils établissements feraient un grand bien. Ils en feraient surtout si l'éducation du public, en ce qui concerne le crédit, marchait rapidement et si l'usage s'établissait parmi les particuliers de déposer aux banques leurs fonds de caisse. L'existence de ces banques régionales n'empêcherait pas celle de la Banque de France. Au lieu de lui être hostiles, et d'être sous le coup de ses hostilités, elles devraient toutes établir avec elles de bons rapports, des rapports intimes. Tout le monde s'en trouverait bien. Je crois devoir ajouter que je ne vois pas la nécessité de borner à la Banque de France, par monopole spécial, l'exploitation du territoire entier de l'Empire, en même

Digitized by Google

temps que chacune des banques régionales exploiterait sa circonscription réservée. Il pourrait y avoir un autre ou d'autres établissements fonctionnant de même dans tout l'empire, et exerçant de même la faculté d'émission. Ce serait pour remplir des attributions que la Banque de France ne remplirait pas ou ne pourrait remplir que très-imparfaitement. Elle resterait, elle principalement ou uniquement chargée de l'escompte des effets de commerce à trois signatures. Je suis très-succint dans ces explications, je le suis peut-être trop ; mais l'Académie a l'habitude de ces matières et elle aura, je l'espère, bien saisi une pensée; je craindrais d'ailleurs d'abuser de sa bienveillance et de sa patience en entrant dans de plus longs développements.

M. Wolowski : — Quand j'ai parlé de l'Angleterre, je n'entendais point par ce terme le Royaume-Uni. Il existe pour l'Irlande et pour l'Ecosse des réglements particuliers ; ces deux contrées sont gouvernées par des lois à part, aussi bien pour le régime des Banques, que pour beaucoup d'autres intérêts d'un ordre élevé. L'unité qui fait la force et la grandeur de la France, ne s'applique point à la législation du *Royaume-Uni*, qui se compose encore de trois États imparfaitement rapprochés sous un sceptre commun. Je l'avoue, je suis loin de trouver, dans cette variété politique, un sujet d'envie. Toujours est-il que l'Angleterre avec le pays de Galles, compte 20 millions d'habitants ; elle possède l'industrie la plus féconde et le commerce le plus riche, elle est le centre du plus vaste mouvement d'échange qui s'accomplisse dans le monde, et l'*unité* de la circulation fiduciaire, déjà adoptée en principe, s'y installe de plus en plus à l'état de fait. En face de 525 millions de billets de la Banque d'Angleterre, on ne rencontre qu'une somme infé-

Digitized by Google

rieure à 150 millions de billets des Banques provinciales, dont le nombre décline sans cesse. Leur chiffre était de 809 en 1826, de 584 en 1833. Sir Robert Peel n'en a plus trouvé que 300 en 1844, et ce total se trouve encore réduit d'un tiers aujourd'hui. De plus en plus, l'Angleterre marche vers l'unité en matière d'émission de billets, elle suit la voie diamétralement opposée à celle que prétend ouvrir notre savant confrère (1).

M. de Lavergne demande en effet qu'on ressuscite 9 banques départementales qui ne fonctionnent plus ; Sir Robert Peel en a trouvé 300, il a respecté leur droit, mais il s'est occupé de les transformer, pour arriver avec le temps à détruire la *faculté d'émission* qu'elles exerçaient.

M. Michel Chevalier est encore revenu sur la prétention de refuser le titre d'économistes aux partisans de l'unité en matière de banque ; qu'il me permette de lui dire que cette proscription atteindrait beaucoup de noms illustres. Je ne connais en effet presque personne, parmi les véritables économistes, qui soit partisan de la liberté absolue d'émission. Le nom de Tooke a été mis en avant à cette occasion ; il importe de ne point être ici victime d'une singulière méprise. Tooke a combattu l'*Act* de 1844 sous un seul rapport ; il s'élevait contre la limite invariable opposée à l'expansion des billets de banque ; il aurait voulu laisser à la Banque d'Angleterre la liberté d'allures que possède la Banque de France. Mais loin de demander la libre concurrence pour l'émission des billets, il la condamnait d'une manière sévère. Je relisais ce matin même un passage de son grand ouvrage

(1) Nous avons donné dans notre volume, *la Question des Banques*, le tableau complet et l'analyse exacte de la situation et de la législation des Banques en Angleterre et aux États-Unis (ch. XXX, p. 317-380, et ch. XXXI, p. 381-402.)

Digitized by Google

(*History of prices*, t. III, p. 207 et 208) que je recommande à l'attention de mon savant confrère. Il y trouvera en toutes lettres ces mots : « Le *libre commerce, en matière de banque, est l'équivalent du libre commerce de la tricherie* (*Swindling*). »

M. Rossi n'a pas été moins sévère, lorsqu'il disait : « La libre concurrence en matière de banque, n'est pas le perfectionnement, la maturité du crédit ; elle en est l'enfance, ou si l'on veut, la décrépitude, c'est un danger que ne peuvent tolérer les lois d'un peuple civilisé. »

En effet l'émission des billets de banque, et c'est là le point important, n'est pas une industrie. Tooke le reconnait d'une manière formelle ; Adam Smith, J.-B. Say ont toujours distingué entre l'émission des billets et les autres fonctions des Banques, qui seules constituent une industrie ordinaire. L'émission des billets a besoin d'une réglementation. Tel est l'avis presque unanime de tous les économistes que M. Michel Chevalier et moi nous avons l'habitude de consulter comme des maîtres.

M. Michel Chevalier : — M. Wolowski suppose imperturbablement, lorsque l'on combat son opinion qui est pour l'unité absolue en fait de banques d'émission, qu'on réclame la liberté illimitée de l'émission pour toutes les banques. Je lui demande la permission de répéter ce que je lui ai déjà dit dans des discussions antérieures, qu'il se méprend à cet égard. Il ne s'agit pas d'une liberté sans conditions. J'ai cité avec éloges, et comme pouvant être utilement imité ailleurs, le système pratiqué dans l'État de New-York, et qui consiste en ce que les banques soient autorisées à une émission de billets égale à la somme qu'elles ont déposée en fonds publics entre les mains de l'État. Ce régime est un régime de liberté en ce

Digitized by Google

sens que quiconque se conforme à la clause a le droit d'émettre des billets. Il y a loin de là à une liberté absolue, sans conditions et sans contrôle. Je ne m'expliquerais pas que M. Wolowski persistât à soutenir qu'en dehors de la liberté absolue de l'émission, sans conditions et sans règle quelconque, le monopole absolu, reste le seul système à suivre. Le monopole est antipathique à l'économie politique. J'ai affirmé cette opinion, j'y persévère.

M. Pellat : — Mon cher confrère, M. Michel Chevalier, me permet-il de lui adresser une question? Il pense que la faculté d'émettre des billets de banque devrait être accordée, non pas sans doute au premier venu, mais à tout individu ou à toute compagnie qui offrirait les garanties reconnues nécessaires pour assurer le paiement à vue des billets émis. J'admets bien qu'une loi ou un règlement peut établir que ces banques auront constamment en caisse une réserve métallique égale au tiers ou au quart du montant des billets mis en circulation, et qu'elles ne recevront à l'escompte que des effets de commerce revêtus de trois signatures; j'admets qu'une inspection convenablement organisée s'assurera fréquemment que la proportion de l'encaisse métallique au montant des billets en émission est observée, que le nombre des signatures sur les effets escomptés est conforme aux règlements. Mais n'arrivera-t-il pas, par une conséquence infaillible de la concurrence, que telle ou telle des banques rivales sera plus facile sur la bonté des signatures, afin d'attirer à elle de plus nombreux clients, et que par suite elle éprouvera des difficultés dans ses rentrées et partant des embarras dans le remboursement de ses billets? Le règlement et l'inspection ne sont-ils pas impuissants pour garantir l'habileté et la prudence dans la conduite des banques? Il y aura donc

Digitized by Google

bientôt une inégalité dans le crédit des banques et dans la confiance que leurs billets inspireront, et par conséquent les billets de plusieurs subiront un agio plus ou moins fort. Le mal ne serait peut être pas grand, si ces billets ne circulaient que dans le haut commerce, qui se tiendrait assez facilement au courant du taux de cet agio. Mais la grande masse du public, dès qu'elle verrait que les billets de quelques banques ne sont reçus qu'avec une perte, les tiendrait tous pour suspects, et la monnaie fiduciaire perdrait aussitôt l'avantage de remplacer, dans la circulation générale, la monnaie d'or et d'argent. Mon savant confrère aperçoit-il quelque moyen de prévenir cet inconvénient que son système me paraît entraîner inévitablement? Cet inconvénient ne peut se présenter ni dans le système de M. Wolowski, qui veut une banque d'émission unique pour tout le territoire de la France, ni dans celui de M. de Lavergne, qui propose une banque unique pour chacune des régions dans lesquelles la France serait divisée.

M. Michel Chevalier : — Les craintes fort respectables de M. Pellat, me paraissent provenir de ce qu'il se méfie plus que de raison de l'efficacité de la liberté et de l'intelligence du public. Tant que les banques rembourseront aux porteurs de leurs billets, sans difficultés ni retard quelconque, le montant de ces billets en espèces métalliques, il est bien peu probable que ces billets éprouvent un déchet, et si une banque refusait le remboursement, l'État devrait pouvoir mettre en vente une partie correspondante de son avoir. Le mal serait donc arrêté aussitôt. Ensuite, si pour une cause quelconque une banque est discréditée, pourquoi M. Pellat pense-t-il que le public en accepterait les billets?

M. Pellat suppose que dans le système des banques d'émis-

Digitized by Google

sion la concurrence les déterminerait à faire au commerce des avances téméraires, à escompter à tort et à travers. Si l'on admet cette objection contre la concurrence, en matière de banque d'émission, il faudra l'admettre pour toutes les autres industries, car dans toutes les industries la concurrence peut ouvrir la porte à des actes de témérité et même à des fraudes; cela s'est vu et se verra toujours. C'est donc contre le principe même de la concurrence que M. Pellat tourne son artillerie sans le vouloir.

Et puis, les actes de négligence ou de témérité que notre savant confrère a présentés comme possibles dans le cas de la pluralité des banques sont-ils donc impossibles dans le système de la banque unique, et, ne deviennent-ils pas infiniment plus dangereux alors? M. Pellat a oublié d'envisager cette hypothèse qui en valait bien la peine.

L'histoire à la main, je suis fondé à dire que le régime du monopole offre des chances de mauvaise administration, d'imprudence et d'impéritie plus grandes que le régime de la liberté. Eh! sans doute, la liberté a ses inconvénients; mais la suppression de la liberté en a de plus grands. Cette concurrence ou cette liberté dont, sous l'empire d'une préoccupation surprenante, on ne veut voir que les mauvais côtés, elle a ses bons côtés aussi, et ceux-là dépassent les autres. La concurrence est un aiguillon salutaire qui détermine l'homme à s'observer et à être sur ses gardes. Si l'on supprime la concurrence en fait de banque d'émission, tout ce qu'on redoute de la pluralité des banques n'en sera pas moins possible. Les inconvénients qu'a signalés M. Pellat comme inhérents à la pluralité des banques, pourraient tout aussi bien se présenter sous le régime d'une banque unique. Et sur quelle échelle le mal ne se produirait-il pas alors?

Digitized by Google

M. DE LAVERGNE : — L'objection de M. Pellat a beaucoup de force contre un nombre illimité de banques libres ayant un droit arbitraire d'émission, mais dès qu'il s'agit d'un petit nombre de banques, constituées et réglementées par la loi, l'objection tombe. La trop grande variété et la liberté indéfinie des billets de banque tourneraient évidemment contre l'usage de ces billets ; le public n'ayant pas les moyens de distinguer les bons des mauvais, prendrait le parti de les refuser tous. Il n'en est pas de même d'un très-petit nombre de banques soumises à des réglements sévères. Ainsi, dans le projet de loi présenté en 1847 pour le renouvellement du privilége de la Banque de Bordeaux, il était dit que la somme des billets en circulation et des autres engagements exigibles, ne devrait dans aucun cas excéder le triple de l'encaisse métallique et le quintuple du capital. Dans ces conditions, aucun billet ne pourrait être frappé de dépréciation. Les banques départementales auraient pour siéges nos principales villes de commerce, et on trouverait certainement dans chacune d'elles des hommes tout aussi capables qu'à Paris de diriger une banque. Ajoutez l'obligation imposée à chaque banque de rembourser à présentation les billets des autres, comme les siens propres, sous la condition de régler leurs comptes tous les quinze jours, et vous aurez une circulation parfaitement sûre, plus sûre même qu'avec une seule banque, car plusieurs donnent plus de garanties qu'une seule.

M. PELLAT : — Je suis partisan décidé de la liberté de l'industrie et du commerce, y compris les banques ordinaires, et adversaire prononcé de la liberté des banques d'émission de billets au porteur et à vue, et je ne crois pas que les inconvénients que la première liberté peut amener soient en rien

Digitized by Google

semblables à ceux que, selon moi, doit entraîner la seconde. Sans doute entre les manufactures rivales, les unes feront mieux, les autres moins bien : les unes fabriqueront des produits moins bons et moins chers, les autres des produits de qualité supérieure, mais d'un prix plus élevé. Eh bien, il y en aura pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Un consommateur préfèrera un habit à meilleur marché et qui lui fera moins d'usage; un autre prendra un habit qui lui coûtera plus et durera davantage. S'il est trompé dans son calcul, il ne renoncera pas pour cela à acheter des habits; il tâchera seulement de mieux choisir. Mais s'il y a des banques qui mettent en circulation, les unes des billets qui ne sont acceptés qu'avec une perte plus ou moins forte, les autres des billets qui sont reçus au pair, tout le monde préfèrera ceux-ci, et, de peur de se tromper, le gros du public les refusera tous. Personne ne donnera la préférence aux premiers, sauf quelques spéculateurs qui espèreront, après les avoir reçus à perte, les faire accepter au pair par des dupes. Mais c'est là un genre d'industrie qu'aucun économiste, je suppose, ne voudrait favoriser.

Je crois donc pouvoir, sans me mettre en contradiction avec moi-même, continuer d'être favorable à la liberté de l'industrie et du commerce et opposé à la pluralité des banques qui émettraient concurremment leurs billets dans une même circonscription territoriale.

Ch. Vergé.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANALYSE

DU

SERVICE DE TRÉSORERIE.

L'institution administrative, désignée sous le titre de *Trésorerie nationale* ou de *Trésor public*, a pour mission de recueillir, aussitôt que possible, dans les caisses de l'Etat, les recettes perçues par les comptables des finances, et de les appliquer sans déviation, ni retard, aux besoins exigibles des services autorisés par les lois.

Cette administration spéciale doit maintenir ainsi, dans ous les temps, et sur tous les points du territoire, l'équilibre des ressources et des charges publiques, soit à l'aide des rentrées obtenues sur les revenus du budget, soit au moyen des produits des emprunts constitués en rentes de la dette inscrite, soit enfin, avec les fonds éventuels de comptes-courants obligés ou volontaires, et de valeurs d'anticipation qui forment une dette flottante continuellement remboursable, mais presque toujours facile à renouveler.

Les ressorts du mécanisme administratif organisé pour assurer le mouvement régulier des fonds de l'état, se composent d'une caisse centrale, placée au siége du gouvernement, dans le sein du ministère des finances, et de comptoirs extérieurs subordonnés à ce grand réservoir

Digitized by Google

d'espèces et d'effets de portefeuille, dont ils sont les canaux alimentaires dans les chefs-lieux de départements, d'arrondissements, et même de communes.

Dans ce système, tout déplacement de valeurs doit être gouverné par l'unique pensée d'un seul administrateur, dont l'esprit vigilant embrasse et domine à la fois l'ensemble et les détails des ressources et des besoins de chaque localité. Aucune somme disponible n'est alors détournée de sa destination légale d'intérêt public, soit qu'elle entre immédiatement, après sa sortie de la main d'un contribuable, dans celle d'un créancier, soit qu'elle se trouve transportée, plus loin et sur place, partout où le service de l'État la réclame.

Une direction spéciale des finances est en conséquence chargée d'accomplir cette mission importante, en mettant, chaque jour, sous les yeux du ministre, le tableau complet des ressources et des besoins de l'Etat, et le bilan général de l'actif et du passif du Trésor.

L'application rapide et ponctuelle de la recette à la libération d'une dette exigible se réalise d'ailleurs avec facilité par une simple écriture qui met, en compte courant, à la charge du receveur général de chaque département, avec production d'intérêts au profit du Trésor, à la fin de chaque dizaine, les produits recouvrés et centralisés dans cette caisse départementale, par les versements journaliers des préposés à la perception des impôts.

Ce délai de rigueur de dix jours, si étroitement accordé à la libération de ces grands comptables, est à peine suffisant pour imprimer à leurs fonds disponibles les directions qui leur sont ordonnées par l'administration supé-

Digitized by Google

rieure des finances, vers les nécessités publiques, soit sur les lieux mêmes de la recette, soit sur ceux qui en sont plus ou moins éloignés, et pour leur permettre de se dégrever, en temps utile, des conditions onéreuses de leurs comptes courants et de leur imminente responsabilité. Par cette ingénieuse formule de comptabilité, empruntée aux usages du commerce, l'intérêt public, et celui du receveur général se trouvent constamment rattachés l'un à l'autre, puisque tout ralentissement de l'exécution du service de l'Etat ferait subir, en même temps, à tous les deux, un égal préjudice.

C'est au moment où la réunion des anciens ministères de Trésor et des Finances, sous une même administration, a complété l'organisation du service de Trésorerie en lui assurant le concours immédiat des caisses de la perception, que deux arrêtés de M. le baron Louis des 7 novembre et 9 décembre 1814, ont substitué, dans le compte courant des receveurs généraux, les résultats des faits accomplis à la promesse écrite de les accomplir dans un délai déterminé d'avance, en vertu d'obligations, de bons à vue, et de rescriptions souscrites à des termes plus ou moins en rapport avec la réalisation effective de la recette, ou de la dépense, et qui concédaient ordinairement aux comptables débiteurs, une latitude d'échéance assez étendue pour occasionner trop souvent des stagnations de fonds, des déficits de caisse, et des bénéfices occultes, au détriment de l'Etat.

Cependant, en mettant partout le trésor en possession immédiate, dans un compte courant productif d'intérêts, des recouvrements effectués par les préposés des Finances, on n'avait pas assez fait encore pour parer avec certitude

Digitized by Google

aux exigences éventuelles et locales de chaque service public. L'administration supérieure a donc cru devoir autoriser, dès l'année 1806, les receveurs généraux des départements à entretenir, sur les différentes places de la France, avec les capitalistes et les commerçants, des relations de banque, de négociations et de conversions de valeurs qui leur procurent, à peu de frais, les ressources opportunes d'un crédit personnel nécessaire pour suppléer, au besoin, à l'insuffisance accidentelle des recettes de l'Etat.

C'est également sans recourir, en toute occurence, à des transports onéreux de numéraire, mais presque toujours en se servant des formes simples et rapides de la comptabilité commerciale, établie entre les recettes générales, leurs libres correspondants et la caisse centrale des Finances, que les fonds surabondants de ces principaux comptoirs de Trésorerie, sont délégués d'un point sur un autre, par des virements de comptes passés contradictoirement, par des émissions de traites et de mandats, ou par la souscription et l'envoi d'un papier revêtu des meilleures signatures.

On remarquera, sans doute à ce sujet, que le système de Trésorerie de la France ne déplace jamais, d'une manière sensible, les capitaux nécessaires aux transactions locales; qu'il évite ainsi toute brusque oscillation dans le cours des valeurs et qu'il maintient sans cesse une régularité précieuse aux divers intérêts du pays, dans la circulation de la richesse publique.

Ces procédés ingénieux adaptés, depuis le commencement du premier empire, au mouvement général des fonds de l'Etat, ont fait profiter le Trésor public de tous les avantages de célérité, d'exactitude, et surtout d'économie

Digitized by Google

que l'intérêt privé sait se ménager dans ses opérations de banque et de commerce. Toutefois les commissions accordées aux receveurs généraux des finances, en indemnité de leurs négociations et de la responsabilité de leurs engagements, sont très-inférieures à celles qu'exigent ordinairement les bonnes maisons particulières pour engager leurs signatures.

Il importe d'ailleurs de considérer que ces grands comptables, dont le personnel devrait toujours se recruter dans les familles honorables et opulentes, offrent les garanties les plus solides à la confiance publique, en leur qualité de fonctionnaires assujettis à de forts cautionnements en numéraire, à des avances de fonds au moins équivalentes envers le Trésor constamment assuré par ce double gage contre toute chance de perte, à des écritures régulières tenues en parties doubles et appuyées de pièces justificatives, aux contrôles incessants de l'administration centrale des finances, à la surveillance mobile et inopinée de ses inspecteurs s'appliquant à tous les détails de leur gestion courante, enfin, aux vérifications et aux jugements annuels de la cour des comptes.

Aucune maison de banque ou de commerce ne saurait donc offrir autant de sécurité, ni de facilités, ni de conditions plus modérées dans ses transactions, qu'une recette générale des finances, constituée sur de pareilles bases, et aussi prudemment abritée, contre tout désordre, sous la vigilance de l'autorité supérieure.

Les fonds disponibles des fortunes locales sont ainsi naturellement provoqués à choisir, pour caisse de dépôts, ces grandes succursales du Trésor qui utilisent exclusivement

Digitized by Google

toutes les ressources réalisées à la satisfaction des intérêts publics et qui pourraient même en profiter, en France, comme en Angleterre, pour populariser l'usage des chèques.

Mais ce n'est pas seulement à la réalisation des recettes et des dépenses de l'État que les receveurs généraux bornent le rôle important qui leur est assigné dans la mission tracée au gouvernement par les lois de finances. Les services spéciaux des départements, des communes, des établissements de bienfaisance, de la Légion d'Honneur, de la caisse des dépôts et consignations, des caisses d'épargnes, enfin de toutes les institutions rattachées directement ou indirectement aux attributions des différents ministères, sont autant de parties intégrantes de leur gestion personnelle et sont toutes placées sous la responsabilité solidaire non-seulement de chacun d'entre eux, mais encore de leurs comptables subordonnés.

Le contrôle des dépenses publiques acquittées, presque toujours sans déplacement des parties, par les préposés extérieurs des finances s'exerce pour la seconde fois, après la liquidation des ordonnateurs, par les payeurs de chaque département et de la Caisse centrale du Trésor, qui s'assurent, sous leur propre garantie de Comptables, avant d'autoriser les paiements par leur visa préalable, que les pièces justificatives produites à l'appui des ordonnances ou des mandats constatent les droits acquis par les créanciers des divers services, démontrent, en conséquence, la libération régulière de l'Etat, et dégagent ainsi définitivement la responsabilité du ministre gardien de la fortune publique.

Ce ministre de la Trésorerie, sans cesse obligé de pro-

Digitized by Google

portionner les voies et moyens aux charges du budget, devient, par une conséquence naturelle de cette tâche difficile, le régulateur de toutes les opérations relatives au crédit de l'Etat, telles que l'émission ou le remboursement des emprunts contractés en rentes, en bons du Trésor, en effets à terme, ou en comptes courants.

C'est encore avec le concours de la Caisse Centrale et des Receveurs Généraux qu'il accomplit l'abaissement du taux de l'intérêt, tantôt par la modération de l'escompte, tantôt par la conversion des rentes, le classement de toutes les valeurs de crédit, la rentrée de tous les capitaux auxiliaires, enfin, les mouvements, les échanges, les réserves de fonds et les remboursements successivement autorisés par la prévoyance du gouvernement dans les jours de la prospérité publique, soit pour ranimer l'action sagement libératoire de l'amortissement sur la dette inscrite, soit pour alléger le fardeau trop souvent exagéré de la dette flottante du Trésor.

Cette belle organisation du système de Trésorerie a été fondée en 1806, sous le premier empire, par l'habile administrateur qui n'a jamais fléchi sous le poids du service des fonds de nos grandes armées, M. le comte Mollien, et s'est ensuite considérablement perfectionnée sous l'influence du régime constitutionnel inauguré en 1814. Cette institution nationale a rendu au gouvernement toute sa puissance financière, trop longtemps aliénée aux soumissions ruineuses des traitants, et lui a restitué désormais, à tout événement, la responsabilité, l'indépendance et le secret de son rôle important dans les affaires intérieures et extérieures du pays. Tandis que la plupart des gouver-

Digitized by Google

nements étrangers sont encore enchaînés pour les opérations de Trésorerie, par des contrats passés avec des banques publiques ou particulières, qui les grèvent de commissions onéreuses et de frais considérables, en s'attribuant des jouissances de fonds inaperçues, mais qui ne sauraient d'ailleurs justifier l'exécution régulière de leur mandat, par des comptes périodiques, ni par des pièces probantes, soumises, comme en France, au contrôle de l'administration centrale, au jugement d'une Cour Souveraine et à la sanction de la Législature (1).

(1) Voir la troisième édition de l'ouvrage de M. le Mis d'Audiffret, qui a pour titre : *Système financier de la France*, vol. II, pages 415 à 449, et vol. IV, pages 82 à 93.

Mis D'AUDIFFRET.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE DE M. LEGOYT

INTITULÉ :

LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

ÉTUDES DE STATISTIQUE COMPARÉE

Un volume in-4°.

M. Legoyt, dont les publications, faites soit à titre officiel, comme directeur de la statistique générale de France, soit à titre privé, ont été plusieurs fois soumises à l'appréciation de l'Académie, et ont excité son intérêt, lui a offert récemment un nouveau travail qui lui est tout personnel ; c'est un fort volume in-8°, intitulé : *La France et l'Étranger, études de statistique comparée.*

Ces études sont au nombre de trente-deux chapitres. La majeure partie consiste dans des rapprochements statistiques entre la France et l'étranger. Quelques-uns s'appliquent exclusivement à la France, mais à la France comparée à elle-même à des époques différentes. Je parlerai d'abord des études de cette catégorie.

I

La première a pour objet des recherches très étendues, sur les chertés en France depuis le commencement de la monarchie, et particulièrement sur les mortalités qu'elles

Digitized by Google

ont déterminées. Elle se termine par cette observation rassurante : « En France, nous avons eu d'abord des famines, puis des disettes ; nous n'avons plus aujourd'hui que des chertés. »

Dans la seconde, l'auteur fait connaître, avec des détails inédits pour la plupart, les formes et les résultats des *dénombrements de la population* en France, dans les trois derniers siècles. Il démontre l'extrême importance de ces vastes opérations pour les études économiques, sociales et politiques. Il caractérise en ces mots les progrès réalisés de nos jours dans nos institutions administratives, au point de vue des moyens d'action dont disposent les gouvernements pour les mener à bonne fin : « Il y a moins d'un siècle (1778), Moheau déclarait impossible, en France, un simple recensement du nombre seulement des habitants, sans autre renseignement; aujourd'hui nous demandons à chaque administré de nous faire connaître ses nom et prénoms, son sexe, son état civil, son âge, sa profession, son culte, son origine, sa nationalité, la langue qu'il parle, quelquefois le degré de son instruction, enfin quelques-unes des infirmités dont il est atteint. »

M. Legoyt aurait pu ajouter, à l'éloge de notre pays, que ces recherches si variées et si difficiles par leur masse, atteignent leur objet avec une dépense comparativement insignifiante, grâce au zèle du grand nombre des employés de tout grade qui y concourent. Dans d'autres pays on fait bien pareillement; mais avec de grands frais. C'est ainsi que le dernier recensement des États-Unis, qui est un travail d'un très-grand mérite, faisant le plus grand honneur à l'homme qui en a eu la direction, M. Kennedy, a coûté la somme relativement énorme de plus de six millions de fr.

Digitized by Google

C'est l'Eldorado des statisticiens qu'un pays où se rencontre un gouvernement qui vote de pareils budgets à la statistique.

Cette étude est complétée par celles qui ont pour titre : 1° *Notes sur le dénombrement de 1861;* 2° *les mariages, les naissances et les décès de 1803 à 1860;* 3° *de la folie en France.*

Dans la note sur le dénombrement de 1861, l'auteur apprécie les principaux résultats de cette opération, résultats remarquables en ce sens qu'ils indiquent, sinon le terme, au moins le ralentissement très-marqué de ce grand mouvement de migration sur les villes d'abord, puis sur les départements les plus industriels, que le recensement de 1856 avait mis en lumière et qui s'expliquerait, en partie du moins, par la cherté prolongée de 1853 à 1857.

Trois faits dominants ressortent de l'analyse du relevé de l'État civil en France dans les 60 dernières années : 1° l'accroissement des mariages et la diminution à peu près continue de leur fécondité; 2° et, comme conséquence nécessaire, une diminution également sensible de la mortalité, diminution souvent suspendue cependant par les épidémies, les chertés et la guerre; 3° enfin un prolongement très-accusé de la durée de la vie moyenne.

Les recherches sur la *population française au Canada* se rattachent au même ordre d'idées. L'auteur a voulu montrer que, dans des conditions climatériques favorables, notre race sait aussi bien coloniser que la race germanique ou anglo-saxonne. Cette indication vient à propos pour consoler ceux qui remarquent avec inquiétude combien la colanisation et l'Algérie a marché lentement jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

La folie en France! triste sujet qu'il faut bien explorer pourtant. Les documents réunis par l'auteur semblent signaler un mouvement prononcé d'accroissement des maladies mentales dans notre pays.

L'étude sur l'*Assistance publique en France*, est une enquête très-détaillée sur l'assistance que donnent, soit régulièrement, soit accidentellement et *sous toutes les formes*, c'est-à-dire à la fois en argent, en soins médicaux et en gratuités de toute nature, l'État, les départements et les communes. L'auteur en évalue le montant annuel à près de 150 millons, chiffre très-élevé, mais qui ne paraît pas exagéré.

La prévoyance en France est une étude en quelque sorte parallèle à la précédente; seulement, elle ne fait qu'ouvrir, par une monographie des sociétés de secours mutuels, une série de recherches annoncées par l'auteur et qui comprendront, les caisses d'épargnes, les caisses de retraite et les assurances de toute nature tant en France qu'à l'étranger. M. Legoyt a une forte prédilection pour les sociétés de secours, sans se dissimuler toutefois les abus inhérents à l'institution. Malgré ces abus, que d'ailleurs il ne croit pas sans remède, il les considère comme devant apporter à la situation des classes ouvrières une amélioration considérable : il n'est aucune institution à laquelle il attribue plus d'efficacité. Mon impression ne différerait de la sienne qu'en ceci, que regardant ainsi que lui, la prévoyance comme une qualité du premier ordre, j'en appellerais de tous mes vœux des manifestations plus variées. Les sociétés de secours mutuels et les caisses d'épargne sont d'excellentes formes de la prévoyance; mais une autre forme qui ne leur cède en rien est celle qui consiste dans la

Digitized by Google

sollicitude que les parents témoignent à leurs enfants, en leur procurant l'éducation et l'instruction. Le concours qu'y prête l'État, est de sa part aussi un acte de la prévoyance la plus louable. Il y a beaucoup de combinaisons fondées sur la mutualité qui mettent en œuvre, d'une façon bien prévoyante, le grand ressort de la sociabilité humaine. Telles sont les sociétés coopératives de l'Angleterre; telles sont, à un degré au moins égal, les banques populaires répandues en Allemagne par l'initiative de M. Schultze Delitsch.

Les communautés religieuses en France terminent cette série des études propres à notre pays, ou qui l'ont plus particulièrement pour objet. C'est un travail purement économique et empreint d'un grand esprit d'impartialité, sur ces associations, d'après leur nature et leur objet, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

II

La deuxième catégorie, qui comprend les études vraiment comparatives, abonde en renseignements puisés aux sources officielles et que jusqu'à M. Legoyt on ne s'était pas assez occupé de rapprocher. Des divers Etats de l'Europe, l'Angleterre a particulièrement appelé l'attention de l'auteur, notamment en ce qui concerne sa population, ses finances, son régime électoral et ses chemins de fer.

Dans une substantielle analyse des dénombrements anglais, rapprochés des nôtres, M. Legoyt donne la mesure du rapide accroissement qu'éprouve la population britannique en dépit d'une assez forte émigration; il montre que c'est le double effet de la grande fécondité des ma-

Digitized by Google

riages et d'une mortalité décroissante. Nous avons le second de ces bienfaits. Nos populations se refusent le premier qui serait pour elles une responsabilité de plus, mais auquel se rattachent sous diverses réserves, les conditions de la puissance nationale, et plus évidemment celles de notre force d'expansion au dehors.

En comparant le régime financier de la France et de l'Angleterre, M. Legoyt s'est cru autorisé à conclure que ces régimes présentent des différences telles, que leur rapprochement ne saurait conduire à un résultat vraiment pratique, au moins au point de vue des emprunts que les deux pays pourraient se faire. A cet égard je ne serais pas aussi affirmatif que lui. Il me semble que la pratique de l'Angleterre recommande à notre imitation cette règle importante, qu'il faut de nos jours chercher l'accroissement du revenu public dans l'abaissement du tarif des impôts plutôt que dans son relèvement. En un mot, les impôts modérés sont plus productifs au Trésor que les fortes taxes. Les anglais ont fait la révision de leurs tarifs d'impôts divers à ce point de vue, et s'en sont trouvés admirablement. Nous avons à faire de même sous plusieurs rapports. Les grosses taxes empêchent les transactions, elles tuent la poule aux œufs d'or.

L'examen du système électoral anglais met en lumière ce fait caractéristique qu'en Angleterre, les classes les plus riches ont seules accès au parlement, c'est-à-dire au pouvoir. De là, dit M. Legoyt, une remarquable stabilité de la constitution politique. Ce serait, suivant lui, la raison pour laquelle ce grand pays développe paisiblement, depuis plus de deux siècles, ses éléments de grandeur et de prospérité. Je me plais à croire que M. Legoyt ne

Digitized by Google

tire pas de ces observations relatives à l'Angleterre la conclusion que le système électoral d'un grand pays puisse de nos jours rester immobile, et que le système français du suffrage universel doive être condamné.

Dans la notice sur les *chemins de fer de l'Angleterre et du Continent,* l'auteur a mis en relief les différences profondes que présentent, au point de vue de la législation, de la construction et de l'exploitation, les premiers par rapport aux seconds. Sauf en ce qui concerne la vitesse, il croit pouvoir attribuer aux chemins de fer du continent une grande supériorité à tous les points de vue. « Cette supériorité, dit-il, et il faut l'avouer, est un des résultats, mais un des rares résultats heureux de l'esprit de réglementation qui domine dans l'Europe continentale. »

M. Legoyt termine une esquisse statistique de la *Grèce d'après les documents officiels* où l'on trouve, comme éléments de comparaison, des renseignements très-détaillés sur le mouvement de la population dans les principaux Etats de l'Europe, par cette appréciation : « Les progrès de ce petit pays dans l'ordre des faits économiques eussent été bien plus rapides, si, après l'avoir enlevé au joug de la Turquie, les puissances protectrices n'eussent pas commis la faute de lui donner, immédiatement et sans transition, des institutions politiques qui ne sont un principe de force que dans les pays arrivés lentement, progressivement, par un long travail d'assimilation à la liberté constitutionnelle. » Quant à moi, j'hésiterais beaucoup à blâmer les puissances protectices d'avoir doté la Grèce d'institutions libérales, représentatives, constitutionnelles. Elles ont au moins témoigné par là du respect que méritent ces institutions et de la foi qu'on doit avoir en leur avenir.

Digitized by Google

La *production de l'or*, le *commerce des métaux précieux* et le *monnayage dans les principaux Etats des Deux-Mondes*, forment les trois parties d'une sorte de trilogie statistique dans laquelle l'auteur a réuni tous les renseignements les plus dignes de foi : 1° sur les quantités et la valeur, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours, de l'or extrait de tous les gîtes aurifères de quelque importance ; 2° sur le rôle à diverses époques et particulièrement de nos jours, des métaux précieux dans les transactions des principaux Etats des Deux-Mondes, comme moyen de solder les balances et à tout autre titre ; 3° enfin, sur les principales influences qui ont déterminé, depuis le commencement de ce siècle, dans les mêmes Etats, les émissions de monnaie métallique, et sur la première de toutes ces influences, l'énorme développement de la production de l'or pendant ces dernières années.

L'enquête sur la *production minérale en Europe* se rattache au même ordre d'idées. On y trouve la preuve que les Etats où l'industrie manufacturière est le plus développée, sont en général ceux dont le sol récèle en plus grande quantité la houille et le fer.

Etendant à l'Europe entière et même à une partie du Nouveau-Monde les efforts qu'il avait consacrés, dans un premier travail, à l'étude de la folie en France, M. Legoyt a tenté de résoudre, par une étude spéciale (*du mouvement de l'aliénation spéciale en Europe*), la question de savoir si le nombre des aliénés, tel qu'il est déterminé par les recensements, est ou non en voie d'accroissement. Les documents officiels lui ont permis de constater, dans une certaine mesure, l'influence de l'âge, du sexe, de l'état civil, des lieux (villes et campagnes), des professions, de la race,

Digitized by Google

du sol, du bien-être et de la misère sur le développement de cette cruelle maladie.

Le mouvement de la criminalité en Europe n'est pas sans quelque affinité avec l'étude précédente, les excitations morales qui déterminent la folie conduisant souvent aussi aux plus grandes infractions à la loi pénale. Le crime même n'est-il pas un commencement de la folie, une variété de l'aliénation mentale ? Dans ce rapprochement de l'état moral des principales sociétés européennes, l'auteur, pour se garantir, autant que possible, de fortes erreurs, s'est surtout attaché aux faits les plus graves et à ceux qui constituent la même nature d'attentats contre les personnes et les propriétés.

La répartition des cultes en Europe est le premier essai de statistique religieuse qui ait eu pour base les documents vraiment officiels sur le rapport à la population, dans chaque pays, des divers cultes, chrétiens et non chrétiens.

Sous le titre d'*armées européennes*, M. Legoyt a cherché à déterminer les sacrifices que leur immense effectif militaire impose à presque tous les États. Il a donné pour chaque pays des renseignements précis sur le mode de recrutement et l'organisation des armées, sur les frais d'entretien d'un soldat en temps de paix, sur le rapport des forces militaires à la population, enfin sur la part des dépenses de cette nature dans le total des dépenses de l'État.

Cette monographie est complétée, en ce qui concerne l'aptitude militaire, telle qu'elle résulte des données du recrutement, par le mémoire sur la *prétendue dégénéres-*

Digitized by Google

cence physique de la France, dans lequel M. Legoyt, après avoir démontré que la mortalité a diminué dans notre pays, que la vie moyenne s'est accrue, que l'armée se recrute plus facilement que pour le passé, établit, à ces divers points de vue, entre les autres pays et le nôtre, une comparaison qui est le plus souvent à notre avantage.

L'agriculture est représentée dans cette intéressante galerie par deux essais : l'un, de beaucoup le plus considérable, sur l'*état de morcellement de la propriété foncière en Europe;* l'autre, sur les *résultats généraux des opérations cadastrales en Europe*. Ces deux thèses, la première surtout, appellent l'attention par le grand nombre de documents inédits ou peu connus que l'auteur a réunis. Pour l'édification de l'Académie, j'ajouterai que cette masse d'informations témoigne dans le sens du progrès général du morcellement.

Citons enfin, pour terminer, une étude sur les origines, le développement commercial et les conséquences économiques de l'Union douanière allemande, ainsi qu'une notice biographique sur les princiqaux statisticiens, officiels ou privés, décédés en Europe, dans ces dernières années.

Tel est, fort en abrégé, le contenu du nouveau volume dont M. Legoyt a fait hommage à l'Académie. J'en aurai dit assez, je l'espère, pour que l'Académie reconnaisse l'importance de l'œuvre, l'immense travail qu'elle suppose et l'étendue des connaissances qu'elle comporte. M. Legoyt est un travailleur consciencieux et infatigable. Par la variété des sujets qu'il embrasse dans ses travaux, il est parvenu, dans ce volume notamment, à dépouiller la statistique de l'aridité qui lui est propre. Parmi ceux qui s'occupent des

Digitized by Google

affaires publiques, il n'est personne qui n'ait quelque chose à apprendre dans ce volume et qui n'y doive puiser un sentiment de reconnaissance envers l'auteur.

Michel CHEVALIER.

A la suite de la lecture du précédent rapport, MM. Michel Chevalier et Giraud ont présenté les observations suivantes :

M. GIRAUD : — Je désire faire une observation sur un seul paragraphe du rapport qui vient de nous être lu par M. Michel Chevalier, sur le passage dans lequel il a parlé de la folie.

M. Legoyt semble avoir constaté dans l'ouvrage dont M. Michel Chevalier vient de rendre compte un accroissement de cette terrible maladie. Je me demande si M. Legoyt a tenu compte des différences qui existent à cet égard entre ce qui passait autrefois et ce qui se passe aujourd'hui.

De grands progrès se sont accomplis de nos jours dans les soins donnés à l'aliénation mentale. Autrefois, quand un malheureux était atteint de folie, on le gardait dans la famille, on le laissait aller et venir, et il était ainsi exposé à être l'objet de la dérision publique. Il était très-rare qu'on fît enfermer un fou dans une des maisons d'aliénés qui pouvaient alors exister. Il y avait un préjugé général contre ces maisons. C'est qu'elles étaient fort mal tenues et que ceux qui y étaient enfermés avaient beaucoup à souffrir du régime auquel ils étaient soumis. C'étaient des prisons et elles inspiraient un véritable effroi. Tout le monde peut se souvenir d'en avoir vu. Moi-même, j'ai vu à Marseille l'établissement connu sous le nom de Saint-Lazare, et l'impression que j'en ai conservée est celle d'une affreuse prison.

Il en est tout autrement aujourd'hui. L'aliénation mentale est devenue l'objet des plus grands soins. De savants médecins, tels que les Esquirol, les Pinel en ont fait l'objet spécial de leurs études. Des maisons de santé privées et des hospices publics ont

Digitized by Google

été affectés au traitement de cette maladie. Il n'y a pas encore un de ces établissements par chaque département, mais il y en a un par deux ou trois départements. Les établissements sont tenus avec un soin extrême, et on y a obtenu des résultats inattendus. On guérit maintenant de la folie, et l'aliénation mentale est ainsi devenue une maladie comme les autres.

Aussi les maisons d'aliénés n'inspirent-elles plus aujourd'hui l'effroi qu'elles inspiraient autrefois. Ces maisons sont si bien tenues, on y reçoit de si bons soins, que les familles y placent sans répugnance ceux de leurs membres qui viennent à être atteints de folie. Tout le monde y va, même ceux qui, vivant dans l'opulence, pourraient se faire donner chez eux les soins dont ils ont besoin. C'est qu'on ne peut être traité que là pour cette maladie. Aussi ces maisons se sont-elles multipliées. Il en existe un grand nombre dans Paris et autour de Paris. C'est une spéculation très-lucrative.

De là, il résulte que le nombre des aliénés peut être aujourd'hui constaté avec exactitude. Il ne pouvait pas l'être autrefois. Mais au fond je ne pense pas que le nombre des aliénés ait notablement augmenté. Peut-être l'ébranlement donné aux cerveaux par tant d'événements dont nous avons été les témoins a-t-il pu exercer quelque influence sur le développement de cette maladie; mais en réalité je crois que cette influence a été peu sensible.

M. Michel Chevalier : — La question que vient de soulever M. Giraud peut être l'objet de beaucoup de controverses. En constatant des faits qui appartiennent soit au passé, soit au présent, et en les comparant M. Legoyt a fait son métier de statisticien. Maintenant, les conclusions qu'il en a tirées sont-elles parfaitement justes? Les agitations dont notre époque a été le théâtre n'ont-elles pu contribuer à accroître le nombre des aliénés? C'est une question dans l'examen de laquelle je ne crois pas devoir entrer en ce moment.

Ch. Vergé.

Digitized by Google

LA
VIE DE MAHOMET[1].

(*Fin.*)

Je voudrais terminer cette longue étude sur le prophète de l'Arabie par une appréciation générale non pas de Mahomet lui-même mais du mahométisme ; car c'est le mahométisme qui a suscité la nation arabe, et lui a procuré, dans l'histoire du monde, une place que, sans cette décisive influence, elle n'aurait jamais occupée.

D'après tout ce qui précède on peut aisément juger Mahomet ; et, pour ma part, je n'hésite pas à le classer dans les premiers rangs parmi les grands hommes. Il a été tout à la fois révélateur d'une religion, organisateur d'un peuple et fondateur d'un empire, qui a subjugué avec une rapidité merveilleuse une immense partie de la terre ; il a été tout ensemble prophète, législateur et conquérant. Dans les annales humaines, il est le seul à avoir revêtu ces trois caractères éminents ; et il a également réussi dans ses dogmes, dans ses lois et dans ses guerres. Les circonstances sans doute l'ont aidé, ainsi que je l'ai fait voir, et comme l'a très-bien dit Voltaire :

« Le tour de l'Arabie *était enfin* venu. »

Mais Mahomet a eu la fortune, vainement tentée par bien

(1) V. t. LXVI, p. 321 ; t. LXVII, p. 5 et 359 ; t. LXVIII, p. 27 et 219 ; et plus haut, p. 97.

Digitized by Google

d'autres, de substituer le monothéisme à l'idolâtrie, de réunir en corps de nation toutes ces hordes errantes, et de leur assurer un rôle qu'elles n'eussent jamais joué, s'il n'eût été leur initiateur religieux, leur législateur et leur chef.

Il n'y a guère qu'un seul homme dont on puisse rapprocher Mahomet : c'est Moïse, le prophète hébreu, agissant dans les mêmes lieux à peu près, sur des peuples et des mœurs fort analogues, mais ayant l'avantage d'avoir paru le premier et vingt-deux siècles auparavant. Moïse aussi a créé une religion, dont Mahomet a beaucoup emprunté ; il a créé aussi un peuple dont l'indestructible organisation a bravé tous les revers, et qui semble capable de braver même l'action éternelle du temps, à qui tout cède. Mais Moïse n'a point acquis un vaste empire par le glaive ; et les conquêtes que son peuple a pu faire sous sa conduite ou après lui ne comptent pas, réduites à quelques déserts un peu moins arides que les autres. Les Juifs ont exterminé leurs voisins les plus proches ; mais en fait ils n'ont jamais rien possédé qu'un imperceptible territoire, et l'empire qu'ils rêvent est encore tout entier dans les ténèbres d'un avenir impossible.

Ce n'est pas, d'ailleurs, une critique que l'on puisse adresser à Moïse ; et il n'y a point à regretter pour lui de n'avoir pas eu à verser ces torrents de sang qui sont le prix de la gloire vulgaire. La sienne a été plus haute, et l'étendue de son véritable empire n'en a pas souffert. Sa domination est toute morale. Mais quelle grandeur n'a-t-elle pas ! Avoir préparé par le judaïsme les germes essentiels de la foi chrétienne et ceux du mahométisme, sans se con-

Digitized by Google

fondre ni dans l'une ni dans l'autre, où trouver, dans l'histoire des hommes, tant de bienfaits, tant d'originalité, tant de constance! Quand la tradition représente Moïse entouré des feux d'Horeb et de Sinaï, elle ne se trompe point, et ces métaphores suffisent à peine pour égaler l'éclat d'un tel nom, et les splendeurs impérissables d'un tel génie. Devant la majesté de cette figure, j'avoue que celle de Mahomet doit sembler pâlir; et Mahomet lui-même, dans sa modestie et sa loyauté, eût été le premier à le reconnaître; car, parmi les personnages qu'il cite, et sur lesquels il s'appuie, il n'en est pas qu'il vénère plus que Moïse, et dont il invoque plus souvent les exemples et le témoignage.

Mais, tout inférieur que peut être Mahomet, la justice veut qu'on ait pour son œuvre à peu près le même respect qu'il a eu pour celle d'autrui, et qu'on ne la juge pas, comme on l'a fait trop souvent, avec une dédaigneuse ironie, qui fait plus de tort à ceux qui se la permettent qu'à celui contre qui elle est dirigée. Il y a aujourd'hui dans trois parties du monde plus de cent millions de musulmans; et voilà douze cents ans passés que leur religion règne sur une bonne partie de l'Asie, de l'Afrique et même de l'Europe. A moins de traiter avec une légèreté aveugle cette portion considérable de l'humanité, qui a cependant à peu près les mêmes idées que nous sur Dieu et sa providence, il faut bien prendre au sérieux un fait aussi vaste et aussi durable. Le mahométisme n'est pas près de disparaître, et, pour faciliter les rapports qu'on a nécessairement avec lui, il faut tâcher de le comprendre dans tout ce qu'il a de vrai et de bon, et de ne pas l'exclure, malgré ses défauts trop

Digitized by Google

réels, de cette bienveillance universelle que recommande la charité chrétienne.

Je reconnais d'ailleurs sans peine que la manière dont l'islamisme s'est annoncé au monde n'était pas faite pour lui concilier cette tolérance qu'on doit réclamer aujourd'hui en sa faveur. A peine le peuple arabe a-t-il été réuni et organisé sous son prophète et sous sa loi nouvelle, qu'il s'est précipité sur toutes les contrées voisines avec une fureur de fanatisme et de combats que rien ne dépasse dans l'histoire des invasions. En moins d'un siècle, des succès aussi prodigieux par leur étendue que par leur rapidité, rendent la race musulmane maîtresse de toute la péninsule arabique, de la Syrie, de la Perse, de l'Inde occidentale, de l'Egypte, du nord entier de l'Afrique, de l'Espagne, du midi de la France, et d'une grande partie des bords de la Méditerranée. C'est tout à la fois une frénésie de prosélytisme et de pillage; mais, comme c'est au fond l'enthousiasme religieux qui l'emporte, le torrent dépose quelque chose après qu'il est passé et qu'il s'est écoulé. Les barbares, qui avaient envahi trois ou quatre siècles auparavant l'empire romain dégénéré, n'avaient pensé d'abord qu'à tout dévaster pour jouir de tout. Une vengeance trop légitime les avait provoqués, et ils l'assouvissaient avec une cruauté d'esclaves révoltés qui a laissé un impérissable souvenir d'horreur. Sans que la conquête musulmane ait été exempte de ces souillures, elle a été cependant civilisatrice parce qu'elle a été surtout religieuse; et c'est pour convertir les peuples bien plus encore que pour les dépouiller, que l'islamisme a entrepris ces courses furieuses qui l'ont tout à coup transporté si loin de son berceau.

Digitized by Google

Il est difficile de deviner ce que serait devenue la France, et peut-être aussi l'Europe, sans la victoire de Charles Martel (bataille de Tours 732), bien qu'il n'y ait point à croire que ni l'une ni l'autre eussent gagné à devenir musulmanes. Mais il est certain que les Arabes, quoique moins disciplinés que les Francs, vainqueurs et héritiers de la tactique romaine, leur étaient supérieurs sous bien des rapports; et, quelques siècles plus tard, c'était aux sciences et aux écoles de l'islamisme que l'Europe chrétienne allait devoir la moitié de ses lumières. Au XIe et au XIIe siècle, l'Espagne, livrée aux Maures, instruisait le reste du monde après s'être instruite elle-même aux monuments de la Grèce. Si la scholastique n'avait point eu les sources arabes, il est sûr qu'elle n'eût pas fait de si rapides progrès; et la Renaissance d'Albert le Grand et de saint Thomas aurait pu se faire attendre encore bien longtemps.

C'est donc là un caractère qui distingue les conquêtes arabes de bien d'autres; et il serait peu équitable de les confondre soit avec celles des barbares nos ancêtres, soit avec celles de Gengis-Khan ou de Timour. Celles-là n'ont été qu'une suite d'effroyables désordres; le carnage et le butin étaient les seuls objets des envahisseurs, et il n'est resté après eux que ruine et que deuil. Les Arabes, au contraire, ont semé partout des germes heureux, qui sont devenus féconds en d'autres mains que les leurs.

Il ne faut pas, d'ailleurs, exagérer, comme on l'a fait souvent (1), l'originalité du génie arabe et les services

(1) C'est une critique qu'on peut adresser peut-être assez justement à M. A. Sprenger. L'éloge qu'il fait de l'influence arabe au

Digitized by Google

qu'il a rendus. C'est peut-être sous les Ommiades, à Damas en Syrie, non loin des écoles grecques, qu'a commencé pour les musulmans la culture des sciences et des lettres; mais c'est surtout à Bagdad, sous les Abbassides, qu'elles se sont développées et qu'elles ont jeté tout leur éclat. Elles étaient toutes empruntées à celles de la Grèce, par l'intermédiaire de fidèles traductions, et elles durent peut-être aussi quelque chose à ce ciel qui jadis avait si bien inspiré les Chaldéens. De Bagdad, quoique à une grande distance, la conquête arabe les a fait pénétrer en Espagne, où l'Europe, curieuse d'apprendre, venait les chercher dès le IXe siècle. Cordoue, à l'autre extrémité du monde alors connu, remplaça bientôt la fameuse Bagdad, qui s'énervait dans le luxe; et, quand la dynastie abbasside s'éteignait peu à peu sur les rives du Tigre et de l'Euphrate (1), l'intelligence arabe était encore dans toute sa fleur sur celles du Guadalquivir; Averroès professait là où étaient nés, mille ans avant lui, Sénèque et Lucain.

Les savants ne sont pas d'accord sur la part qui revient en propre aux Arabes dans leurs travaux ; presque toujours

moyen-âge dépasse certainement la mesure. (Voir l'ouvrage de M. A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammad*, t. I, préface, p. 2 et suiv.)

(1) La dynastie des Abbassides, inaugurée en 750, était en pleine décadence moins de deux siècles après, lorsque les califes se donnèrent des maîtres en créant les fonctions *d'émir al-omrah*, assez pareilles à celles des grands vizirs. Elle fut chassée de Bagdad, quand cette ville tomba au pouvoir d'Houlagou, petit-fils de Gengis-Khan (1258) ; et elle se réfugia en Egypte, où elle subsista encore très-obscurément pendant près de trois cents ans, jusqu'à la conquête turque.

Digitized by Google

on leur attribue trop ou trop peu; et, comme ils ont beaucoup reçu, il n'est pas facile de voir ce qu'ils ont ajouté à l'héritage. Mais ce que l'on ne peut refuser d'abord à leurs princes, c'est d'avoir favorisé, par leur protection et même par leurs exemples, ce développement tout nouveau de l'esprit arabe, que rien jusque-là n'avait fait soupçonner (1). En second lieu, on est assez généralement unanime pour reconnaître que les Arabes ont fait des pas réels en astronomie, en mathématiques, en médecine, et qu'ils ne s'en sont pas tenus à ce qu'ils avaient appris d'Euclide et d'Archimède, d'Hipparque et de Ptolémée, d'Hippocrate et de Galien (2). Ils ont été les seuls, pendant plusieurs siècles, à maintenir et à pouvoir développer la tradition grecque dans ces nobles sciences; et, tandis que notre moyen âge, livré à l'anarchie et au désordre incessant, pouvait à peine comprendre les théories anciennes, loin d'y ajouter, les Arabes inventaient des méthodes nouvelles de calcul et perfectionnaient l'art de guérir.

Leur philosophie n'est pas très-originale ; elle s'est bornée presque entièrement à suivre Aristote, qu'elle a parfois défiguré; mais à cette école sévère elle a su beaucoup acquérir. Sans cette règle et ce joug du péripatétisme, l'esprit arabe n'aurait jamais atteint par lui-même cette rigueur et cette exactitude nécessaires à la culture heureuse des

(1) On peut citer des princes qui ont cultivé et protégé les sciences depuis les premiers Abbassides jusqu'à Oloug-Beg, le petit-fils de Tamerlan, au xve siècle.

(2) Voir les ouvrages de M. L. A. Sédillot, *Des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux*, et sa préface (p. xxv) aux *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug-Beg*.

Digitized by Google

sciences. Aristote l'a discipliné, comme il l'a fait pour tant d'autres ; et, s'il a eu des élèves plus glorieux, il n'en a pas eu, dans notre Occident, de plus précoces ni de plus appliqués. Aristote régnait, sans susciter les moindres ombrages, dans les écoles de Bagdad et de Séville, trois siècles au moins avant qu'il régnât dans les nôtres. Mais ici encore, si la conquête arabe a été prompte et impétueuse, elle n'a pas été non plus de longue durée. L'Europe, héritant un peu plus tard de ces lumières, les a successivement portées au point où nous les voyons aujourd'hui. Dans tous les pays de foi musulmane, elles se sont éteintes après avoir brillé quelques instants, comme ces fleurs exotiques qui ne peuvent vivre longtemps et s'acclimater sur une terre étrangère. Les Arabes ont vu périr dans leurs mains, les sciences dont ils avaient les premiers rallumé le flambeau mourant ; et, comme la philosophie, quoique très-indépendante de toute oppression, n'avait pas jeté parmi eux des racines assez profondes, tout le reste de leur intelligence s'en est ressenti. Le tronc commun recevant une nourriture peu abondante et peu substantielle, les rameaux se sont peu à peu desséchés, et ils ont fini par mourir. Il n'était pas donné à l'Arabie de pouvoir jamais produire ni des Descartes ni des Newton, quoique pour sa part elle ait contribué à préparer les voies où ils ont marché.

Quand on sait ce qu'a été l'histoire entre les mains des Grecs et des Romains, sans compter les modernes, on est peu disposé à beaucoup admirer les historiens arabes ; mais, en prenant d'autres points de comparaison, on aurait grand tort de les mépriser. L'Asie tout entière, y compris l'Inde et la Chine, tout intelligentes qu'elles sont, n'a

Digitized by Google

jamais pu s'élever à la conception de l'histoire ; et les annales de ces peuples, quand ils ont essayé d'en avoir, sont si informes et si puériles, qu'on n'y peut même surprendre les germes d'une future amélioration. Les faits y sont mal choisis, obscurs, et mal classés ; ce sont comme les bégaiements et les récits incohérents de l'enfance. Les historiens arabes sont bien supérieurs ; et, sans qu'ils aient encore toute la maturité désirable, ils comprennent du moins aussi bien que nous l'utilité et la dignité de la science qui cherche à fixer, dans de durables tableaux, tout ce qui, dans le passé, mérite l'attention des hommes et peut les instruire. Il suffit de lire, par exemple, les ouvrages d'un Maçoudi, d'un Aboulféda, d'un Ibn Khaldoun (1), pour sentir sur-le-champ que, si l'on n'est pas tout à fait avec eux dans la sphère des historiens de l'antiquité grecque et romaine, on est bien moins encore dans la sphère ordinaire de l'Orient. Ils approchent de nous ; et, un pas de plus, ils seraient presque à notre niveau, s'ils avaient à peindre nos sociétés occidentales, au lieu des sociétés désordonnées au milieu desquelles ils vivent.

La culture de la géographie se lie intimement à celle de l'histoire et à celle de l'astronomie. Aussi les géographes arabes, sans avoir beaucoup dépassé les Grecs, ont-ils, en suivant leurs traces, étendu et complété leurs connaissances, en ce qui concerne certaines parties du monde oriental.

(1) Voir, pour Ibn Khaldoun, en particulier, les traductions de M. de Slane, dans le t. XIX des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale.*

Digitized by Google

A côté de la philosophie et des sciences, le seul art dans lequel aient excellé les Arabes, c'est l'architecture. Par suite d'une assez étrange superstition, les autres arts leur étaient à peu près complètement interdits. En défendant de représenter Dieu ou la personne humaine sous aucune forme (1), la religion proscrivait la peinture et la sculpture. La défense a été respectée, et c'est là ce qui a produit dans l'architecture arabe le genre particulier d'ornements qui n'est qu'à elle, et où elle n'a jamais été surpassée. L'imagination, mutilée en un sens, s'est donné carrière dans un autre; mais le tort irremédiable des arabesques est d'être sans vie; et l'élégance n'y peut point racheter la froideur inanimée à laquelle elles sont condamnées, en dépit du mouvement et des contours qu'elles se donnent. La représentation de la nature est absente de l'art arabe aussi bien que celle de l'homme et des animaux (2).

C'est une question très-délicate et très-controversée que de savoir ce que l'architecture gothique a dû à l'architecture des Arabes et des Sarrasins. Mais, en laissant de côté ce problème, tout intéressant qu'il peut être pour nous, on

(1) Il est assez probable que Mahomet, en imaginant ou en autorisant cette interdiction, a voulu prévenir et combattre le retour de l'idolâtrie parmi les tribus qu'il avait eu tant de peine à convertir. Mais les détails que j'ai donnés plus haut prouvent que la sculpture et la peinture n'étaient pas étrangères aux Arabes avant l'islâm.

(2) On est tout étonné, quand on voyage dans la haute Egypte, de voir, sur les admirables monuments que l'on rencontre, presque outes les têtes des personnages défigurées de la manière la plus

Digitized by Google

ne saurait nier que le génie arabe n'ait montré, sous ce rapport, une grande originalité. Sans doute le contact avec l'art grec et l'art égyptien a dû l'inspirer ; et l'on peut douter que, sans ces exemples fécondants, les constructions grossières de la Càba eussent pu se changer si vite en ces mosquées et ces palais légers et gracieux qu'on retrouve dans toutes les contrées musulmanes, depuis l'Inde et la Perse jusqu'à Grenade, Cordoue et Séville. Mais, tout en profitant des leçons de l'Egypte et de la Grèce, l'architecture arabe a mis à tout ce qu'elle a produit son cachet propre, et elle s'est si bien distinguée de ses maîtres, qu'elle doit prendre place auprès d'eux.

Ce ne sont pas là de médiocres mérites, et l'on pourrait y ajouter celui de la poésie, que les Arabes n'ont cessé de cultiver depuis Mahomet comme ils la cultivaient avant lui. Leurs poètes n'ont pas l'admirable goût des poètes de la Grèce et de Rome, et ils n'ont jamais approché de la perfection dans cette mesure qui peut rendre les œuvres classiques, en en faisant d'impérissables modèles. Mais, pour n'avoir pas cette rare valeur, la poésie arabe est loin

méconnaissable ; elles ont toutes été martelées ; et, comme cette mutilation se répète presque partout et sur presque toutes les figures, il est clair qu'elle a été systématique. C'est à la conquête arabe qu'on doit la reprocher. Par dévotion, les musulmans ont effacé, autant qu'ils l'ont pu, les traits des visages ; en poussant la piété plus loin, ils auraient tenté de détruire tout, si cette barbarie complète eût été possible. Les Perses, sous Cambyse, l'avaient déjà commencée quinze siècles auparavant. Mais l'Egypte était si riche qu'elle a pu suffire à toutes ces dévastations, et qu'elle est toujours pleine de trésors.

Digitized by Google

d'être sans prix ; et, dans l'histoire lyrique de l'esprit humain, elle a sa place bien marquée et son rang encore assez élevé.

Il résulte donc de cet ensemble de labeurs intellectuels que le génie arabe n'a été ni dépourvu ni stérile. Il n'a pas eu la splendeur immortelle et l'inépuisable fécondité de quelques autres ; mais il n'a point été inutile à l'humanité ; et, à un certain moment, c'est lui qui a tenu le sceptre que le monde ancien laissait échapper avant que le monde nouveau ne sût le ressaisir. Un tel service ne doit être ni oublié, ni rabaissé, et il suffit à la gloire des Arabes. J'ajoute que cette gloire appartient aussi à Mahomet, et qu'il faut la faire remonter jusqu'à lui. Je vois deux motifs considérables à lui rendre cette justice. D'abord il est évident que, sans lui et son action toute-puissante, jamais l'Arabie n'eût été unie ; jamais elle n'aurait acquis cette concentration de forces qui, son unité étant faite, se sont répandues avec une énergie irrésistible dans les conquêtes du sabre et celles de l'intelligence. Dieu, il est vrai, n'a pas permis à cette race de sortir de limites assez restreintes ; mais chaque peuple a les siennes ; et la carrière qu'a fournie le peuple arabe, grâce à l'impulsion que Mahomet lui avait imprimée, est encore assez vaste et assez belle. Parmi les nations qui comptent dans l'histoire, il en est peu qui aient un si noble lot, et c'est à l'islâm que l'Arabie le doit, parce que l'islâm lui a donné une religion, une destinée commune, un centre d'activité, et l'on pourrait presque dire une patrie, si jamais peuple asiatique pouvait en avoir une.

En second lieu, Mahomet a directement agi sur l'esprit

Digitized by Google

arabe par le Coran ; et c'est le Coran qui a conféré à l'influence du Prophète cette durée nécessaire à toutes les grandes choses. Comme code religieux, il faut le laisser pour ce qu'il est ; et j'ai signalé ses lacunes aussi bien que ses qualités. Mais il faut remarquer, en dehors du dogme, que le Coran est le premier livre qu'aient eu les Arabes, et qu'il est resté, sans aucune comparaison, le plus beau qu'ils aient jamais produit. Sans le Coran, devenu l'inspirateur d'un perpétuel enthousiasme, en même temps que le régulateur de la foi, les Arabes n'auraient jamais ressenti ni surtout employé ces ardeurs qui en ont fait pendant quelque temps l'effroi, l'admiration et l'école des autres peuples. Si, à bien des égards, il est difficile de défendre le Coran, sous ce rapport il faut le mettre à côté de la Bible et de l'Evangile ; il a communiqué tous ses feux à l'âme des Arabes ; il les a transportés dans des régions de la pensée que sans lui ils n'eussent jamais connues, et, quand on adore si pieusement les œuvres de Dieu, on est bien près de chercher à les comprendre avec l'aide et les procédés de la science. Le Coran a, de plus, ce grand avantage d'être un modèle accompli de style, du moins pour ceux auxquels il s'adressait ; et, en épurant les esprits par cet attrait délicat de la forme, il les disposait aux sérieuses études et à de plus profonds travaux.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que l'Arabie elle-même ne devait pas être le théâtre de cette gloire nouvelle. On dirait qu'elle s'est contentée de devenir l'inviolable asile de la foi musulmane. La Mecque et Médine sont restées les villes saintes ; et, même jusqu'à ce jour, les infidèles sont demeurés bannis de cette enceinte sacrée. Ce n'est

Digitized by Google

qu'au prix de leur vie qu'ils essaieraient de visiter et de souiller le Hiram. Mahomet en avait chassé les idolâtres ; mais il est peu probable que, dans sa pensée, l'interdiction portât aussi loin, et qu'avec les idolâtres il proscrivît aussi le genre humain. C'est là, sans doute, une conséquence imprévue que le fanatisme a tirée du Coran, ainsi que tant d'autres non moins surprenantes. Mais qu'elle vînt ou non du Prophète, il en résultait que ni la Mecque ni Médine ne pouvaient être les capitales de l'empire, privilége dont leur situation même devait les exclure ; et c'est ainsi que la vénération religieuse subsistant pour elles, aussi ardente à cette heure qu'elle l'était il y a plus de vingt siècles, la puissance temporelle a dû nécessairement se déplacer, émigrant des déserts arabiques pour se transporter dans les contrées un peu plus hospitalières de la Syrie et de la Perse. Elle n'a pas pu même se maintenir longtemps dans ces régions, et, dès le XIIIe siècle, l'empire arabe proprement dit mourait avec la dynastie des Abbassides. Les successeurs directs de Mahomet n'avaient duré que quelques générations. Des races plus fortes devaient succéder aux Arabes, si promptement affaiblis après les excès de leur énergie passagère. Mais le lien religieux, à défaut du lien politique, devait survivre, renouvelé chaque année par le pèlerinage aux lieux saints ; et la possession seule de la Mecque devint le signe de la suprématie, si ce n'est de l'autorité, parmi les nations musulmanes. Il n'en a pas fallu davantage pour assurer plus tard à la Turquie une supériorité qui n'est que nominale, mais que, sans cette circonstance, elle n'aurait pas. Si la Perse, qui est plus rapprochée des villes saintes, n'avait pas été schismatique, c'est

Digitized by Google

elle, sans doute, qui les eût gardées et qui aurait le dépôt de la foi.

Ainsi l'œuvre politique de Mahomet n'a subsisté tout au plus que six siècles ; son œuvre religieuse en a déjà duré plus du double, et, selon toutes les apparences, elle n'est pas près de périr. On s'est trop accoutumé, parmi nous, à identifier les destins de l'islâm et ceux de l'empire turc. Les Ottomans, qui règnent à Constantinople, n'ont paru avec Othman Ier qu'au XIVe siècle ; ils peuvent être chassés de l'Europe, ce qui est même déjà bien difficile, sans que le musulmanisme en soit troublé. Il règnerait toujours dans le reste des vastes contrées qu'il occupe, et que la chute de la Turquie n'intéresserait en rien. Elle peut être menacée, mais la religion musulmane ne l'est pas ; et, comme l'a très-bien observé M. A. Sprenger, qui a vécu si longtemps dans les pays où elle domine, les mahométans sont encore moins disposés que les chrétiens à l'abjuration. Nous pouvons voir par nous-mêmes, depuis trente ans passés que nous possédons l'Algérie, combien les conversions sont rares, et la foi au Prophète est aujourd'hui aussi constante qu'elle l'a jamais été ; les hadjis, aussi nombreux et aussi fanatiques. L'heure de la décadence n'est pas venue pour cette religion, pas plus que pour la nôtre, et il n'est pas donné à des regards humains d'en apercevoir dejà le terme.

Je conçois, jusqu'à un certain point, les passions qu'on peut ressentir aujourd'hui contre la domination turque ; je conçois surtout et j'admire les passions qui ont provoqué le pieux élan des croisades, tout déraisonnable et infructueux qu'il a été ; mais je ne comprendrais pas la haine qui s'adresserait avec le mépris à la religion musulmane.

Digitized by Google

Mahomet avait pleine raison quand il disait aux juifs et aux chrétiens : « Votre Dieu est le mien ! » car il le leur avait emprunté ; et il semble que cette conformité très-réelle aurait dû tempérer la fureur réciproque des peuples. Il n'en a rien été, comme l'histoire nous l'atteste dans le passé et même jusque dans le présent ; mais il appartient aux esprits éclairés et philosophiques de s'élever au-dessus de ces préjugés aveugles et féroces de la foule, et de juger les choses avec plus d'impartialité et plus de sang-froid.

Il faut donc le reconnaître : de part et d'autre la conception générale et presque identique, et, au fond, les trois religions peuvent être regardées comme les branches d'un seul et même tronc. Le christianisme se fait gloire de retrouver ses origines dans le judaïsme, et il a adopté la Bible à côté de l'Evangile. Il pourrait bien aussi reconnaître l'islâm pour son rejeton ; car, sans l'Evangile et la Bible, l'islâm ne serait jamais né ; et quoiqu'il les ait dénaturés l'un et l'autre, il en a cependant conservé des traits essentiels. Il a certainement compris le divin avec moins de majesté et de profondeur ; mais il l'a senti peut-être avec plus d'enthousiasme et de naïveté.

Dans le jugement que je porte ici, il n'y a, Dieu m'en garde, ni scepticisme ni surtout indifférence. La religion chrétienne doit toujours rester, pour nous, la plus sainte, la plus bienfaisante, la plus vraie de toutes les religions ; et ce serait une iniquité en même temps qu'un blasphème d'y asssimiler le mahométisme. Pour réfuter une telle aberration, il n'y aurait qu'à en appeler au témoignage des faits les plus évidents, et à voir ce que sont les nations mahométanes à côté des nations chrétiennes, sans même

Digitized by Google

porter sur l'avenir si opposé qui les attend d'infaillibles conjectures. Mais ce n'est pas rabaisser la foi chrétienne et la foi juive que de dire qu'avec elles il n'y a point au monde d'autre religion monothéiste que l'islâm. Si ce n'est pas absolument le même Dieu qu'il adore, si ce n'est pas le vrai Dieu, c'est du moins le Dieu créateur, dont la providence veille sur les êtres qu'il a créés, qui, dans sa clémence et sa miséricorde, soutient cet univers plein de sa puissance et de ses merveilles, qui attend l'homme après cette vie pour le récompenser selon ses mérites, qui est la source éternelle du bien et le vengeur du mal. C'est sur une idolâtrie grossière et invétérée que l'islamisme a fait, en quelques années, triompher l'idée du Dieu unique, quand le judaïsme et le christianisme l'avaient inutilement prêchée à ces peuplades endurcies, durant de longs siècles. Là où tous les deux avaient échoué, le mahométisme a réussi, en se proposant un idéal, j'en conviens, moins pur et moins haut, mais le seul qui pût toucher ces cœurs restés sourds à des enseignements meilleurs (1).

Ce sont donc les mœurs bien plutôt que les croyances qui séparent les nations chrétiennes et les nations soumises à l'islamisme. Ces mœurs, ce n'est pas l'islâm qui les a faites. Il les a trouvées établies de temps immémorial, dominant et corrompant ces races à demi sauvages. Il a

(1) Sur les rapports de l'islâm à l'Evangile, il faut lire un très-curieux travail du docteur J. A. Moehler, traduit de l'allemand par le Rév. J. P. Menge, de la mission ecclésiastique de Gorakpore. La traduction anglaise, Calcutta, 1847, in-8°, est précédée d'une excellente préface de M. J. M. (John Muir, frère de M. William Muir).

Digitized by Google

fait à peu près tout ce qui a dépendu du lui pour les corriger ; il n'y est pas entièrement parvenu, malgré ses louables efforts ; et, naissant dans un tel milieu, il en a retenu plus d'une tache. Le judaïsme avait dû fuir l'Egypte pour se développer, et il avait cherché, quarante années, dans le désert, le sol ingrat où il devait vivre dans son indépendance farouche et sa grandeur. Le christianisme aussi avait dû quitter les lieux qui l'avaient vu naître, et il avait trouvé dans le paganisme grec et romain une atmosphère morale où il pouvait grandir, en convertissant des âmes toutes prêtes à le recevoir et dignes de le comprendre, parce qu'elles l'avaient pressenti. Le mahométisme n'a pas eu cet avantage, et aucune des nations qu'il a subjuguées n'était en état de l'améliorer à son tour en s'améliorant d'abord par lui. L'islâm était si bien approprié aux races et aux lieux, qu'il n'a pu dépasser une certaine zone; c'est le désert brûlant, c'est surtout la vie nomade qu'il lui faut. Il est comme la religion de la tente et de la caravane. Il est resté parqué sous certaines latitudes, qu'il a vainement essayé de franchir, tandis que le christianisme, vraiment humain, peut s'étendre et s'établir sur toute la surface de la terre pour éclairer tous les peuples et les civiliser.

Mais, quoi qu'il en soit de cette infériorité trop réelle, c'est un immense honneur pour l'islâm que d'être une des trois religions qui ont reconnu et consacré le monothéisme. Pour s'en convaincre, il suffit d'un coup d'œil jeté sur l'histoire religieuse du monde. Est-ce le paganisme gréco-romain qu'on peut lui comparer? Est-ce le brahmanisme hindou? Est-ce la foi bouddhique? Est-ce la religion de Confucius, si toutefois on peut dire de Confucius que ce

Digitized by Google

soit une religion qu'il ait fondée? Dans ces quatre cultes, les plus élevés de tous après les trois cultes monothéistes, qu'est l'idée de Dieu? Entrevue à travers bien des nuages par le paganisme, indéterminée et confuse dans le chaos brahmanique, absente dans le néant bouddhiste, presque aussi complètement oubliée par les lettrés chinois, on peut dire qu'elle a été cherchée; mais il est impossible de soutenir qu'elle ait été comprise. Je ne veux pas affirmer que cette ignorance soit la cause de l'état misérable où tous ces peuples sont demeurés; et cette ignorance elle-même peut être l'effet d'une dégradation incurable. Mais l'islâm, du moins en tant que croyance, n'est pas tombé dans ces obscurités et ces déplorables erreurs. Il a connu une grande partie de la vraie lumière, qu'il trouvait, je l'avoue, à ses côtés; mais il a eu le mérite de l'accepter et de l'embrasser avec une sincérité et une ardeur dont il faut que notre impartialité lui sache quelque gré.

On voit que je serais assez porté à absoudre l'islâm, en ne le considérant que comme doctrine, et en laissant à part les conséquences qu'il a portées dans les circonstances peu favorables où il était. Mais ses récents historiens, MM. Weil (1), Caussin de Perceval, William Muir et A. Sprenger, sont loin d'être unanimes sur ce point.

(1) M. Gustave Weil, l'auteur de la *Vie de Mahomet*, a poussé plus loin ses recherches, et il s'est occupé de l'*Histoire des califes*, à laquelle il a consacré déjà plusieurs ouvrages, les meilleurs, sans comparaison, qui aient été faits sur ce difficile sujet : *Histoire des califes*, de 632 à 1258, 3 vol. in-8°, en allemand, Mannheim, 1846-1851 ; *Histoire des califes abbassides en Egypte*, de 1258 à 1517, 2 vol. in-8°, Stuttgardt, 1860-1862.

Digitized by Google

M. Caussin de Perceval n'a pas voulu formuler, à vrai dire, de jugement général, ainsi que je l'ai indiqué plus haut. M. A. Sprenger n'en est pas encore à ce point de son ouvrage qu'il ait à se prononcer sur l'ensemble du mahométisme; mais il est assez probable qu'il se prononcera avec quelque sévérité. MM. W. Muir et Gustave Weil, qui ont terminé leurs livres, ont exprimé leur opinion, l'un pour condamner presque complètement; et l'autre, avec une bienveillance qui me semble plus équitable.

Voici d'abord comment M. W. Muir fait la part du bien et celle du mal qu'il trouve dans l'islamisme :

« Nous pouvons accorder sans peine, dit-il, que Mahomet « a banni pour toujours quelques-uns des plus noirs élé- « ments de la superstition qui, depuis des siècles, cou- « vraient la péninsule. L'idolâtrie a disparu devant le cri « de guerre de l'islâm. La doctrine de l'unité et des per- « fections infinies de Dieu, et d'une providence spéciale « qui s'étend à tout, devint un principe vivant dans le « cœur des sectateurs de Mahomet aussi bien que dans le « sien propre. Une résignation et une soumission absolues « à la volonté divine, c'est le nom même de l'islâm, fut exigée « comme la première condition de la religion. Les vertus « sociales ne manquèrent pas non plus. Un amour de frères « fut inspiré dans le cercle de la foi ; les orphelins furent « protégés ; les esclaves traités avec douceur ; les boissons « enivrantes, défendues ; et le mahométisme peut se vanter « d'une tempérance inconnue dans toute autre croyance.

« Mais ces bienfaits ont été achetés bien chèrement. En « laissant de côté des considérations de moindre impor- « tance, trois conséquences radicalement mauvaises sont

Digitized by Google

« sorties de cette foi dans tous les temps et dans tous les « pays, et elles ne cesseront d'en sortir tant que le Coran « servira de fondement aux croyances. C'est d'abord la « polygamie, le divorce et l'esclavage maintenus et per- « pétués, sapant la moralité publique par sa base, empoi- « sonnant la vie domestique et désorganisant la société. « En second lieu, toute liberté religieuse est repoussée et « détruite. Le glaive est le châtiment inévitable de tout ce « qui nie l'islâm. La tolérance est inconnue. Enfin, c'est « une barrière infranchissable qui s'est élevée contre « l'adoption du christianisme. On aurait grand tort de « s'imaginer que le mahométisme puisse jamais préparer « les voies à une doctrine plus pure... L'Arabie idolâtre, « à en juger par analogie avec d'autres nations, aurait pu « s'élever à la vie spirituelle et adopter la foi du Christ; « l'Arabie mahométane, autant que peuvent le voir des « yeux humains, est fermée à l'action bienfaisante de « l'Evangile... L'épée de Mahomet et le Coran sont les plus « funestes ennemis de la civilisation, de la liberté et de la « foi, que le monde ait jusqu'à présent rencontrés (1). »

Je ne répèterai pas ce que j'ai dit plus haut sur tous ces points; mais il en est un cependant sur lequel je veux insister. Je ne crois pas du tout, avec M. W. Muir, que l'Arabie idolâtre pût devenir chrétienne, pas plus qu'elle n'avait été juive. Le raisonnement de M. W. Muir serait juste, si, en effet, le christianisme n'avait point tenté de convertir les

(1) M. William Muir, *The Life of Mahomet*, t. IV, p. 320 et suiv. A la suite de ce jugement général, M. William Muir le confirme en essayant de montrer toutes les inconséquences du caractère de Mahomet et celles du Coran.

Digitized by Google

Arabes avant Mahomet; mais il y a fait de vains efforts pendant quatre ou cinq siècles, et il n'a pu se faire accepter. Eût-il été accepté plus tard? Il est permis d'en douter; et ce sont-là des questions où, comme le dit M. W. Muir, il est bien difficile pour des regards humains de pénétrer. De nos jours, les Wahabites ont essayé de réformer l'islâm, et ils n'ont pas songé à se faire chrétiens. L'islamisme a pour lui le fait; il a germé sur une terre où la foi chrétienne n'avait pu s'implanter. Les juifs non plus n'ont pas été convertis; et, selon toute apparence, l'Arabie sans Mahomet serait demeurée à jamais plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie, ainsi que l'est encore une grande partie de l'Afrique.

Mais où je suis pleinement d'accord avec M. William Muir, c'est quand il dit que « Mahomet et le Coran, l'au-« teur de l'islâm et l'instrument de son succès, sont des « sujets dignes de la plus sérieuse attention; et qu'il se « déclare amplement payé de ses longs travaux, s'il a pu « contribuer, dans un degré quelconque, à les faire mieux « juger l'un et l'autre (1). »

Quant à M. G. Weil, son opinion est hautement en faveur du mahométisme, et ce n'est pas moi qui la combattrai : « La doctrine de Dieu et des saintes destinées de l'homme, « dit M. G. Weil, prêchée par Mahomet dans un pays qui « était livré à la plus brutale idolâtrie, et qui avait à peine « une idée de l'immortalité de l'âme, doit d'autant plus

(1) M. William Muir, *The Life of Mahomet*, t. IV, p. 324. C'est par là que l'auteur termine les savants et assidus labeurs qu'il a consacrés au fondateur de l'islamisme.

Digitized by Google

« nous réconcilier avec lui, malgré ses faiblesses et ses « fautes, que sa vie particulière ne pouvait exercer sur ses « adhérents aucune influence fâcheuse. Loin de se donner « jamais pour modèle, il voulut toujours qu'on le regardât « comme un être privilégié à qui Dieu permettait de se « mettre au-dessus de la loi commune; et, de fait, on l'a « considéré de plus en plus sous ce jour spécial. Nous « serions injustes et aveugles, si nous ne reconnaissions « pas que son peuple lui doit encore quelque autre chose « de vrai, de bon et de bien. Il a réuni en une seule grande « nation, croyant fraternellement à Dieu, les tribus in- « nombrables des Arabes jusque-là ennemies entre elles. « A la place du plus violent arbitraire, du droit de la « force, et de la lutte individuelle, il a mis un droit iné- « branlable, qui, malgré ses imperfections, forme toujours « la base de toutes les lois de l'islamisme; il a limité la « vengeance du sang, qui avant lui s'étendait jusqu'aux « parents les plus éloignés, et il l'a bornée à celui-là seul « que les juges reconnaissaient pour le meurtrier. Il a bien « mérité surtout du beau sexe, non-seulement en protégeant « les filles contre l'atroce coutume qui les faisait souvent « immoler par leurs pères, mais, en outre, en protégeant « les femmes contre les parents de leurs maris, qui en hé- « ritaient comme d'une chose matérielle, et en les défen- « dant contre les mauvais traitements des hommes. Il a « restreint la polygamie en ne permettant aux croyants « que quatre femmes légitimes, au lieu de dix, comme « c'était l'usage, surtout à Médine... Sans avoir entière- « ment émancipé les esclaves, il leur a été utile et bon « de bien des manières... Pour les pauvres, il a non-seu-

Digitized by Google

« lement recommandé toujours la bienfaisance à leur « égard ; mais il a formellement établi un impôt en leur « faveur, et il leur a fait une part spéciale dans le butin « et le tribut. En défendant le jeu, le vin et toutes les bois- « sons enivrantes, il a prévenu bien des vices, bien des « excès, bien des querelles et bien des désordres... Quoi- « que nous ne regardions pas Mahomet comme un vrai « prophète, parce qu'il a employé pour propager sa reli- « gion des moyens violents et impurs, parce qu'il a été « trop faible pour se soumettre lui-même à la loi com- « mune, et parce qu'il s'appelait le Sceau des prophètes, « tout en déclarant que Dieu pouvait toujours remplacer « ce qu'il avait donné par quelque chose de mieux, il a le « mérite néanmoins d'avoir fait pénétrer les plus belles « doctrines de l'Ancien et du Nouveau-Testament chez un « peuple qui n'était éclairé par aucun rayon de la foi, et il « doit, à ce titre, paraître, même à des yeux non maho- « métans, un envoyé de Dieu (1). »

Pour ma part, je ne vois pas trop ce qu'il y aurait à reprendre dans ce jugement de M. G. Weil. Je ne veux y ajouter qu'un seul et dernier trait : la lecture du Coran, tout étrange qu'il est, loin d'ébranler jamais la confiance de personne en Dieu, ne peut que la raffermir et la fortifier encore, même dans les âmes les plus croyantes. La conviction de Mahomet est de celles qu'aucune autre ne dépasse ; il en est de plus pure, sans doute, et de plus éclairée ; il n'y en a pas de plus sincère ni de plus puissante.

(1) M. G. Weil, *Mohammed der Prophet*, p. 400 et suiv.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE DE M. ÉDOUARD VIGNES

INTITULÉ :

DU PAUPÉRISME A TROYES

ET DES INSTITUTIONS DESTINÉES A LE COMBATTRE.

M. Passy : — J'ai à faire hommage à l'Académie d'un ouvrage récemment publié par M. Edouard Vignes sous le titre : *Du paupérisme à Troyes et des institutions destinées à le combattre.* L'Académie a toujours attaché beaucoup d'importance à l'examen des questions relatives au paupérisme, et le travail de M. Vignes est de nature à pouvoir être recommandé à son attention.

Ce travail se divise en quatre sections. La première est consacrée à des considérations générales sur la charité privée et publique, et sur le rôle de l'Etat en matière de bienfaisance. L'auteur, après avoir fait ressortir l'accord de la charité chrétienne avec la science économique quant au but à atteindre, remarque qu'il n'y a parfois dissentiment qu'en ce qui touche les moyens d'arriver au but. Il y a, dit-il, avec raison, deux sortes de charité, l'une préventive qui s'attache à combattre l'indigence dans sa source par des institutions de prévoyance et l'éducation; l'autre, subventive qui se borne à venir aux secours des misères existantes sans distinction des causes qui les produisent. Celle-ci a le tort de nourrir et de multiplier les souffrances qu'elle cherche à soulager. Le pauvre, certain d'être assisté en cas de besoin, ne se tient plus pour responsable des conséquences de ses actes ; il vit au jour le jour, ne son-

Digitized by Google

geant pas à épargner, s'abandonnant à la paresse, et le manque d'activité, de prévoyance et d'énergie morale le maintient dans une indigence presque incurable.

Tout autres sont les effets de la bienfaisance préventive. Celle-là opère sur l'esprit et sur le cœur de ceux qui en sont l'objet. Elle les éclaire, elle les moralise, et, en les rendant plus aptes à bien user des ressources à leur disposition, elle les aide à s'élever au-dessus des atteintes de l'indigence.

C'est le mérite de l'auteur d'avoir bien compris que l'obstacle à l'abolition de la misère gît principalement dans l'état intellectuel et moral des classes pauvres, et qu'il n'y a de bien à espérer que dans la mesure où cet état pourra être amélioré.

Le chapitre II traite de l'état actuel des causes du paupérisme à Troyes. M. Vignes n'a rien négligé pour constater les faits, et les détails dans lesquels il est entré sont d'un véritable intérêt.

Troyes renferme 34,603 habitants, et la classe ouvrière s'y élève au chiffre de 9,123 personnes. Quant au budget de la bienfaisance publique, il s'est élevé, en 1863, à 326,035 fr., et, en joignant à cette somme celle de 108,044 fr., provenant de différentes sources et destinée spécialement à l'assistance des ouvriers cotonniers, on a eu pour 1863 une somme totale d'un peu plus de 434,000 fr. qui aurait permis de distribuer par tête d'ouvrier près de 50 fr. Ce qu'il y a à remarquer, c'est que sur un total de 9,123 ouvriers, 4,531, sont inscrits sur les rôles des bureaux de bienfaisance, 2,254 pour secours permanents, le reste pour secours temporaires. Quelque forte que semble cette proportion, elle n'excède pas, malheureusement, celle qui se rencontre dans quelques autres villes manufacturières de France, notamment à Saint-Quentin et à Limoges.

L'auteur a recherché à quelles causes doit être attribué l'état présent de l'indigence à Troyes. Parmi ces causes il cite d'abord l'insalubrité des logements. La population pauvre, dit-il, gardera longtemps encore l'empreinte des mauvaises conditions physiques dans lesquelles elle a vécu depuis plusieurs siècles. Elle est chétive, malingre, d'un sang appauvri et refroidi par le manque d'air, de

Digitized by Google

lumière et par l'humidité. De là un défaut de force et de santé qui pèse sur son état moral et nuit à son travail.

Une autre cause de misère, c'est l'abondance des aumônes. La population compte trop sur l'assistance des classes aisées, sur celle des établissements de bienfaisance, et accoutumée comme elle l'est à être secourue, elle manque de ressort dans les luttes qu'elle a à soutenir contre le besoin.

L'auteur a tracé le tableau des institutions actuelles de bienfaisance et de prévoyance, et mesuré leurs effets. Troyes en est largement pourvue, et les secours qu'elles donnent sont considérables. Bas-âge, enfance, âge mûr, vieillesse, maladie, misères de toutes sortes, tout est assisté par des institutions, les unes générales, les autres spéciales et qui, évidemment, sont bien gouvernées. Certes, quelques-unes de ces institutions font grand bien; mais l'état des classes pauvres, la persistance des maux auxquels ces classes demeurent en butte, attestent toute l'insuffisance des moyens employés, et, dans un dernier chapitre, M. Vignes indique ce qui reste à faire.

Ce qu'il faut à Troyes, dit-il, ce sont des institutions nouvelles d'assistance préventive et mutuelle. Ces institutions, il les énumère et en décrit les effets. Tout, dans cette partie du travail, est digne d'éloges. Après avoir montré quelle heureuse influence aurait l'assainissement des logements des ouvriers et l'établissement de bains et de lavoirs publics, M. Vignes assigne dans la réforme qu'il a en vue une place décisive aux combinaisons qui appelleraient les familles pauvres à recueillir les bienfaits de l'instruction, à fonder des sociétés de crédit mutuel et de consommation Il cite ce qui s'est fait à cet égard en Angleterre et en Allemagne sous l'impulsion de M. Schultz-Delistch et pense que de telles institutions ne réussiraient pas moins dans notre pays que dans ceux où elles ont pris naissance.

M. Vignes a fait un bon travail. Ses recherches concentrées dans l'enceinte d'une cité industrielle ont mis les faits en pleine lumière, et c'est sans idée préconçue, sans esprit de système qu'il est arrivé à des conclusions conformes aux principes admis par la science.

Digitized by Google

La charité dans l'ordre moral, la liberté dans l'ordre économique et politique, voilà quels sont, à son avis, les seuls moyens de relever les classes pauvres et de les conduire à une situation qui s'amendera à mesure qu'elles apprendront à tirer meilleur parti de leurs labeurs et à mettre plus de prévoyance et de sagesse dans l'emploi de leurs salaires.

H. Passy.

Digitized by Google

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. COURCELLE-SENEUIL

INTITULÉ :

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

M. Passy : — J'ai à faire hommage à l'Académie d'un ouvrage ayant pour auteur M. Courcelle-Seneuil, et pour titre : *Leçons élémentaires d'économie politique*. C'est un ouvrage de peu d'étendue, purement élémentaire, mais bien ordonné et tout à fait approprié à sa destination. L'auteur l'a divisé en deux parties distinctes : les leçons et les questions. Les leçons contiennent les propositions fondamentales que le professeur devra énoncer et démontrer, et à chaque leçon correspondent des questions dont l'élève sera tenu de chercher la solution sous la direction du professeur. C'est là une méthode d'enseignement qui, à l'avantage d'exiger du professeur et des élèves des efforts continus d'attention, joint celui de ne laisser passer sans explication complète aucun des points de la science qu'il importe le plus de dégager de doutes et d'obscurité, et nous ne doutons pas qu'il suffirait de l'appliquer avec intelligence et zèle pour répandre rapidement la connaissance des vérités générales de l'économie politique. M. Courcelle-Seneuil est au reste bon juge en matière d'enseignement. Longtemps il a professé l'économie politique dans une université étrangère, et ses laborieux efforts ont obtenu tout le succès désirable.

M. Courcelle-Seneuil n'en est pas non plus à ses débuts comme écrivain. On lui doit deux traités théoriques et pratiques : l'un des opérations de banque, l'autre des entreprises industrielles, agricoles et commerciales, œuvres justement estimées. Depuis, il a publié un traité d'économie politique, qui a pris, à juste titre, un très-

Digitized by Google

haut rang parmi les livres consacrés à la science, et plus récemment des études sur la science sociale, dont l'Académie a reçu l'hommage, et dont je lui demande la permission de l'entretenir un moment, attendu l'importance du sujet; et le talent avec lequel l'auteur en a traité les différentes parties.

Les études sur la science sociale se composent d'abord d'une introduction, puis de deux sections, l'une consacrée aux études théoriques, l'autre aux études d'application.

L'introduction est fort remarquable. Elle renferme l'histoire esquissée à larges traits de la science sociale, et cette histoire est suivie de l'exposé des principes et des vérités qu'elle met en évidence et qui peuvent être considérés comme acquis à la science et n'ayant plus besoin d'être soumis à l'examen.

Quant aux études elles-mêmes, elles sont classées sous deux chefs distincts. Les premières, celles que l'auteur appelle théoriques, portent sur l'activité humaine, ses mobiles, ses formes, ses développements; les secondes portent sur les arrangements que nécessitent au sein des sociétés humaines les manifestations et les conquêtes de cette même activité.

Un sujet aussi vaste ne pouvait être traité convenablement que par un homme en possession de connaissances à la fois nombreuses et fort diverses. M. Courcelle-Seneuil a été à la hauteur de sa tâche. Quelque compliquées que fussent plusieurs des questions dont il a eu à s'occuper, à quelque ordre distinct qu'elles appartinssent, il n'en est pas une où le savoir lui ait fait défaut et sur laquelle ses recherches n'aient jeté de vives lumières.

Il était difficile d'établir entre les choses de théorie et les choses de pratique des lignes de démarcation qui les séparassent nettement, et peut-être l'auteur n'y a-t-il pas suffisamment réussi. Après avoir parlé de l'activité humaine et des mobiles auxquels elle obéit, il aurait dû, ce nous semble, traiter de la morale publique et privée, et renvoyer parmi les études d'application celles qui concernent la formation et les conditions de vie et d'action du pouvoir coactif. Le travail, mieux distribué, eût gagné en clarté. Cette observation n'ôte rien, au surplus, au mérite réel de chacune des

Digitized by Google

études rassemblées en un même faisceau. Nous n'avons rencontré sur l'origine et la nature de la souveraineté, sur les causes des mutations que subissent les formes de gouvernement, sur le but des arrangements sociaux, sur les partis politiques, sur les conditions du travail scientifique, artistique et littéraire, rien de plus sensé, de mieux conçu que ce qu'en dit M. Courcelle-Seneuil.

L'étude sur la morale individuelle et générale est digne de beaucoup d'attention. Nous sommes loin de penser comme M. Courcelle-Seneuil en ce qui touche le principe fondamental de la morale, et pourtant nous n'avons aucune objection à élever contre les conclusions pratiques qu'il a admises. C'est qu'au fond, l'utilité, comprise comme la comprend l'auteur, arrive sous une autre dénomination, à être le juste. Mais les mots ont leur influence, et il faut en morale donner la préférence à ceux qui recommandent l'abnégation personnelle et l'accomplissement des devoirs envers autrui. M. Courcelle-Seneuil s'est abstenu de mentionner l'équité, la justice et le droit, parce que, dit-il, ces choses résultent de lois et de règles établies soit par l'opinion, soit par le pouvoir, et que ces lois et ces règles sont changeantes. Mais est-ce que, avant toute sanction de l'opinion ou des lois écrites, la justice et le droit n'ont pas leur source dans les dictées de la conscience? Les hommes apportent avec eux le désir du juste; ce qu'ils n'apportent pas, ce sont les connaissances qu'en exige la réalisation, et de là des erreurs dans leurs déterminations. Mais à mesure qu'ils s'éclairent sur les conséquences de leurs actes, ils discernent mieux en quoi consistent le bien, le juste, le vrai, et corrigent celles de leurs appréciations qui manquaient de rectitude. Il n'y a pas une conception de l'esprit humain que ne vienne épurer et modifier le progrès des connaissances, et certes, parmi ces conceptions, il ne s'en est pas trouvé de plus mobiles, de plus variables que celles qui ont eu pour objet l'utilité sociale.

Quelque fondé que soit le reproche que je viens d'adresser à quelques-unes des idées de M. Courcelle-Seneuil, j'aurais regretté de laisser échapper l'occasion d'appeler l'attention de l'Académie sur un livre qui la mérite à tous égards. On pourra n'être pas sur

Digitized by Google

tous les points d'accord avec l'auteur ; mais on sera frappé de la sagacité ingénieuse avec laquelle il a conduit ses recherches et envisagé les questions qu'il se proposaitt de résoudre. M. Courcelle-Seneuil a la plus précieuse des qualités, l'amour de la vérité. C'est avec ardeur qu'il travaille à soulever les voiles qui la cachent et avec sincérité qu'il la montre telle qu'elle a apparu à ses regards. On n'aperçoit dans son travail aucune trace des faiblesses ou des exagérations qu'enfantent tantôt les idées préconçues, tantôt les entraînements de l'esprit de parti. C'est là, pour un écrivain politique, un mérite qu'on ne saurait trop louer.

H. Passy.

Digitized by Google

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 1864.

Séance du 2. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Histoire de l'expédition de Cochinchine en* 1861, par M. Léopold Pallu, Paris, 1864, 1 vol. in-8°; — *la France sous Louis XV* (1715-1774), par M. Alphonse Jobez, ancien représentant, t. I : *introduction*; *règne de Louis XIV ; la Régence*, Paris, 1864, 1 vol. in-8°; — *Cours de droit industriel*, par M. C.-F. Waelbroeck, professeur à l'Université, avocat à la cour d'appel de Gand, t. I, Paris, 1863, 1 vol. in-8° ; — *Annales de la société impériale d'agriculture du département de la Loire*, t. VII, 1863, 3e livraison ; — *Bullettino dell'associazione nazionale italiana di mutuo soccorso*, etc., dispensa VII, febr. 1864, in-8° ; — *Conseils pour la formation des bibliothèques spéciales*, par M. J.-L. Vidal, br. in-8°. — M. Passy fait un rapport sur l'*Edit de Dioclétien* (301, ap. J.-C.), établissant le maximum dans l'empire romain, publié, avec de nouveaux fragments et un commentaire, par M. W. H. Waddington A la suite de ce rapport, MM. de Rémusat, Guizot, Dumon, présentent des observations. — M. Du Châtellier commence la lecture d'un mémoire *sur le mouvement des études littéraires et scientifiques en province.* — Comité secret. —

Séance du 9. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1863, t. XII, in-8° ; — *Revue de droit commercial*, février 1864; — *Life and letters of John Winthrop, governor of the Massachussets-bay company at their emigration to New England*, 1630, par Robert C. Winthrop, Boston, 1864, in-8°. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M Nourrisson, professeur de philosophie au Lycée Napoléon qui se présente comme candidat

Digitized by Google

à la place vacante dans la section de philosophie, par le décès de M. Saisset. Cette lettre et les titres sur lesquels M. Nourrisson appuie sa candidature sont renvoyés à la section de philosophie qui les aura sous les yeux lorsqu'elle sera appelée à présenter une liste de candidats à l'Académie. — M. De Lavergne offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Nassau W. Senior, l'ouvrage intitulé : *Essays on fiction.* — M. Passy, en présentant à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Gimel, directeur des contributions directes, l'écrit qu'il a publié sous le titre de : *Étude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Yonne*, fait un rapport dans lequel il expose et apprécie les résultats présentés à ce sujet dans cet écrit. — M. De Lavergne lit une *note sur les variations des prix depuis* 1826 *jusqu'à nos jours.* — Comité secret. — M. Du Châtellier continue et achève la lecture de son mémoire *sur le mouvement des études littéraires et scientifiques en province.*

Séance du 16. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Raisons des devoirs, — ou motifs déterminants de nos obligations dans le droit, la morale et la religion, déduits de la connaissance de l'homme, de ses relations, de ses aptitudes et de sa fin. Philosophie pratique du devoir*, par le baron Carra de Vaux, juge au tribunal de la Seine, Paris, 1864, 1 vol. in-8° ; — *Storia documentata di Venezia*, di S. Romanin. — *Documenti del tomo X* parte IVª, 1797-1798, Venezia, 1863, br. in-8° ; — *Indice generale alla storia documentata di Venezia*, 1864, br. in-8° ; — *La filosofia del dritto ossia istituzione compiuta di dritto naturale*, par M. Francescantonio de Luca, avocat, Naples, 1863, 1 vol. in-8°. — M. Bouillet, inspecteur général de l'instruction publique, adresse à l'Académie sa traduction des *Ennéades de Plotin*, 3 vol. in-8° et un écrit intitulé : *Porphyre ; son rôle dans l'école néo-platonicienne*, br. in-8°, 1864. — M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture d'une lettre de M. Bouillet qui se présente comme candidat à la place vacante dans la section de philosophie, par le décès de M. Saisset. — Cette lettre et les titres sur lesquels

Digitized by Google

M. Bouillet appuie sa candidature sont renvoyés à la section de philosophie qui les aura sous les yeux lorsqu'elle sera appelée à présenter une liste de candidats à l'Académie. — M. Garnier, en présentant, au nom des auteurs, MM. Caro et Paul Bernard, les ouvrages qu'ils ont publiés sous le titre de l'*Idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, et *histoire de l'autorité paternelle en France*, en fait connaître l'objet, le caractère et les mérites. — L'Académie procède à l'élection d'un correspondant à la place devenue vacante dans la section d'histoire par la nomination de M. Grote, comme associé étranger. — La section présentait, au 1er rang, M. Arthur Penrhyn Stanley; au 2e rang et *ex æquo*, M. Froude et don Modesto de Lafuente. Il y a 23 votants: M. Stanley obtient 22 suffrages; il y a 1 billet blanc. En conséquence, M. Stanley est élu correspondant. — M. De Lavergne, chargé par l'Académie d'examiner l'état de l'agriculture et la conduite des classes agricoles en France, commence la lecture du rapport qu'il doit lui présenter à la suite de cette mission. Cette première partie est relative à la *moyenne propriété*. — M. Vacherot est admis à lire un mémoire sur la *défense de la psychologie au triple point de vue de son objet, de sa méthode et de son importance*.

Séance du 23. — L'Académie reçoit de la part de M. le Ministre de la justice le dernier *compte général de l'administration de la justice criminelle en France*. — M. De Parieu fait hommage à l'Académie du t. IVe de son *Traité des impôts*, et M. Wolowski de l'écrit intitulé : *la monnaie ; entretien sur le traité de la monnaie par Copernic*. — M. Jules Simon en présentant à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Latour du Moulin, député au Corps Législatif, le livre intitulé : *la France comparée à l'Angleterre*, ou *lettres sur la constitution de* 1852, fait un rapport verbal sur cet ouvrage dont il apprécie les mérites divers. — M. Lucas présente également à l'Académie, au nom des auteurs : la *Statistique des prisons et établissements pénitentiaires pour l'année* 1861, par M. Louis Perrot, directeur de l'administration des prisons et établissements pénitentiaires, et la *Statistique des prisons et établis-*

Digitized by Google

sements pénitentiaires pour l'année 1862, par M. Dupuis, aussi directeur de l'administration de ces établissements. M. Lucas expose et apprécie les résultats qu'offrent ces deux statistiques, pour ces deux années. — M. Vacherot continue la lecture du mémoire qu'il a été admis à communiquer à l'Académie, sur la *défense de la psychologie au triple point de vue de son objet, de sa méthode et de son importance.* — M. Bersot est admis à lire un mémoire *sur l'analyse philosophique.*

Séance du 30. — L'Académie reçoit de la part de M. Th.-H. Martin, correspondant de l'Académie, trois mémoires ; le 1er *sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Egyptiens, sur la période d'Apis et sur la période de* 36,525 *ans ;* le 2e *sur la période Egyptienne du Phénix ;* le 3e *sur quelques prédictions d'éclipses mentionnées par des auteurs anciens.* — L'Académie reçoit en outre les ouvrages dont les titres suivent : *Invasion et occupation du royaume Portugal en* 1580. *Introduction à l'histoire du Portugal au* XVIIe et au XVIIIe *siècles,* par M. L. A. Rebello da Silva, membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, t. Ier, traduit du Portugais, Paris, 1864, in-8° ; — *Statistique de la Prusse,* livraison 4, *tableau comparatif du progrès de l'industrie et du commerce dans les Etats prussiens en* 1862, *d'après les rapports des chambres de commerce et des corporations,* livraison 5, *résultats du dernier recensement* 1861-1862, 2 br. in-4°, (en allemand) ; — *Résolutions du congrès international de statistique, tenu en septembre* 1863, br. in-4°, (en allemand). — M. le Secrétaire perpétuel communique la lettre par laquelle M. Stanley adresse des remerciements à l'Académie pour sa nomination comme correspondant. — M. de Parieu lit un mémoiresur l'*histoire et la matière des impôts.* — M. de Lavergne fait hommage à l'Académie d'un écrit qu'il vient de publier sur *la Banque de France et les banques départementales.* Il s'élève, à cette occasion, et sur le sujet des banques une nouvelle discussion à laquelle prennent part MM. Dumon, Wolowski, De Lavergne, Michel Chevalier, Vuitry et Pellat.

Digitized by Google

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MAI 1864.

Séance du 7. — M. le président informe l'Académie que son bureau et un grand nombre de ses membres viennent d'assister aux funérailles du très-regretable M. Garnier, décédé le mercredi 4 mai, et ont accompagné ses restes jusqu'à la dernière demeure où les suprêmes devoirs lui ont été rendus. Après cette communication et vu l'heure avancée, l'Académie lève la séance.

Séance du 14. — M. Wolowski fait hommage à l'Académie de son ouvrage *sur la question des banques*, 1 vol. in-8°, 1864. — L'Académie reçoit en outre, de la part de M. Edwin Chadwick, correspondant, les ouvrages suivants : *On the progress of competitive examination for admission into the public service* br. in-8°, 1858 ; — *Économical results of different principles of legislation and administration in Europe*, etc., br. in-8°, 1859 ; — *Communications respecting half-time and military and naval drill*, etc., 1 vol. in-8°, 1861 ; — *Letter to N. W. Senior, Esq. explanatory of communications and of evidence on half school time teaching*, etc., 1 vol. in-8°, 1861 ; — *On the subject matters and method of competitive examinations for the public service*, br. in-8°, 1863. — Sont également offerts à l'Académie les ouvrages dont les titres suivent : *Les philosophes français contemporains et leurs systèmes religieux*, par M. Eugène Poitou, Paris, 1864, 1 vol. in-8° ; — *Droits de mutation, note sur la loi du 20 février* 1849, par M. J.-E. Godefroy, sous-préfet. etc., Nancy, 1863, br. in-8° ; — *Etudes philosophiques*, par M. Braïla Arméni, professeur de philosophie à l'Académie d'Ionie, Corfou, 1864, 1 vol. in-8° (en langue grecque). — M. Vacherot continue et achève la lecture de son mémoire sur la *défense de la psychologie*

Digitized by Google

au triple point de vue de son objet, de sa méthode et de son importance. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un mémoire de M. Edwin Chadwick, correspondant de l'Académie et présent à la séance, *sur le système du demi-temps d'école et sur l'éducation physique des enfants en Angleterre.*

Séance du 21. — M. Wolowski offre à l'Académie, au nom de MM. Maurice Block et Guillaumin, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour* 1864, Paris, 1864, 1 vol. in-12. — M. d'Audriffret fait hommage à l'Académie de l'*éloge de M. Barthe* qu'il a prononcé au Sénat. — M. Michel Chevalier entretient l'Académie des mérites d'un écrit de M. Jules Duval qu'il offre, au nom de ce dernier, et qui a pour titre : *Des rapports entre la géographie et l'économie politique*, Paris, 1864, br. in 8°. — M. Passy présente, de la part de M. Edouard Vignes, un travail sur *le paupérisme à Troyes et les institutions destinées à le combattre*, Troyes, 1864, br. in-8°. Il fait connaître l'esprit de cet écrit et les résultats qu'il contient. — L'Académie reçoit en outre, les ouvrages dont les titres suivent : *Des vérités fondamentales*, par M. Simplice Hurard, Paris, 1864, br. in-8° ; — *P. Ramus, professeur au collége de France, sa vie, ses écrits, sa mort* (1515-1572), par M. Charles Desmaze, juge d'instruction au tribunal de la Seine, Paris, 1864, in-12 ; — *De l'organisation du crédit en France*, par M. Fr. Ducuing, Paris, 1864, br. in-12 ; — *Teoria della ragione escogitata* da Giuseppe Barillari, dottor fisico, br. in-4° ; — *Reale istituto Lombardo di scienze e lettere*, — *Rendiconti, classe di lettere e scienze morali e politiche*, vol. I, fasc. I et II, Gennajo-Marzo. — Milano, 1864.

M. de Parieu fait un rapport, au nom de la section de politique, administration et finances, sur le concours Bordin, relatif à l'enseignement administratif. L'Académie avait proposé la question suivante :

« *Déterminer les connaissances utiles aux administrateurs*
« *qui peuvent être comprises dans l'enseignement public.*

« *Distinguer les aptitudes administratives qui semblent appeler*

Digitized by Google

« *une instruction théorique et collective, d'avec celles qui se* « *développent mieux par le noviciat et la pratique.*

« *Etudier le développement, surtout depuis* 1789, *des institutions* « *qui ont été établies en France pour préparer, par voie d'enseigne-* « *ment, soit à la connaissance des lois administratives en* « *général, soit à certaines spécialités de l'administration publique.*

« *Comparer ces institutions dans leur état actuel avec celles qui* « *sont en vigueur dans divers Etats de l'Europe, et particu-* « *lièrement en Allemagne.*

« *Rechercher, à l'aide de cette comparaison, les éléments* « *d'extension et de transformation qui pourraient servir à* « *améliorer, sous ce rapport, les institutions d'enseignement de* « *la France.* »

Six mémoires ont été déposés au secrétariat dans les délais fixés par l'Académie.

Le mémoire n° 4 ayant pour épigraphe τὸ ἀγαθόν et comprenant 238 pages de petit format, contient une histoire sommaire de la centralisation française. L'auteur y expose d'une manière assez complète les connaissances qui sont utiles aux administrateurs; mais l'enseignement qu'il propose serait plus propre à former des hommes politiques. Les nombreuses lacunes de ce mémoire, des défauts surprenants de forme, et des imperfections de langage qui se trouvent trop souvent à côté de quelques traits heureux, n'ont pas permis à la section d'arrêter longtemps sur lui l'attention de l'Académie.

Il en est de même du mémoire n° 6, portant pour épigraphe: « *Ad subeunda patriæ munera dignissimi et meritis et facultatibus eligantur,* » (Code théodosien, liv. XII, t. I) et ayant 199 pages in-8°, et du mémoire n° 2, de 128 pages in-f° et dont l'épigraphe est cette pensée, tirée de Bacon : « *Il faudrait établir* « *des éducations publiques où se formeraient des hommes d'Etat.* « *On ne verrait plus alors dans les empires de ces ministres* « *créés à la hâte par la faveur, qui ne présentent au public que* « *des talents supposés et ne connaissent leurs devoirs que par* « *leurs bévues.* »

Digitized by Google

L'auteur du premier propose la fondation d'une école spéciale de fonctionnaires placée sous la loi du concours et qui serait une véritable école polytechnique des services administratifs. Il ne manque ni d'esprit ni de savoir dans la thèse qu'il soutient, mais il accorde une importance beaucoup trop exagérée au principe absolu du concours. D'ailleurs, le temps semble lui avoir manqué pour perfectionner son travail qui est souvent dépourvu d'ordre et de maturité.

L'auteur du second, qui a les mêmes vues et arrive aux mêmes conclusions, a cependant écrit son mémoire avec plus de méthode et y a mis plus de clarté. L'étude des institutions étrangères y est insuffisante, et l'auteur y soutient avec une sorte de verve la création d'une école centrale d'administration. Il lui est difficile de comprendre un enseignement sans concours comme un concours sans enseignement, et les cours actuels de droit administratif lui paraissent une institution stérile. Ce mémoire, dans lequel plusieurs des questions du programme ne sont pas traitées, est très-court. Peu approfondi dans ses conclusions, il est rédigé exclusivement au point de vue pratique. Il est toutefois, dans sa brièveté et dans son insuffisance, l'œuvre d'un esprit net, méthodique et convaincu.

Sans être traitée d'une manière complètement satisfaisante, la question proposée par l'Académie l'est cependant infiniment mieux dans les trois autres mémoires qui paraissent à la section devoir mériter des récompenses à des titres divers et à des degrés différents.

Le mémoire n° 3, comprenant 359 pages et ayant pour épigraphe : « *Au début de toutes les professions se trouve l'apprentissage, et les hommes qui se vouent au service public en sont moins dispensés que d'autres* » (Vivien, *Etudes administratives*, t. I, p. 186), est distribué en trois parties principales qui embrassent tout le programme de l'Académie. Dans la première, l'auteur s'efforce de définir l'administration dans ses rapports avec la politique et de déterminer les connaissances qui sont nécessaires aux administrateurs. Il y fait preuve d'un esprit sérieux et quoique un peu systématique, et quelques-unes de ses obser-

Digitized by Google

vations auraient gagné à être présentées d'une manière un peu moins emphatique. La seconde partie, sans contredit la plus remarquable, renferme un long exposé des institutions d'enseignement administratif et politique qui ont été établies en Allemagne et des institutions de même genre qui ont été fondées ou tentées en France, depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours. Mais en analysant avec trop d'étendue les documents relatifs à l'enseignement administratif et politique, l'auteur a rendu sa marche trop lente et a nui à l'agrément qu'aurait, sans cela, présenté cette partie de son mémoire. C'est dans la dernière partie que l'auteur repose ses propres vues en s'efforçant de concilier, pour l'enseignement administratif en France, les avantages d'une école fermée, comme l'école polytechnique, avec ceux des facultés libres, à l'instar des Universités d'Allemagne. Cette combinaison mixte est ingénieuse, mais ne saurait être praticable. Les objections qu'elle soulève et qui sont très-nombreuses, ne permettent pas d'approuver un pareil mode d'enseignement. Des vues hasardées, quelques défauts de méthode, et certaines redites affaiblissent le mérite réel que présentent quelques portions de ce mémoire dont l'auteur s'est plus distingué par ses recherches que par ses conclusions.

Le mémoire n° 1 est un travail étendu et savant. Il se compose de 657 pages et a pour épigraphe : « *C'est dans les dispositions* « *susceptibles de garantir le choix des hommes les plus capables,* « *c'est dans les moyens de les instruire et de les former que la* « *règle fait défaut.* » (Vivien, études administratives). — Œuvre d'un esprit versé dans la philosophie et dans l'histhoire, ce mémoire écrit d'une plume élégante et renfermant des développements très-curieux, excède cependant les limites du sujet. C'est son grand défaut. L'auteur y a traité des points absolument étrangers au concours et y a soulevé, gratuitement, des questions fort délicates, souvent résolues dans des termes au moins aventureux. Néanmoins, sur les questions véritables du concours, ses idées sont en général justes, circonspectes et sages. Il propose de fortifier l'enseignement administratif en introduisant deux années de cours de droit administratif au lieu d'une seule et en créant dans

Digitized by Google

les facultés de droit des chaires d'économie politique et financière, et de statistique. Mais, là-encore, l'auteur dépasse son sujet et, se livrant à des discussions, qui y sont étrangères, dépare un travail distingué d'ailleurs et plus susceptible encore de critique parce qu'il a de trop que parce qui lui manque.

C'est avec une plus grande intelligence du sujet, avec un savoir remarquable, quoique poussé parfois trop loin, et avec une mesure prudente dans les vues générales que l'auteur du mémoire n° 5 a su éviter plusieurs des reproches encourus par ses concurrents. Ce mémoire de 365 pages in-4°, avec ces épigraphes : « *Lex omni* « *imperio major.* » — « *Il est de toute impossibilité qu'un cours de* « *droit administratif s'accomplisse en une année.* » (M. Laferrière), est bien conçu et bien divisé. Dans un préambule historique, l'auteur parcourt les divers régimes politiques de l'antiquité, traverse le moyen-âge et les temps modernes, arrive jusqu'à nos jours en exposant les conditions diverses exigées, les aptitudes reconnues nécessaires, et les connaissances recommandées pour obtenir et exercer les fonctions publiques. A la suite de ce préambule et dans un premier livre intitulé : *l'institution administrative,* l'auteur pose les bases de l'enseignement administratif à adopter selon lui. Il se livre tout d'abord à des considérations qui appartiennent encore plus à un érudit qu'à un jurisconsulte et à un administrateur, sur le développement du droit administratif en France. Puis dans des chapitres successifs sur la séparation des pouvoirs, sur la centralisation, sur l'histoire de la bureaucratie dans divers Etats, sur les garanties que doivent offrir les administrateurs, il retrace ce qui est et il examine ce qui, suivant lui, devrait être. Il voudrait que l'enseignement du droit administratif et de l'économie politique fût développé dans les facultés de droit ; que les lois administratives fussent codifiées, que les décisions des conseils de préfecture fussent rendues publiques, ce qui a été établi depuis la rédaction du mémoire. Il repousse le principe d'une école administrative dont l'enseignement serait distribué à des élèves en nombre limité, et dans des conditions d'âge rigoureuses. Mais il désirerait que les concours fussent multipliés à l'entrée de

Digitized by Google

plusieurs administrations et il se montre aussi partisan du noviciat ou surnumérariat pour la plupart des carrières. Ce premier livre, dans lequel sont ébauchées presque toutes les réponses aux questions du programme, est suivi d'un second livre consacré à l'application et à la discussion du système proposé par l'auteur. Prononcé pour l'enseignement du droit administratif qui devrait, suivant lui, être porté à deux ans, et pour la création d'un enseignement économique et statistique, dans nos facultés de droit, il ne demande cependant point qu'il soit conféré des grades spéciaux de licencié et de docteur ès-sciences administratives. En général, ce mémoire, fruit d'un esprit sage, est rempli de vues pour la plupart judicieuses ; et les diverses parties du sujet semblent y être bien ordonnées. Si le style en eût été partout plus élégant et plus soutenu, si l'exactitude des renseignements et de toutes les vues de détail y eût été plus rigoureuse et le sentiment de l'expérience mieux marqué, la section, sans méconnaître les mérites particuliers des mémoires n° 1 et n° 3, eût probablemement proposé à l'Académie de lui décerner le prix. Mais devant tenir compte des défauts que présentent les mémoires soumis à son examen, tout en se félicitant des mérites nombreux qu'ils renferment, et en conservant l'espoir que plusieurs d'entr'eux pourront être utilement publiés, la section propose à l'Académie de ne pas décerner le prix de 2,500 fr., et d'accorder à titre de récompense :

Une somme de 1,200 francs, à l'auteur du mémoire n° 5 ;

Une somme de 800 francs, à l'auteur du mémoire n° 1 ;

Une somme de 500 francs, à l'auteur du mémoire n° 3.

Après la lecture de ce rapport, MM. Cousin, Giraud, Michel Chevalier, de Parieu, Renouard, Ch. Dupin, prennent successivement la parole, et l'Académie adoptant les conclusions de la section de politique, administration et finances, décide que le prix Bordin de 2,500 francs ne sera pas décerné, et que la valeur en sera distribuée, à titre de récompense, de la manière suivante :

1,200 francs, à l'auteur du mémoire n° 5 ;

800 francs, à l'auteur du mémoire n° 1 ;

500 francs, à l'auteur du mémoire n° 3.

Digitized by Google

Séance du 28. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Compte général de l'administration de la Justice civile et commerciale en France, pendant l'année* 1862, *présenté à Sa Majesté l'Empereur, par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes*, Paris, 1864, in-4° ; — *Bulletin des lois du royaume de Pologne, réglements sur l'affranchissement des serfs*, Varsovie, 1864, 1 vol. in-8° (en langue russe et polonaise) ; — *Décrets du* 19 *février (2 mars)* 1863, *concernant l'organisation des populations rurales en Pologne*, Saint-Pétersbourg, 1864, br. in-8° : — *la Turquie en* 1864, par M. B. C. Collas, Paris, 1864, 1 vol. in 8°. — M. Emile Lenoël, docteur en droit, ancien avocat à la Cour de Cassation, avocat à la Cour impériale de Paris, se fait connaître comme étant l'auteur du mémoire n 3 qui a obtenu une récompense de 500 francs dans le concours pour le prix Bordin relatif à l'enseignement administratif. Le nom de M. Lenoël sera rappelé à la séance publique.

M. Reybaud reprend et continue la lecture de son *rapport sur la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent de l'industrie de la laine.*

Le Gérant responsable,
Ch. Vergé.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIX-NEUVIÈME — LXIXe de la collection. —

I. — Articles de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages.

Sur le système de demi-temps d'école et sur l'éducation physique des enfants, par M. Edwin CHADWICK..... 5

Du mouvement des études littéraires et scientifiques en province (*suite*), par M. DU CHATELLIER..... 55

Résumé de l'histoire et de la théorie des impôts, par M. DE PARIEU..... 77

La Vie de Mahomet (*suite et fin*), par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE..... 97 et 421

Observations sur le mémoire de M. A. Cochin : *Paris, sa population, son industrie*, présentées par M. WOLOWSKI. 282

Rapport *sur le Concours relatif à l'enseignement administratif et politique pour le prix Bordin*, par M. DE PARIEU..... 289

Note sur l'état présent de la population indigente secourue à domicile dans la ville de Paris, par M. A. HUSSON..... 347

Rapport au nom de la section de morale *sur le Concours relatif à l'état des classes ouvrières depuis* 1789, par M. Louis REYBAUD..... 361

Digitized by Google

Pages.

Rapport au nom de la section de législation et de jurisprudence au sujet du *Concours sur les valeurs divisées en actions transmissibles*, par M. RENOUARD..... 377

Du régime des Banques — Observations présentées par MM. DE LAVERGNE WOLOWSKI, Michel CHEVALIER, VUITRY et PELLAT..... 383

Analyse du service de Trésorerie, par M. le Mis D'AUDIFFRET. 401

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Legoyt, intitulé : *la France et l'étranger, études de statistique comparée*, par M. Michel CHEVALIER..... 409

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Édouard Vignes, intitulé : *Du paupérisme à Troyes, et des institutions destinées à le combattre*, par M. H. PASSY..... 445

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Courcelle-Seneuil, intitulé : *Leçons élémentaires d'économie politique*, par M. H. PASSY..... 449

II. — Articles des Savants étrangers.

Défense des sciences psychologiques (*suite et fin*), par M. E. VACHEROT..... 31 et 315

De l'Analyse philosophique, par M. E. BERSOT..... 123

Deuxième condition morale de la production de la richesse, l'association — (*suite*), par M. Antonin RONDELET..... 141

Digitized by Google

Pages.

Étude sur le Vitalisme, par M. E. Bouchut 163

Paris, sa population, son industrie, par M. Augustin Cochin 201

III. — Documents divers.

Bulletins des séances des mois de mars, avril et mai 1864. 287
453-457

FIN DE LA TABLE DU TOME DIX-NEUVIÈME
— LXIXe de la collection. —

ORLÉANS. — IMP. ERNEST COLAS.

Digitized by Google

Rapport au D

prudenc

en a

Du

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06374 6757

Digitized by Google

Digitized by Google